

Maître d'Ouvrage :

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE DU HAUT VAL

DE SEVRE ET SUD GATINE

3 route de Verdeil

79 800 Sainte-Éanne



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA

SEVRE NIORTAISE

95 Boulevard de l'Atlantique

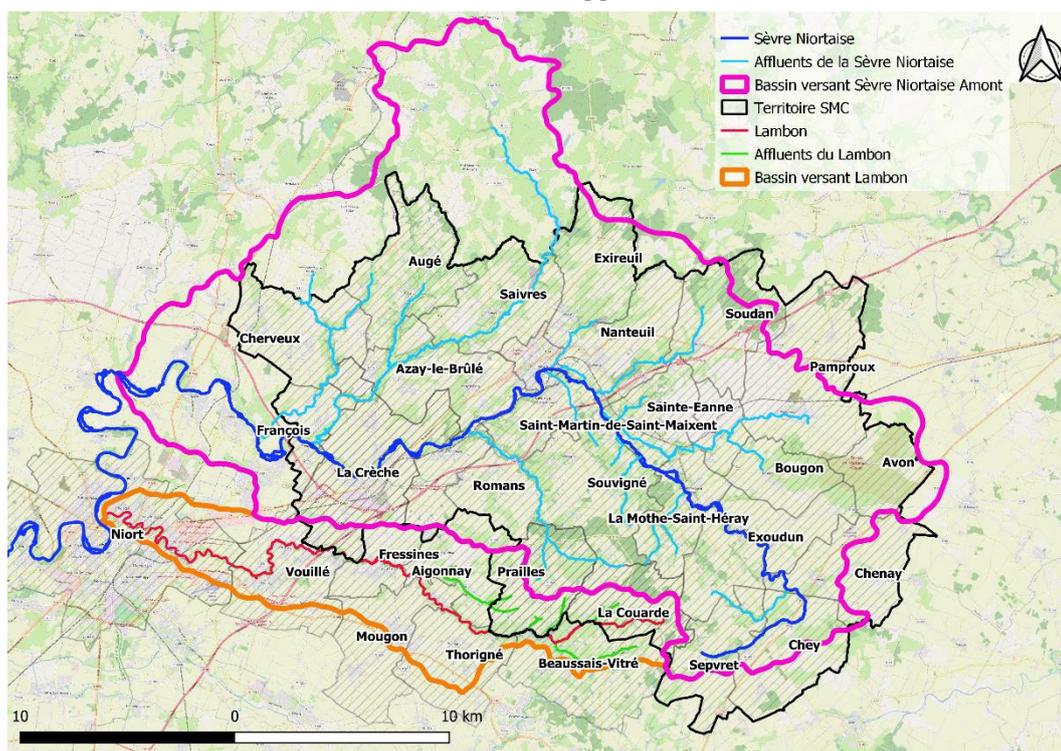
79 000 Niort



Étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2016-2020

Sèvre Niortaise Amont et affluents

Lambon et affluents



SEGI – 2 rue Sadi Carnot – 17500 JONZAC

Tél : 05 46 04 32 86

Courriel : m.berthereau@segi-ingenierie.fr

N° Affaires :

20-SEG-138

20-SEG-152

Date : 08-2021

F. THOMAS

M. BERTHEREAU

Indice : 04

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	10
1.1	OBJECTIFS DE L'ETUDE	10
1.2	PRESENTATION DES ZONES D'ETUDE	10
	1.2.1 Le bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont.....	10
	1.2.1.1 Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont	12
	1.2.1.2 Géologie	12
	1.2.1.3 Occupation du sol	14
	1.2.1.4 Qualité de l'eau et des habitats piscicoles	15
	1.2.2 Le bassin versant du Lambon	16
	1.2.2.1 Historique.....	16
	1.2.2.2 Le bassin versant du Lambon	16
	1.2.2.3 Géologie et occupation du sol	17
	1.2.2.4 Hydrologie.....	19
2	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	20
2.1	CONTEXTE ADMINISTRATIF	20
	2.1.1 Le CTMA 2016-2020.....	20
	2.1.1.1 Partie Sèvre Niortaise	20
	2.1.1.2 Partie Lambon	23
	2.1.1.3 Rappel des enjeux et objectifs	25
	2.1.2 Les signataires du contrat.....	25
	2.1.3 Les maîtres d'ouvrages du Contrat.....	26
	2.1.3.1 Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud-Gâtine	26
	2.1.3.2 Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	27
	2.1.3.3 La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres	28
	2.1.3.4 Le CEN Nouvelle Aquitaine (anciennement CREN)	28
	2.1.3.5 Le Département des Deux-Sèvres.....	29
	2.1.3.6 Le Syndicat Intercommunal à la Carte (SIC)	30
2.2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	30
	2.2.1 La Directive Cadre Européenne sur l'Eau.....	30
	2.2.2 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	31
	2.2.3 Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	33
	2.2.4 Les sites Natura 2000.....	36
	2.2.4.1 FR5400444 « Vallée du Magnèrolles ».....	38
	2.2.4.2 FR5400445 « Chaumes d'Avon »	41
	2.2.4.3 FR5412022 « Plaine de la Mothe-Saint-Heray - Lezay »	42
3	BILAN DU CONTRAT.....	44
3.1	LES ACTIONS MENEES.....	44
	3.1.1 Partie Sèvre Niortaise - SMC	44
	3.1.2 Partie Lambon - SMBVSN.....	46

3.1.3	<i>Fédération de pêche des Deux-Sèvres</i>	47
3.1.4	<i>CEN Nouvelle Aquitaine (anciennement CREN)</i>	48
3.1.5	<i>Département 79</i>	50
3.1.6	<i>SIC</i>	51
3.1.7	<i>AAPPMA « Les pêches sportives Saint Maixentaises »</i>	51
3.2	BILAN DES ACTIONS	53
3.2.1	<i>Bilan financier – Partie Sèvre Niortaise</i>	53
3.2.1.1	Montants et pourcentages globaux annuels prévus et réalisés	55
3.2.1.2	Montants et pourcentages globaux et annuels prévus et réalisés par types d’actions..	55
3.2.1.3	Aides publiques reçues	56
3.2.2	<i>Bilan financier – Partie Lambon</i>	58
3.2.3	<i>Bilan technique – Partie Sèvre Niortaise</i>	61
3.2.3.1	Analyse des précédents CTMA sur le territoire	65
3.2.3.2	Aménagement de gué.....	67
3.2.3.3	Remplacement d’ouvrages de franchissement.....	70
3.2.3.4	Travaux hydrauliques	70
3.2.3.5	Restauration du lit mineur	74
3.2.3.6	Restauration des berges et de la ripisylve	77
3.2.3.7	Restauration de sources et d’annexes hydrauliques	85
3.2.3.8	Restauration de la continuité écologique	87
3.2.3.9	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	88
3.2.3.10	Indicateurs de suivi	89
3.2.3.11	Etudes	95
3.2.3.12	Communication.....	97
3.2.3.13	Frais généraux.....	99
3.2.3.14	Synthèse des % de réalisation des actions du CTMA 2016-2020.....	100
3.2.3.15	Synthèse cartographique des actions du SMC.....	102
3.2.4	<i>Bilan technique – Partie Lambon</i>	104
3.2.4.1	Actions sur les berges et de la ripisylve	105
3.2.4.2	Actions sur le lit mineur	117
3.2.4.3	Actions pour rétablir la continuité écologique	124
3.2.4.4	Indicateur de suivi.....	134
3.2.4.5	Communication.....	136
3.2.4.6	Synthèse des pourcentages de réalisation des actions du CTMA 2016-2020.....	138
3.2.4.7	Synthèse cartographique des actions du SMBVSN	139
3.2.5	<i>Prolongement au contrat pour l’année 2021</i>	141
3.2.5.1	Partie Sèvre Niortaise	141
3.2.5.2	Partie Lambon.....	142
3.3	BILAN SOCIAL DU CONTRAT	145
3.3.1	<i>Pertinence du CTMA</i>	148
3.3.2	<i>Cohérence du CTMA</i>	149
3.3.3	<i>Efficacité du CTMA</i>	149
3.3.4	<i>Accompagnement du CTMA</i>	150
3.3.5	<i>Bilan par acteurs</i>	151

3.3.5.1	Propriétaires d'ouvrages.....	151
3.3.5.2	Les professionnels en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	152
3.3.5.3	Les autres usagers.....	152
3.4	POINTS POSITIFS ET NEGATIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DU CTMA	154
3.4.1	Points négatifs	154
3.4.2	Points positifs.....	154
4	ETAT DES LIEUX ET COMPARATIF AVEC 2016.....	158
4.1	MASSE D'EAU « SEVRE NIORTAISE ET SES AFFLUENTS DE LA SOURCE JUSQU'À NANTEUIL ».....	161
4.2	MASSE D'EAU « SEVRE NIORTAISE DEPUIS NANTEUIL JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE CHAMBON »	163
4.3	MASSE D'EAU « CHAMBON ET SES AFFLUENTS DE LA RETENUE TOUCHE POUPARD JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE ».....	164
4.4	MASSE D'EAU « MAGNEROLLES ET SES AFFLUENTS ».....	165
4.5	MASSE D'EAU « PUIITS D'ENFER ET SES AFFLUENTS »	167
4.6	MASSE D'EAU « MARCUSSON ET SES AFFLUENTS »	168
4.7	MASSE D'EAU « L'HERMITAIN ET SES AFFLUENTS »	169
4.8	MASSE D'EAU « LAMBON ET SES AFFLUENTS »	171
4.8.1	Etat des lieux 2015	171
4.8.2	Bilan 2020.....	173
4.8.2.1	Lambon amont.....	173
4.8.2.2	Lambon aval.....	175
4.8.2.3	Couture	175
4.9	EVOLUTION DEPUIS 2008	176
4.9.1	Masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » ..	176
4.9.2	Masse d'eau « Chambon et ses affluents de la retenue Touche Poupard jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »	178
5	PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU PROJET D' ACTIONS.....	181
6	ANNEXE – FICHES ACTIONS.....	189

ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Pourcentages de réalisation annuels du CTMA par rapport aux montants prévisionnels	55
Graphique 2 : Nombres d'actions prévues et réalisées par an pour le CTMA 2016-2020	61
Graphique 3 : Pourcentages de réalisation pour chaque type d'actions initialement prévues dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016-2020.....	62
Graphique 4 : Nombre d'actions prévues et réalisées pendant le CTMA 2016-2020	104
Graphique 5 : Nombre d'actions prévues et réalisées par type d'action pendant le CTMA 2016-2020.....	105
Graphique 6 : Réalisation de l'action "Pose de clôture"	115
Graphique 7 : Réalisation de l'action « Restauration morphologique du lit mineur » dans le CTMA Lambon 2016 – 2020	120
Graphique 8 : Réalisation de l'action « Circulation piscicole petit ouvrage » dans le CTMA Lambon 2016 – 2020	132
Graphique 9 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis la source à jusqu'à Nanteuil » en 2015.....	161
Graphique 10 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis la source jusqu'à Nanteuil » en 2020.....	162
Graphique 11 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon » en 2016.....	163
Graphique 12 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Chambon et ses affluents de la retenue Touche Poupard jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016	164
Graphique 13 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016	165
Graphique 14 : Niveau visé d'altération de la masse d'eau « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2020	166
Graphique 15 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Puits d'enfer et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016	167
Graphique 16 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016	168
Graphique 17 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2020	168
Graphique 18 : Niveau d'altération de la masse d'eau « l'Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016	169
Graphique 19 : Niveau d'altération de la masse d'eau « l'Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2020	170
Graphique 20 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Lambon et affluents » en 2015	171
Graphique 21 : Niveau d'altération du Lambon amont en 2015 et 2020	173
Graphique 22 : Niveau d'altération du Lambon aval en 2015 et 2020	175
Graphique 23 : Niveau d'altération du Couture en 2015 et 2020.....	175
Graphique 24 : Evolution du niveau d'altération de compartiment « Débit », « Ligne d'eau », « Continuité » et « Annexes lit majeur » de la masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » entre 2008 et 2020 (pas de changement entre 2015 et 2020)	177
Graphique 25 : Evolution du niveau d'altération du compartiment « Lit » et « Berges et ripisylve » de la masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » entre 2008 et 2020 (amélioration entre 2015 et 2020)	177
Graphique 26 : Evolution du niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » entre 2008 et 2020	179

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020

Tableau 1 : Cours d'eau concernés par le CTMA « Sèvre niortaise amont »	20
Tableau 2 : Masses d'eau du territoire	31
Tableau 3 : Objectifs retenus pour le site « Vallée du Magnerolles ».....	40
Tableau 4 : Orientations de conservation à long terme (OCLT), objectifs de développement durable (ODD) et Actions retenus pour le site FR5412022.....	43
Tableau 5 : Montants prévus et réalisés par type d'actions du CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016-2020	56
Tableau 6 : Taux d'aide par action et financeur	57
Tableau 7 : Pourcentage de réalisation des actions du CTMA 2010-2014.....	66
Tableau 8 : Synthèse des actions prévues pour 2021	141
Tableau 9 : Evolution du personnel au sein du service rivière du SMC (TMR et équipe en régie)	156
Tableau 10 : Calendrier de techniciens sur le bassin du Lambon de 2016 à 2020.....	157
Tableau 11 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil ».....	162
Tableau 12 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon ».....	163
Tableau 13 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau Chambon et ses affluents de la retenue de la Touche Poupard jusqu'à la Sèvre Niortaise ».....	165
Tableau 14 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »	166
Tableau 15 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Puits d'Enfer et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise ».....	167
Tableau 16 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »	169
Tableau 17 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »	170
Tableau 18 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau Lambon et ses affluents ».....	172
Tableau 19 : Structures en lien avec des actions à porter	186
Carte 1 : Territoire du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.....	11
Carte 2 : Localisation des Communautés de communes sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont	11
Carte 3 : Géologie du bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont.....	13
Carte 4 : Occupation du sol du bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont	15
Carte 5 : Communes du bassin versant du Lambon et affluents	17
Carte 6 : Géologie du bassin versant du Lambon et affluents	18
Carte 7 : Localisation des cours d'eau concernés par le CTMA 2016-2020.....	22
Carte 8 : Localisation des cours d'eau concernés par le CTMA 2016-2020.....	24
Carte 9 : Périmètre du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin.....	34
Carte 10 : Sites Natura 2000, ZPS, ZNIEFFs 1 et 2 du secteur d'étude.....	37
Carte 11 : Localisation des stations de pêches de la FDAAPPMA 79	47
Carte 12 : Actions prévues par le CEN sur le site du « Terrain militaire de la Roche Picher »	49
Carte 13 : Localisation des travaux de l'AAPPMA Pêche sportive de St-Maixent	52
Carte 14 : Emprise générale des travaux réalisés	54
Carte 15 : Localisations prévue et réalisée de l'action « Gué à aménager »	69
Carte 16 : Localisations prévue et réalisée de l'action « Elèvement d'embâcles ».....	73

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020

Carte 17 : Localisations prévue et réalisée des actions « Recharge granulométrique lourde » et « Recharge granulométrique fine ».....	76
Carte 18 : Localisations prévue et réalisée des actions « Mise en place d'abreuvoirs », « Mise en place de clôtures »	81
Carte 19 : Localisations prévue et réalisée de l'action « Restauration de la ripisylve »	84
Carte 20 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes observées en 2020	89
Carte 21 : Localisation des stations de pêche Agence et CTMA sur la Sèvre niortaise Amont	93
Carte 22 : Localisation des actions prévues lors du CTMA 2016-2020	102
Carte 23 : Localisation des actions réalisées dans le cadre du contrat 2016-2020.....	103
Carte 24 : Localisation des actions prévues « Lutte contre le piétinement des animaux »	106
Carte 25 : Localisation des actions de « franchissement d'animaux ».....	110
Carte 26 : Localisation des actions d'« abreuvoirs »	114
Carte 27 : Localisations des actions réalisées « Lutte contre le piétinement des animaux »	116
Carte 28 : Localisations des actions prévues « Actions sur le lit mineur ».....	118
Carte 29 : Localisations des actions réalisées « Actions sur le lit mineur »	123
Carte 30 : Localisations des actions prévues de l'action « Action sur la continuité écologique »	125
Carte 31 : Localisations des actions réalisées de l'action « Action sur la continuité écologique »	133
Carte 32 : Localisation des stations de pêche	134
Carte 33 : Localisation des actions prévues lors du CTMA 2016-2020	139
Carte 34 : Localisation des actions réalisées lors du CTMA 2016-2020	140
Carte 35 : Localisation des actions prévues en 2021	144
Carte 36 : Localisation des secteurs prospectés sur le bassin de la Sèvre Niortaise.....	159
Carte 37 : Localisation des secteurs prospectés sur le bassin du Lambon.....	160
Carte 38 : Localisation des secteurs de prospections	182
Photo 1 : Signatures du CTMA 2016-2020	26
Photo 2 : Gué aménagé sur le Marcusson à Bois Aigu	68
Photo 3 : Gué aménagé sur la Sèvre en amont de la confluence avec le Foucault.....	68
Photo 4 : Buses mises en place sur le ruisseau de la Roche Pichet avec recharge granulométrique à l'intérieur	70
Photo 5 : Recharge granulométrique lourde sur la Sèvre Niortaise en amont du moulin de Brieuil.....	75
Photo 6 : Recharge granulométrique lourde sur le Foucault	75
Photo 7 : Exemple de de dépôt d'alluvions pour enrichir le milieu et recharger les zones de frais	75
Photo 8 : Abreuvoir aménagé en pente douce sur le Marcusson à Bois Aigu	78
Photo 9 : Mise en place de clôtures. Photo en haut à gauche : sur l'Hermitain en amont de « Roussillon ». Photo en haut à droite et en bas à gauche : sur le Marcusson. Photo en bas à droite : sur la Sèvre Niortaise.....	79
Photo 10 : Entretien de la ripisylve réalisée sur la Sèvre Niortaise et ses affluents. Photo en haut à gauche : ruisseau le Soigon. Photo en haut à droite et en bas à gauche : sur la Sèvre Niortaise.....	83
Photo 11 : Restauration de la source "les ouches" à Sainte Néomaye. Mise en défens du piétinement bovin...	86
Photo 12 : Gestion de zone humide en aval de Saint-Maixent-L'école en rive gauche de la Sèvre Niortaise	86
Photo 13 : Gestion de zone humide en aval du moulin Piozay en rive gauche de la Sèvre Niortaise.....	87
Photo 14 : Sensibilisation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Ex : renouée du Japon	88
Photo 15 : Echo de la Sèvre Niortaise 2019	97
Photo 16 : Journée de la Sèvre en 2018.....	98
Photo 17 : Entretien de la ripisylve par un riverain (recépage sur souche) sur le Fombelle au lieu-dit « Moynard »	108
Photo 18 : Mise en place d'un passage pour les bovins sur le Lambon réalisé en 2016 au lieu-dit « Les Varennes »	109

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020

Photo 19 : Piétinement de berge, abreuvoir non aménagé sur la Lussaudière au niveau du lieu-dit « La Cibaudière ».....	112
Photo 20 : Mise en place d'un abreuvoir en pente douce sur le Lambon en 2018 au lieu-dit « La Chaume » ...	112
Photo 21 : Pompe à museau sur le Lambon au lieu-dit « La Chaume »	113
Photo 22 : Exemple de pose de clôture, protection de source et berge sur le Lambon au lieu-dit « La Chaume »	115
Photo 23 : Ouvrage de franchissement sur le Lambon à refaire.....	119
Photo 24 : Mise en place de recharge granulométrique fine sur le Lambon amont au lieu-dit « La Bertaudière »	121
Photo 25 : Mise en place de recharge granulométrique lourde sur le Lambon amont au lieu-dit « La Bertaudière »	121
Photo 26 : Gué de Moynard en 2015	126
Photo 27 : Gué de Moynard en 2020	126
Photo 28 : Vue de l'aval vers l'amont du pont de la Girouette sur le Lambon	128
Photo 29 : Vue vers l'aval du pont de la Girouette	128
Photo 30 : Vue du pont de la Gainerie de l'aval vers l'amont sur le Lambon	128
Photo 31 : Vue vers l'aval du pont de la Gainerie	129
Photo 32 : Vue du passage de la canalisation amont de la Gainerie sur le Lambon	129
Photo 33 : Vue aval du pont de la D124 sur le Couture	130
Photo 34 : Vue aval du pont de la D10 sur le Lambon	130
Photo 35 : Vue vers l'aval de la recharge en granulats du pont de la D10.....	130
Photo 36 : Vue aval du pont de la Chaume sur le Lambon amont.....	131
Photo 37 : Vue vers l'aval de la recharge granulométrique du pont de la Chaume.....	131
Photo 38 : Vue du segment LANBSEG004 - Jussie au niveau du lit mineur	174

1 PREAMBULE

1.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) ainsi que l'ancien Syndicat des rivières du Lambon (SYRLA) ont lancé un Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sèvre Niortaise Amont et Lambon et affluents 2016-2020 sur les bassins de la Sèvre Niortaise Amont et du Lambon.

Ce CTMA est co-porté par deux syndicats : le SMC et le SYRLA pour leur partie respective. Une étude bilan pour chaque syndicat est réalisée par le bureau d'étude SEGI en 2020 à la fin de ce CTMA.

Pour rappel, le SYRLA a été remplacé, au 1^{er} janvier 2020, par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN).

La présente étude a pour objectifs de réaliser le bilan et l'évaluation de ce contrat.

L'étude-bilan est organisée en 3 phases :

- Phase 1 : Analyse technico-financière et sociale (partie SMC)
- Phase 2 : Evaluation des actions réalisées & Propositions d'amélioration de ces actions
- Phase 3 : Rendus de l'évaluation.

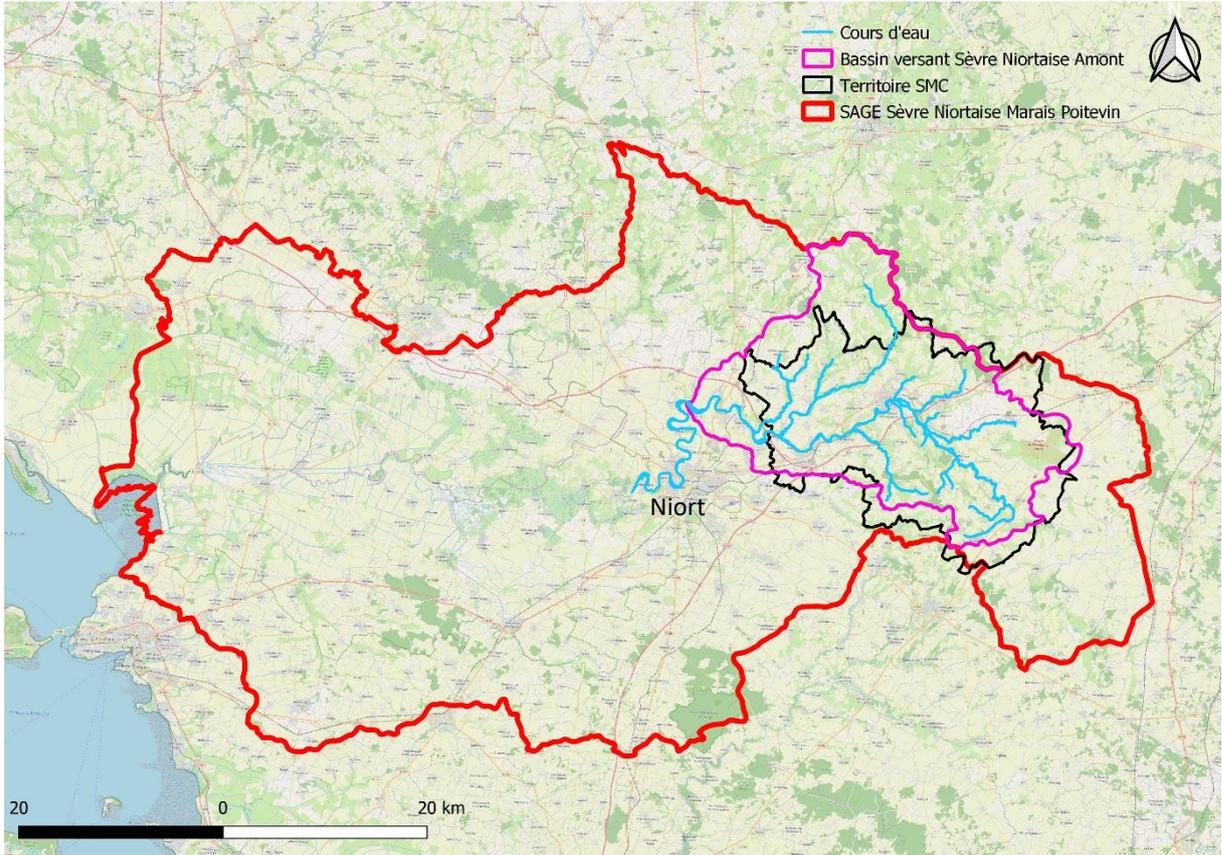
1.2 PRESENTATION DES ZONES D'ETUDE

1.2.1 Le bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont

La zone d'étude correspond au territoire des communes ayant adhéré pour la compétence rivière au près du Syndicat Mixte à la Carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

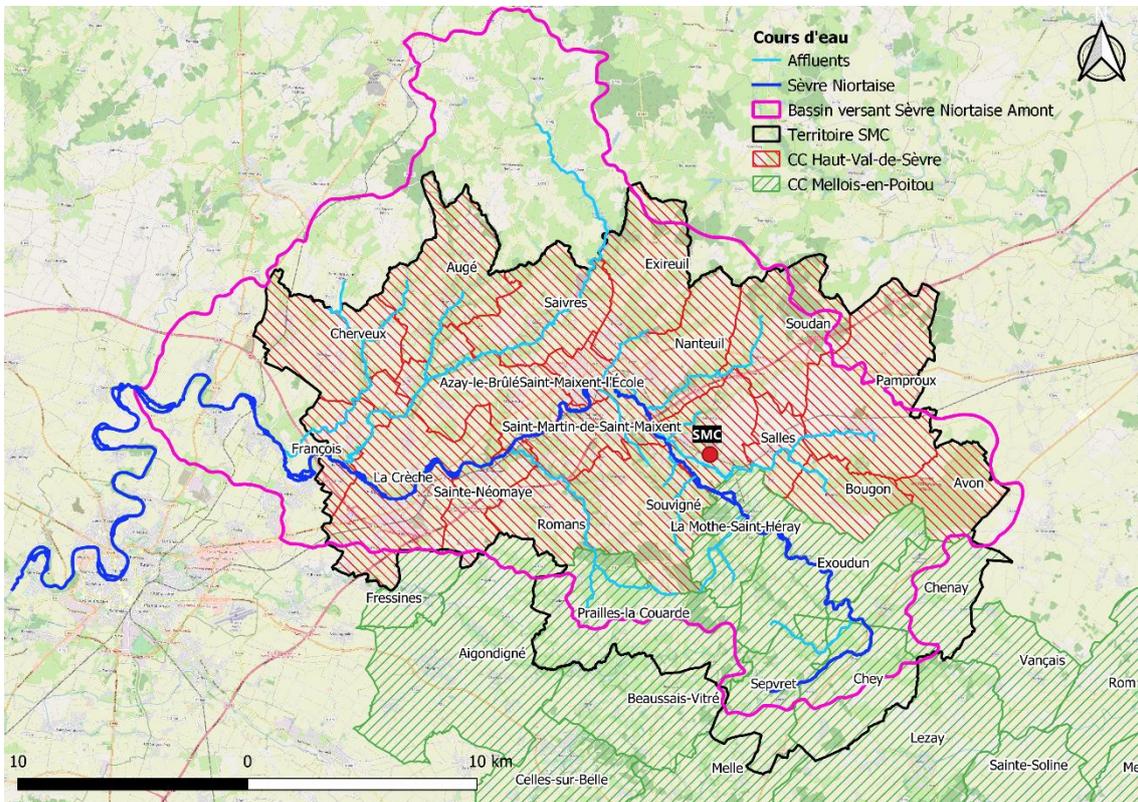
Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) assure la compétence GEMAPI sur 2 communautés de communes :

- Haut Val de Sèvre,
- Mellois-en-Poitou.

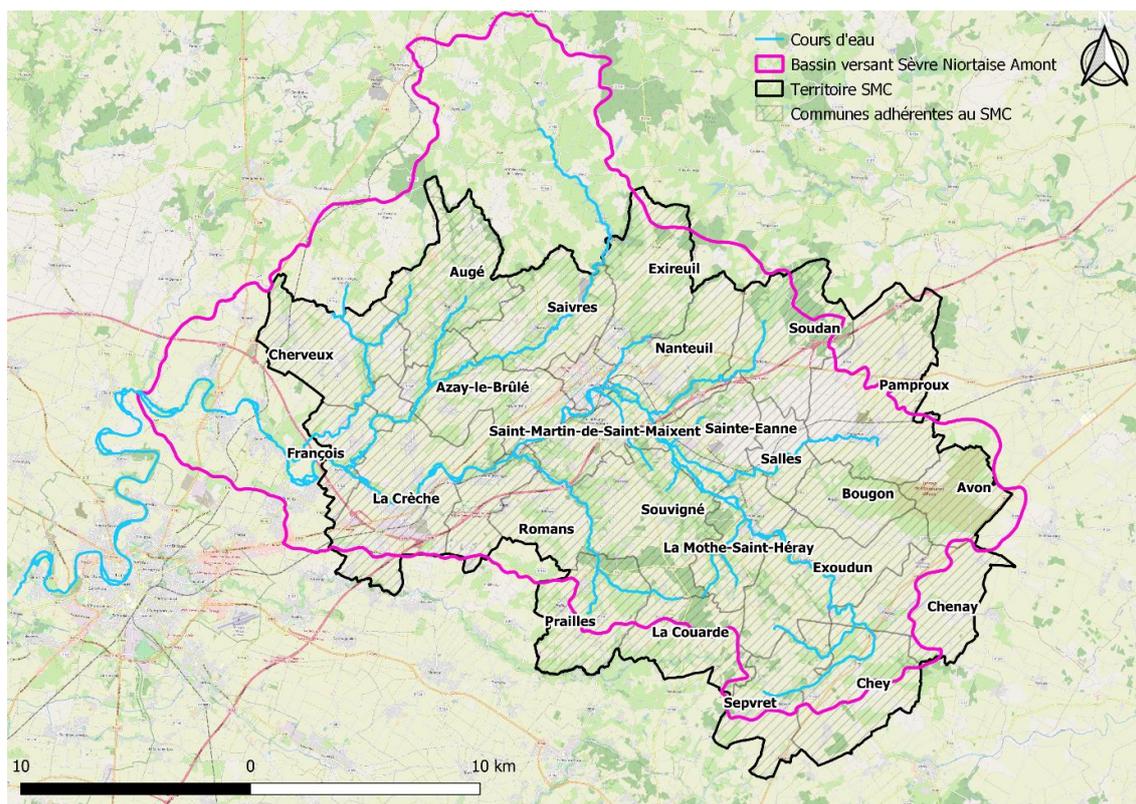


Carte 1 : Territoire du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Le bassin de la Sèvre niortaise en amont présente une superficie d'environ 200 km² et le bassin versant du Chambon et de la Ligueure présentent une superficie de 140 km².



Carte 2 : Localisation des Communautés de communes sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont



Carte 2 : Bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont et périmètre du territoire d'action du SMC

1.2.1.1 Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

Le bassin amont de la Sèvre Niortaise et de ses affluents à une orientation d'écoulement Est-Ouest. Le linéaire de cours d'eau est d'environ 172 kms. La Sèvre Niortaise qui est le fleuve récepteur des rivières du bassin versant présente une morphologie qui peut être scindée en trois parties jusqu'à Niort :

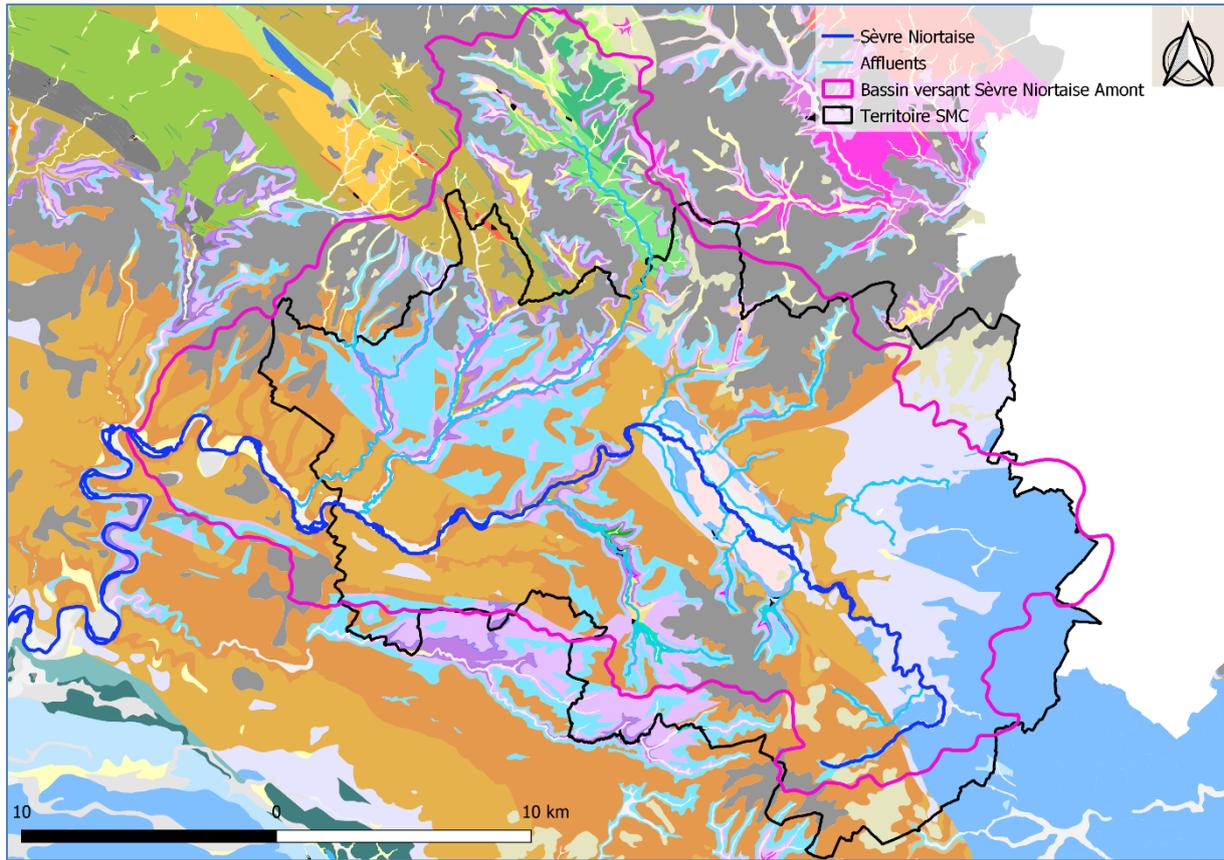
1. De la source à La Mothe-St-Héray, la partie amont, d'écoulement sud-nord, entaille le plateau avec une pente de 4,6‰.
2. De La Mothe-St-Héray à St-Maixent l'Ecole, la Sèvre à un faciès d'écoulement de rivière de plaine. Elle se divise en de nombreux bras dans une large vallée (2 km en moyenne), la pente d'écoulement est de 1,4‰.
3. De St-Maixent l'Ecole à Niort, la Sèvre à un faciès d'écoulement de fond de vallée relativement encaissée (300 m de largeur en moyenne) et elle décrit de nombreux méandres. La pente d'écoulement y est faible (< 1‰).

1.2.1.2 Géologie

Le bassin amont de la Sèvre Niortaise se trouve au niveau du seuil du Poitou, une particularité géologique de la région.

En effet, le Poitou-Charentes se situe à la jonction des massifs anciens que sont le Massif armoricain, au nord-ouest, et le Massif central au sud-est, et de deux bassins sédimentaires :

- le Bassin parisien au nord-est, et
- le Bassin aquitain au sud-ouest.



Légende géologie

- X, Dépôts anthropiques (Holocène) - 1
- Fz, Alluvions récentes, subactuelles à actuelles (Holocène) - 2
- CFz, Dépôts colluviaux et alluviaux de fond de vallon (Holocène à actuel) - 4
- Cy-z, Dépôts colluviaux de pente (Weichsélien à Holocène) - 5
- Gy-z, Grèzes (Weichsélien à Holocène) - 7
- i-B, Formation complexe des plateaux : limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites indifférenciées (argiles, argiles à silex, arènes) (Cénozoïque) - 13
- i-BFe, Formation complexe des plateaux : faciès riche en pisolithes de fer et pauvre en silex (Cénozoïque) - 14
- e7-g1C, Formation des calcaires de la Mothe-Saint-Héray : argiles carbonatées, calcaires lacustres à palustres ± silicifiés, sables argileux et grès rouges (Sidérolithique) (Priabonien-Rupélien) - 17
- j5c-6a1, Formation de Villedoux : alternance de calcaires argileux gris-bleu, bioturbés, à ammonites aplatis et de marnes gris sale (Oxfordien terminal- Kimméridgien basal) - 26
- j5c, Formations de Marans et Calcaires blancs de Fors : marno-calcaires à céphalopodes et calcaires fins gris mastiq (Oxfordien supérieur, "Rauracien") - 27
- j5b-c, Formation des Marnes à spongiaires, partie supérieure : calcaires gris sombre, fins, à biohermes à spongiaires (Oxfordien moyen-supérieur) - 29
- j4c-5a, Formation des Marnes gris bleu à ammonites pyriformes : marnes noires à bleutées et calcaires argileux bleutés (Callovien supérieur-Oxfordien inférieur) - 31
- j4a-b, Formation des Calcaires argileux : calcaires micritiques avec microfossiles et nombreux fossiles (Callovien inférieur-moyen) - 35
- j3, Formation des Calcaires à silex : calcaires graveleux à spongiaires (Bathonien) - 36
- j2, Formation des Calcaires ponctués de Saint-Maixent : calcaires glauconieux, oolites ferrugineuses à la base (Bajocien inférieur et supérieur p.p.) ; calcaires fins à tubéroïdes, à silex (Bajocien supérieur) - 37
- j1L, Formation de Lusignan : calcaires roux bioclastiques à silex (Aalénien moyen et supérieur) - 38
- i4-j1, Formation des Marnes bleues : marnes noires à intercalations de calcaires fins argileux à oolites ferrugineuses (Toarcien-Aalénien indifférenciés) - 40
- i3, Formation de la Pierre rouge : calcarénite plus ou moins gréseuse, très bioclastique, d'aspect saccharoïde, avec structures lenticulaires, renfermant des silex ; poudingue à la base (Pliensbachien) - 42
- i2, Formation Caillebotine : Calcaire sublithographique, avec de minces intercalations bioclastiques (Sinémurien supérieur) - 43
- i1-2, Formation du Calcaire jaune nankin : calcaires dolomitiques jaune ocre, grainstones oolitiques à mudstones bioclastiques, avec intercalations d'argiles vertes (Hettangien-Sinemurien) - 44
- i1, Formation argilo-sableuse : alternance lenticulaire de lits grés-sableux dolomitiques, argileux et d'argiles vertes sableuses (Hettangien) - 45
- LàZH, Sills de leucogranite aluminopotassique, à grain fin, à deux micas (muscovite>biotite) ± grenat ± tourmaline, apaites et pegmatites, dans l'Unité métamorphique de l'Hermitain (dôme de Melle) - 53
- plàZPM, Massifs de leucogranites aluminopotassiques à deux micas de Parthenay et de Ménigoutte : faciès porphyroïde à biotite > muscovite (Viséen-Namurien) - 55
- LàZPM, Massifs de leucogranites aluminopotassiques à deux micas de Parthenay et de Ménigoutte : faciès à grain fin-moyen et texture isométrique, à biotite = muscovite (Viséen-Namurien) - 57
- o2Ch, Domaine central vendéen - Unité de Chantonay - Formation de La Châtaigneraie : quartzarénites blanches à rares bancs de poudingues à dragées de quartz (Arenig supposé) - 87
- o1-2i6Ch, Domaine central vendéen - Unité de Chantonay - Formation de La Châtaigneraie : ignimbrites et rares cinérites (Trémadoc-Arenig : 470 ± 11 Ma par U-Pb sur zircons) - 91
- o1-2b6Ch, Domaine central vendéen - Unité de Chantonay - Formation de La Châtaigneraie : épilastites tufacées - 93
- k5B, Domaine central vendéen - Unité de Chantonay - Formation du Bourgneuf : série grés-schisteuse à grauwackes lithiques ou fines, pélites, argillites, conglomérats et microconglomérats (Cambrien supérieur préssumé) - 100
- k5dàB5, Domaine central vendéen - Unité de Chantonay - Dolérites dans les Formations du Bourgneuf et de Sigoumais (Cambrien supérieur préssumé) - 103
- kRC, Domaine les Essarts-Mervent et unités associées - Formation de Roc-Cervelle : métagrauwackes tufacées et métapélites (Cambrien supérieur probable) - 106
- bkùH, Domaine les Essarts-Mervent et unités associées - Unité de l'Hermitain : Quartzites à muscovite (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 108
- bkàH, Domaine les Essarts-Mervent et unités associées - Unité de l'Hermitain : Amphibolites à grenat (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 109
- bkœaH, Domaine les Essarts-Mervent et unités associées - Unité de l'Hermitain : Orthogneiss à biotite ou à deux micas (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 110
- bkMZH, Domaine les Essarts-Mervent et unités associées - Unité de l'Hermitain : Paragneiss métatectiques à biotite ou à deux micas ± grenat (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 111
- bkfH, Domaine les Essarts-Mervent et unités associées - Unité de l'Hermitain : Micaschistes feldspathiques et quartzomicaschistes à biotite ou à deux micas et grenat (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 112
- bkfS, Domaine du Haut-Bocage vendéen sud - Formation de Soutiers : Micaschistes et paragneiss métatectiques à deux micas, grenat ± sillimanite ; amphibolites, diopsidites (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 135
- bkfGCH, Domaine du Haut-Bocage vendéen sud - Formations de Cirières et du Chambon : Micaschistes à deux micas, grenat ± staurolite (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 137
- bkàSRL, Domaine du Haut-Bocage vendéen sud - Complexe leptyno-amphibolique de Saint-Lin : Amphibolites prédominantes, leptynites, micaschistes et gneiss (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 139
- bkœaSo, Domaine du Haut-Bocage vendéen sud - Formation de Soudan : Orthogneiss à biotite ou à deux micas et grenat à reliques de HP, orthogneiss diatexitiques (protolite du Protérozoïque supérieur-Cambrien) - 143

Carte 3 : Géologie du bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont

Les roches du socle primaire des massifs affleurent au nord des Deux-Sèvres, au sud-est de la Vienne, et au nord-est de la Charente ; le reste de la région est constitué de dépôts marins carbonatés d'âge Mésozoïque (témoins de nombreux épisodes de régressions/transgressions).

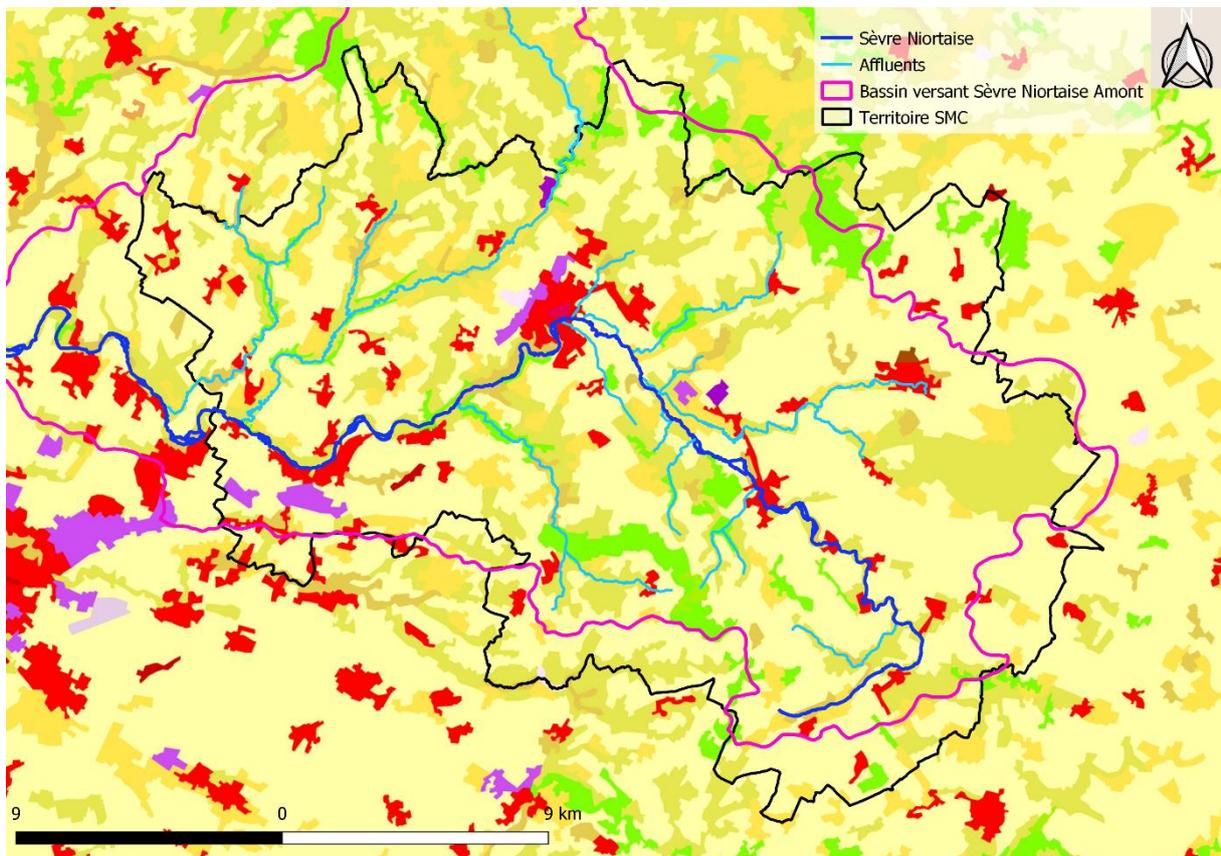
Les deux socles primaires constitués de roches métamorphiques et magmatiques, sont parcourus par de nombreuses failles qui traversent le seuil du Poitou dans une direction NO-SE. Sur ce seuil (ancien haut-fond), la couche sédimentaire est peu épaisse, et le socle affleure parfois en fond de vallée.

Le bassin amont de la Sèvre Niortaise repose sur trois aquifères correspondant aux trois niveaux du jurassique (Lias, Dogger, Malm), séparés par des marnes.

Malgré les discontinuités hydrauliques présentes entre les trois aquifères, il existe des relations inter-aquifères, notamment au niveau des nombreuses failles orientées NW-SE qui parcourent le bassin amont de la Sèvre Niortaise. Il est important de signaler également la présence de gouffres et de dolines qui permettent l'infiltration directe vers les nappes.

1.2.1.3 Occupation du sol

L'ensemble du secteur est constitué majoritairement de prairies, de zones de pâturage et de secteurs de cultures.



CORINE Land Cover - France métropolitaine - 2018

	Tissu urbain continu		Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
	Tissu urbain discontinu		Territoires agroforestiers
	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		Forêts de feuillus
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés		Forêts de conifères
	Zones portuaires		Forêts mélangées
	Aéroports		Pelouses et pâturages naturels
	Extraction de matériaux		Landes et broussailles
	Décharges		Végétation sclérophylle
	Chantiers		Forêt et végétation arbustive en mutation
	Espaces verts urbains		Plages, dunes et sable
	Equipements sportifs et de loisirs		Roches nues
	Terres arables hors périmètres d'irrigation		Végétation clairsemée
	Périmètres irrigués en permanence		Zones incendiées
	Rizières		Glaciers et neiges éternelles
	Vignobles		Marais intérieurs
	Vergers et petits fruits		Tourbières
	Oliveraies		Marais maritimes
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole		Marais salants
	Cultures annuelles associées à des cultures permanentes		Zones intertidales
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes		Cours et voies d'eau
			Plans d'eau
			Lagunes littorales
			Estuaires
			Mers et océans

Carte 4 : Occupation du sol du bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont

1.2.1.4 Qualité de l'eau et des habitats piscicoles

Les résultats des mesures de la qualité d'eau sur les stations Agence de l'eau Loire Bretagne de la zone d'étude indiquent un certain nombre d'éléments :

- Le bassin versant de la Sèvre Niortaise présente des taux élevés de nitrates dans l'eau, exception faite de deux affluents : le Chambon et l'Hermitain qui présentent des taux inférieurs. Il s'agit du paramètre déclassant pour l'ensemble des cours d'eau étudiés.
- La qualité de l'eau de la Sèvre Niortaise se dégrade de l'amont vers l'aval avec une dégradation nette en aval de St-Maixent-l'École.
- Le Pamproux présente un taux de matières phosphorées important avant sa confluence avec la Sèvre Niortaise.

Globalement, la qualité piscicole de la Sèvre Niortaise en amont de Niort est bonne au regard des résultats de suivi (Agence de l'eau, Fédération de pêche et OFB). Ces résultats sont tout de même à nuancer au regard de la station de suivi de la Chevaleresse, dont les eaux sont issues de la Sèvre Niortaise.

Cependant, la qualité piscicole des affluents est médiocre voire très mauvaise, pour le Magnerolles.

Ces résultats confirment les conclusions de l'étude préalable de 2007, pour le Chambon qui indiquait que le Chambon présentait un peuplement perturbé en raison d'un déficit en cyprinidés d'eau vive et en truite et ses espèces d'accompagnement.

1.2.2 Le bassin versant du Lambon

1.2.2.1 Historique

En 1997, l'Association pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (ARLA) est créée.

En 1998, un technicien de rivière (TMR) est recruté, Mr NAU.

En 2010, est fondé le Syndicat mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA). Un CTMA 2010-2014 est lancé.

Fin 2012, Mr NAU se met en disponibilité.

Début 2013 le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Gâtine Poitevine prend le relais (prestation de service à mi-temps en TMR : Mr BENAY) jusqu'en 2015.

Mr BENAY a notamment travaillé sur le précédent CTMA 2010-2014 y compris la prolongation 2015-2016.

Un conventionnement avec le SMC a été mis en place début 2016 afin de reprendre l'activité TMR pendant la disponibilité du titulaire du poste et la gestion administrative du SYRLA. Mr THEBAULT est embauché en TMR à plein -temps (à cheval SYRLA et SMC) en remplacement de Mr BENAY mais pour le compte du SYRLA.

Mr THEBAULT lance les premières consultations du CTMA 2016-2020 en 2017 mais part au Syndicat Mixte à la Carte de la Sèvre Niortaise (SMC) en décembre 2017.

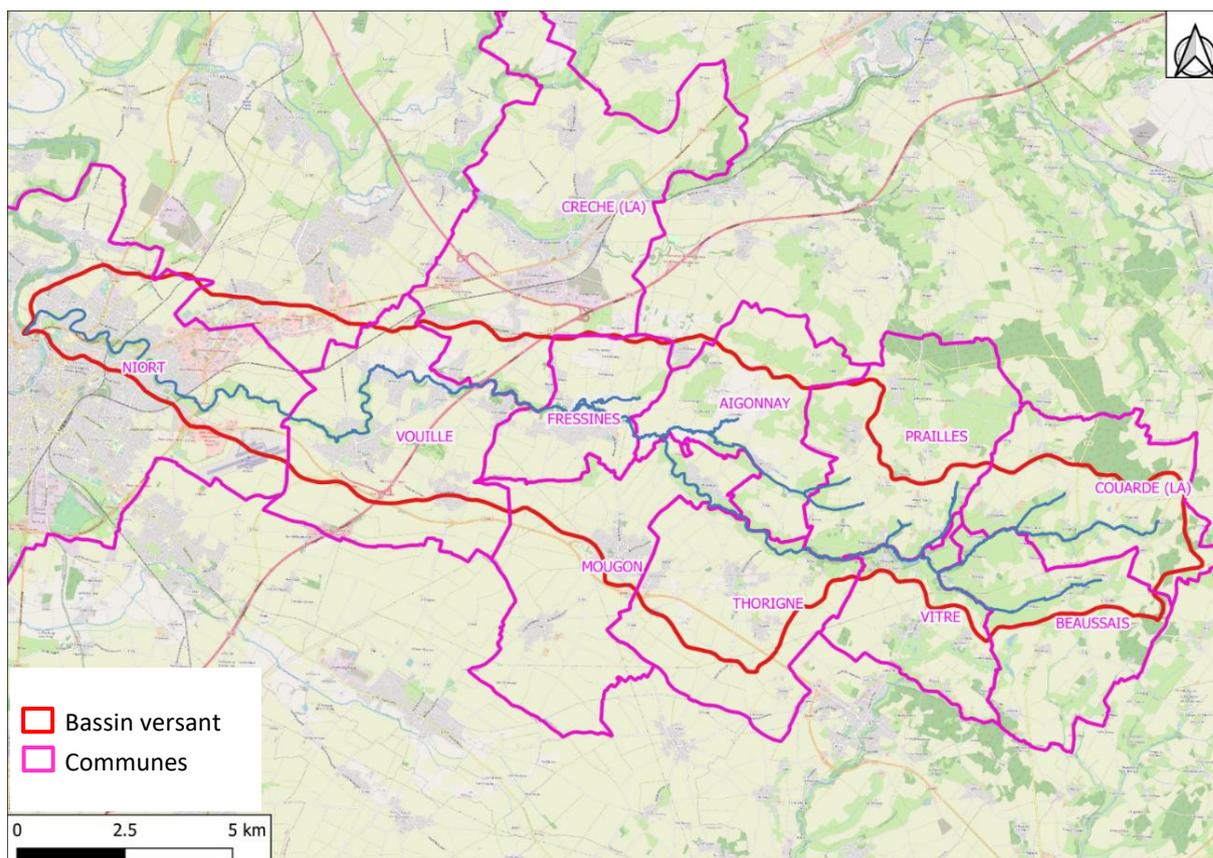
Le 15 janvier 2018, Mr NAU a repris son poste à mi-temps. Des travaux sont réalisés à l'été 2018. Il reste jusqu'en juillet 2019.

En novembre 2019 un recrutement de TMR a été fait, une personne est embauchée mais ne reste que 2 semaines.

1.2.2.2 Le bassin versant du Lambon

Le bassin versant du Lambon est localisé sur la bordure Nord du Bassin aquitain, dans le département des Deux Sèvres. Au droit de la confluence avec la Sèvre niortaise, le réseau hydrographique draine un bassin versant de 112 km² pour un linéaire d'environ 60 kms.

Les communes riveraines des cours d'eau concernés sont : Beaussais-Vitré, Fressines, La Crèche, Vouillé et Niort., ainsi que les communes nouvelles Prailles/La Couarde et de-Aigondigné (Thorigné, Aigonnay, Mougou, Sainte-Blandine).



Carte 5 : Communes du bassin versant du Lambon et affluents

Le Lambon prend sa source sur la commune de La Couarde, à 154 mètres d'altitude.

De la source jusqu'à Thorigné, il traverse le plateau Mellois et perd déjà 50 mètres de dénivelé. De Fressines à Niort, le Lambon coule dans la plaine céréalière du pays niortais avec une pente plus faible.

Il possède 5 affluents :

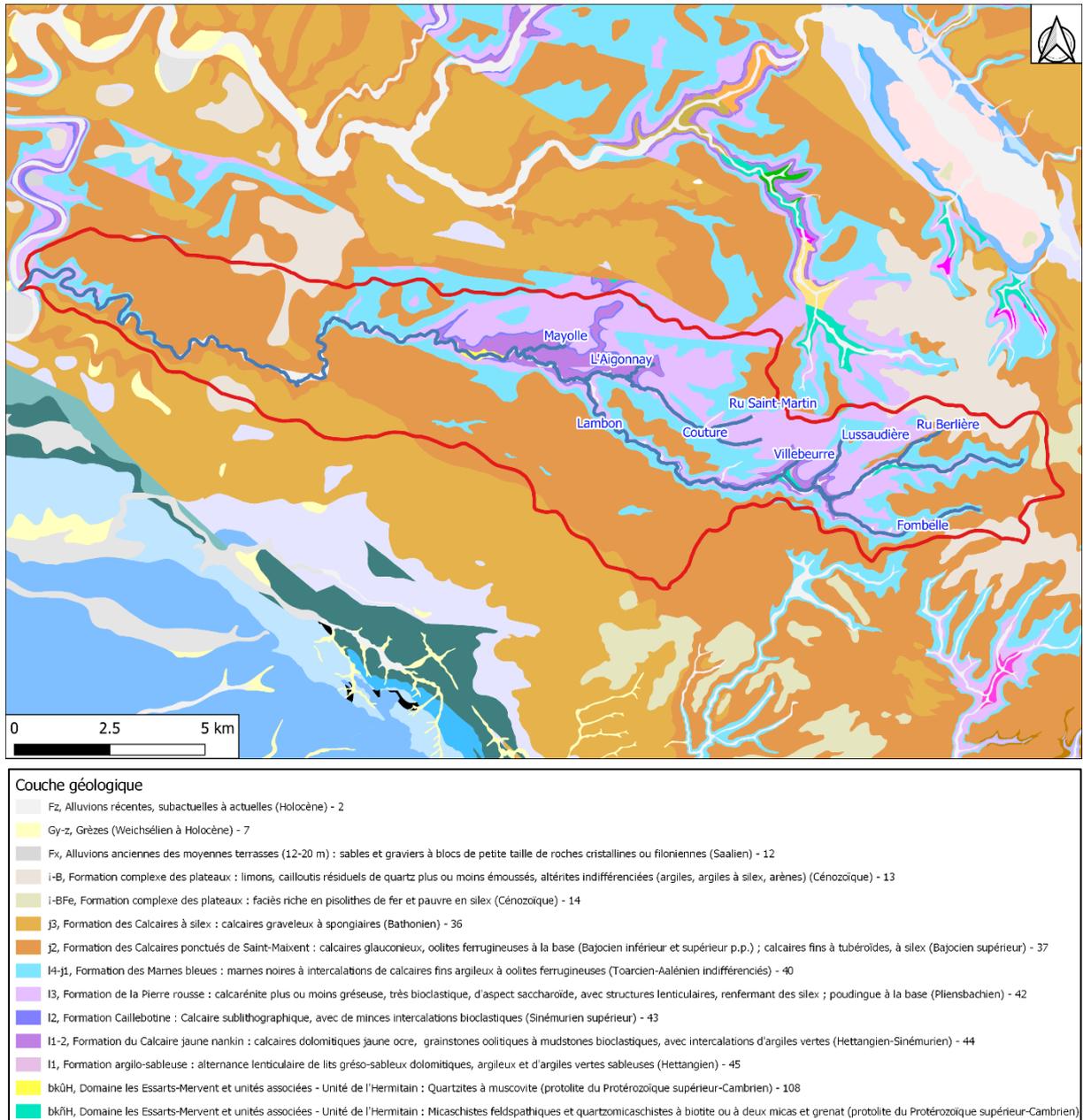
- en rive gauche : le Fombelle
- en rive droite : le Lussaudière, le Villebeurre, l'Aigonnay et le Mayolle.

Le linéaire total de cours d'eau est d'environ 60 kilomètres. Après un linéaire d'environ 39 kilomètres, le Lambon conflue avec la Sèvre Niortaise sur la commune de Niort.

1.2.2.3 Géologie et occupation du sol

Les terrains du bassin versant forment une entité à substratum Jurassique moyen et s'intercalent entre les premiers reliefs du Massif vendéen au Nord et la dépression tectonique de la Guirande et du Marais Poitevin au Sud.

La structure géologique de la plaine, constituée de terres de groies sur une roche calcaire, lui donne alors un caractère plus sinueux.



Carte 6 : Géologie du bassin versant du Lambon et affluents

Ce bassin versant est majoritairement rural, il comprend des vallées encaissées, on y retrouve un paysage de forêts et de prairies pâturées (ce qui explique un nombre important d'abreuvoir et de mise en défens des berges).

1.2.2.4 Hydrologie

Il existe une station de suivi débitmétrique (n° N4200010) sur le Lambon à Mougon à Montailon (79) depuis 2013.

Tableau des valeurs mensuelles et annuelles - Q (l/s) - QMXA = 1273.98 l/s

V	Année	Janv.	V	Fév.	V	Mars	V	Avril	V	Mai	V	Juin	V	Juil.	V	Août	V	Sept.	V	Oct.	V	Nov.	V	Déc.	V	Moy/Total
	* Vous pouvez accéder aux statistiques d'un mois particulier en cliquant sur la valeur de son débit mensuel.																									
	2013	963.28		-		-		-		336.98	#	396.65	#	89.08	#	49.78	#	51.91	#	70.18	#	566.77	#	374.69	#	-
	2014	1075.53	#	1375.95	#	691.77	#	96.65	#	-		121.02	#	41.05	#	29.49	#	-		37.51	#	75.75	#	54.16	#	-
	2015	-		534.88		501.59		156.15		599.39	#	84.09	#	50.85	#	56.68	#	171.98	#	57.41	#	123.10	#	67.69	#	-
	2016	918.09	#	1484.73	#	785.35		278.05		108.85	#	104.58	#	62.59	#	40.18	#	28.19	#	25.42	#	27.77	#	43.77	#	321.66
	2017	92.00	#	128.06		444.51	#	100.72	#	47.05	#	38.53	#	40.84	#	32.86	#	28.62	#	35.81	#	65.29	#	104.21	#	96.70
	2018	1209.04	#	780.54		722.79		625.42		187.69	#	287.12	#	61.38	#	14.04	#	8.09	#	10.24	#	43.28	#	1063.56	#	416.72
	2019	166.57	#	303.19		307.52		175.84		132.27		81.60	#	16.49	#	11.51	#	6.00	#	170.35	#	1248.82	#	1786.16	#	367.60
P	2020	822.01	#	1136.45	#	1507.61	#	269.68		257.61		96.52	#	22.67	#	10.49	#	7.50	#	71.81	#	92.86	#	673.07	#	413.32
P	2021	864.90	#	2095.18	#	-		-		-		-		-		-		-		-		-	-	-	-	

Tableau des moyennes inter annuelles

	Janv.	V	Fév.	V	Mars	V	Avril	V	Mai	V	Juin	V	Juil.	V	Août	V	Sept.	V	Oct.	V	Nov.	V	Déc.	V	Moy/Total
Moyenne	763.93		979.87		708.73		243.22		238.55		151.26		48.12		30.63		43.18		59.84		280.45		520.91		335.98
Nb valeurs	8		8		7		7		7		8		8		8		7		8		8		8		8

Le débit moyen interannuel ou module est 0,33 m³/s.

Le minimum connu date de septembre 2019 avec 0,006 m³/s.

Le maximum connu date de mars 2020 avec 15,3 m³/s.

Le régime hydrologique du Lambon s'avère très perturbé du fait d'étiages sévères ; des assèchements réguliers et répétitifs sont observés sur un tiers du linéaire jusqu'à huit années sur dix.

Ces assèchements s'expliquent par les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du bassin mais sont accentués par une utilisation de l'eau toujours plus importante :

- captages,
- forages,
- réalisation d'étangs parallèlement au lit du Lambon.

Ce phénomène d'assèchement s'accompagne de perturbations et d'une dégradation des berges.

2 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

2.1.1 Le CTMA 2016-2020

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques est un outil fédérateur, financier et opérationnel proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui a été proposé dans le cadre de son 9ème programme d'interventions (2007-2012) pour remplacer les contrats de restauration et d'entretien.

Il s'agit d'une contractualisation entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, des maîtres d'ouvrages et d'autres signataires (financeurs, ...) comme le Département des Deux-Sèvres.

Le CTMA doit permettre de répondre aux préconisations du SDAGE Loire-Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), en coordination avec les autres outils de gestion en place (autres CTMA, Contrats Re-Sources, CTGQ).

Il a pour objectifs de réduire les sources de pollutions ou de dégradations physiques des milieux aquatiques. Il s'agit d'une déclinaison du contrat territorial mais ne concerne que le secteur des milieux aquatiques (cours d'eau, aux zones humides et aux grands migrateurs).

Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la DCE et peut concerner une ou plusieurs thématiques.

Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers. Les bénéficiaires sont les collectivités, les associations, les communes et leurs groupements.

Il comporte deux phases :

- la phase d'élaboration (études, mobilisation des acteurs), préalable à la signature du contrat et aboutissant à la proposition d'un programme d'action,
- la phase de mise en œuvre, comprenant des actions d'accompagnement (animation, communication, suivi, évaluation).

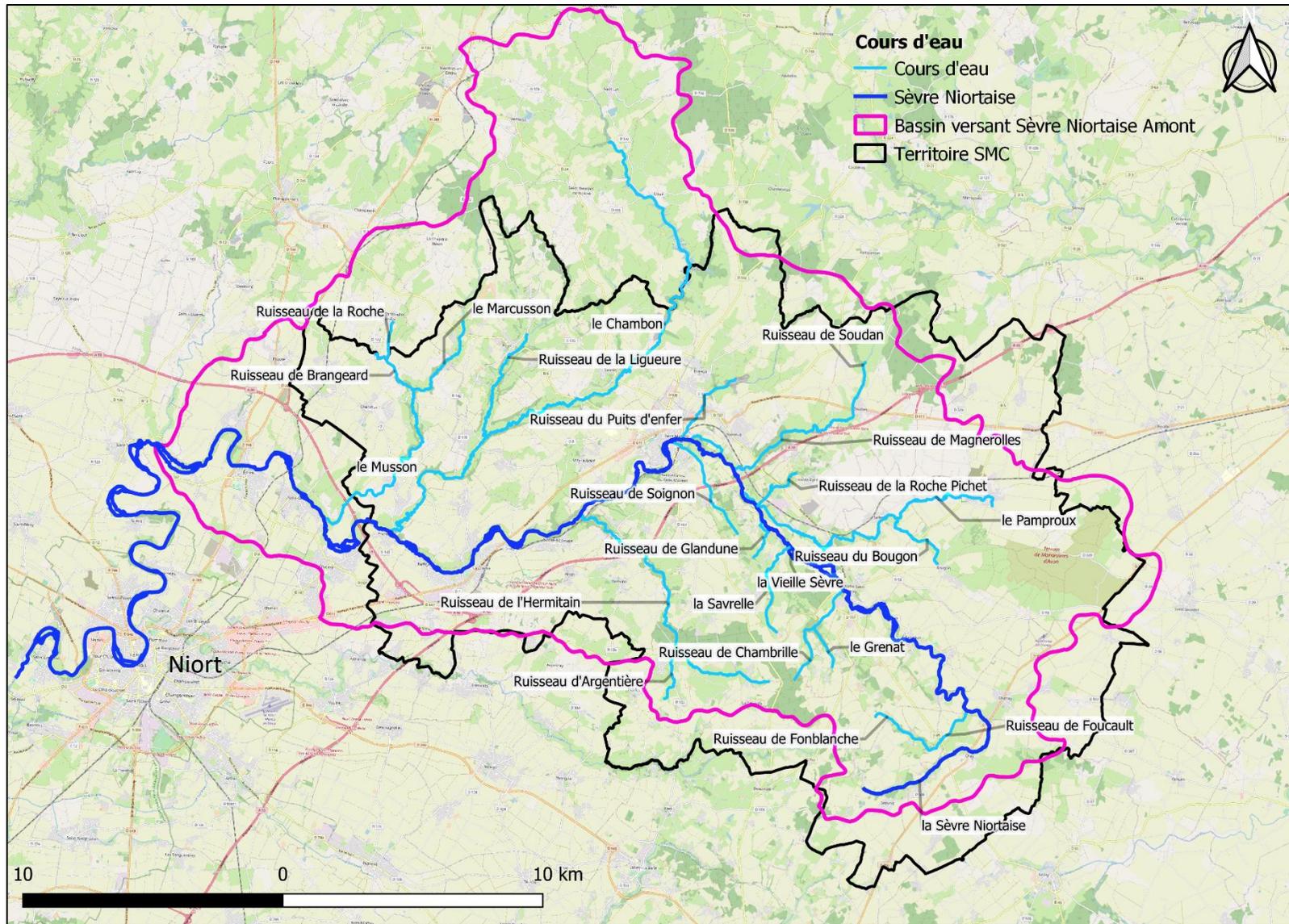
2.1.1.1 Partie Sèvre Niortaise

Le CTMA 2016-2020 portait sur les 21 cours d'eau ou tronçon de cours d'eau suivants :

Tableau 1 : Cours d'eau concernés par le CTMA « Sèvre niortaise amont »

Nom du cours d'eau	Linéaire (m)
Ruisseau d'Argentière	2 352
Ruisseau du Bougon	3 940
Ruisseau de Brangeard	2 587
Le Chambon	30 007
Ruisseau de Chambrille	4 567
Ruisseau de Fontblanche	2 645

Nom du cours d'eau	Linéaire (m)
Ruisseau de Foucault	2 505
Ruisseau de Glandune	1 988
Ruisseau de L'hermitain	13 227
Ruisseau de la Ligueure	5 668
Ruisseau de Magnerolles	4 534
Le Marcusson	4 146
Le Musson	9 714
Le Pamproux	15 394
Ruisseau du Puits d'enfer	3 540
Ruisseau de la Roche	1 539
Ruisseau de la Roche Pichet	2 155
La Savrelle	1 733
La Sèvre niortaise	76 749
Ruisseau de Soignon	4 842
Ruisseau de Soudan	4 493
La Vieille sèvre	2 762
	201 087



Carte 7 : Localisation des cours d'eau concernés par le CTMA 2016-2020

2.1.1.2 Partie Lambon

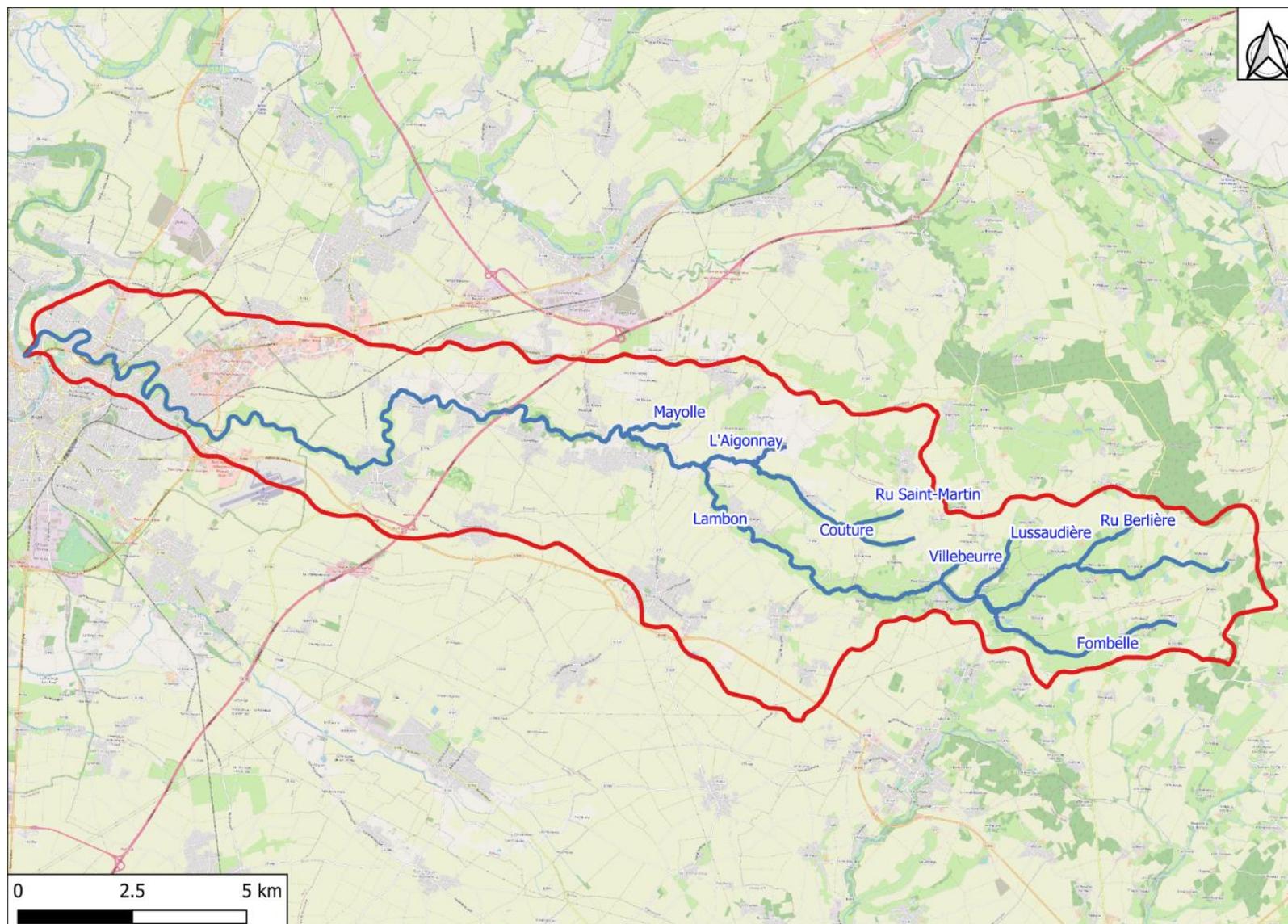
Le CTMA du Lambon et affluents 2016-2020 a été finalisé en 2016 par SERAMA.

L'enquête au titre de la Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général a eu lieu du 20 février au 24 mars 2017.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable en avril 2017, l'arrêté préfectoral a été signé en aout 2017.

Le CTMA porte sur les cours d'eau suivants :

Nom	Linéaire (m)
Le Lambon	45 509
Le Fombelle	4 714
La Couture	4 640
L'Aigonnay	2 678
La Lussaudière	2 406
Le Mayolle	1 618
Ruisseau de la Berlière	1 534
Ruisseau de Saint-Martin	1 164
Le Villebeurre	878
Ruisseau de Biard	182
	65 323



Carte 8 : Localisation des cours d'eau concernés par le CTMA 2016-2020

2.1.1.3 Rappel des enjeux et objectifs

Les enjeux issus du précédent contrat sont les suivants :

- L'enjeu qualité : La qualité de l'eau est un facteur de doute de l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau pour la masse d'eau La présence du captage destiné à l'alimentation en eau potable du Vivier et la superposition des périmètres de protection avec le bassin versant du Lambon sont prépondérants dans la détermination de cet enjeu.

- L'enjeu hydraulique :
 - avec un classement en Zone de Répartition des Eaux : les pressions sur la ressource sont en inadéquation avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.
 - Les assècs et les ruptures d'écoulement sont fréquentes sur le bassin versant du Lambon, notamment sur la partie aval du Lambon. La présence de plans d'eau en tête de bassin versant apparaît comme étant une problématique importante à prendre en compte.

- L'enjeu biologique ressort de manière prioritaire sur la partie amont du bassin du Lambon. Les potentialités piscicoles (notamment pour l'espèce repère truite fario) et asticoles (présence de populations d'écrevisses à pattes blanches non vérifiée depuis plusieurs années) et la présence de zones humides latérales justifient la localisation de cet enjeu.

2.1.2 Les signataires du contrat

16 organismes sont signataires du contrat :

- Les syndicats de rivière ainsi que le SIC,
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Le Département Deux Sèvres,
- La Fédération de pêche et 5 AAPPMA,
- Le CEN,
- Le CPIE Gâtine Poitevine,
- Le Syndicat des eaux du (SERTAD,
- Le SEV (Syndicat des Eaux du Vivier).



Photo 1 : Signatures du CTMA 2016-2020

2.1.3 Les maîtres d'ouvrages du Contrat

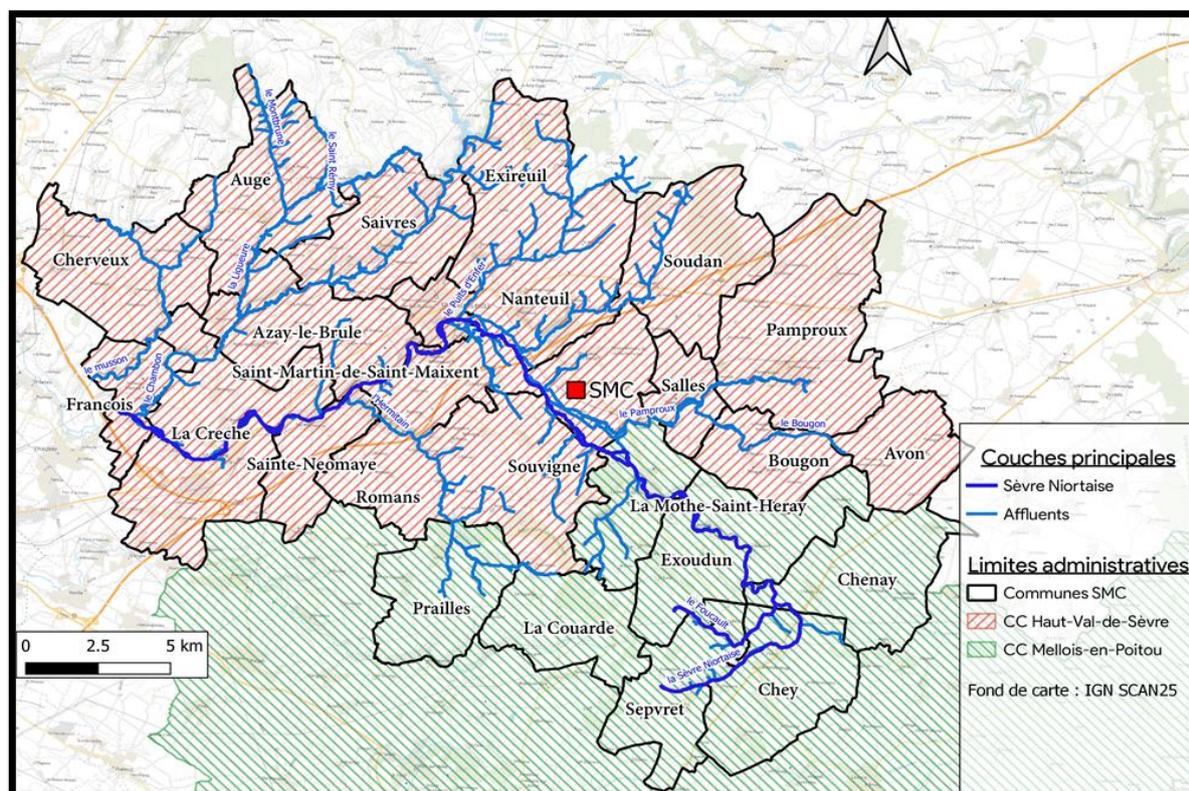
2.1.3.1 Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud-Gâtine

Le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

- "Mixte", car il comporte des collectivités territoriales de différentes catégories (commune, communauté de communes)
- "A la carte", car chaque collectivité peut adhérer pour les seules compétences qui l'intéressent :
 - Gestion des déchets
 - Bâtiments intercommunaux
 - Service rivières (compétence GEMAPI)

Le **service rivières** intervient sur le territoire de deux EPCI pour un total de 25 communes, à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :

- Communauté de communes du Haut Val de Sèvre (Augé, Avon, La Crèche, François, Saint-Maixent-l'École, Saivres, Exireuil, Nanteuil, Romans, Saint-Martin-de-Saint-Maixent Cherveux, Sainte-Néomaye, Souvigné, Pamproux, Salles, Azay-le-Brûlé, Soudan, Bougon, Sainte-Eanne),
- Communauté de communes du Mellois en Poitou (La Mothe-Saint-Héray, Prailles-La Couarde, Exoudun, Sepvret, Chey, Chenay).



Carte 2 : Zone d'intervention du service rivière du SMC

Historiquement la limite du territoire d'intervention du service rivière du SMC était à la fois basée sur la limite communale dans certains cas et sur la limite de bassin versant dans d'autres, créant des « incohérences » que la compétence GEMAPI a contribué à corriger.

Le SMC assure la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour le compte de la communauté de communes Haut Val de Sèvre et pour la communauté de communes du Mellois en Poitou (en partie).

Cette compétence est obligatoire pour tous les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit de l'entretien des cours d'eau, mais aussi de l'aménagement de bassins hydrographiques, de la défense contre les inondations et de la protection et la restauration des écosystème aquatiques et des zones humides.

Néanmoins, le service rivières du SMC existe depuis près de 30 ans.

L'arrivée de la compétence GEMAPI ne vient pas modifier ou abroger la réglementation en vigueur dans le code de l'environnement pour les propriétaires riverains (privés ou publics). Le SMC n'a jamais eu l'obligation d'assurer la protection des propriétés riveraines des cours d'eau non domaniaux contre l'action naturelle des eaux. Le SMC œuvre uniquement dans le cadre de l'intérêt général. Pour cela, le SMC dispose de deux outils réglementaires et financiers bien spécifiques qui sont : le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) et la Déclaration d'intérêt général (DIG) associée.

2.1.3.2 Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

En janvier 2020, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) est créé à partir des zones blanches des 8 EPCI qui le composent. Il regroupe également 3 anciens

syndicats de rivières qui couvraient les bassins versant de l'Autize, de l'Egray, de la Courance, de la Guirande, du Mignon et du Lambon.

À la suite de sa création les élus ont souhaité un TMR sur chacun de ces secteurs. Mr CHARPENTEAU a pris ses fonctions en janvier 2020 sur le territoire du Lambon.

Le SMBVSN a pour vocation d'entreprendre des études, d'assurer l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant à son niveau un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

Aussi, il participe aux actions de communication et de concertation nécessaires à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et aux actions en faveur des zones humides attenantes aux milieux aquatiques et de la biodiversité.

La mise en œuvre de la GEMAPI par le syndicat implique également la lutte contre les espèces aquatiques invasives et/ou nuisibles (pour protéger la biodiversité) et les rongeurs aquatiques nuisibles (pour éviter des dégradations de certains ouvrages qui pourraient avoir des conséquences directes sur la protection contre les inondations ou leur prévention).

Le SMBVSN couvre en totalité ou partiellement une centaine de communes, sur une superficie de 1 570 km². Le réseau hydrographique représente près de 800 km de cours d'eau (Hors réseau secondaire et tertiaire du Marais Poitevin).

2.1.3.3 La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres (FDAAPPMA) est issue du regroupement de 48 associations de pêche : 47 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets du Domaine Public (ADAPAEF DP).

Dotée de statuts approuvés par le ministre de l'Environnement, la FDAAPPMA, est gérée par un conseil d'administration de 15 membres élus représentant les AAPPMA auxquels s'ajoutent, le cas échéant, 1 ou 2 membres représentant l'ADAPAEF.

Ses missions sont les suivantes :

- Protection des milieux aquatiques,
- Mise en valeur et surveillance du domaine piscicole des Deux-Sèvres,
- Développement de la pêche amateur et mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche.

2.1.3.4 Le CEN Nouvelle Aquitaine (anciennement CREN)

Association loi 1901, le Conservatoire Régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes (CREN Poitou-Charentes) est impliqué, depuis sa création en 1993, dans une démarche pour enrayer la dégradation de la biodiversité. Il agit pour : « la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région Poitou-Charentes qui représentent un intérêt écologique, floristique, faunistique, biologique, géologique et paysager remarquable et de tous sites à valeur écologique potentielle ».

Il applique sa stratégie d'intervention en conformité avec la politique du patrimoine naturel au service de l'aménagement du territoire. Le Conservatoire tente de répondre à ces enjeux en intervenant sur les sites de grand intérêt écologique et paysager de Poitou-Charentes avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, des collectivités territoriales, de l'État et de l'Europe, des agences de l'eau et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural.

Le rôle du Conservatoire est à la fois d'inciter et d'assister techniquement les collectivités, administrations, associations ou particuliers désireux d'œuvrer pour la préservation et la mise en valeur des milieux naturels et des paysages, mais également d'intervenir directement pour la maîtrise foncière, l'aménagement, la gestion et la valorisation auprès du public.

En 2018, à la suite de la création des nouvelles régions, le CREN Poitou-Charentes s'est regroupé avec le CEN Aquitaine et le CEN Limousin pour créer le CEN Nouvelle Aquitaine. Les missions de cette nouvelle entité restent les mêmes que les entités historiques.

2.1.3.5 Le Département des Deux-Sèvres

Partenaire quotidien des collectivités locales, des associations et du monde agricole, le Département occupe une place privilégiée pour développer et mettre en œuvre des actions en faveur de la préservation de l'environnement deux-sévrien, telles que :

- Assurer la protection et la qualité de la ressource en eau,
- Promouvoir les énergies renouvelables dans les logements et combattre le gaspillage énergétique,
- Valoriser le cadre de vie pour tous : paysage, randonnée, rivières, effacement des lignes électriques et téléphoniques...
- Entretien des routes départementales,
- Organiser le territoire via l'aménagement foncier, le développement agricole...
- Protéger la biodiversité et les milieux naturels locaux : Espaces Naturels Sensibles, zones Natura 2000, Parc Naturel du Marais Poitevin, ...
- Informer et éduquer aux enjeux environnementaux,
- Diminuer les émissions de polluants et la consommation d'énergie en favorisant les circuits courts dans la restauration des collèges...

Combinées les unes aux autres, toutes ces actions de terrain contribuent à la préservation de l'identité rurale locale et favorisent l'avenir des générations futures en Deux-Sèvres.

Le Département possède un Service Eau, assainissement et rivières et les aides aux projets en milieux aquatiques visent à reconquérir et préserver les zones humides et agir sur les cours d'eau afin de préserver ces milieux et les espèces aquatiques.

Les opérations présentées doivent s'inscrire dans les orientations du schéma départemental sur les milieux aquatiques et contribuer à l'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles visé par la directive cadre sur l'Eau.

D'une manière générale, les projets susceptibles d'être soutenus sont les actions menées sur les cours d'eau et les annexes hydrauliques ainsi que celles en faveur de la préservation et la restauration des zones humides et des zones à intérêt faunistique et floristique.

L'association des services du Département au suivi des projets ainsi que l'avis favorable du comité technique départemental « milieux aquatiques »¹ constituent deux préalables indispensables à tout accompagnement financier.

2.1.3.6 Le Syndicat Intercommunal à la Carte (SIC)

Le SIC regroupe les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Siecq et Saint-Maxire.

Ce syndicat a deux pôles bien distincts :

- les services techniques pour lesquels 19 personnes sont salariées et
- le foyer-logement les Ourmeaux qui emploie 24 personnes.

Les services techniques ont pour mission l'entretien des espaces publics des communes.

Le SIC est signataire du CTMA pour l'étude diagnostic/programmation actions sur la Sèvre Médiane. Aujourd'hui le SIC n'a plus compétence « rivière », elle est rattachée du SMBVSN.

2.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.2.1 La Directive Cadre Européenne sur l'Eau

La Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen avec une perspective de développement durable.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

Les grands principes de la DCE sont :

- une gestion par bassin versant ;
- la fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

Pour l'atteinte du bon état des eaux de surface, deux définitions sont à considérer :

- l'état écologique des masses d'eau qui s'évalue sur la base de paramètres biologiques et physico-chimiques sous-tendant la biologie,
- l'état chimique des masses d'eau, destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementales, qui ne prévoit que deux classes d'état : respect et non-respect. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (annexe IX de la DCE) et les substances prioritaires (annexe X de la DCE).

Le bon état des eaux de surface est atteint lorsque son état écologique ET chimique, sont au moins bons.

L'objectif du Contrat Territorial Milieux Aquatiques est de répondre à la DCE en agissant sur l'état environnemental des masses d'eau afin de les améliorer et d'atteindre le bon état écologique d'ici 2015 (révisé en 2021).

Le territoire d'étude est situé dans la vallée de la Sèvre Niortaise ; il comprend plusieurs masses d'eau définies par l'Agence de l'eau.

Tableau 2 : Masses d'eau du territoire

FRGR0558	LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NANTEUIL JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CHAMBON
FRGR1829	LA SEVRE NIORTAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NANTEUIL
FRGR0579b	LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DE LA RETENUE TOUCHE POUPARD JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE
FRGR0559a	LA SEVRE NIORTAISE EN AVAL DU CHAMBON SUR FRANÇOIS
FRGR1851	LE MAGNEROLLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE
FRGR1854	LE MARCUSSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE
FRGR1468	LE PUIITS D'ENFER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE
FRGR1814	L'HERMITAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE
FRGR058	LE LAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE

2.2.2 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La directive cadre sur l'eau fixe un principe de non-détérioration de l'état des eaux et des objectifs ambitieux pour leur restauration. Le SDAGE Loire-Bretagne est le principal outil de mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Le SDAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de 6 ans :

- les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau
- les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, chaque plan d'eau, chaque nappe souterraine, chaque estuaire et chaque secteur du littoral

- les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, territoire par territoire, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui doit permettre d'atteindre les objectifs.



Le 12 décembre 2013, le comité de bassin a adopté un état des lieux du bassin Loire-Bretagne. Etabli en application de la directive cadre sur l'eau, l'état des lieux analyse les freins à la reconquête du bon état des eaux. Les causes des risques de non-atteinte des objectifs environnementaux en 2021 sont principalement liées à des problématiques relatives à l'hydrologie, la morphologie/continuité, et aux pollutions par les nutriments.

Il jette ainsi les bases sur lesquelles les instances du bassin vont construire le SDAGE et le programme de mesures 2016-2021.

Le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne a intégré le retour d'une consultation pour finaliser un document qui a été présenté dans les six commissions territoriales du comité de bassin en septembre 2015, avant que le comité de bassin ne donne un avis favorable sur ce programme de mesures.

Les questions importantes pour le bassin sont les questions auxquelles le SDAGE doit répondre pour atteindre un bon état des eaux. Elles ont été définies par le comité de bassin en 2012 et soumises à la consultation du public du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013.

Le 4 juillet 2013 quatre questions importantes ont été arrêtées :	
La qualité de l'eau	Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
Les milieux aquatiques	Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
La quantité	Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
La gouvernance	Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

Le comité de bassin Loire-Bretagne prépare la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour la période 2022-2027. Les mots d'ordre : valoriser les progrès accomplis, simplifier et gagner en efficacité.

Leur mise à jour est le fruit d'un long processus de concertation, pour aboutir à l'adoption du schéma directeur 2022-2027. Les travaux ont débuté fin 2017.

Adopté en décembre 2019 par le comité de bassin Loire-Bretagne, l'état des lieux est un document technique permettant d'avoir une vision globale de la situation du bassin. La synthèse grand public aborde de façon plus synthétique et avec une ambition pédagogique l'ensemble des thématiques de l'état des lieux 2019.

2.2.3 Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin

Le bassin versant de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin s'étend des sources de la Sèvre Niortaise à une trentaine de kilomètres à l'est de Niort jusqu'à son estuaire dans la baie de l'Aiguillon.

Il comprend aussi l'ensemble de ses affluents (à l'exception du linéaire situé hors du marais pour la rivière Vendée) ainsi que le bassin versant du Curé et l'amont du bassin hydrographique de la Dive de Couhé. Pour ce dernier secteur, il a été en effet mis en évidence la forte contribution des eaux souterraines de l'amont de la Dive aux débits de la Sèvre Niortaise.

D'une superficie de 3 700 km², le bassin versant du SAGE s'étend sur tout ou partie du territoire de 223 communes. Administrativement, il s'étend sur deux régions et quatre départements : Deux-Sèvres (54,4 % de la superficie), Charente-Maritime (22,5 %), Vendée (20,3 %) et Vienne (2,8 %).



Carte 9 : Périmètre du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin

La caractéristique essentielle de ce territoire est d’inclure une grande partie du territoire du Marais Poitevin (plus de 70%) avec un réseau hydraulique dense (fossés et conches) et équipé de nombreux ouvrages hydrauliques.

Il existe plus de 1 800 kilomètres de cours d’eau et canaux sur l’ensemble du territoire (en incluant seulement les réseaux primaire et secondaire du marais).

Dans un contexte d’évolutions marquées, tant urbanistique (extension importante autour des principaux centres urbains) que paysagère (remembrement, disparition de prairies), et d’un territoire où les interactions entre les eaux superficielles et souterraines sont fortes, il a été fait le constat :

- D’une **dégradation importante de la qualité des eaux** parfois incompatible avec certains usages et/ou avec la préservation des milieux et de la biodiversité. *Il est en effet identifié des secteurs où la qualité des eaux est proche des limites maximums autorisées par la réglementation pour la production d’eau potable,*
- D’un **important déséquilibre entre les besoins en eau** (eau potable, irrigation agricole et usages industriels) **et les ressources possibles en période d’étéage**. *C’est notamment le cas pour les nappes souterraines situées sous les plaines calcaires sud vendéenne et de l’Aunis,*
- De la présence de **milieux humides remarquables** à préserver sur le territoire. *C’est le cas de la zone humide du Marais Poitevin, mais de nombreux autres espaces sont*

aussi concernés (prairie mothaise et vallée de la Sèvre en amont de Niort notamment),

- De **risques d'inondation** non négligeables.

Fort de ce constat, la commission en charge de l'élaboration du SAGE (CLE) s'est fixé des seuils qualitatifs et quantitatifs à l'horizon 2015 et les objectifs généraux pour les atteindre. Ce sont ces objectifs qui constituent l'ossature du Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Au nombre de douze, il s'agit de :

- La définition de seuils de qualité à atteindre en 2015,
- L'amélioration de la qualité de l'eau en faisant évoluer les pratiques agricoles et non agricoles,
- L'amélioration de l'efficacité des systèmes d'assainissement ;
- La préservation et la mise en valeur des milieux naturels aquatiques,
- La définition des seuils d'objectifs et de crise sur les cours d'eau, le Marais Poitevin et les nappes souterraines,
- L'amélioration de la connaissance quantitative des ressources,
- Le développement des pratiques et des techniques permettant de réaliser des économies d'eau,
- La diversification des ressources,
- L'amélioration de la gestion des étiages,
- Le renforcement de la prévention contre les inondations,
- Le renforcement de la prévision des crues et des inondations,
- L'amélioration de la protection contre les crues et les inondations.

Dans ces choix, la CLE a globalement retenu des scénarios ambitieux pour le bassin versant.

Il s'agit, au vu des niveaux de dégradations de la qualité des eaux et des milieux constatés actuellement et de la nécessité d'atteindre à terme un bon état des eaux et des milieux :

- De donner un signal fort en direction des acteurs socio-économiques du territoire,
- De dégager une ligne directrice cohérente, qui apporte une plus-value par rapport aux tendances actuelles en termes d'enjeux environnementaux, et sur laquelle les décisions politiques et techniques puissent venir s'appuyer.

A partir d'un état des lieux (validé en mars 2004), de nombreuses études et réunions de concertation entre les acteurs locaux et institutionnels ont permis de partager un diagnostic de la situation (validé en mai 2004). Dans un second temps, différents scénarios possibles d'évolution ont été envisagés en tenant compte d'options techniques ou de niveaux d'exigence quantitatifs et/ou qualitatifs plus ou moins contraignants.

Ces scénarios ont ensuite permis de choisir des objectifs et une stratégie d'action (validée en décembre 2005). Dans une dernière phase, la CLE a précisé les mesures et dispositions

nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Ces éléments sont réunis dans les projets de Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de règlement validés par la CLE le 16 janvier 2008.

Les consultations réglementaires préalables à l'enquête publique (consultation pour avis des conseils généraux, du conseil régional, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents et du comité de bassin du district hydrographique « Loire Bretagne ») ont été conduites de mai 2008 à janvier 2010 et l'enquête publique réalisée à la fin du premier semestre 2010.

Le projet de SAGE, modifié par la CLE pour tenir compte des avis et des observations formulés lors de la phase de consultation, a finalement été adopté définitivement par la CLE par une délibération du 17 février 2011.

Enfin, transmis au préfet coordonnateur du SAGE, celui-ci a pris un arrêté préfectoral d'approbation le 29 avril 2011.

Le SAGE a été validé en CLE le 23 septembre 2019.

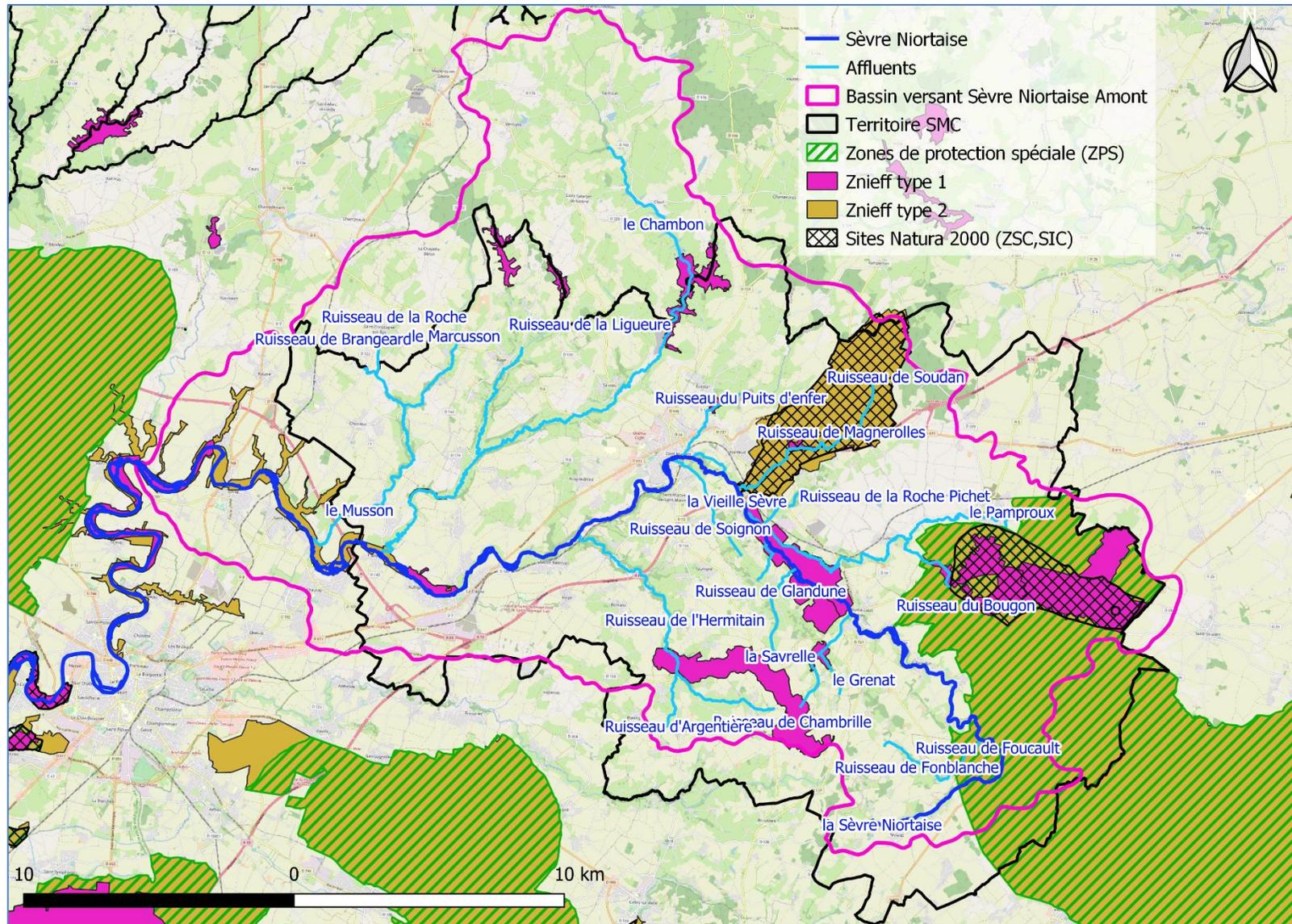
2.2.4 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

Au sein du périmètre du CTMA, se trouvent 3 sites Natura 2000 :

- Vallée du Magnerolles (site animé par le SMC)
- Chaumes d'Avon,
- Plaine de la Mothe-Saint-Heray-Lezay.



Carte 10 : Sites Natura 2000, ZPS, ZNIEFFs 1 et 2 du secteur d'étude

2.2.4.1 FR5400444 « Vallée du Magnerolles »

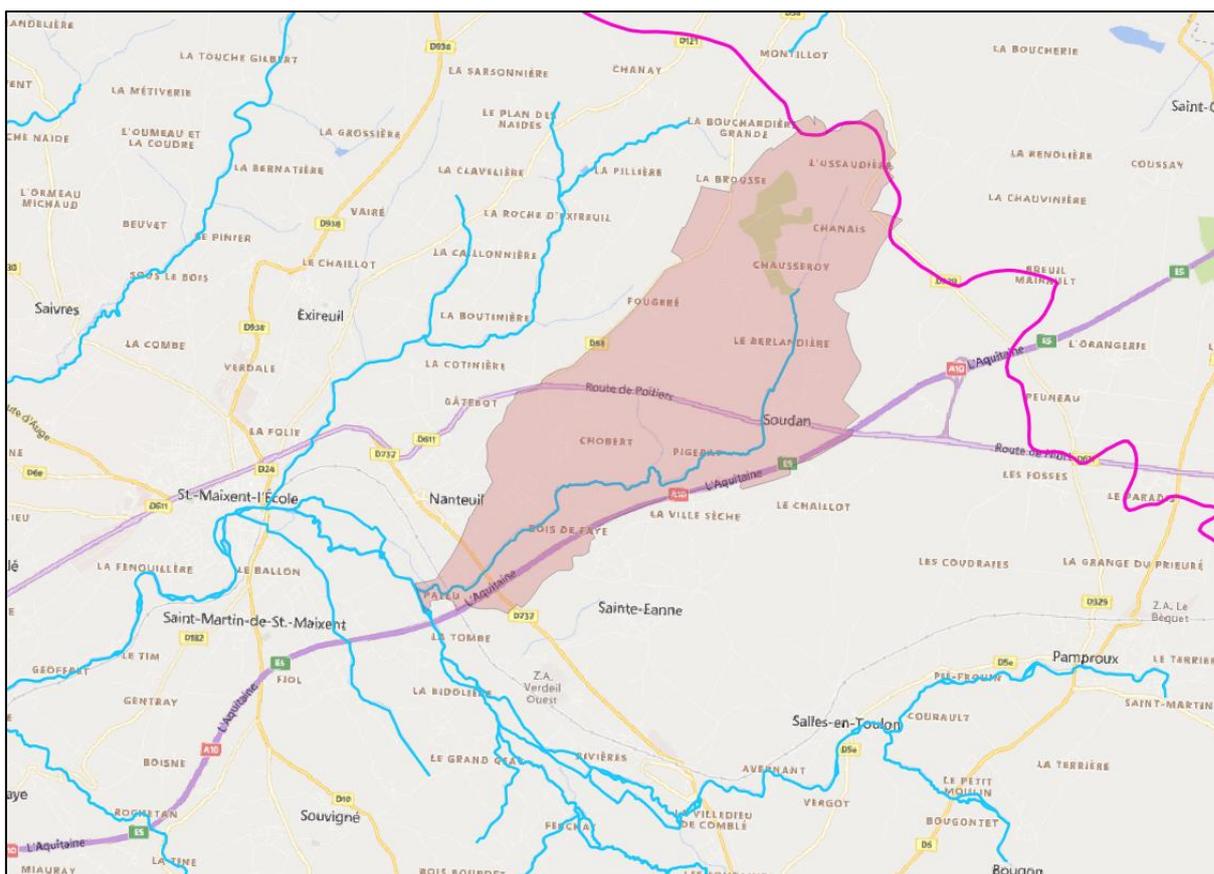
Ce site, de 1 826 ha, situé intégralement en Deux-Sèvres, a été classé en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 13 avril 2007.

« Le ruisseau de Magnerolles est un modeste affluent du bassin amont de la Sèvre Niortaise, qu'il rejoint rive droite en amont de St-Maixent (alt. 59 m) dans les Deux-Sèvres, en bordure Ouest du seuil du Poitou. Issu d'un complexe de petites sources situées près du Bois de Soudan (l'Lussaudière, alt. 175 m), il s'étale sur près de 10 km de long en recevant une dizaine de petits affluents plus ou moins permanents totalisant environ 7 km, et draine un bassin versant de 19 km².

D'abord assez lent sur sa partie amont, où il traverse un plateau cultivé sur environ 5 km, il devient ensuite beaucoup plus rapide en-dessous de Soudan, où il s'encaisse et devient franchement torrentiel sur environ 4 km. A son arrivée dans la plaine de la Sèvre, il reprend un cours plus calme sur le dernier kilomètre. C'est sa partie torrentielle qui fait la particularité de ce ruisseau, tant du point de vue paysager (vallée encaissée contrastant avec le plateau et la plaine cultivés) qu'écologique, puisque c'est là que se localise en effet la plus grosse population d'écrevisses à pattes blanches de la région. Connue de longue date, celle-ci est suivie de près par le CSP depuis près de 15 ans mais aussi par des chercheurs de l'Université de Poitiers depuis peu. On y connaît aussi une petite population de chabots, et les affleurements rocheux de cette partie encaissée sont classés en ZNIEFF du fait de la présence d'espèces végétales rares.

Le ruisseau de Magnerolles, avec sa faible profondeur (20-40 cm), et son fond de graviers et blocs, véhicule une eau bien oxygénée, riche en calcium et peu chargée en nitrates. Son fonctionnement hydraulique n'est pas classique, car il est alimenté principalement pas des sources latérales à débits variables, et franchit deux failles géologiques qui sont le siège d'une infiltration apparemment conséquente. On observe alors une succession d'apports et de pertes qui, en fonction de la pluviométrie et de la température, donnent au ruisseau un aspect variable, avec une alternance de parties en eau et à sec.

Ce fonctionnement particulier du ruisseau est à l'origine d'une fragilité qui s'est accrue ces dernières décennies. Celle-ci est apparue de façon flagrante lors de l'été 1990, où la chaleur et le manque de pluie ont provoqué un assèchement sévère de la zone à écrevisses, induisant une mortalité massive et jamais vue auparavant. Cet épisode malheureux a montré que des conditions climatiques exceptionnelles pouvaient décupler les effets de certaines modifications intervenues dans le paysage environnant : disparition de surfaces prairiales au profit de cultures, développement de cultures laissant les sols nus en hiver, arrachage de haies et agrandissement des parcelles, drainage et irrigation sont autant d'éléments jouant sur le stock d'eau du sol et sur l'alimentation du ruisseau en été. » [source DOCOB]



Carte 1 : Périmètre du site "Vallée du Magnerolles"

Il s'agit du bassin versant d'un petit cours d'eau courant des collines bocagères de la Gâtine à la vallée alluviale de la Sèvre Niortaise et prenant localement un régime torrentiel dans sa portion la plus pentue qui s'encaisse dans des affleurements de roches siliceuses.

Le ruisseau du Magnerolles hébergeait jusqu'en 2001 la plus forte population régionale d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), avec de fortes densités sur un linéaire significatif. Cette population se trouve en limite d'aire de répartition (bordure Ouest).

Le lit majeur présente une ripisylve bien conservée sur la majeure partie du site mais la partie supérieure du cours d'eau et du bassin versant sont affectés par la transformation de prairies en cultures intensives et de drainage.

La population d'écrevisses est très vulnérable car elle a été affectée par un épisode sévère d'assèchement dans les années 1990, puis par 2 accidents chimiques en 2001.

Le SMC assure l'animation du site depuis septembre 2019, auparavant cette animation était réalisée par le CPIE79 (M. BENAY) depuis plus de 10 ans.

Le ruisseau de Magnerolles est un petit affluent du bassin amont de la Sèvre Niortaise, qu'il rejoint rive droite en amont de St-Maixent-L'Ecole. Issu de petites sources situées près du Bois de Soudan, il s'étale sur près de 10 km de long.

Les enjeux du site sont nombreux :

- garantir la pérennité des espèces patrimoniales mises en évidence sur le bassin versant en leur garantissant la conservation d'un biotope favorable,

- les habitats remarquables observés sur le site doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière du fait de leur fragilité,
- la qualité de l'Eau car le Magnerolles est un des derniers affluents de la Sèvre Niortaise en amont du captage de La Corbelière (alimentation en eau potable).

L'animation consiste à :

- permettre la mise en place d'actions en faveur de la préservation des espèces et des habitats,
- valoriser les actions mises en œuvre pour préserver les espèces et les habitats,
- accompagner les porteurs de projets,
- sensibiliser les publics aux enjeux de biodiversité.

Tableau 3 : Objectifs retenus pour le site « Vallée du Magnerolles »

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1-Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
8220-végétation des pentes rocheuses et des rochers exposés	-maintien d'un degré d'ouverture suffisant
9160-boisement de type forêt alluviale à aulnes et frênes	-maintien du boisement à base d'aulnes et frênes -restauration du caractère hydromorphe
9160- Ripisylve à aulnes et frênes entretenir, restaurer	-entretenir l'existant -recréer sur les secteurs où elle manque
Améliorer la qualité du lit des cours d'eau	-réduire le colmatage par les limons -réaménager des fonds graveleux / pierreux -protéger les fonds des perturbations mécaniques (passages d'engins et bovins)
Réseau de haies maintenir l'existant, développer et entretenir un maillage fonctionnel	-maintien ou restauration des haies existantes -plantations et entretien de nouvelles haies (de différents types)
Boisements de chênes maintenir et entretenir	-maintenir un état boisé hétérogène -favoriser les autres fonctions des boisements
Habitats prairiaux	-maintien et entretien
Favoriser d'autres espèces d'intérêt européen	-entretien / restauration / création de mares (pour les amphibiens) -création de gîtes à chiroptères
2-Maintien, restauration d'une qualité d'eau et d'un fonctionnement hydrologique favorable aux espèces d'intérêt communautaire	
Ruisseau et annexes Rétablir / pérenniser le fonctionnement hydrologique	-limiter le ruissellement / augmenter le stockage d'eau dans le sol -Améliorer le fonctionnement des sources -Réduire les vitesses d'écoulement lors des fortes pluies
Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	-contrôle / réduction des pollutions : agricole effluents domestiques effluents industriels routière
3-Evaluation / suivi des mesures	
Mettre en place un suivi des mesures de gestion	-animation du document d'objectifs -vérifier l'adéquation entre objectifs et mesures -suivre l'état de conservation des habitats et espèces
Assurer la cohérence avec les autres politiques publiques	-renforcer l'efficacité de l'Arrêté de Protection de Biotope -assurer l'articulation avec les différentes politiques publiques sur le site
4-Valorisation du site	
	-faire connaître le site et ses attraits -le rendre accessible

2.2.4.2 FR5400445 « Chaumes d'Avon »

Le site des « Chaumes d'Avon » a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 4 mai 2007. Le CEN Nouvelle Aquitaine assure l'animation de ce site.

Ce site de 1 511 ha s'étendant sur les communes d'Avon, Bougon, Exoudun et Pamproux.

Le plus vaste ensemble régional de pelouses calcicoles mésophiles (Mesobromion) conservées grâce à la présence d'un camp militaire. Le substrat est un calcaire marneux jurassique (Oxfordien et Rauracien) où de petites dépressions dans le relief permettent le développement de faciès plus humides.

Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable par la très grande extension prise par les végétations de pelouses calcicoles mésophiles (Ophryo scolopacis-Caricetum flaccae avec passage latéral à des groupements affines au Molinion) et les ourlets thermophiles des Antherico ramosi-Geranietalia sanguinei. Ces pelouses hébergent par ailleurs un cortège très important d'Orchidées (25 taxons recensés), dont certaines très rares au niveau régional.

Intérêt faunistique également très élevé notamment sur le plan herpéto- batrachologique avec une très riche guildes d'amphibiens (présence du Sonneur à ventre jaune).

L'intérêt biologique du site - tant en ce qui concerne les habitats que les espèces - est dû à la persistance locale d'une agriculture traditionnelle, notamment au sein du camp militaire qui représente plus de la moitié de sa surface : parcelles ceinturées de haies portant des pelouses et prairies naturelles pâturées par des ovins. Le double mouvement de déprise (ponctuelle) et d'intensification agricole (globale) observé en périphérie montre à quel point l'équilibre existant encore sur le site est dépendant du statut très particulier conféré par le terrain militaire.

Par ailleurs, à l'extérieur et à l'ouest de celui-ci (la Côte Belet, la Jarousse) un fort contexte de déprise entraîne une densification des pelouses et leur invasion par des fourrés arbustifs, incompatibles avec la richesse orchidologique très élevée de ces secteurs.

Les enjeux recensés et actions associées sur ce site par le document d'objectifs sont les suivants :

- Assurer durablement et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
 - Intégrer la partie Nord du terrain militaire dans le périmètre du site Natura 2000
 - Maîtrise foncière ou d'usage
 - Restauration des pelouses sèches hors SAU
 - Entretien par pâturage des pelouses sèches hors SAU
 - **Extension du réseau de mares**
 - Plan de gestion des haies et de la chênaie de Boësse
 - Restauration, plantation et entretien des haies
 - **Contrôle des populations de ragondins**
 - Mise en place de nouvelles (Mesures Agroenvironnementales Territorialisées) MAET

- Amélioration des connaissances scientifiques sur les habitats, les espèces et les modalités de gestion
 - Suivi et évaluation gestion des sites « phares »
 - Suivi des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire
 - Suivi des populations de Sonneurs à Ventre jaune
- Information et sensibilisation du public
 - Aire d'interprétation de la Côte-Belet
 - Animations auprès des scolaires
 - Animation auprès du grand public
 - Intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques
 - Elaboration de fiches techniques de gestion
- Permettre la mise en œuvre et le suivi u documents d'objectifs
 - Animation et suivi mise en œuvre du DOCOB

2.2.4.3 FR5412022 « Plaine de la Mothe-Saint-Heray - Lezay »

Ce site de 24 450 ha a été classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel du 30 juillet 2004. Le département des Deux-Sèvres assure l'animation de ce site.

Il est réparti sur les départements des Deux-Sèvres (95%) et de la Vienne (5%) et se compose à 91 % de terres arables.

Son intérêt réside dans une diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures, avec persistance de prairies humides et de zones bocagères

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en Nouvelle Aquitaine. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survie de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Elle concerne également pour partie la Vienne (2nd site de ce département). Celle-ci abrite 10% des effectifs régionaux.

Au total 15 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 7 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou Contrats Agriculture Durable (CAD).

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

Tableau 4 : Orientations de conservation à long terme (OCLT), objectifs de développement durable (ODD) et Actions retenus pour le site FR5412022

OCLT	ODD	Justification de l'objectif retenu	Actions
A - Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site	Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction	Développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation	-Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles -Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables -Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux -Préserver la ceinture verte des villages et hameaux
	Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques	Maintenir et développer le réseau de corridors biologiques et améliorer sa fonctionnalité	-Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage. -Gérer favorablement les bords de voies
	Minimiser les impacts des équipements et projets structurants	Adapter les programmes et projets d'aménagement du territoire en faveur des espèces d'intérêt communautaire	-Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire -Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux -Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA
	Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage	Soutenir les acteurs impliqués dans la conservation des espèces et créer une dynamique territoriale favorable	-Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, labellisation, échanges techniques)
B- Mettre en œuvre d'actions favorables aux oiseaux	Protéger et favoriser la nidification	Assurer la réussite de la reproduction	-Organiser la protection physique des nichées. -Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier
	Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux	Assurer les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales	-Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence des rassemblements postnuptiaux
	Réduire le dérangement	Assurer les bonnes conditions locales de la reproduction et des migrations postnuptiales	-Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) – activités sportives, événements, tourisme
C- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site	Sensibiliser l'ensemble de la population	Développer la prise de conscience de la richesse patrimoniale du site et des conditions de sa préservation	-Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs -Apporter un appui aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État
D- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du Docob	Faire vivre le site	la mise en œuvre du DOCOB repose sur la mission d'animation	-Animer le document d'objectifs
	Évaluer les actions du DOCOB	Assurer et adapter les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation	-Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site -Suivre et évaluer la mise en œuvre du Docob

3 BILAN DU CONTRAT

3.1 LES ACTIONS MENEES

L'objectif de cette phase de l'étude est de réaliser une analyse critique des actions engagées au regard des opérations contractualisées lors du contrat 2016-2020, sur les aspects :

- Financier,
- Technique vis-à-vis des enjeux et objectifs identifiés
- Social.

Comme indiqué précédemment 6 acteurs étaient maîtres d'ouvrages des actions du contrat :

- Le SMC et le SYRLA, acteurs principaux,
- La Fédération de pêche,
- Le CEN,
- Le Département,
- Le SIC.

Il est important de parler également des actions parallèles de l'AAPPMA « Les pêches sportives Saint Maixentaises » présidée par Mr Gautier.

3.1.1 Partie Sèvre Niortaise - SMC

Acteur principal, il porte l'ensemble des 37 actions listées ci-dessous :

Type action	Action
Aménagement de gué	Aménagement de gué
Berge et ripisylve	Mise en place d'abreuvoir
Berge et ripisylve	Mise en place de clôture
Berge et ripisylve	Plantation de ripisylve
Berge et ripisylve	Restauration de ripisylve
Communication	Communication
Etude	Etude bilan
Etude	Etude de continuité écologique
Etude	Etude hydraulique et dossier Loi sur l'eau
Etude	Etude préalable sur 5 communes (SIC)
Frais fonctionnement	Demi-poste administratif
Frais fonctionnement	Demi-poste de technicien

Frais fonctionnement	Fonctionnement demi-poste administratif
Frais fonctionnement	Fonctionnement demi-poste de technicien
Frais fonctionnement	Fonctionnement poste de technicien
Frais fonctionnement	Frais d'enquête publique DIG
Frais fonctionnement	Poste de technicien
Hydraulique	Création d'ouvrage hydraulique
Hydraulique	Dégagement d'embâcles pour la pratique du canoë
Hydraulique	Enlèvement d'embâcle
Hydraulique	Modification d'ouvrage hydraulique
Hydraulique	Nettoyage d'ouvrage de franchissement
Hydraulique	Suppression de clôture en travers
Hydraulique	Suppression d'ouvrage hydraulique
Indicateur de suivi	IBGN
Indicateur de suivi	Pêche électrique (FDAAPPMA79)
Lutte contre les EEE	Lutte contre les espèces végétales envahissantes
Lutte contre les EEE	Lutte contre les ragondins
Remplacement d'ouvrage	Remplacement d'ouvrage de franchissement
Restauration de la continuité écologique	Restauration de la continuité écologique
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Acquisition foncière de zones humides
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Gestion des zones humides
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Restauration de sources et d'annexes hydrauliques
Restauration du lit mineur	Diversification du lit mineur
Restauration du lit mineur	Recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement
Restauration du lit mineur	Recharge granulométrique fine
Restauration du lit mineur	Recharge granulométrique lourde

3.1.2 Partie Lambon - SMBVSN

L'objectif de cette phase de l'étude est de réaliser une analyse critique des actions engagées au regard des opérations contractualisées lors du contrat 2016-2020.

Le SMBVSN a porté l'ensemble des actions listées ci-dessous :

Groupe d'action	Action	Type d'action
actions sur les berges et la ripisylve	pose de clôture	Travaux
	aménagement d'abreuvoir	Travaux
	franchissement engin	Travaux
	restauration légère	Travaux
	restauration moyenne	Travaux
	franchissement animaux	Travaux
actions sur le lit mineur	forfait intervention sur les encombres	Travaux
	réfection ouvrage de franchissement	Travaux
	restauration du lit dans talweg naturel	Travaux
	Restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	Travaux
actions sur la continuité et la ligne d'eau	circulation piscicole petit ouvrage	Travaux
	effacement petit ouvrage	Travaux
	remplacement d'ouvrage (pont, buse)	Travaux
	rétablissement de la continuité écologique	Travaux
	vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage	Etude
communication	communication	Communication
études complémentaires	étude bilan	Etude
	étude complémentaire ouvrage OH	Etude
	étude complémentaire plan d'eau	Etude
	étude complémentaire talweg	Etude
	étude complémentaire zone humide Mayolle	Etude
frais de procédure DIG	frais de procédure DIG	Etude
réalisation d'indicateurs de suivi	indicateurs de suivi : IBGN	Indicateur de suivi
technicien de rivière	technicien de rivière : poste et fonctionnement	Frais fonctionnement
	frais de secrétariat	Frais fonctionnement

Le bilan technique va s'attacher à analyser les actions ayant fait l'objet de travaux, notamment :

- Actions sur la continuité et la ligne d'eau
- Actions sur le lit mineur
- Actions sur les berges et la ripisylve.

Cette partie du bilan consiste à lister l'ensemble des actions réalisées, à regarder l'objectif qu'elles visaient et à regarder si elles sont conformes à ce qui était prévu initialement sur le plan technique.

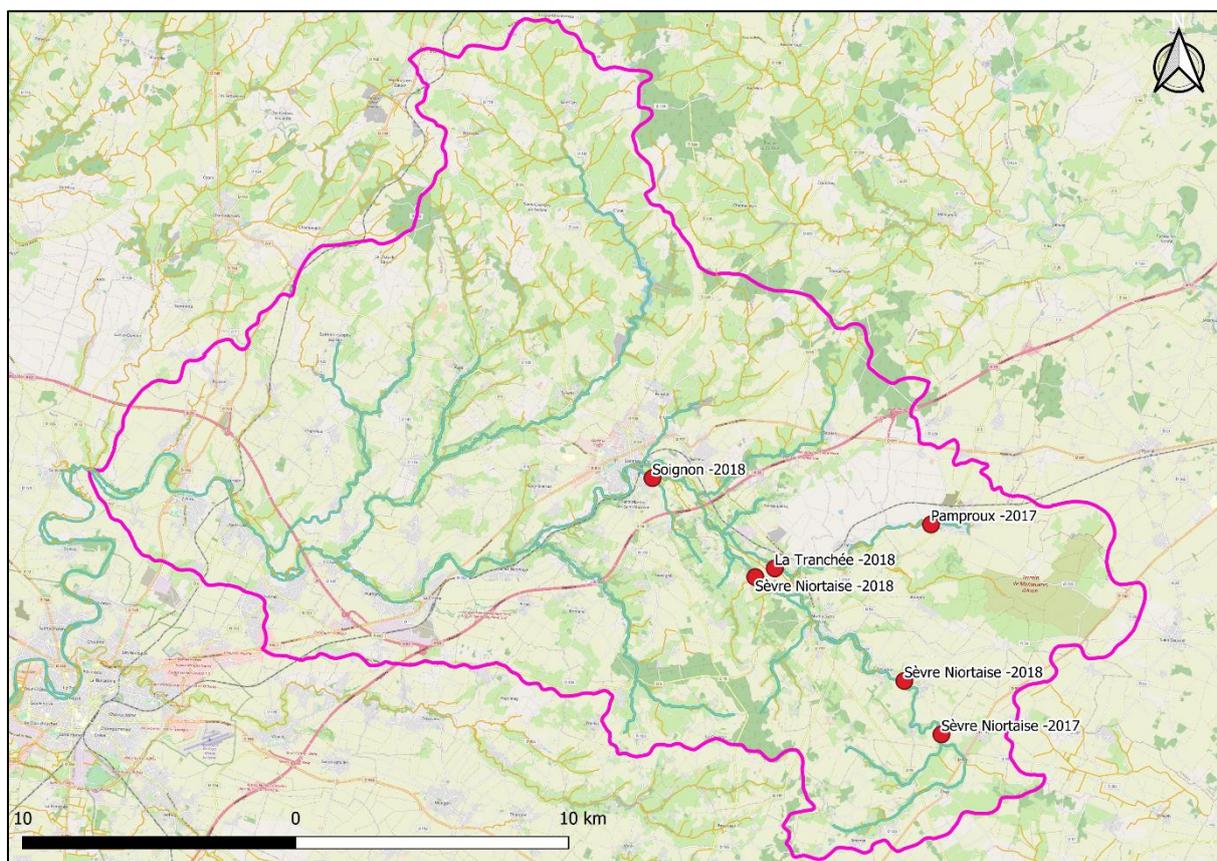
3.1.3 Fédération de pêche des Deux-Sèvres

La Fédération s'était positionnée sur 2 actions dans le CTMA SMC 2016-2020 :

- Suivis biologiques des populations (14 stations prévisionnelles pour un montant de 28 000 €)
- Projet de création d'habitats écrevisses à pieds blancs (1 site sur le cours d'eau des Vaux pour un montant de 6 900€).

Les 6 stations de pêches suivantes ont été réalisées :

- 2017 le Pamproux, la Sèvre Niortaise
- 2018 le Soignon, la Tranchée, la Sèvre Niortaise (mIn Neuf), la Sèvre Niortaise (Fréchat).



Carte 11 : Localisation des stations de pêches de la FDAAPPMA 79

Le montant de ces pêches s'élève à 20 000€ (80% agence et 20% FD79).

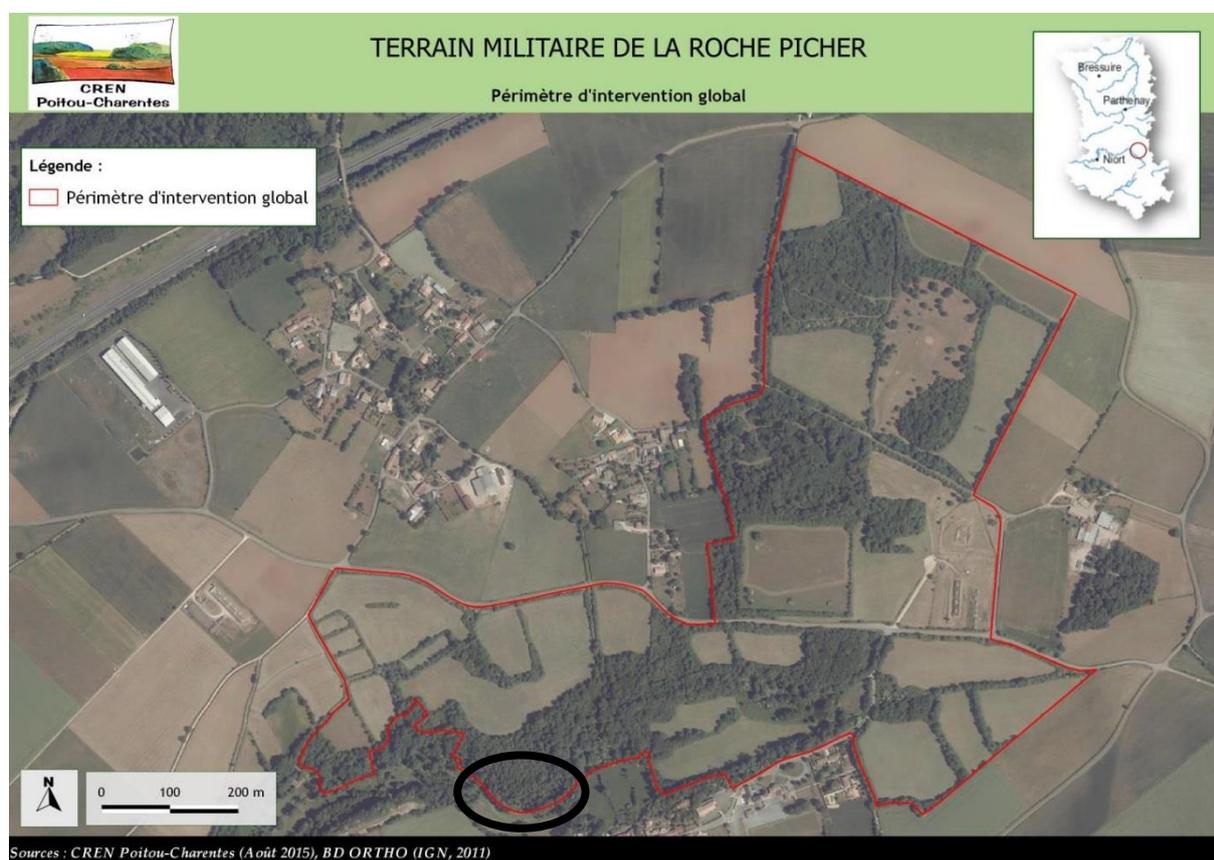
Le projet de travaux de création d'habitats n'a pu être réalisé à la suite d'une opposition du propriétaire qui a souhaité que ce projet soit intégré dans un projet global de remise en état du cours d'eau.

3.1.4 CEN Nouvelle Aquitaine (anciennement CREN)

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine assure la préservation et la gestion d'espaces naturels remarquables, par la maîtrise foncière ou d'usage et par la mise en œuvre d'opérations d'aménagements et de gestion.

Depuis 2010, il intervient sur le site du « Terrain militaire de la Roche Picher » en partenariat avec l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Saint-Maixent-l'École.

Le site s'étend sur 63 ha et présente une mosaïque de milieux bocagers (prairies, haies, pelouses, mares, ruisseau...).



Le CEN et l'ENSOA ont signé une convention de partenariat écologique en 2010, renouvelée en 2016, pour la mise en place d'une gestion concertée visant la préservation du patrimoine naturel du camp militaire.

Le projet concerne le ruisseau dit « ruisseau des Vaux » sur la commune de Sainte Eanne.

Une des dernières populations d'écrevisses à pattes blanches (*Austroptamobius pallipes*) est présente à l'aval du cours d'eau.

Dans le cadre du CTMA, ses actions étaient les suivantes :

Action	Nombre d'actions PREVUES CTMA 2016-2020	Linéaire(m) ou Surface (ha) prévu par le CTMA 2016-2020	Coût total HT
Aménagement de gué	1		600,00 €
Mise en place d'abreuvoir	1		1 000,00 €
Mise en place de clôture	2	270,0	2 160,00 €
Diversification du lit mineur	2	310,0	6 200,00 €

Ces travaux ont pour but d'améliorer les capacités d'accueil du ruisseau des Vaux, pour l'instant non propice à leur installation, pour espérer une colonisation vers l'amont des individus présents.

Des premiers travaux de recharge granulométrique ont eu lieu en 2018 sur 75 ml (le rond noir sur la carte correspond à la zone de recharge granulométrique) pour un montant de 480 €HT.

Les autres phases sont prévues sur 2021.



Carte 12 : Actions prévues par le CEN sur le site du « Terrain militaire de la Roche Picher »

3.1.5 Département 79

Dans le cadre du contrat, les actions prévues étaient :

- 2 études sur 4 ouvrages départementaux
- Les travaux d'aménagement sur ces ouvrages au titre de la continuité écologique.

Action	Nombre d'actions PREVUES CTMA SMC 2016-2020	Linéaire(m) ou Surface (ha) prévu par le CTMA SMC 2016- 2020	Coût total HT
Etude	5		115 000,00 €
Remplacement d'ouvrage	4		310 000,00 €

Les 4 sites :

Etude porté uniquement par le DPT 79

- Commune : Augé
RD 6
Rivière :
Type d'ouvrage : 2 buses métalliques (associées à un vieux pont en maçonnerie sur l'ancien tracé de la RD6)

Etude co-porté par le SMC et le DPT 79

- Commune : La Mothe Saint Héray
Route : RD 737
Rivière : ruisseau du Chambrille
Type d'ouvrage : 2 buses béton de diamètre 1 000 et 600 mm et de longueur 24,5 m
- Commune : Chey
RD 45
Rivière : la Sèvre niortaise
Type d'ouvrage : 2 buses HAMCO de diamètre 700 mm et de longueur 10 m prolongées en amont et aval par un hourdis béton.
- Commune : Sainte Eanne
RD 737
Rivière : ruisseau la Roche Pichet
Type d'ouvrage : petit aqueduc en maçonnerie de 0,5 m sur 0,5 m, prolongé de 2 buses PVC de diamètre 500 mm en amont et en aval ; longueur totale 12 m.

Les 2 études ont été lancées en 2018 pour un montant de 44 780 €HT et sont en cours de finition. Les rendus de projet seront fournis début 2021. Ils concerneront les 3 derniers ouvrages listés ainsi que 2 autres ouvrages pour le SMC (Roche Pichet et Magnerolles (lieu-dit « Pigeratte »).

Les travaux seront intégrés au prochain CTMA.

3.1.6 SIC

Le SIC a réalisé une étude diagnostic/programmation actions sur la Sèvre Niortaise Médiane. Le diagnostic, le programme d'actions ainsi que la DIG ont été élaborés mais les services de l'état ont formulé une demande de compléments qui n'a pas aboutie.

3.1.7 AAPPMA « Les pêches sportives Saint Maixentaises »

En parallèle du CTMA, l'AAPPMA a réalisé plusieurs travaux de restauration du lit mineur en partenariat avec :

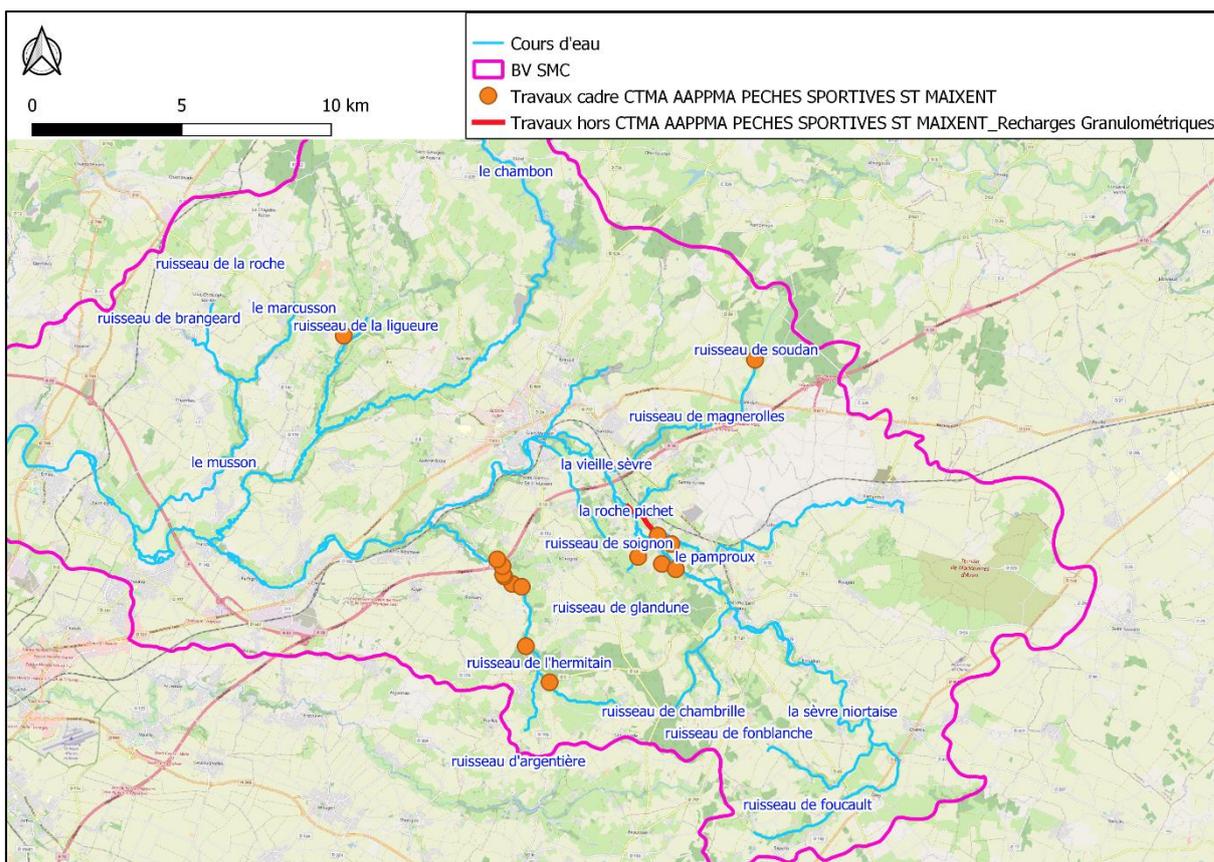
- le CEN sur la Roche Pichet avec la mise en œuvre des matériaux,
- le SMC en apportant une expertise technique.

L'AAPPMA a réalisé ses premières actions de recharge granulométrique en 1987.

Entre 2015 et 2017, 1600 ml de recharge granulométrique sur 3 zones des Châteliers :

- 2015 : 900 ml
- 2016 : 300 ml
- 2017 : 400 ml

Chaque année, sur une semaine, l'AAPPMA réalise également des recharges sur des frayères actives de truite fario en autonomie sur ses fonds propres.



Carte 13 : Localisation des travaux de l'AAPPMA Pêche sportive de St-Maixent

3.2 BILAN DES ACTIONS

Le CTMA a été prévu sur la période 2016 – 2020 seulement l'arrêté de DIG n'a été fourni qu'en juillet 2017 et le CTMA a été signé en septembre 2017. Ces retards administratifs et réglementaires, n'ont pas permis la réalisation des travaux sur cette première année.

Ainsi la période de travaux effective s'étend de 2017 à 2021 de N1 à N5.

L'année 2016 est présentée par la suite comme l'année N0 mais correspond à une prolongation du CTMA précédent. Le bilan de ce CTMA 2010-2014 ayant été finalisé début 2016, les actions effectives sur l'année 2016 n'ont été référencés ou comptabilisés dans aucun document.

3.2.1 Bilan financier – Partie Sèvre Niortaise

La réalisation du bilan financier consiste en la comparaison des coûts prévisionnels estimés lors de l'élaboration du CTMA et les coûts réellement engagés.

Il convient de comparer deux types de données différentes :

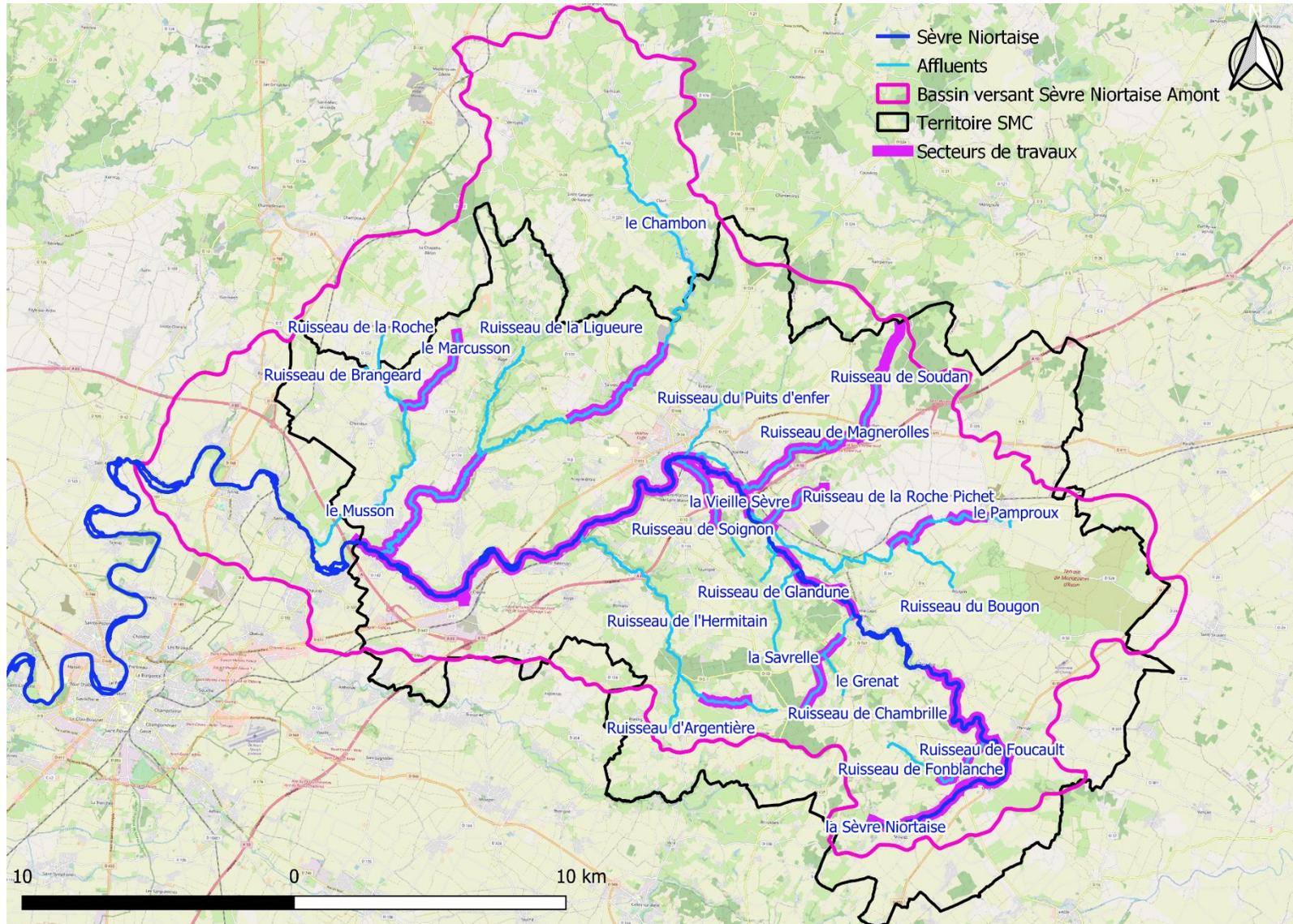
- Les actions prévues au CTMA 2016-2020
- Les actions réalisées.

Sur les 637 actions prévues initialement dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016-2020, 303 actions ont été réalisées, soit 48%.

Le linéaire où les travaux ont potentiellement eu une influence rapportée aux tronçons hydrographiques est de 89 km répartis sur 10 cours d'eau :

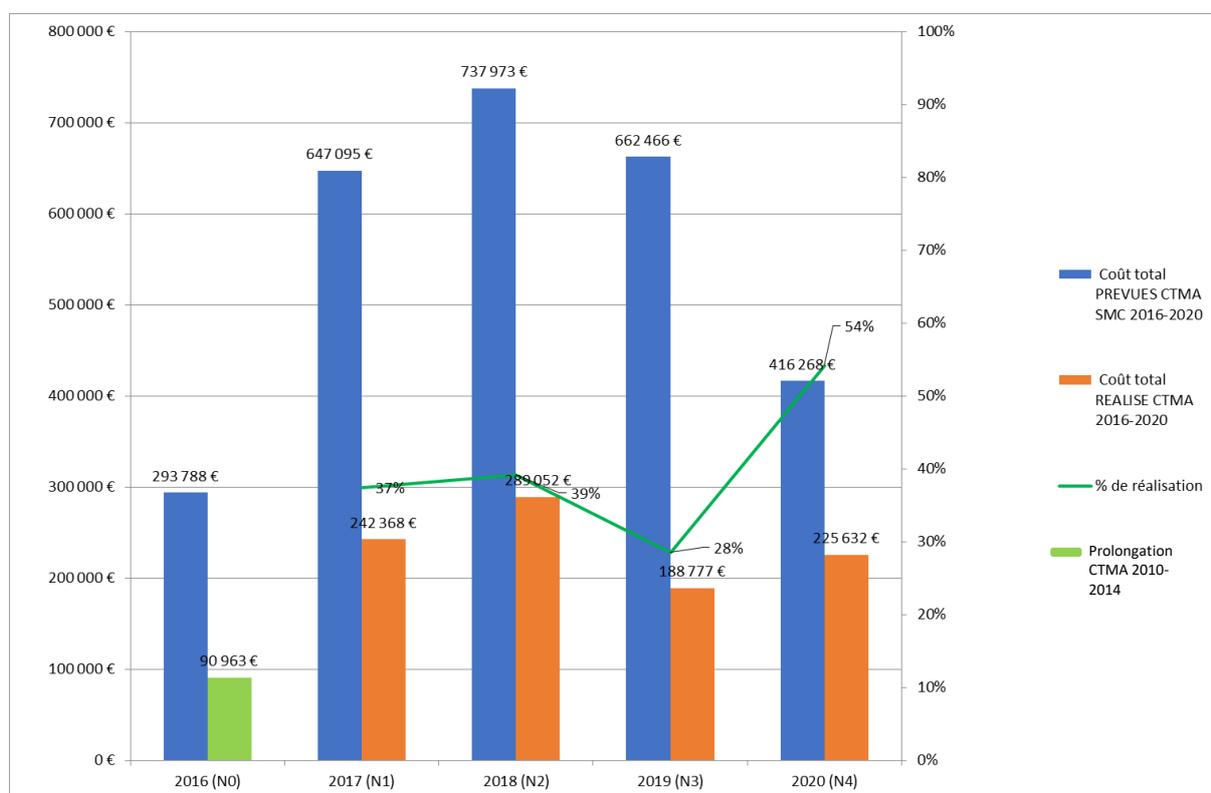
- Sèvre Niortaise amont : 41 065 m
- Magnerolles : 10 594 m
- Hermitain : 2 405 m
- Foucault : 2 615 m
- Marcusson : 3 624 m
- Chambon : 13 093 m
- Chambrille : 2785 m
- Pamproux : 7 157 m
- Soignon : 3 491 m
- Roche Picher : 2 222 m.

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020



Carte 14 : Emprise générale des travaux réalisés

3.2.1.1 Montants et pourcentages globaux annuels prévus et réalisés



Graphique 1 : Pourcentages de réalisation annuels du CTMA par rapport aux montants prévisionnels

Le % de réalisation annuel est variable d'une année sur l'autre et va de 28 % pour l'année 2019 jusqu'à 54 % pour l'année 2020.

Globalement, 46 % des montants prévus ont été dépensés, toutes actions confondues, à savoir un montant de 1 246 200 euros sur une enveloppe prévisionnelle de 2 729 040 euros.

3.2.1.2 Montants et pourcentages globaux et annuels prévus et réalisés par types d'actions

10 types d'actions sont répertoriées :

- Restauration du lit mineur
- Berges et ripisylve
- Restauration des annexes et lit majeur
- Restauration de la ligne d'eau
- Restauration de la continuité écologique
- Indicateurs de suivi
- Communication
- Etudes

- Frais de personnel (technicien)
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Les montants correspondant aux pourcentages annoncés ci-dessus sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Montants prévus et réalisés par type d'actions du CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016-2020

Type Action	Coût total Prévu (HT)	Coût total Réalisé (HT)	%
Aménagement de gué	51 200,00 €	18 000,00 €	35%
Berge et ripisylve	470 804,00 €	120 659,66 €	26%
Communication	50 000,00 €	45 283,75 €	91%
Etude	455 000,00 €	139 780,00 €	31%
Frais fonctionnement	504 333,32 €	481 469,85 €	95%
Hydraulique	81 100,00 €	59 919,00 €	74%
Indicateur de suivi	28 800,00 €	18 400,00 €	64%
Lutte contre les EEE	149 667,08 €	31 200,00 €	21%
Remplacement d'ouvrage	474 150,10 €	140 450,00 €	30%
Restauration de la continuité écologique	102 500,00 €	- €	0%
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	213 860,00 €	115 376,00 €	54%
Restauration du lit mineur	147 625,00 €	69 211,75 €	47%
Total	2 729 039,50 €	1 239 750,01 €	45%

Cependant, ces pourcentages de réalisation ne tiennent compte uniquement du montant prévu et pas du nombre d'actions.

3.2.1.3 Aides publiques reçues

En termes de financement, l'intérêt majeur du CTMA a été de disposer, devant les financeurs potentiels, d'un document global de programmation à l'intérieur duquel figurent, sur une durée de cinq ans, le recensement le plus exhaustif possible des attentes du territoire concernant les besoins d'entretien et de restauration.

Cette vision à moyen terme permet d'afficher l'organisation actuelle et la cohérence de la démarche, argument important dans la lisibilité du fléchage des aides.

Pour autant, la multiplication des financeurs implique, parallèlement, l'intégration des conditions de réalisation d'un partenariat, conditions spécifiques pour chaque structure.

Le financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) dans le cadre de ce contrat est de (% du coût TTC) :

- 40 % (lutte contre les espèces exotiques envahissantes),
- 80 % (gestion de zone humide et étude hydraulique et dossier Loi sur l'eau),
- 60 % (aménagement de gué, communication, enlèvement d'embâcle, mise en place d'abreuvoir, gestion de zone humide, mise en place de clôture, plantation de

ripisylve, recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement, recharge granulométrique lourde et fine, remplacement d'ouvrage de franchissement, restauration de ripisylve et restauration de sources et d'annexes hydraulique).

Le CTMA a été signé par l'Agence de l'eau dans le cadre du 10^{ème} programme 2013-2018.

Le financement du département des Deux-Sèvres dans le cadre de ce contrat est de (% du coût HT) :

- 10 % (recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement, recharge granulométrique lourde),
- 20 % (aménagement de gué, étude hydraulique et dossier Loi sur l'eau, mise en place d'abreuvoir, mise en place de clôture, plantation de ripisylve, remplacement d'ouvrage de franchissement, restauration de sources et d'annexes hydrauliques).

Les taux moyens d'intervention de la Région dans le cadre de ce contrat ont été de l'ordre de (% du coût TTC) :

- 10 % (recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement),
- 15 % (lutte contre les EEE).

Le montant engagé par la Région est de 73 146,00 €HT pour un montant mandaté de 52 168,83 €HT.

Tableau 6 : Taux d'aide par action et financeur

Type Action	Agence de l'eau LB	Département 79	Région NA
Aménagement de gué	60%	20 %	
Berge et ripisylve	60%	20 %	
Communication	60%		
Etude	80%	20 %	
Hydraulique	60%		
Lutte contre les EEE	40%		10%
Remplacement d'ouvrage	60%	20 %	
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	60%	20 %	
Restauration du lit mineur	60%	10%	10%

Les financeurs ajustent leur taux d'aides afin de respecter les 80% maximum d'aides publiques.

Le financement des riverains est de 23,3 % du coût TTC ou 28 % du coût HT, pour l'aménagement de gué, la mise en place d'abreuvoir, la mise en place de clôture et la plantation de ripisylve.

La part riverain pour les actions citées a toujours été de 20% du coût total.

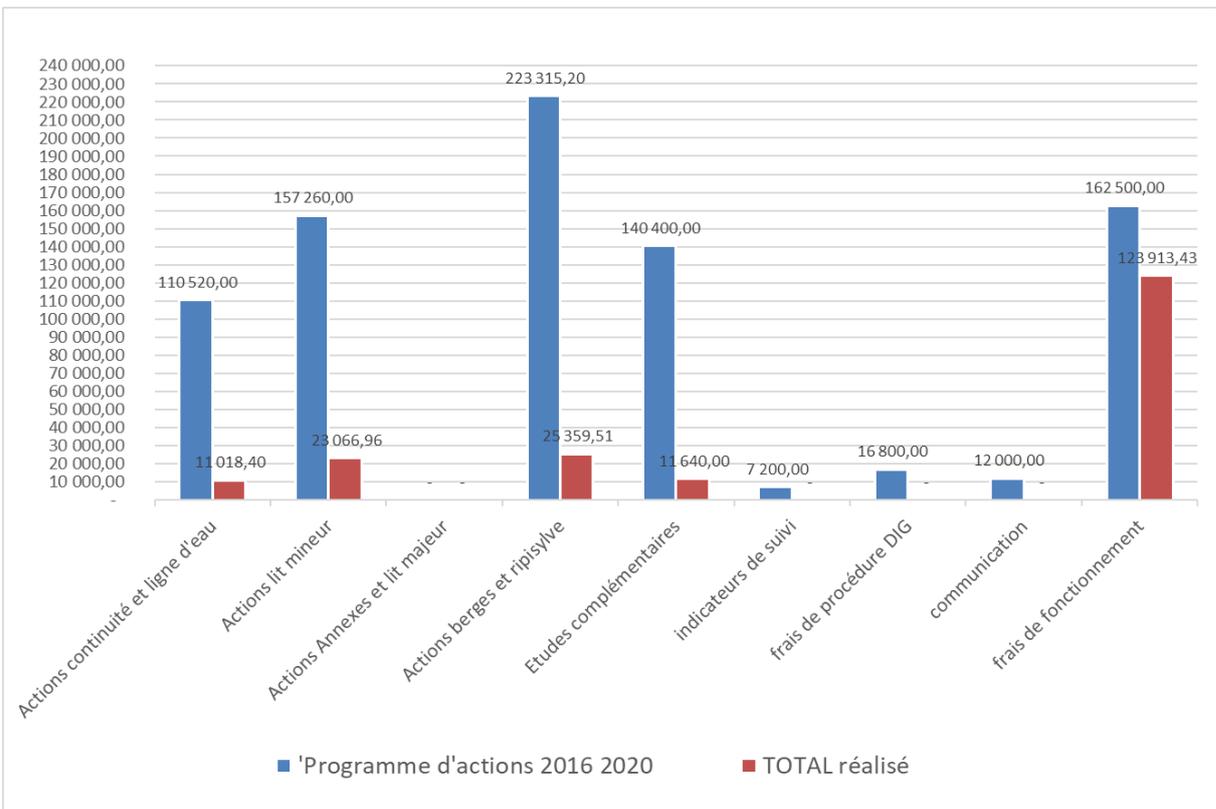
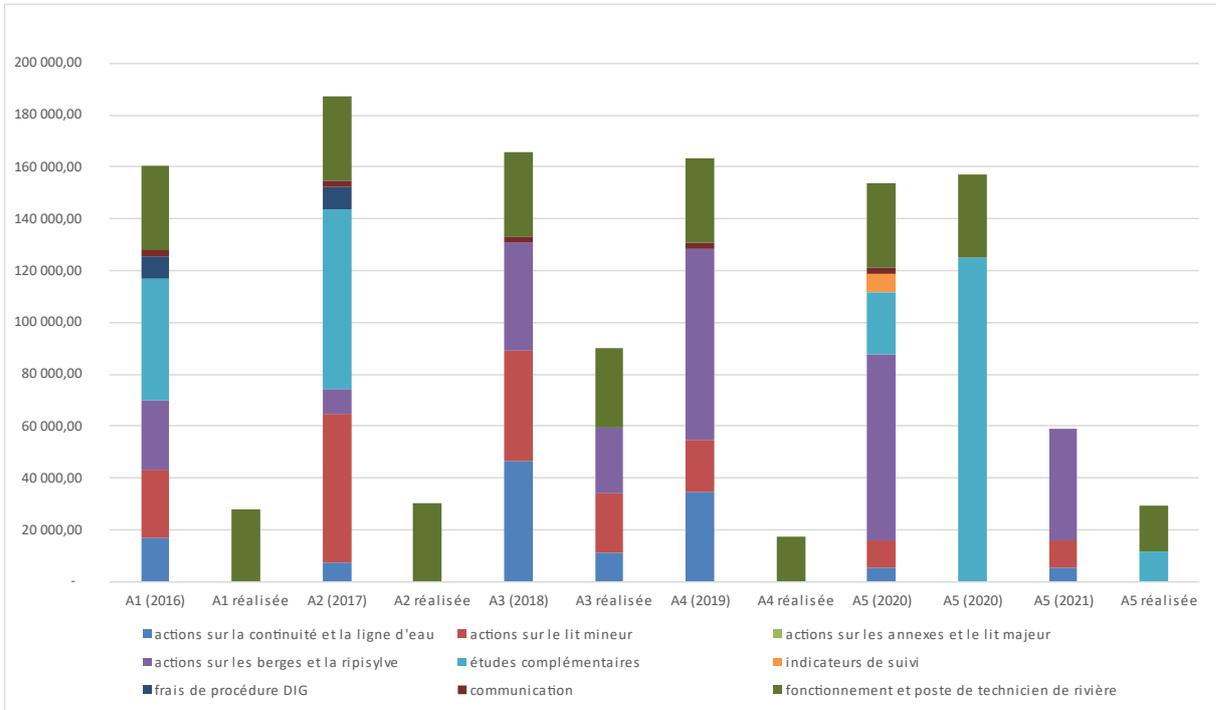
Les riverains ont été sollicités pour les actions « Restauration des berges et de la ripisylve » : pose de clôtures, abreuvoirs, plantation de ripisylve...

3.2.2 Bilan financier – Partie Lambon

L'analyse financière du CTMA a été réalisée en interne.

Le graphique présente les chiffres réalisés par action.

Sur les 26 actions prévues initialement dans le CTMA pour un montant de 718 000 € HT, 10 actions ont été réalisées, soit 195 000 € HT.



Les frais de fonctionnement sont la première dépense du CTMA. On trouve ensuite les actions sur berge et ripisylve et lit mineur.

En termes de financement, l'intérêt majeur du CTMA a été de disposer, devant les financeurs potentiels, d'un document global de programmation à l'intérieur duquel figurent, sur une durée de cinq ans, le recensement le plus exhaustif possible des attentes du territoire concernant les besoins d'entretien et de restauration.

Les financeurs ont été :

- Agence de l'eau Loire Bretagne (% du coût TTC)
- Département des Deux-Sèvres (% du coût HT)
- Région (% du coût TTC).
- Fédération Départementale de Pêche pour les pêches électriques (2000 € HT par pêche).

Les tableaux ci-dessous présentent les taux de subventions par financeur chaque année.

Année 2017 :

Type de travaux	A2 réalisée	Subventions								Autre participation potentielle (riverain/FDPPMA 79)		Solde maître d'ouvrage SYRLA/SMBVSN	
		AELB (€ TTC)		Région		Département (€ HT)		Total subventions		%	€ TTC	%	€ TTC
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	€ TTC				
fonctionnement et poste de technicien de rivière	30 243,05												
frais de secrétariat	30 243,05	60%	18 145,83	10,10%	3 055,00	0,00%		70,10%	21 200,83	0%		30%	9 042,22
poste et fonctionnement du technicien de rivière													
Montant total A2	30 243,05	-	18 145,83 €	-	3 055,00 €	-	- €		21 200,83 €	-	- €	30%	9 042,22 €

Année 2018 :

Type de travaux	A3 réalisée	Subventions								Autre participation potentielle (riverain/FDPPMA 79)		Solde maître d'ouvrage SYRLA/SMBVSN	
		AELB (€ TTC)		Région		Département (€ HT)		Total subventions		%	€ TTC	%	€ TTC
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	€ TTC				
actions sur la continuité et la ligne d'eau	11 018,40												
circulation piscicole petit ouvrage				0,00%						0%			
effacement petit ouvrage	11 018,40	60%	6 611,04	0,00%		10,00%	918,20	68,33%	7 529,24	0%		32%	3 489,16
remplacement d'ouvrage (pont, buse)				0,00%						0%			
actions sur le lit mineur	23 066,96												
restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	23 066,96	60%	13 840,18	0,00%		10%	1 884,00	68,17%	15 724,18	0%		32%	7 342,78
actions sur les berges et la ripisylve	25 359,51												
aménagement d'abreuvoir	5 227,54	60%	3 136,52	0,00%									
franchissement animaux	9 534,00	60%	5 720,40	0,00%		16,60%	3 025,56	73,84%	16 144,91	15%	3 712,25	13%	3 405,99
franchissement engin				0,00%									
pose de clôture	7 104,05	60%	4 262,43	0,00%									
restauration légère	3 493,92	60%	2 096,35	0,00%		0,00%		60,00%	2 096,35				
fonctionnement et poste de technicien de rivière	30 809,48												
frais de secrétariat	30 809,48	60%	18 485,69	5,40%	1 664,00	0,00%		65,40%	20 149,69	0%		35%	10 659,79
poste et fonctionnement du technicien de rivière													
Montant total A3	90 254,35	-	54 152,61 €	-	1 664,00 €	-	5 827,76 €		61 644,37 €	-	3 712,25 €		24 897,73 €

Année 2019 :

Type de travaux	A4 réalisée	Subventions								Autre participation potentielle (riverain/FDPPMA 79)		Solde maître d'ouvrage SYRLA/SMBVSN	
		AELB (€ TTC)		Région		Département (€ HT)		Total subventions		%	€ TTC	%	€ TTC
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	€ TTC				
fonctionnement et poste de technicien de rivière	17 574,45												
frais de secrétariat	17 574,45	60%	10 544,67	0,00%	-	0,00%		60,00%	10 544,67	0%		40%	7 029,78
poste et fonctionnement du technicien de rivière													
Montant total A4	17 574,45	-	10 544,67 €	-	-	- €			10 544,67 €	-	- €	40%	7 029,78 €

Année 2020 :

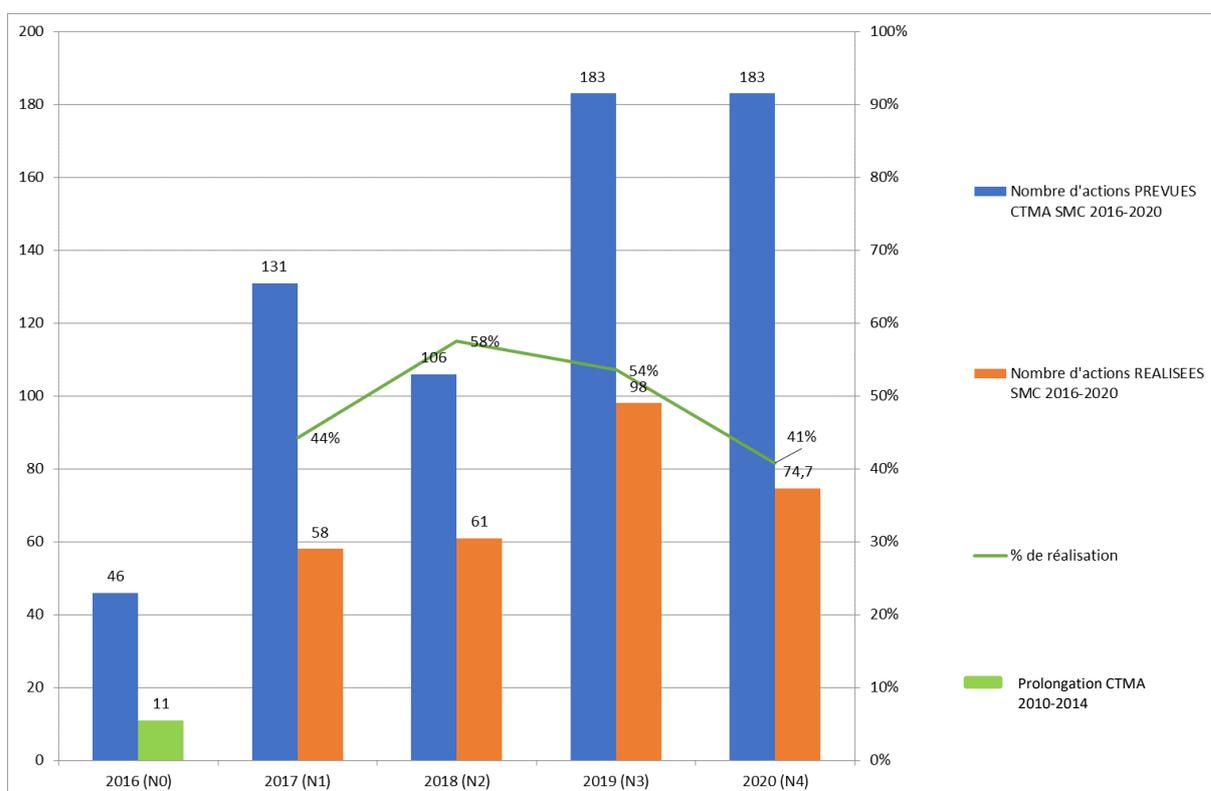
Type de travaux	A5 réalisée	Subventions								Autre participation potentielle (riverain/FDPPMA 79)		Solde maître d'ouvrage SYRLA/SMBVSN	
		AELB (€ TTC)		Région		Département (€ HT)		Total subventions		%	€ TTC	%	€ TTC
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	€ TTC				
études complémentaires	106 372,00												
étude bilan	11 640,00	80%	9 312,00	0,00%		0,00%			9 312,00	0%			
étude complémentaire ouvrage	31 168,00	80%	24 934,40	0,00%		0,00%			24 934,40	0%			
étude complémentaire talweg				0,00%		10,00%			24 934,40	0%			
étude complémentaire plan d'eau	63 564,00	80%	50 851,20	0,00%		0,00%			50 851,20	0%			
étude complémentaire zone humide Mayolle		80%		0,00%		0,00%			-	0%			
fonctionnement et poste de technicien de rivière	17 574,45												
frais de secrétariat	17 574,45	60%	10 544,67	0,00%	-	0,00%		60,00%	10 544,67	0%		40%	7 029,78
poste et fonctionnement du technicien de rivière													
Montant total A5	123 946,45	-	95 642,27 €	-	- €	- €			95 642,27 €	-	- €	6%	7 029,78 €

3.2.3 Bilan technique – Partie Sèvre Niortaise

Cette partie du bilan consiste à lister l'ensemble des actions réalisées, à regarder l'objectif qu'elles visaient et à regarder si elles sont conformes à ce qui était prévu initialement sur le plan technique.

Sur les 37 interventions prévues, 29 ont été réalisées, soit 78% de réalisation.

Le graphique ci-dessous permet de comparer le nombre de sites d'actions prévues par an et le nombre de sites d'actions effectivement réalisés.



Graphique 2 : Nombres d'actions prévues et réalisées par an pour le CTMA 2016-2020

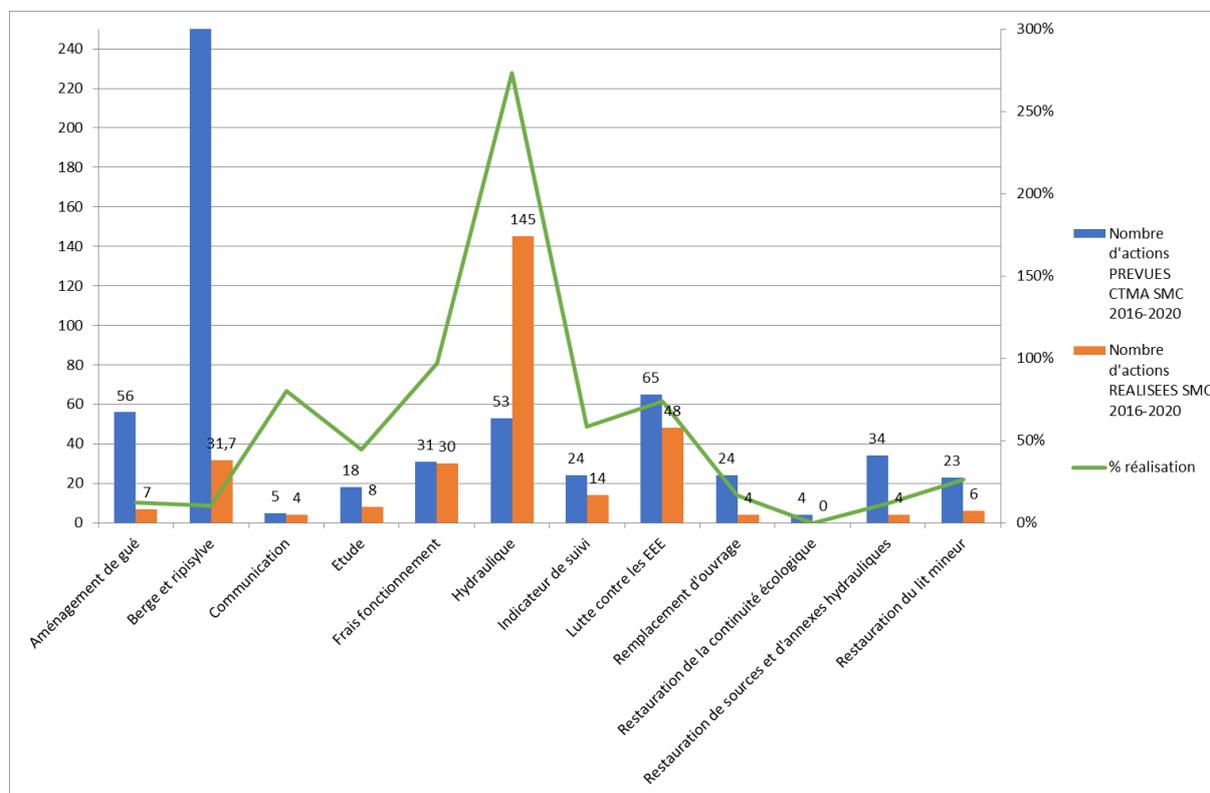
Sur les 637 sites d'actions prévus, 303 ont été réalisés, soit 48% de réalisation.

En effet, il est bon de noter que :

- En 2016, 11 actions ont été réalisées, elles correspondent aux postes de techniciens et administratifs pour les 2/3 et 1/3 pour la restauration de la ripisylve. Le syndicat n'avait pas encore l'arrêté de la DIG et donc les actions du CTMA 2016-2020 n'ont pas pu démarrer cette année. Les actions réalisées en 2016 correspondent aux actions de la prolongation du CTMA 2010-2014.
- En 2017, 58 actions ont été réalisées
- En 2018, 61 actions ont été réalisées
- En 2019, 98 actions ont été réalisées

- En 2020, 75 actions ont été réalisées
- En 2021, prolongation jusqu'en juillet 2022 (travaux prévus).

Le graphique suivant présente le nombre d'actions prévues et réalisées par grand type d'intervention.



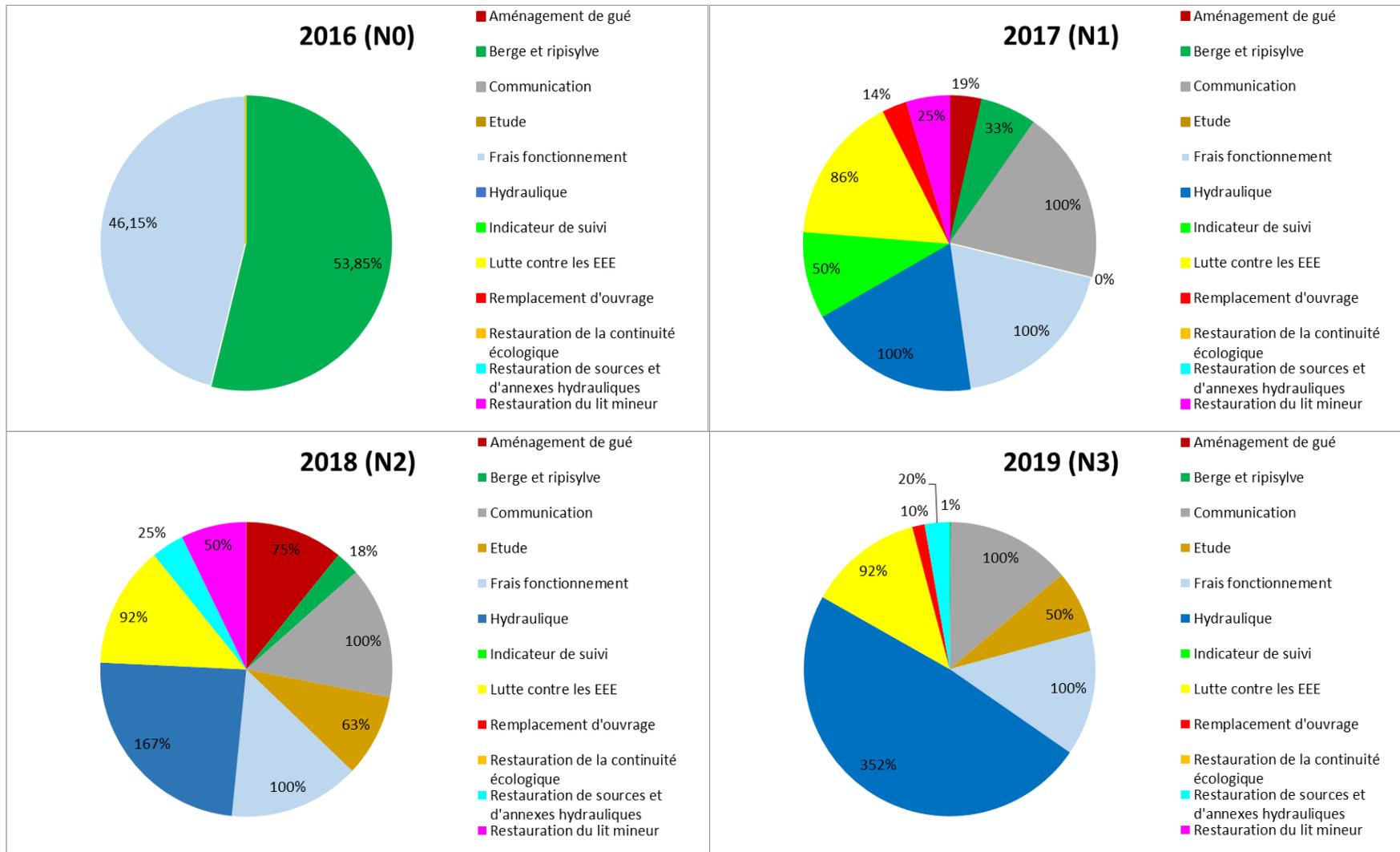
Graphique 3 : Pourcentages de réalisation pour chaque type d'actions initialement prévues dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016-2020

Par rapport au nombre prévisionnel, les interventions principales ont été :

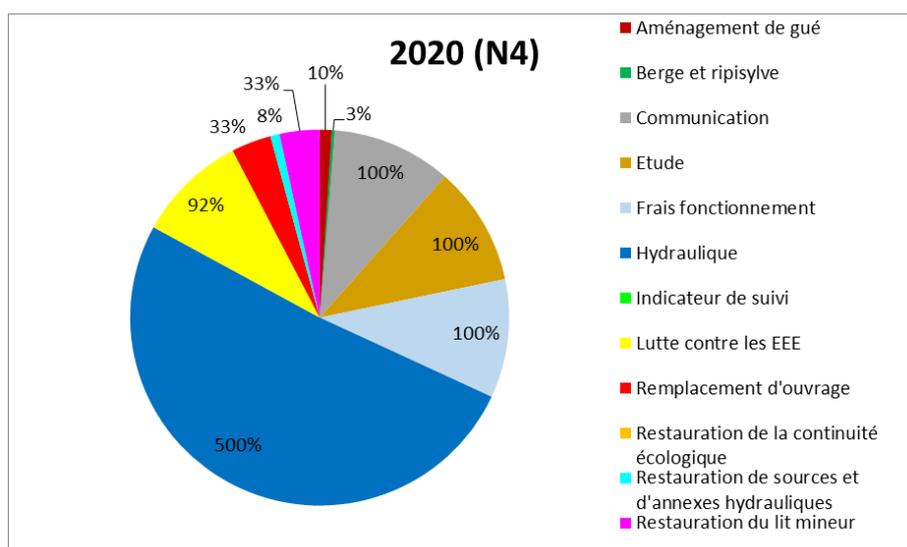
- Travaux « Hydraulique »,
- Lutte contre les espèces envahissantes,
- Travaux « Berge et ripisylve »,
- Frais de fonctionnement.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition annuelle par type d'intervention effectuées.

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020



NB : Pourcentage réalisé



Graphique 2 : Répartitions annuelles, par types d'actions, dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016-2020

En 2016, 2 thématiques traitées :

- les frais de fonctionnement à hauteur de 68,18 %
- la restauration de la ripisylve à hauteur de 31,82 %.

En 2017, 9 thématiques ont fait l'objet d'actions :

- Les thématiques « communication », « Frais de fonctionnement », « Hydraulique » ont été réalisées à hauteur de 100 %.
- La thématique « Indicateur de suivi » a été réalisé à 50% par l'AAPPMA.
- La thématique « Lutte contre les EEE » a été réalisé à 86 %

En 2018, 7 thématiques ont fait l'objet d'actions :

- La thématique principale est « Berges et ripisylve », à hauteur de 48 %,
- puis viennent les thématiques « Frais de personnel (technicien de rivière) », à hauteur de 34 %, « Restauration annexes et lit majeur » (4 %), « Etudes » (6 %), « Restauration de la continuité écologique » (6 %), « Indicateurs » (20 %) et « Communication » (1 %).

En 2019, 5 thématiques ont fait l'objet d'actions :

- La thématique « Frais de personnel (technicien de rivière) » est majoritaire avec 57 % du montant global,
- puis viennent les thématiques « Restauration du lit mineur » (17 %), « Berges et ripisylve » (17 %), « Restauration annexes et lit mineur » (7 %) et « Indicateurs » (2 %).

En 2020, 9 thématiques ont fait l'objet d'actions :

- La thématique majoritaire est « Etudes » (42 %),
- puis viennent les thématiques « Frais de personnel (technicien de rivière) » (37 %), « Lutte contre les EEE » (9 %), « Berges et ripisylve » (6 %), « Restauration annexes et lit majeur » (3 %), « Restauration du lit mineur » (1 %), et « Indicateurs » (2 %).

3.2.3.1 Analyse des précédents CTMA sur le territoire

Le premier CRE, mis en place en 2004, pour une durée de 5 ans a été suivi d'un CTMA pour la période 2010-2014.

Dans le cadre du contrat restauration entretien, un objectif de maintien et de reconquête de la qualité des milieux aquatiques est affiché. Outre l'obligation de moyens que se donne le maître d'ouvrage, en contractant avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, celui-ci accepte de se donner des obligations de résultats.

Dans le CTMA 2010-2014, sur les 34 actions prévues initialement dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2010–2014, 24 actions ont été réalisées, soit 70% de réalisation.

Globalement, 77 % des montants prévus ont été dépensés, toutes actions confondues, à savoir un montant de 731 356,26 euros sur une enveloppe prévisionnelle de 946 876 euros.

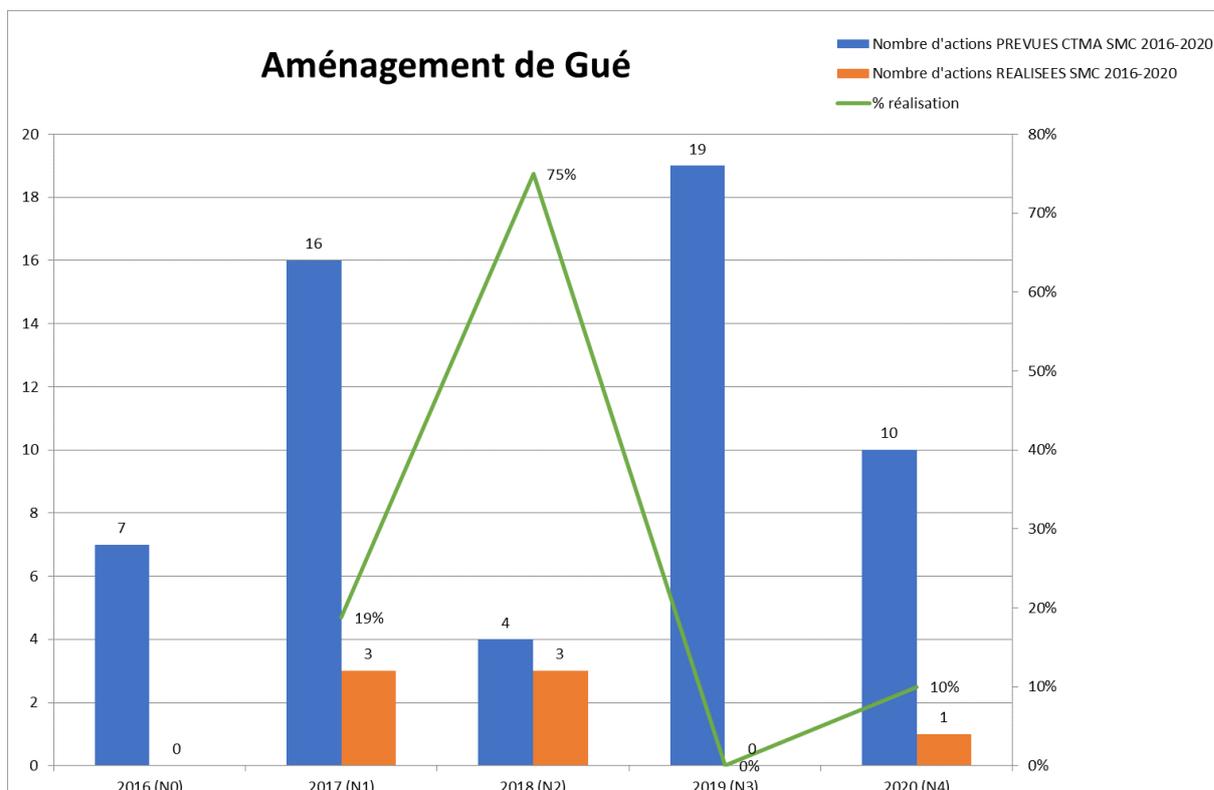
Les types d'actions entre les 2 CTMA sont semblables.

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020

Tableau 7 : Pourcentage de réalisation des actions du CTMA 2010-2014

Thèmes	Actions	Unité	quantité			coût		
			Prévu	Réalisé	% de réalisation	Prévu	Réalisé	% de réalisation
Restauration du lit mineur	embâcle à traiter	unité	75	75	100%	15 000,00 €	15 000,00 €	100%
	gué à aménager	unité	33	13	39%	33 000,00 €	12 207,51 €	37%
	réfection d'ouvrage de franchissement	unité	2	0	0%	10 000,00 €	0,00 €	0%
	renaturation légère du lit : blocs et mini-seuils	ml	5943	600	10%	59 430,00 €	3 479,18 €	6%
	renaturation lourde du lit : recharge en granulats	ml	1394	890	64%	27 880,00 €	16 439,44 €	59%
	renaturation lourde du lit : réduction de la section	ml	250	0	0%	12 500,00 €	0,00 €	0%
restauration des berges et de la ripisylve	abrevoir à aménager	unité	85	37	44%	34 000,00 €	17 864,46 €	53%
	clôture à installer	ml	12027	9424	78%	46 904,00 €	38 265,01 €	82%
	plantation	ml	2010	955	48%	20 100,00 €	10 454,53 €	52%
	travaux sur la ripisylve : restauration	ml	91003	85478	94%	272 556,00 €	259 242,00 €	95%
	fascines	ml	0	60	100%	0,00 €	390,00 €	100%
Restauration des annexes et du lit majeur	entretien de zone humide	unité	3	2	67%	3 000,00 €	2 017,65 €	67%
	restauration de zone humide	unité	1	1	100%	5 000,00 €	5 000,00 €	100%
	restauration des sources et annexes hydrauliques	unité	22	9	41%	71 020,00 €	16 887,16 €	24%
	zone humide : convention de gestion	unité	4	0	0%	1 600,00 €	0,00 €	0%
Restauration de la ligne d'eau	arasement partiel de l'ouvrage	unité	5	0	0%	17 000,00 €	0,00 €	0%
	démantèlement d'ouvrage	unité	6	0	0%	11 000,00 €	0,00 €	0%
restauration de la continuité	abandon - accompagnement d'ouvrage	unité	13	0	0%	0,00 €	0,00 €	0%
	création de micro seuils à la place de l'ouvrage	unité	4	0	0%	12 000,00 €	0,00 €	0%
	création d'une rivière de contournement d'un ouvrage	unité	4	1	25%	45 000,00 €	30 000,00 €	67%
	franchissement piscicole des petits ouvrages	unité	5	3	60%	104 400,00 €	98 400,00 €	94%
	gestion hydraulique de l'ouvrage	unité	26	0	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Lutte contre EEE	jussie	unité	1	2	100%	10 800,00 €	20 880,00 €	100%
	renouée	unité	1	2	100%	2 520,00 €	5 040,00 €	100%
Indicateurs de suivi	indicateur de suivi hydrobiologique : IBGN	unité	6	6	100%	4 500,00 €	4 629,50 €	103%
	pêche électrique et suivi	unité	6	4	67%	9 000,00 €	6 000,00 €	67%
Communication	communication	unité	6	2	33%	27 500,00 €	3 552,70 €	13%
Etudes	Etude bilan	unité	1	1	100%	20 000,00 €	46 560,00 €	233%
	Etudes hydrauliques Loi sur l'eau Enquête publique	unité	5	5	100%	27 000,00 €	84 212,88 €	312%
	Avenant sur étude hydraulique	unité	0	1	100%	0,00 €	559,00 €	100%
	étude de restauration de zone humide	unité	1	0	0%	3 000,00 €	0,00 €	0%
	Etude rivière de contournement	unité	0	1	100%	0,00 €	3 984,00 €	100%
Technicien de rivière	fonctionnement	année	6	6	100%	32 000,00 €	37 427,00 €	117%
	poste	année	6	6	100%	280 950,00 €	263 148,23 €	94%

3.2.3.2 Aménagement de gué



Graphique 3 : Réalisation de l'action « Gué à aménager » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 – 2020

Cette action n'a été que très partiellement réalisée car seuls 13 % de gués ont été aménagés (7 gués sur 56 prévus).

Le volume de cette action a été volontairement réduite au cours du CTMA lors des COPIL avec les financeurs et les élus.

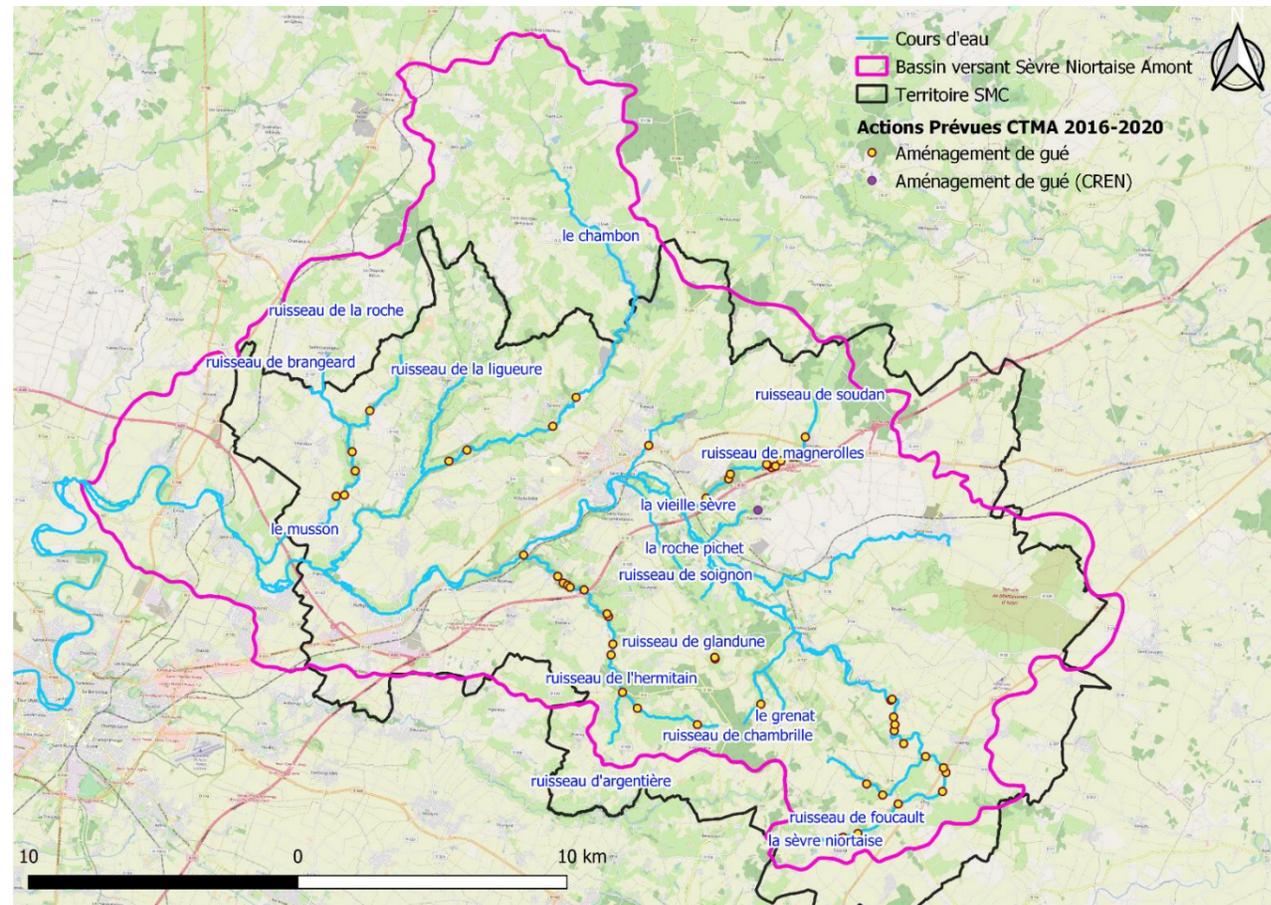


Photo 2 : Gué aménagé sur le Marcusson à Bois Aigu

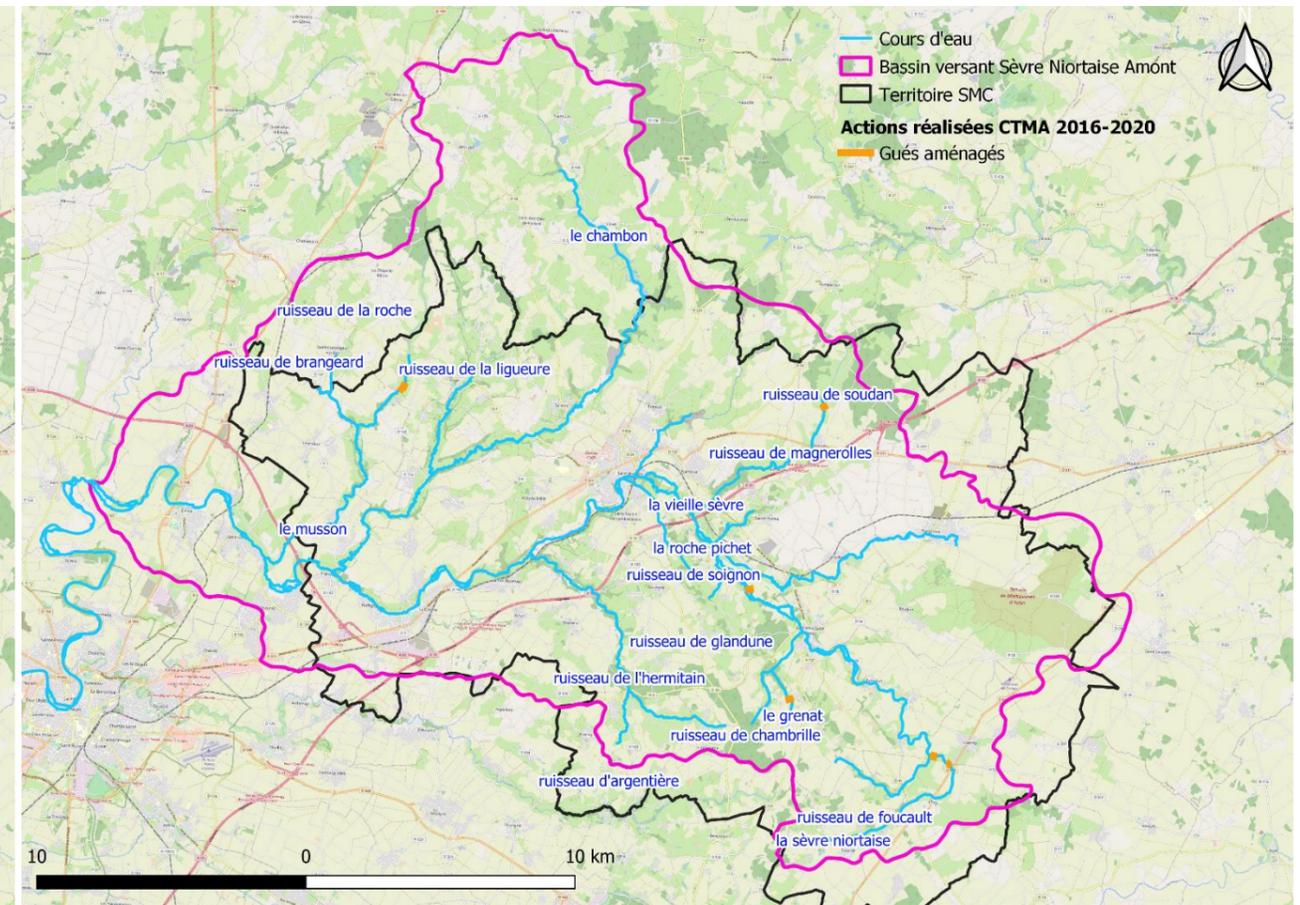


Photo 3 : Gué aménagé sur la Sèvre en amont de la confluence avec le Foucault

Prévu



Réalisé



Carte 15 : Localisations prévue et réalisée de l'action « Gué à aménager »

Sur les 56 passages à gués initialement prévu, 7 ont été aménagés :

- En 2016 : 7 passages à gués prévus ; aucun réalisé.
- En 2017 : 3 passages à gués aménagés sur les 16 prévus initialement sur la Sèvre Niortaise (1 à Fréchat et 2 à Brieuil).
- En 2018 : 2 passages à gués réalisés sur le Marcusson (à Augé) et 1 passage à gué sur le Grenats sur les 4 prévus initialement.
- En 2019 : 19 passages à gués prévus ; aucun réalisés.
- En 2020 : 1 passage à gué créé sur le Magnérolles sur les 9 prévus initialement.

3.2.3.3 Remplacement d'ouvrages de franchissement

Cette action a été réalisée sur 3 secteurs sur le ruisseau de la Roche Pichet en aval de la D737 en 2019 et 2020. 20 sites étaient prévus.

Les ouvrages de franchissement mis en place sont des buses renforcées avec apport de granulats sur environ 1/3 du diamètre de la buse.

4 ponts départementaux ont fait l'objet d'une étude.

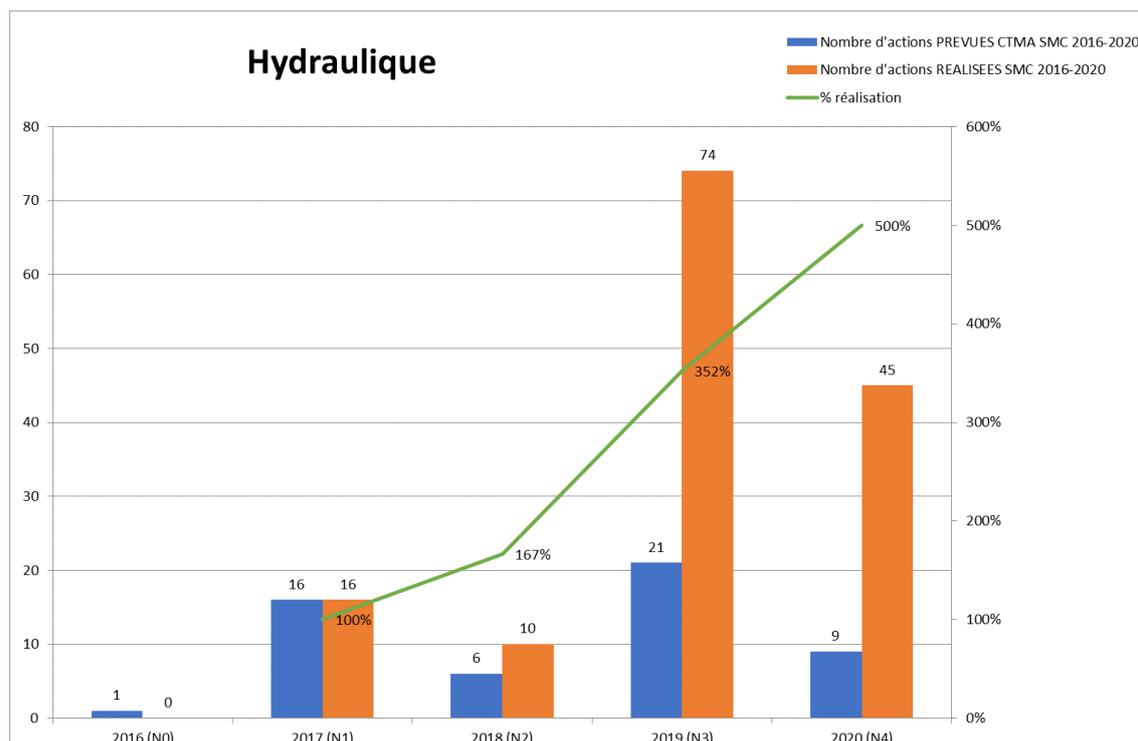


Photo 4 : Buses mises en place sur le ruisseau de la Roche Pichet avec recharge granulométrique à l'intérieur

3.2.3.4 Travaux hydrauliques

Le type d'action « Hydraulique » comprend :

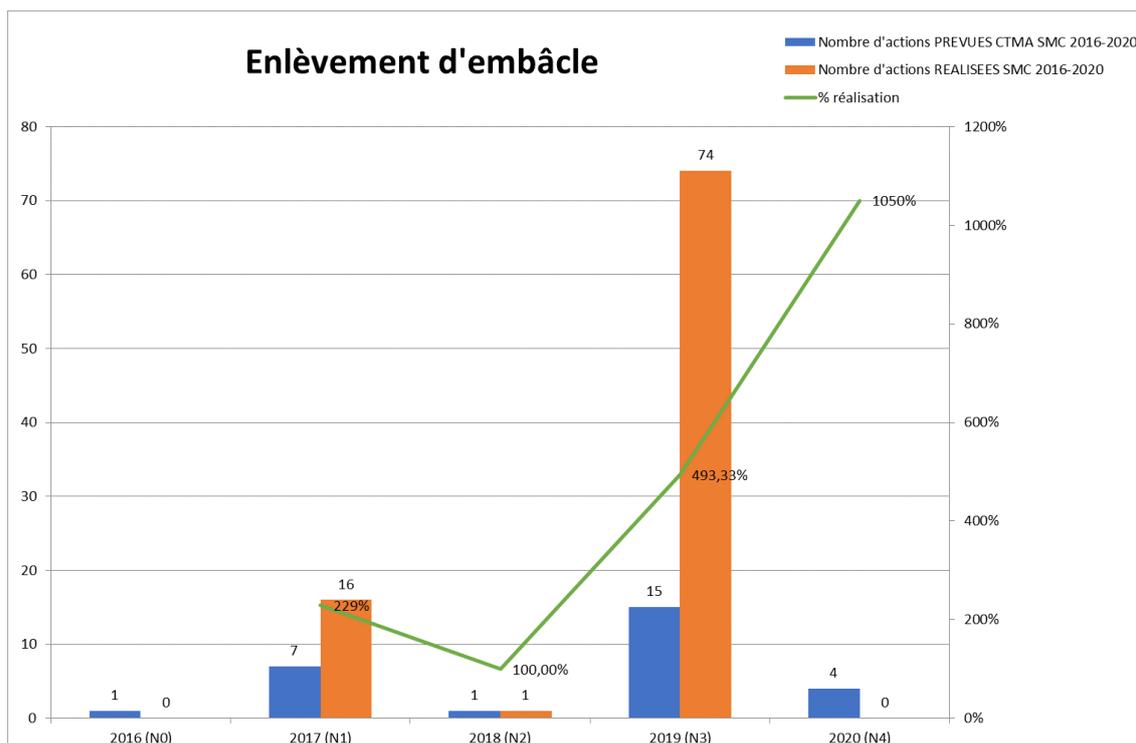
- La création d'ouvrage hydraulique
- L'enlèvement d'embâcle
- La modification d'ouvrage hydraulique
- Le nettoyage d'ouvrage de franchissement
- La suppression de clôture en travers
- La suppression d'ouvrage hydraulique.



Graphique 4 : Réalisation du type l'action « Hydraulique » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 - 2020

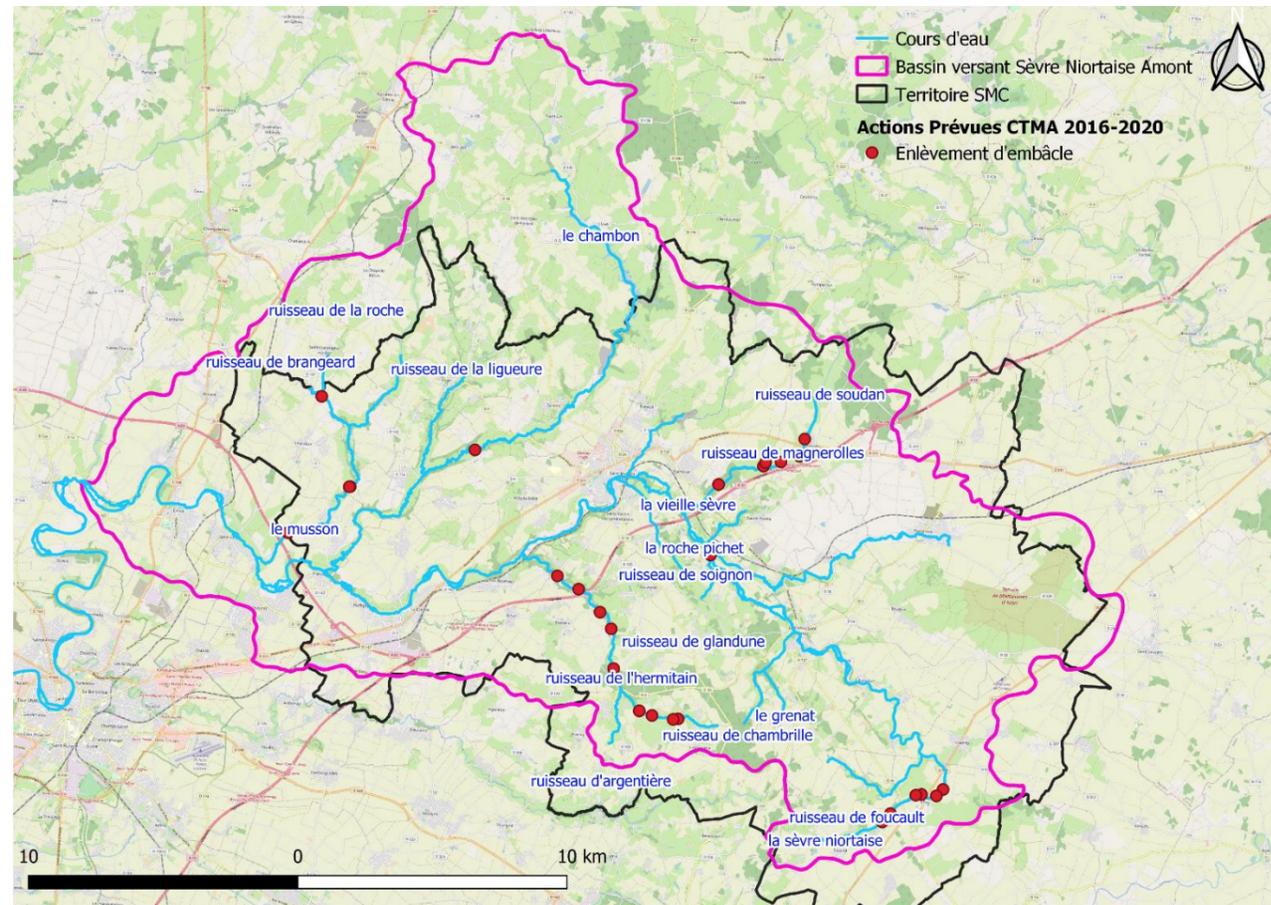
Cette action a été réalisée à hauteur de 73 %.

- L'action « création d'ouvrage hydraulique » n'a pas été réalisée pendant le contrat. Elle était prévue en 2019 sur un site de la Sèvre Niortaise.
- L'action « Enlèvement d'embâcle » est détaillée plus bas.
- L'action « modification d'ouvrage hydraulique » n'a pas été réalisée. Elle était prévue en 2019 puis repoussée en 2020 pour finalement être annulée.
- L'action « nettoyage d'ouvrage de franchissement » a été réalisée à 100 %.
6 ouvrages ont été réalisés en 2018 et 2 ouvrages en 2020 : 1 sur le Chambrille, 2 sur la Savrelle, 2 sur le Magnerolles et 1 sur le Chambon. 1 ouvrage prévu en 2021.
- L'action « suppression de clôture en travers » n'a été réalisée que partiellement car 3 clôtures ont été retirées en 2018 sur la Sèvre Niortaise et 1 en 2020 sur le Magnerolles ; sur les 10 prévus initialement.
- L'action « suppression d'ouvrage hydraulique » n'a pas été réalisée. Elle était prévue en 2018 pour 2 secteurs sur le ruisseau de Brangeard et 1 secteur en 2019 sur le ruisseau du Chambon.



Graphique 5 : Réalisation de l'action « Enlèvement d'embâcle » dans le CTMA Sèvre-Niortaise 2016 - 2020

Prévu



Réalisé

La localisation des embâcles retirés au cours du CTMA n'a pas fait l'objet de cartographie précise et elle reste incomplète.

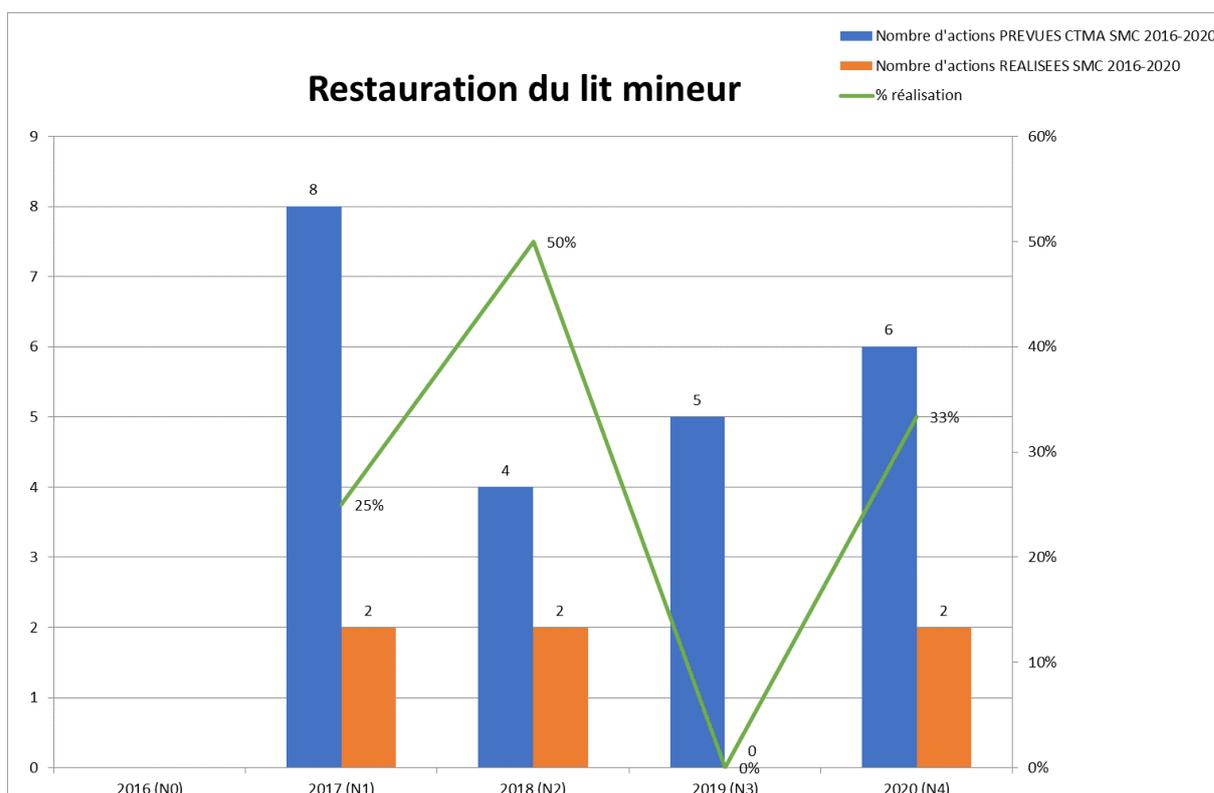
Carte 16 : Localisations prévue et réalisée de l'action « Elèvement d'embâcles »

Pour l'action « Enlèvement d'embâcle » : 31 embâcles prévus au cours du CTMA 2016-2020 et 133 embâcles retirés (soit action réalisée à 430 %).

3.2.3.5 Restauration du lit mineur

La restauration du lit mineur comprend :

- La recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement
- La recharge granulométrique fine
- La recharge granulométrique lourde
- La recharge granulométrique lourde (CEN)
- La recharge granulométrique lourde (FDAAPPMA 79).



Graphique 6 : Réalisation du type d'action « Restauration du lit mineur » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 – 2020

Cette action a été réalisée à hauteur de 54 %.

- En 2017 : 1330 ml ont été réalisés sur la Sèvre Niortaise sur la vieille Sèvre à Fréchat et amont du moulin de Brieuil (à proximité de la confluence avec le Foucault).
- En 2018 : 320 ml ont été réalisés sur le Foucault. Environ 75 ml de recharge granulométrique ont été mis en place par le CEN sur le ruisseau de la Roche Pichet en limite de la base militaire, aide de bénévoles et de l'AAPPMA.
- En 2019 : pas de recharge granulométrique réalisée sur les 3149,1 ml de prévus.
- En 2020 : 1296,5 ml réalisés sur 2 secteurs : 480 ml sur le ruisseau du Stade (lourde) et 796,5 ml sur le Chambon (fine).
- Prévu en 2021 : 1941 ml sur le Glandune.

Hors CTMA, l'AAPPMA des pêches sportives de St Maixent l'Ecole a mis en place sur 3 secteurs avec 1600 ml de recharge granulométrique au lieu-dit « les Châteliers » en 2015, 2016 et 2017.



Photo 5 : Recharge granulométrique lourde sur la Sèvre Niortaise en amont du moulin de Brieuil

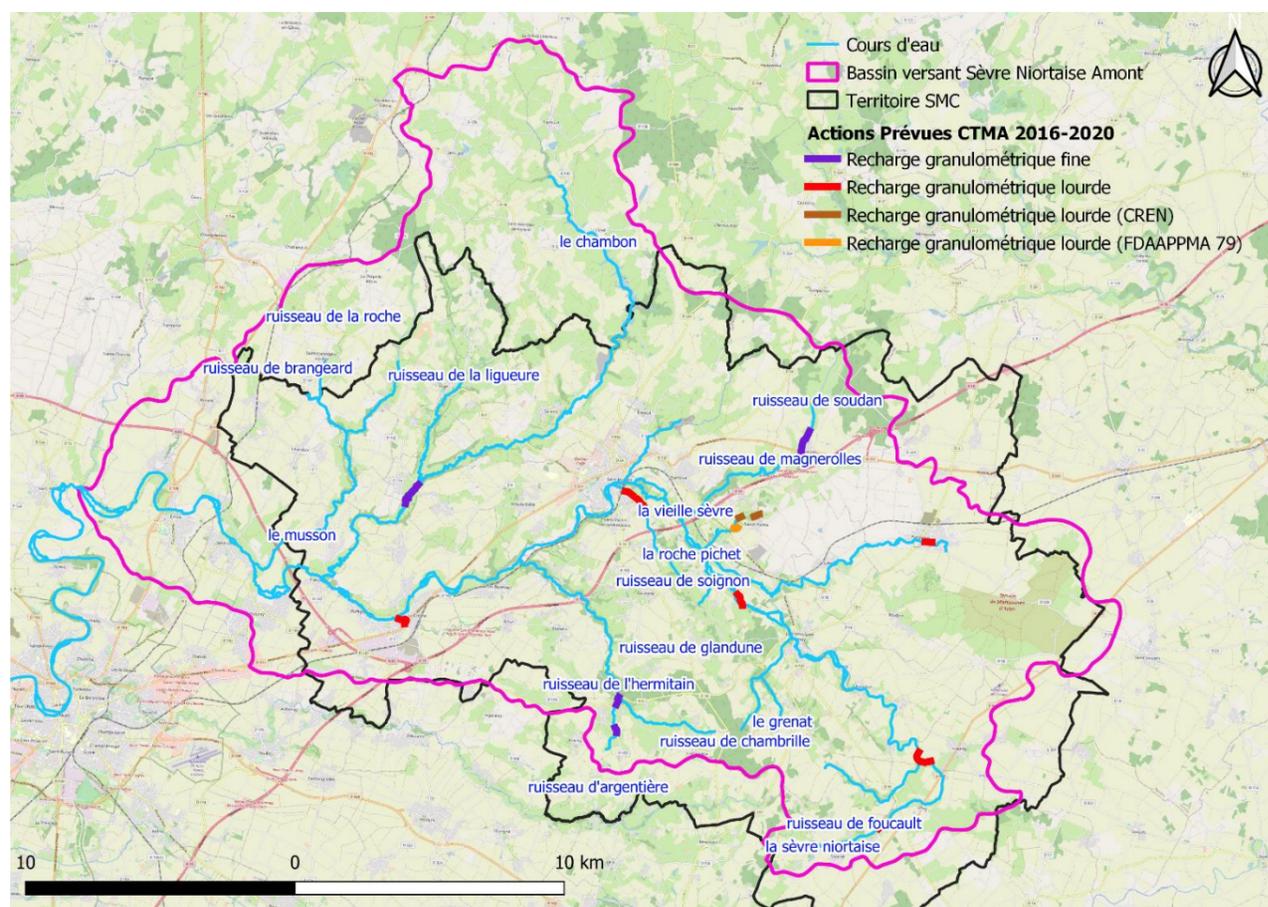


Photo 6 : Recharge granulométrique lourde sur le Foucault

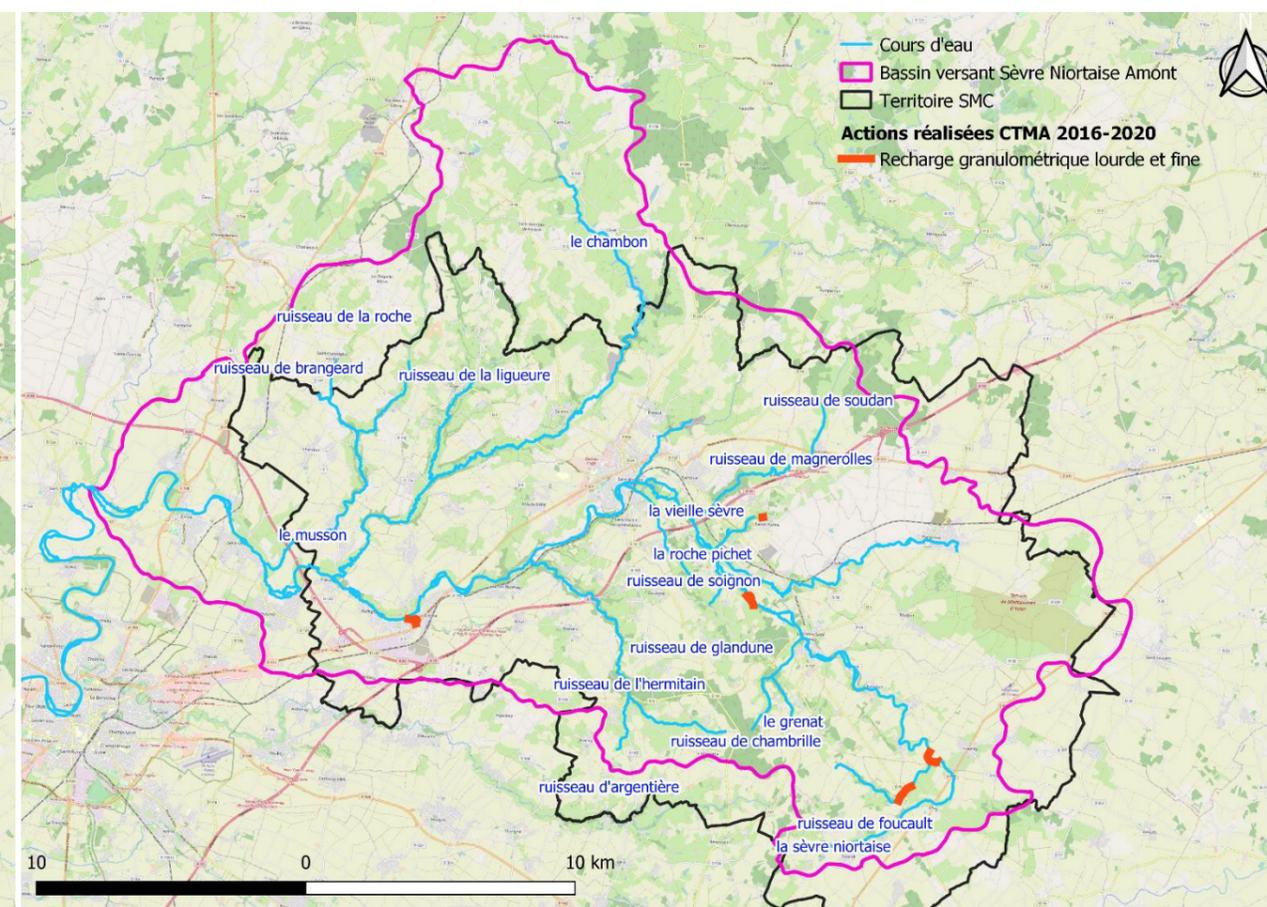


Photo 7 : Exemple de de dépôt d'alluvions pour enrichir le milieu et recharger les zones de frais

Prévu



Réalisé



Carte 17 : Localisations prévue et réalisée des actions « Recharge granulométrique lourde » et « Recharge granulométrique fine »

Pour les actions « Recharge granulométrique lourde » et Recharge granulométrique fine », 15 secteurs étaient initialement prévus pendant le CTMA 2016-2020 :

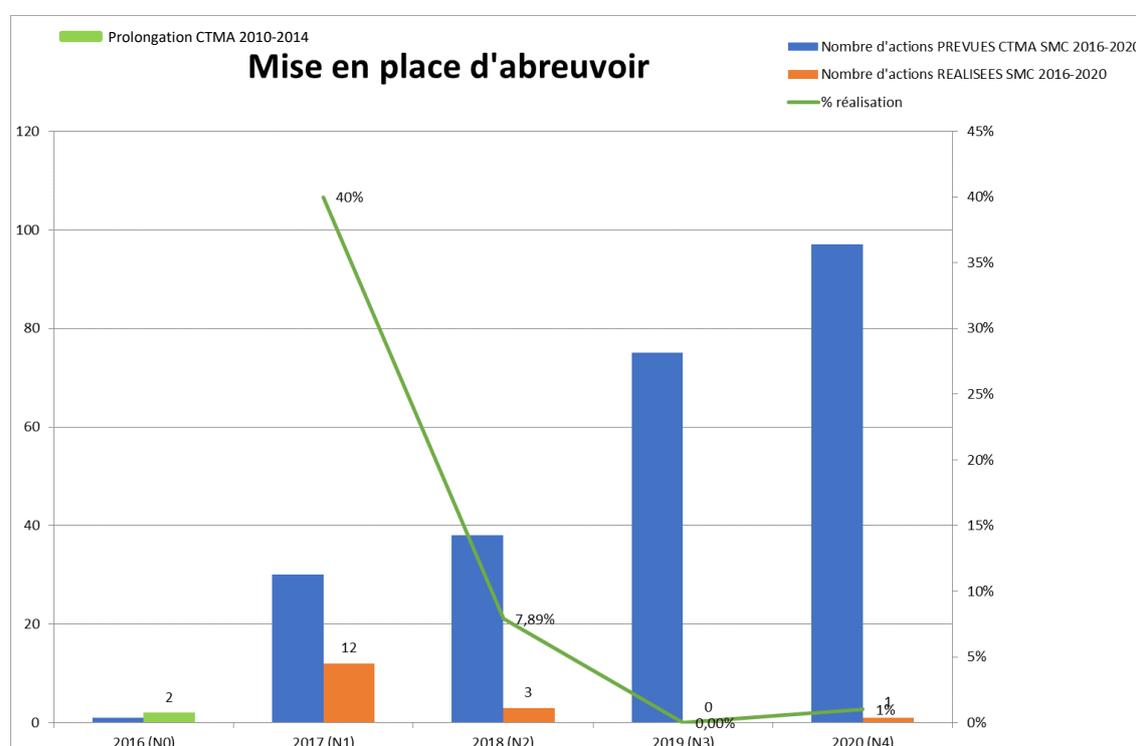
- Pour la recharge granulométrique fine : 2713 ml prévus. Seulement 796,5 ml ont été réalisés pour 2020 sur le Chambon.
- Pour la recharge granulométrique lourde : 3465 ml prévus dont 2130 ml réalisés. 1330 ml réalisés en 2017 sur 2 secteurs sur la Sèvre Niortaise, 320 ml réalisés en 2018 sur le ruisseau du Foucault, 480 ml réalisés en 2020 sur le ruisseau du Stade à la Crèche.
- Pour la recharge granulométrique lourde (CEN) : 310 ml prévus. 75 ml réalisés en 2018 sur le ruisseau de la Roche Pichet.
- Pour la recharge granulométrique lourde (FDAAPPMA) : 170 ml prévus. Aucune recharge réalisée sur la Roche Pichet car découverte d'habitat pour l'écrevisse à pattes blanches.

3.2.3.6 Restauration des berges et de la ripisylve

La restauration des berges et de la ripisylve comprend comme action :

- Mise en place d'abreuvoir
- Mise en place d'abreuvoir (CEN)
- Mise en place de clôture
- Mise ne place de clôture (CEN)
- Plantation de ripisylve
- Restauration de ripisylve

3.2.3.6.1 Mise en place d'abreuvoir



Graphique 7 : Réalisation de l'action « Abreuvoirs » dans le CTMA Sèvre-Niortaise 2016 - 2020

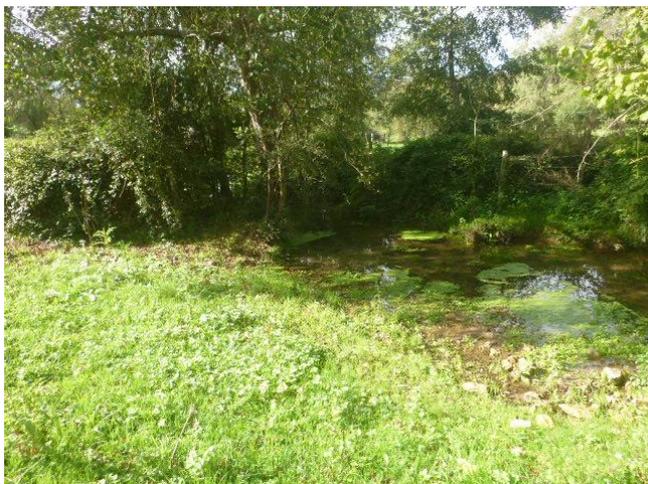
Cette action a été réalisée à hauteur de 7 %.

18 abreuvoirs (ou pompe à museau) ont été aménagés sur les 241 initialement prévus.

Le volume de cette action a été volontairement réduite au cours du CTMA lors des COPIL avec les financeurs et les élus.

- 2 abreuvoirs créés en 2016, sur la Sèvre Niortaise sur « Ricou » à Saint Martin de Saint Maixent (ferme de Chauvet), issue de la prolongation du CTMA 2010-2014.
- 12 abreuvoirs créés en 2017, 2 sur la Sèvre Niortaise à Brieuil (en aval de la recharge), 2 sur la vieille Sèvre à Fréchat, 3 sur l'Hermitain, 2 sur le Magnerolles et 3 à Baptraeu de Sainte Eanne.
- 3 abreuvoirs créés en 2018, 1 sur le Chambrille, 1 sur le Marcusson (à Augé) et 1 sur le Foucault.

- 1 abreuvoir créé en 2020 sur le Magnerolles.



*Photo 8 : Abreuvoir aménagé
en pente douce sur le Marcusson à
Bois Aiau*



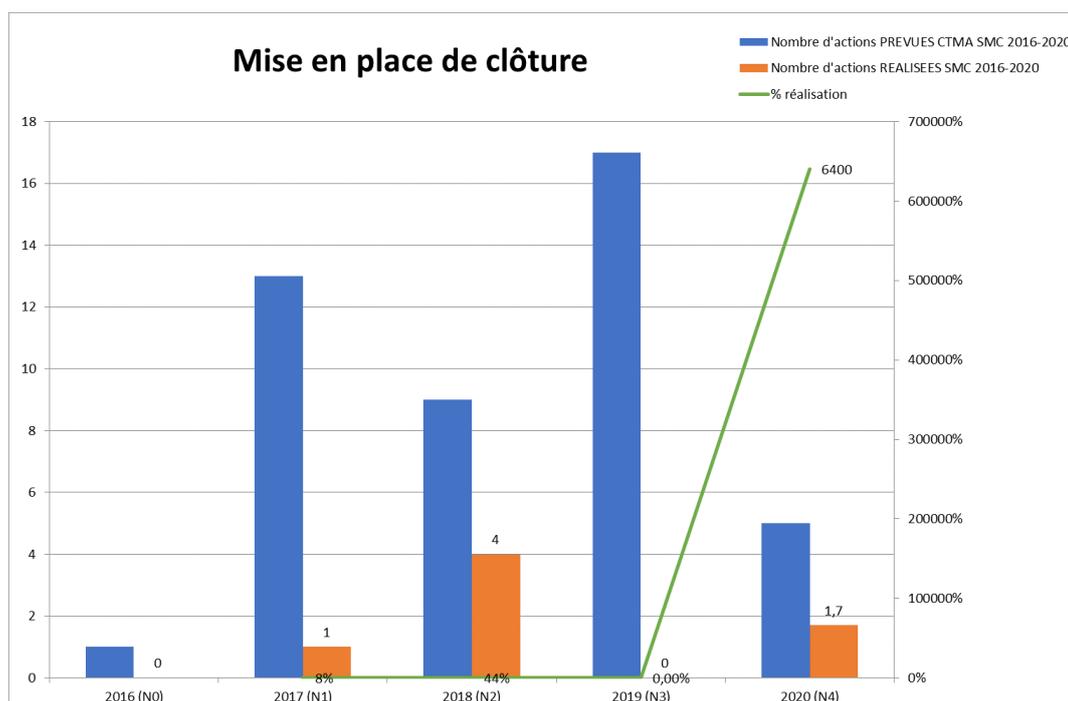
*Photo 7 : Abreuvoir aménagé
en pente douce sur le ruisseau du
Foucault*



*Photo 8 : Abreuvoir aménagé
en pente douce sur le Chambon à
« Beaugard ».*

Cependant, certains aménagements ne semblent pas régler les problèmes de mise en suspension de sédiments fins car ils empiètent sur la totalité de la largeur du cours d'eau.

3.2.3.6.2 Mise en place de clôture



Graphique 8 : Linéaire de réalisation de l'action « Mise en place de clôtures » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 – 2020



Photo 9 : Mise en place de clôtures. Photo en haut à gauche : sur l'Hermitain en amont de « Roussillon ». Photo en haut à droite et en bas à gauche : sur le Marcusson. Photo en bas à droite : sur la Sèvre Niortaise

Action réalisée à hauteur de 30% (8,6 kms pour 28,5 kms prévus).

Le volume de cette action a été volontairement réduite au cours du CTMA lors des COPIL avec les financeurs et les élus.

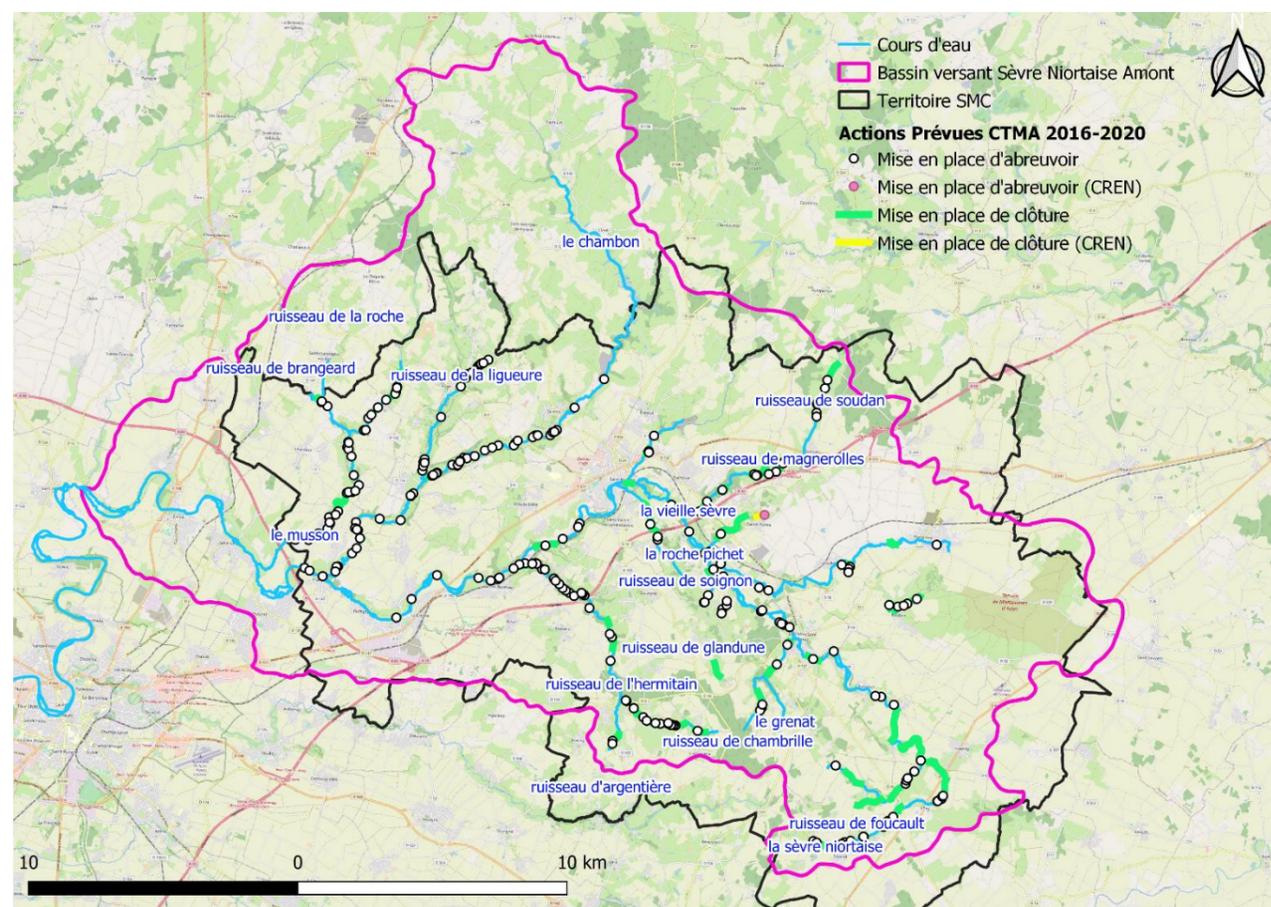
3.2.3.6.3 Plantation de ripisylve

L'action « plantation de ripisylve » n'a pas été réalisée.

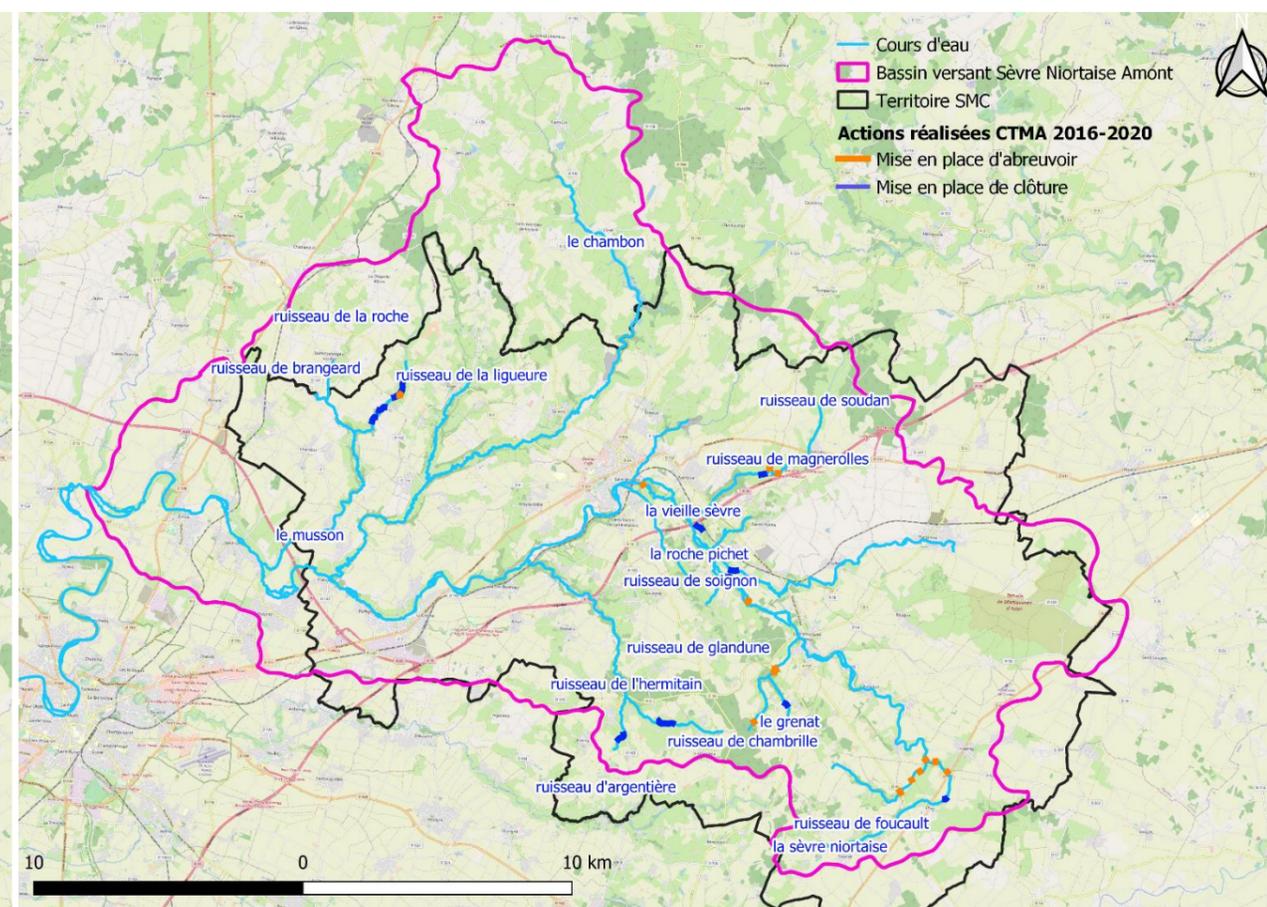
Cependant dans le cadre de la prolongation du CTMA 2010-2014, en février 2016, le SMC a réalisé environ 200 ml de plantation sur la Sèvre Niortaise sur la commune de La Crèche (plantation par la commune dans un projet hors CTMA).

De plus, il est prévu en 2021 une action de plantation de ripisylve sur le ruisseau du Stade (en rive gauche pour un linéaire d'environ 500 m).

Prévu



Réalisé

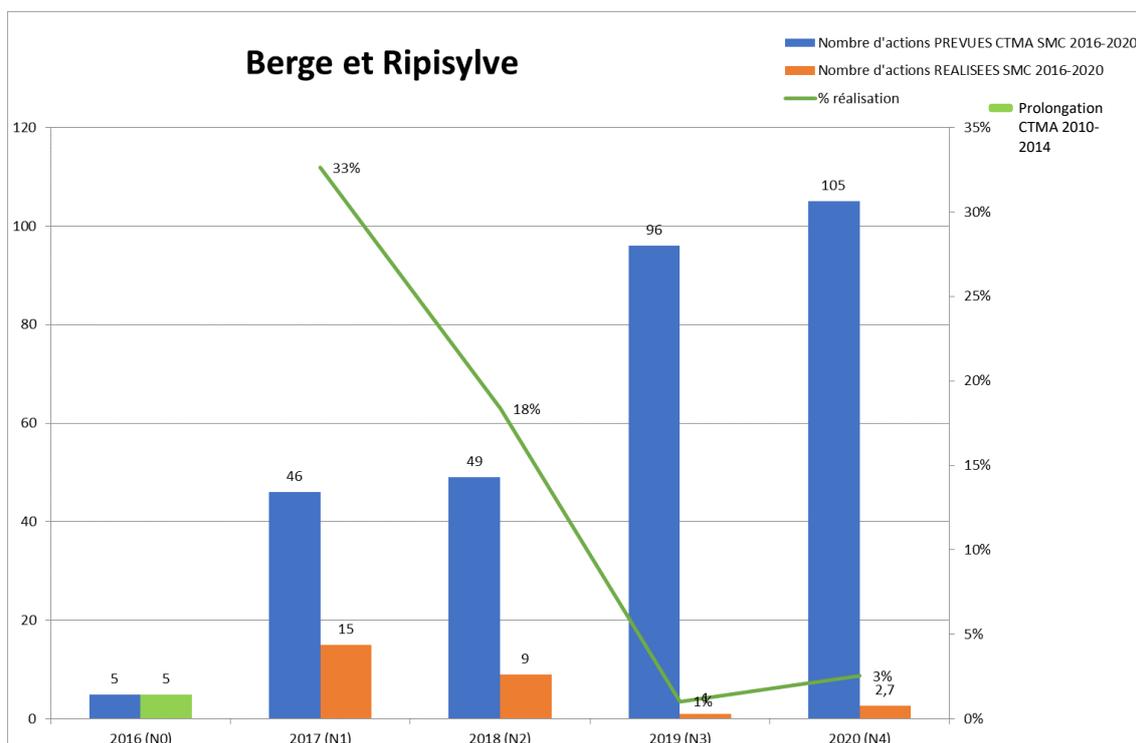


Carte 18 : Localisations prévue et réalisée des actions « Mise en place d'abreuvoirs », « Mise en place de clôtures »

L'action « mise en place de clôture » été prévue sur 45 secteurs sur un total de 28 466 ml, seulement 7 secteurs réalisés pour un linéaire de 8 643 m :

- En 2017, 3 230 ml ont été installées sur les 8 696,9 ml prévus initialement. (110 ml sur le Magnerolles, 260 ml sur le Pamroux en aval du moulin Baptraeu, 900 ml sur l'Hermitain, 210 ml sur le Sèvre Niortaise.
- En 2018, 1 335 ml ont été installées sur 4 secteurs (85 + 70 ml chez M. Berland sur le Grenats et 60 + 1120 ml chez M. Deligne) sur les 4249,3 ml prévus initialement.
- En 2019, 11 703,6 ml prévus mais pas d'action réalisée.
- En 2020, 800 ml de clôture électrique déportée prévues pour décembre 2020 sur la Roche Pichet (attente d'une étude de sol dans le terrain militaire) sur les 8000 ml prévus initialement.

3.2.3.6.4 Entretien de la ripisylve



Graphique 9 : Réalisation des actions du type d'action « Berge et ripisylve » dans le CTMA Sèvre-Niortaise 2016 – 2020

La restauration de la ripisylve a été réalisée à hauteur de 121%.

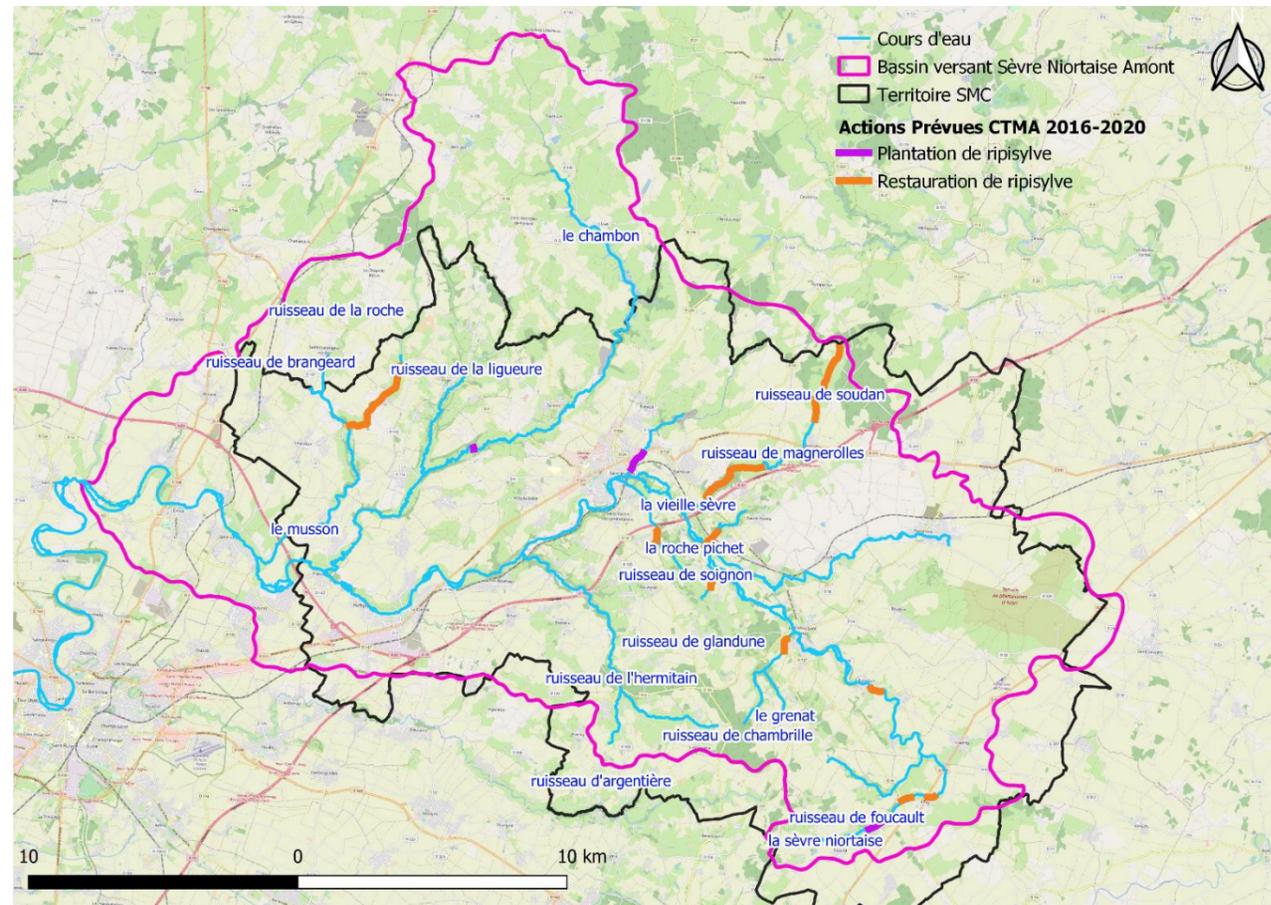
- En 2016 : 89 % du linéaire prévu a été réalisé. Soit 3 577 ml réalisés sur le Marcusson sur 4 030,8 ml prévus. Et 200 ml sur la Sèvre Niortaise au niveau de « la Place » sur la prolongation du CTMA 2010-2014.
- En 2017 : 122 % du linéaire prévu a été réalisé. Soit 2 055 ml réalisés sur le Chambon (entre « Manay » et le pont de Saivres) et 900 ml sur H.
- En 2018 : 371,71 % du linéaire prévu a été réalisé. Soit 3 400 ml réalisés (3 000 ml sur le Magnerolles et 400 ml sur la Sèvre Niortaise en amont d'Exoudun) sur 914,7 ml prévus initialement.
- En 2019 : 7,9 % du linéaire prévu a été réalisé : 450 ml réalisés sur le Glandune sur 5 701,6 ml prévus initialement.

L'exemple d'entretien de ripisylve sur Exoudun est intéressant. Il a été fait une sélection des individus malades/morts et dangereux ou qui penchent mais il a été laissé les arbres morts, droits et sans danger pour qu'ils servent de xylogîte ou de support de nid ou zones de repos pour chauves-souris, oiseaux ou autres micro mammifères.

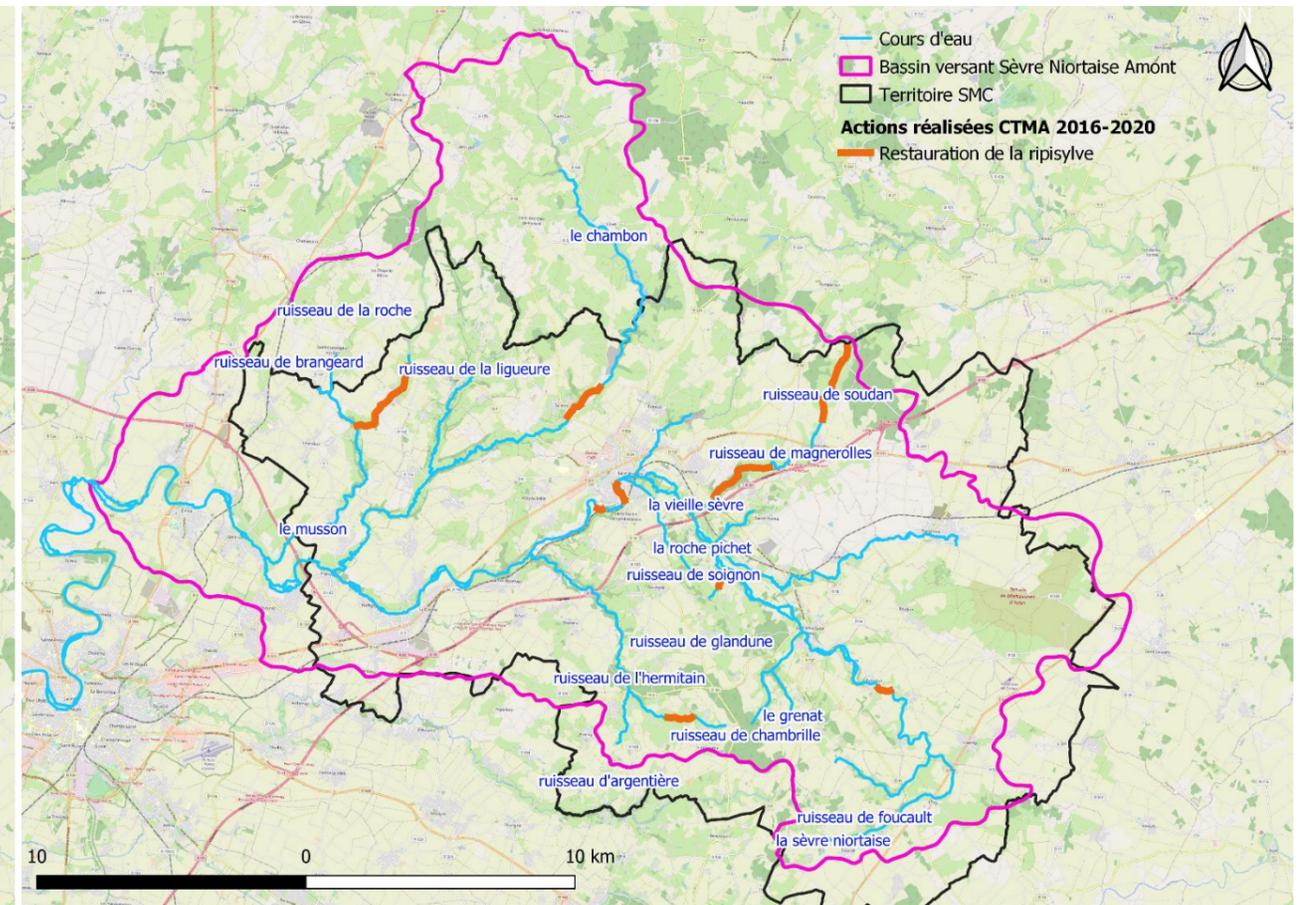


Photo 10 : Entretien de la ripisylve réalisée sur la Sèvre Niortaise et ses affluents. Photo en haut à gauche : ruisseau le Soigon. Photo en haut à droite et en bas à gauche : sur la Sèvre Niortaise

Prévu



Réalisé



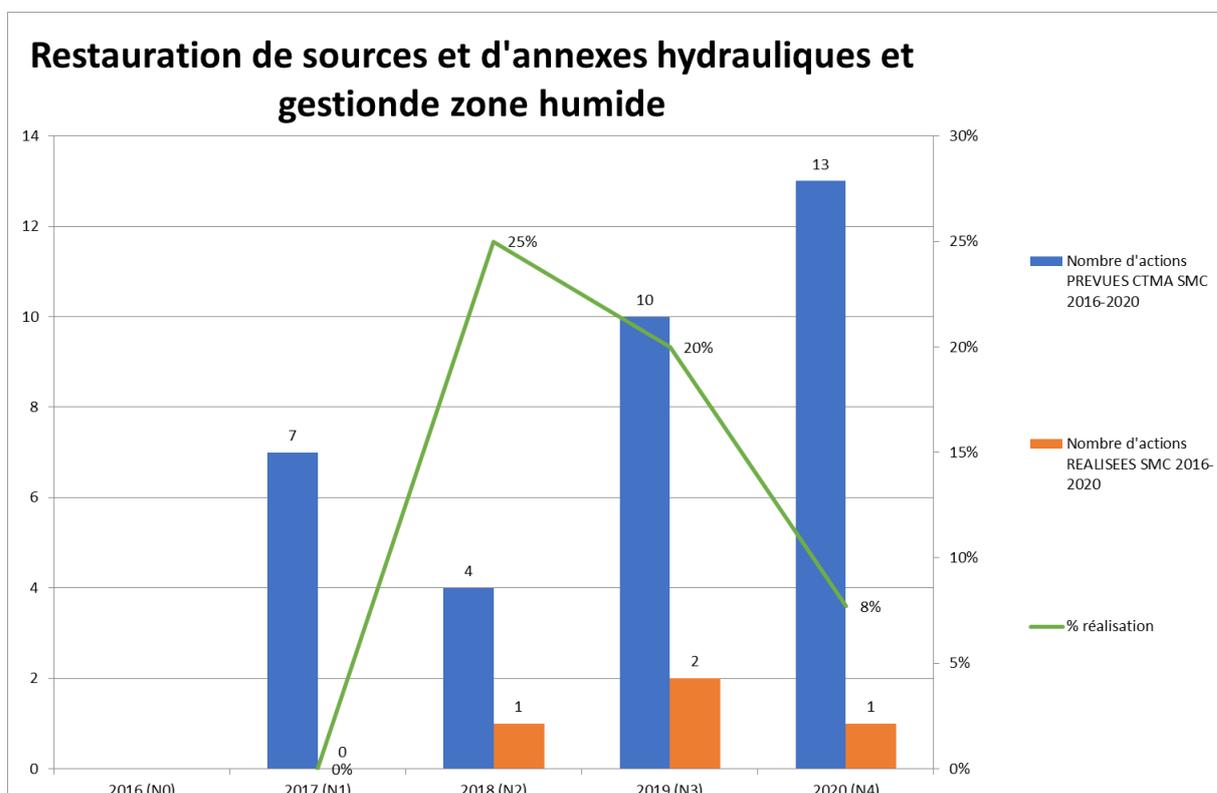
Carte 19 : Localisations prévue et réalisée de l'action « Restauration de la ripisylve »

Globalement, les secteurs prévus pour cette action ont été réalisés sauf sur le Chambon et le Chambrille.

3.2.3.7 Restauration de sources et d'annexes hydrauliques

L'action « Restauration de sources et d'annexes hydraulique » comprend :

- L'acquisition foncière de zones humides
- Restauration de sources et d'annexes hydrauliques.



Graphique 10 : Réalisation de l'action « Restauration de sources et d'annexes hydraulique » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 – 2020

- L'action « acquisition foncière de zones humides » n'a pas été réalisée pendant le CTMA 2016-2020 par choix politique (validé en COPIL). Il était prévu que le syndicat acquière en 2018 une parcelle de 37 643,1 ha en zone humide localisée sur la Sèvre Niortaise au lieu-dit « Isernais » en aval du bourg d'Exoudun.

Le syndicat a fait le choix politique de :

- ne pas de confronter au milieu agricole (sur zones humides/éleveurs)
- ne pas avoir la gestion de ces terrains.

- L'action « restauration de sources et d'annexes hydrauliques » a été réalisée en 2019 sur 1 secteur (mise en défens de la source au lieu-dit « les ouches » à Saintes Néomaye) et en 2020 sur 1 secteur (« Fontaine sucrée » sur le Magnerolles).

Sur les 29 actions prévus, seuls 2 ont été réalisées. La restauration de la « source de Rembourg » sera réalisée fin 2021.



Photo 11 : Restauration de la source "les ouches" à Sainte Néomaye. Mise en défens du piétinement bovin.

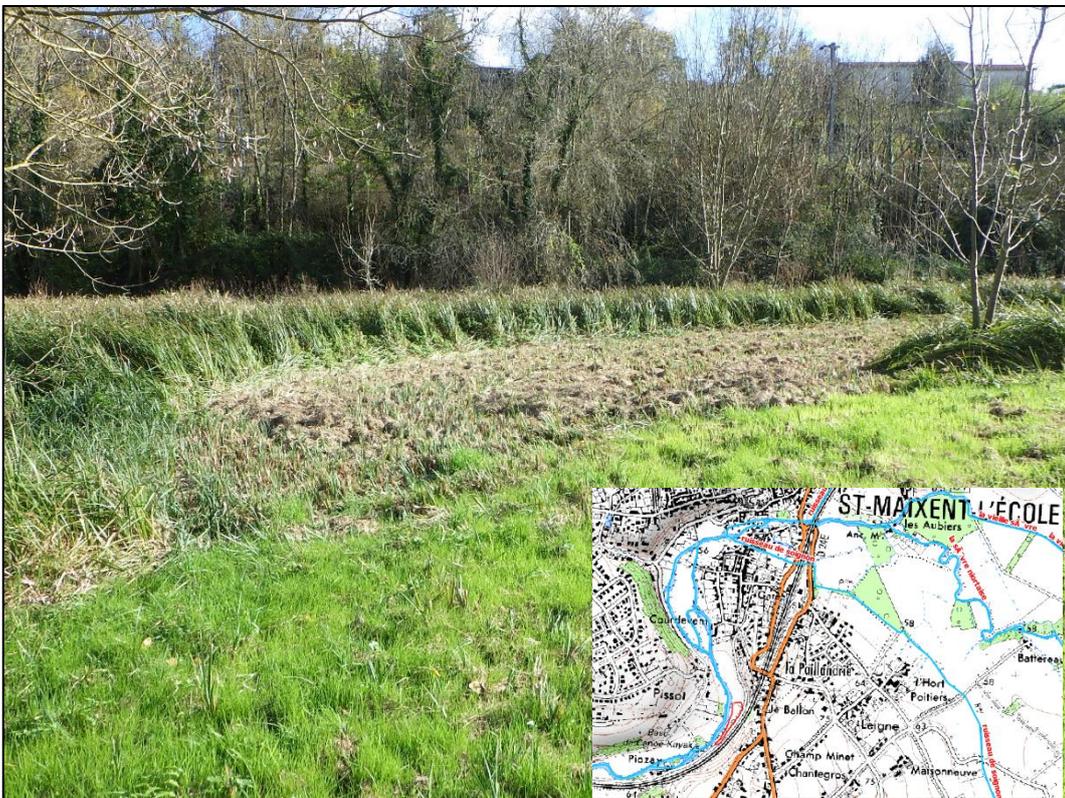


Photo 12 : Gestion de zone humide en aval de Saint-Maixent-L'École en rive gauche de la Sèvre Niortaise



Photo 13 : Gestion de zone humide en aval du moulin Piozay en rive gauche de la Sèvre Niortaise

Habitat : prairie humide, frayère potentiel à brochets. Réalisation de fauche d'une partie des carex pour une meilleur régénération du milieu.

Secteur non compris dans le programme d'action du CTMA 2016-2020.

Le Département porte une opération foncière sur le secteur de La Mothe St Heray (reconquête de la prairie mothaise) anciennement couplée au programme Re-Sources porté par le SERTAD. Il a été envisagé que cette opération intègre le prochain CTMA sur la Sèvre Niortaise amont.

3.2.3.8 Restauration de la continuité écologique

L'action restauration de la continuité écologique était prévue sur 4 secteurs, puis sur 3 chaussées de moulins. L'arrêté de DIG n'a finalement pris en compte que 2 chaussées.

Le rapport du commissaire enquêteur a préconisé de retirer la chaussée du lavoir communal des hautes rivières à Sainte-Eanne.

Cette action a finalement été annulée après que l'arrêté de DIG eut été validé, car le contexte était non propice au dialogue sur ce territoire sur ce sujet avec l'ASL (Association syndicales libre des riverains de la Sèvre Niortaise).

Le syndicat a décidé de partir sur une démarche de dialogue territorial à la place avec la réalisation d'une étude de l'IFREE sur la continuité écologique.

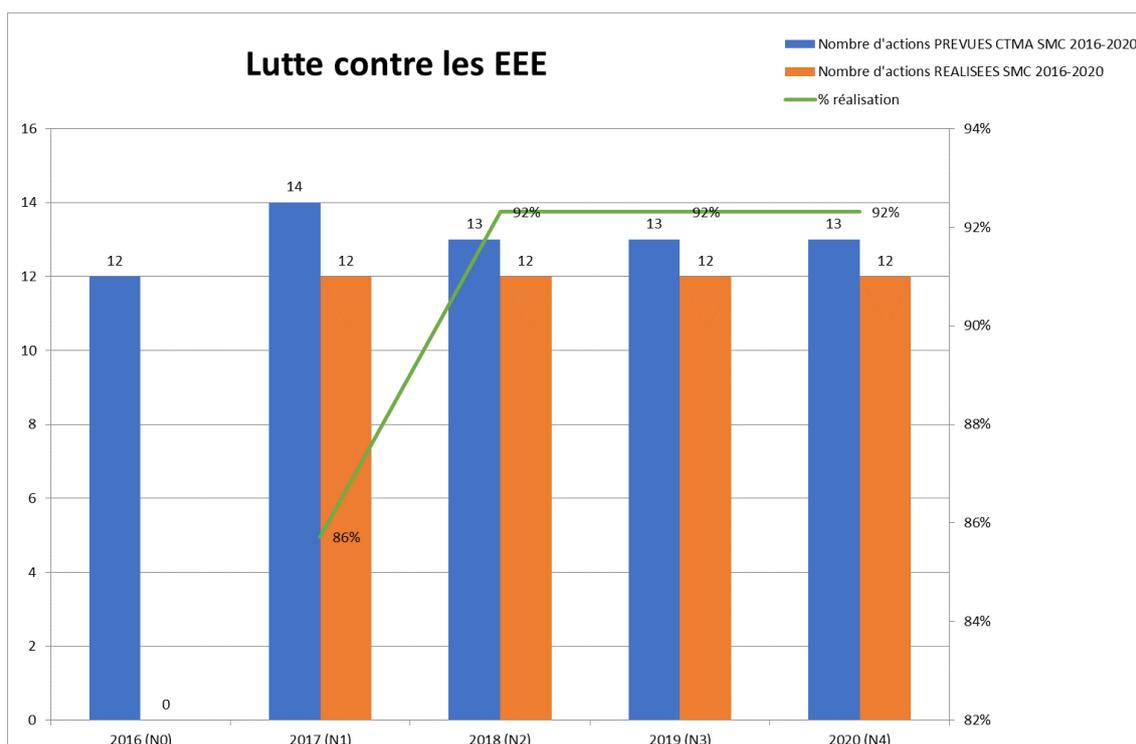
3.2.3.9 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes comprend :

- Les espèces végétales (Jussie, Renouée du Japon, Elodée du Canada, myriophylle du Brésil)
- Les espèce animales (ragondin, écrevisse américaine).



Photo 14 : Sensibilisation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Ex : renouée du Japon



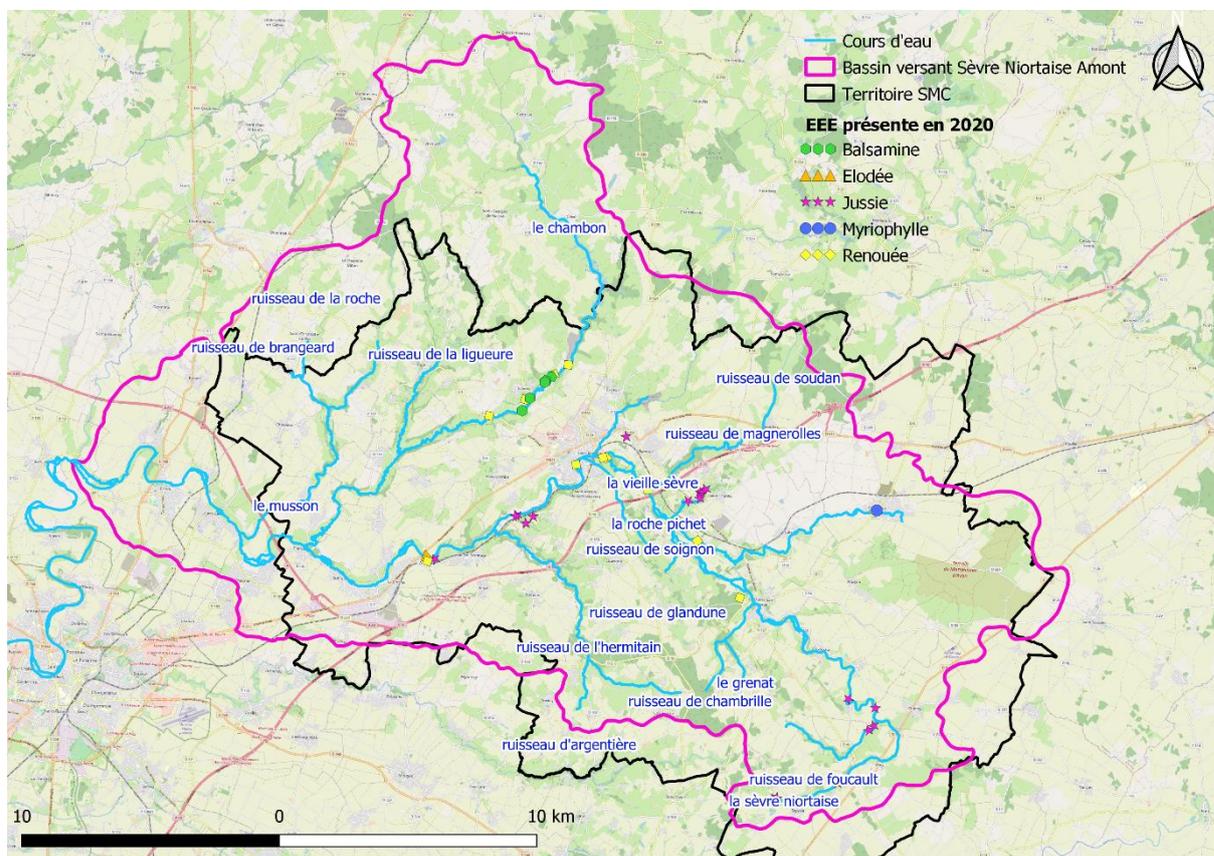
Graphique 11 : Réalisation de l'action « Lutte contre les EEE » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 – 2020

La lutte contre les espèces végétales a été réalisée à 74 % sur les espèces végétales : bâchage de Renouée, arrachage de Jussie dans plans d'eau.

Les campagnes de piégeage des ragondins sont réalisées par le FDGDON79.

Les agents du SMC sont intervenus sur 2 communes pendant 1 mois pour du piégeage de ragondin en 2016.

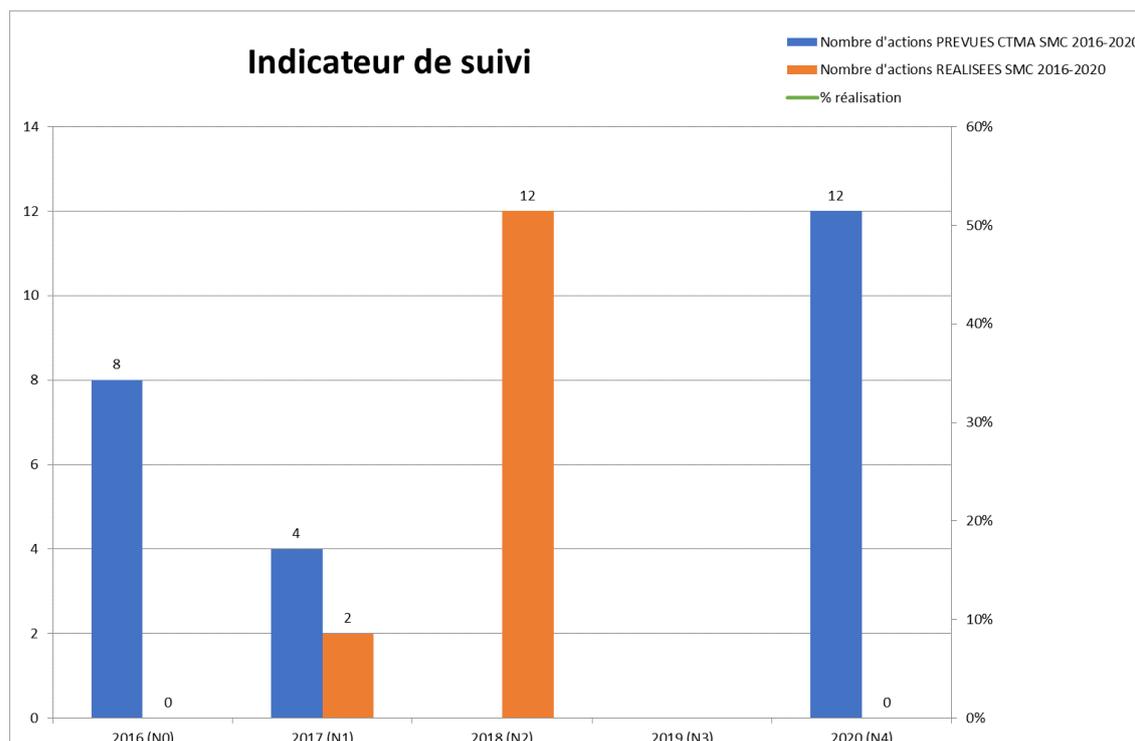
A partir de 2017, le syndicat a volontairement décidé de ne plus intervenir sur la problématique des ragondins, ce qui a été acté par les membres COPIL.



Carte 20 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes observées en 2020

3.2.3.10 Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi correspondent aux IBGN réalisés par le SMC et aux pêches électriques réalisées par la FDAAPPMA faisant état des lieux des populations en place avant ou après travaux.



Graphique 12 : Réalisation de l'action « Indicateurs de suivi » dans le CTMA Sèvre-Niortaise amont 2016 - 2020

- **8 IBGN ont été réalisés en 2018.**

Ils ont été réalisés sur : Le Glandune, La Tranchée, Le Soignon, L'Hermitain, la Sèvre Niortaise, le Pamproux et le Magnerolles.

Les résultats sont les suivants :

Station		IBGN	Classe de variété	Groupe indicateur	Etat biologique
		/20	/14	/9	
Le Glandune	Souigné	10	9	2	Moyen
La Tranchée	Sainte-Eanne	17	10	8	Très bon
Le Soignon	St-Martin-de-St-Maixent	11	8	4	Moyen
L'Hermitain	Prailles	15	9	7	Bon
La Sèvre Niortaise Exoudun	Lieu-dit "Moulin Neuf"	13	7	7	Moyen
La Sèvre Niortaise à la Mothe	Lieu-dit "Grand Ratier"	14	8	7	Bon
Le Pamproux	Pamproux	14	8	7	Bon
Le Magnerolles	Soudan	15	9	7	Bon

Ces stations font un état **avant travaux**.

• **6 pêches électriques ont été réalisées**

- 2 en 2017 : Pamproux et Sèvre Niortaise au moulin du Breuil
- 4 en 2018 : Soignon, Tranchée et Sèvre Niortaise (en amont moulin Neuf & Fréchat).

Seule la station de Fréchat fait un état **après travaux**.

Résultat de la pêche électrique réalisée sur le Pamproux en 2017 :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	8	3.9673	0.0214	7.6867
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	2	1.3521	0.8572	0.3082
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	4	2.1484	0.9771	0.0464
Densité d'individus tolérants	DIT	0.0580	0.0072	0.1042	4.5235
Densité d'individus invertivores	DII	0.0905	0.0975	0.4766	1.4820
Densité d'individus omnivores	DIO	0.0793	0.0030	0.0149	8.4120
Densité totales d'individus	DTI	0.3601	0.1930	0.5282	1.2843
Valeur totale de l'IPR				23.743	
Classe de qualité				3	Intermédiaire

La présence de populations d'anguilles et de truites remarquables. Des habitats peu diversifiés. Un IPR sévère mais qui s'améliorerait avec quelques travaux.

Résultat de la pêche électrique réalisée sur la Sèvre Niortaise à Brieuil en 2017 :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	5	6.4835	0.4828	1.4561
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	1	1.5965	0.2307	2.9332
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	1	2.6060	0.0377	6.5549
Densité d'individus tolérants	DIT	0.4862	0.0296	0.0462	6.1517
Densité d'individus invertivores	DII	0.2982	0.1024	0.8437	0.3399
Densité d'individus omnivores	DIO	1.3303	0.0056	0.0002	17.4411
Densité totales d'individus	DTI	2.1009	0.2523	0.0318	6.8946
Valeur totale de l'IPR				41.772	
Classe de qualité				5	Très mauvais

Les présences de chabots et goujons intéressantes. Un IPR très sévère du fait de la surdensité d'épinochettes. Des travaux de recharges et de diversifications des habitats restent nécessaires.

Résultat de la pêche électrique réalisée sur le Soignon en 2018 :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	6	5.8228	0.9324	0.1401
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	1	1.3562	0.3049	2.3757
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	2	2.5750	0.2877	2.4918
Densité d'individus tolérants	DIT	0.1736	0.0234	0.1105	4.4057
Densité d'individus invertivores	DII	0.0556	0.1237	0.2625	2.6753
Densité d'individus omnivores	DIO	0.1528	0.0072	0.0206	7.7604
Densité totales d'individus	DTI	0.8811	0.2779	0.2492	2.7788
Valeur totale de l'IPR				22.628	
Classe de qualité				3	Intermédiaire

Cours d'eau impacté et uniforme. Malgré le manque d'habitats, sa proximité relative avec la Sèvre Niortaise a permis la présence d'anguilles et d'un gros chevaie.

Résultat de la pêche électrique réalisée sur la Tranchée en 2018 :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	9	7.4100	0.4928	1.4155
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	2	1.7472	0.8050	1.0050
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	4	2.8470	0.8510	0.3226
Densité d'individus tolérants	DIT	0.2775	0.0344	0.1043	4.5205
Densité d'individus invertivores	DII	0.0478	0.0935	0.2815	2.5354
Densité d'individus omnivores	DIO	0.2010	0.0078	0.0159	8.2850
Densité totales d'individus	DTI	0.6172	0.2392	0.3355	2.1843
Valeur totale de l'IPR				20.268	
Classe de qualité				3	Intermédiaire

Résultat décevant au vu de sa localisation (Prairie Mothaise). Présence de 2 truites. Le manque d'habitats piscicoles est ciblé et des travaux de recharges granulométriques apporteront un plus.

Résultat de la pêche électrique réalisée sur la Sèvre Niortaise (Moulin Neuf d'Exoudun) en 2018 :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	3	6.8628	0.0753	5.1730
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	0	1.7019	0.0249	7.3823
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	0	2.8883	0.0028	11.7347
Densité d'individus tolérants	DIT	0.0762	0.0271	0.2635	2.6676
Densité d'individus invertivores	DII	0.0111	0.0969	0.0292	7.0656
Densité d'individus omnivores	DIO	0.4175	0.0054	0.0021	12.3547
Densité totales d'individus	DTI	0.5048	0.2474	0.4688	1.5152
Valeur totale de l'IPR				47.893	
Classe de qualité				5	Très Mauvais

Absence de truite et de vairon. IPR très mauvais. Habitat uniforme, pauvre et dégradé. Un travail sur les habitats est nécessaire.

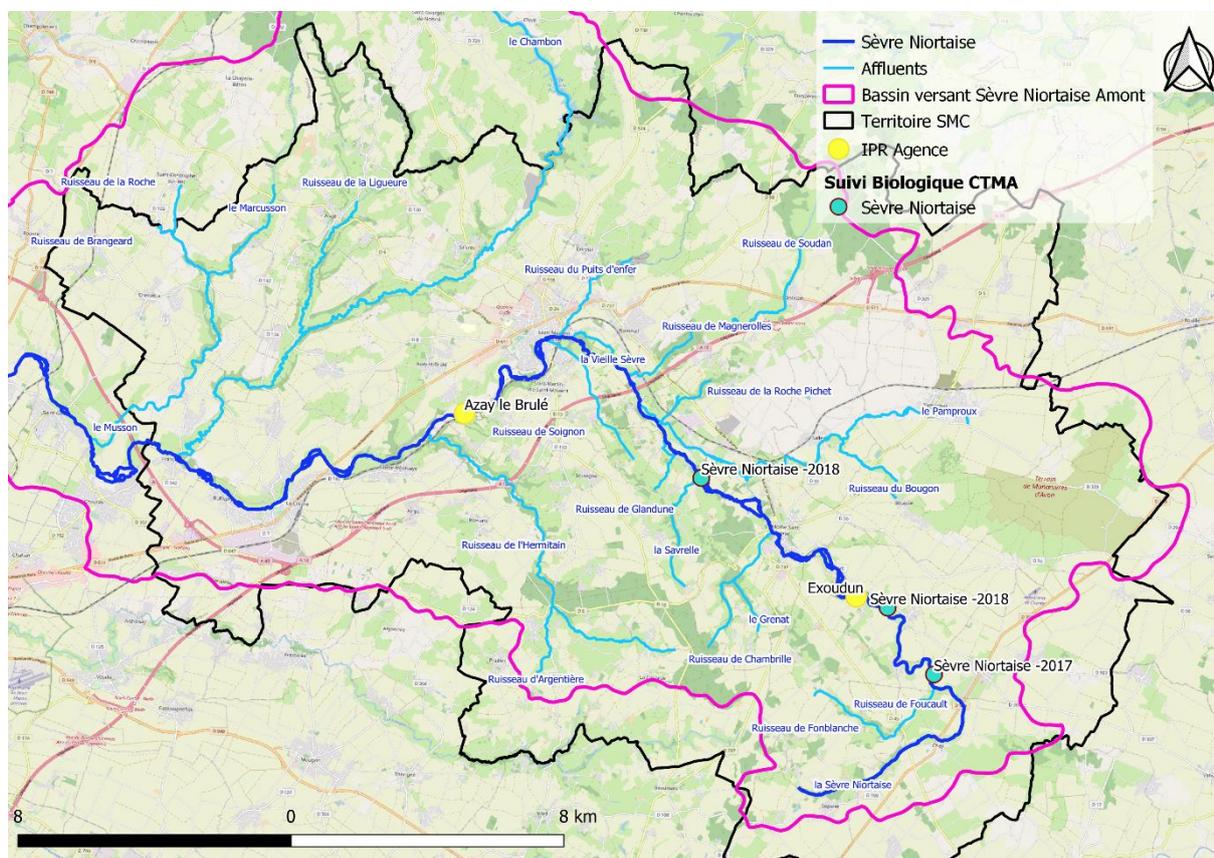
Résultat de la pêche électrique réalisée sur la Vieille Sèvre (Fréchat) en 2018 :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	12	7.5737	0.0577	5.7062
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	2	1.8115	0.5766	1.1011
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	4	2.9144	0.8337	0.3638
Densité d'individus tolérants	DIT	0.0627	0.0292	0.3168	2.2989
Densité d'individus invertivores	DII	0.2719	0.0877	0.8554	0.3123
Densité d'individus omnivores	DIO	0.0589	0.0066	0.0710	5.2909
Densité totales d'individus	DTI	1.2167	0.2384	0.0988	4.6293
Valeur totale de l'IPR				19.702	
Classe de qualité				3	Intermédiaire

Une population d'anguilles remarquable. Reproduction naturelle de la truite fario. Diversité spécifique montrant la réactivité de la Sèvre Niortaise mais pénalisant l'IPR. Des travaux riches en diversité très réussis.

En parallèle, l'Agence de l'eau possède 2 points de suivis sur la Sèvre Niortaise :

- En amont à Exoudun,
- En aval à Azay-le-Brûlé.



Carte 21 : Localisation des stations de pêche Agence et CTMA sur la Sèvre niortaise Amont

Les données au 31/08/2018 pour les 2 stations de l'Agence indiquent les notes suivantes :

Libelle de la station	Date opération	Résultat Note IPR
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	06/09/2005	26,90
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	05/09/2006	19,69
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	06/09/2007	11,11
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	04/09/2008	11,09
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	03/09/2009	13,81
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	09/09/2010	14,76
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	09/09/2011	23,14
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	06/09/2012	14,35
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	09/09/2013	10,29
SEVRE NIORTAISE A EXOUDUN	04/09/2014	15,00

Libelle de la station	Date opération	Résultat Note IPR
SEVRE NIORTAISE A AZAY-LE-BRULE	14/06/2007	15,84
SEVRE NIORTAISE A AZAY-LE-BRULE	11/06/2009	18,97
SEVRE NIORTAISE A AZAY-LE-BRULE	06/06/2011	7,59
SEVRE NIORTAISE A AZAY-LE-BRULE	24/09/2013	10,33
SEVRE NIORTAISE A AZAY-LE-BRULE	21/05/2015	15,64

Nous n'avons pas de notation pendant la durée du CTMA.

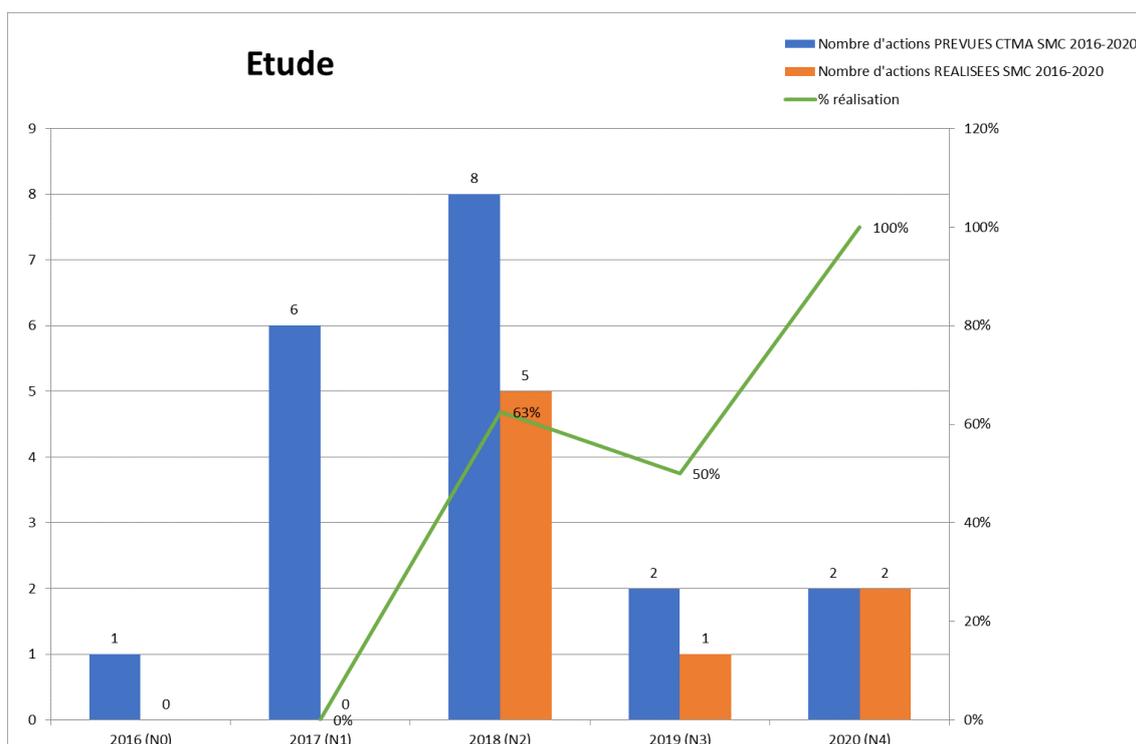
Les données antérieures indiquent une bonne qualité des populations piscicoles.

L'objectif des pêches « Agence de l'eau » et « CTMA » n'est pas le même.

Les pêches « Agence de l'eau » doivent faire un état des lieux général du cours d'eau concerné et d'en suivre son évolution ; les pêches « CTMA » doivent permettre de comparer l'avant et l'après travaux.

Ainsi, le positionnement des stations est en lien direct avec les résultats divergents.

3.2.3.11 Etudes



Graphique 13 : Réalisation de l'action « Etude » dans le CTMA Sèvre-Niortaise 2016 – 2020

L'action « Etudes » comprend :

- **Etude bilan** : Durant le CTMA 2016-2020 : 2 études ont été réalisées en 2020 pour un coût de 50 000 € HT, l'étude bilan et l'étude de reprogrammation.
- **Etude de continuité écologique** (transformé en Etude de concertation avec IFREE) : 2 études de continuité écologique était prévus mais n'ont pas été réalisées. Elles ont été remplacées par une étude de concertation par l'IFREE en 2019 : 20 entretiens ont été réalisés entre le 5 juillet 2019 et le 10 septembre 2019 : propriétaires de moulins, agriculteurs, riverains, acteurs des structures en charge des programmes territoriaux, 4 acteurs associatifs.
- **Etude hydraulique et dossier Loi sur l'eau** : 5 études ont été menées : 2 études d'ouvrages par le SMC et 3 études d'ouvrages conjointes avec le département. Le rendu au stade projet devrait se faire en février 2021.
- **Etude zone humide (réalisé avec DSNE)** : sur 12 sites (pour un total de 50ha) réparties sur 8 communes en 2018 :
 - Acquisition de connaissances naturalistes sur le territoire,
 - Bilan de l'état de conservation
 - Préconisations de gestion conservatoire de ces espaces.

Chaque site a fait l'objet d'une fiche descriptive, comprenant :

- Carte de localisation et photographie du site, usages passés et actuels
- Intérêt biologique du site :
- carte habitat et résultat de l'inventaire floristique,
- résultats de l'inventaire entomofaune, vertébrés
- synthèse des enjeux biologiques
- Gestion préconisée
 - carte enjeux biologiques,
 - dynamique et menaces,
 - objectifs de gestion,
 - carte de préconisations de gestion.

Chaque propriétaire a été informé de la démarche et la majorité a été rencontrée, ce qui a permis de collecter des informations indispensables sur l'utilisation et historique de ces zones humides ainsi que la perception et gestion actuelle.

Tous les sites présentent au moins 1 espèce à enjeu patrimonial et des objectifs et préconisations de gestion.

Le site présentant la plus forte diversité et nombre d'espèces patrimoniales : le Moulin de Candé à Ruffigny (La Crèche). Les Sources de la Sèvre niortaise (Sepvret) ainsi que le Bois de la Coutancière (Saivres) sont également des sites à forts enjeux.

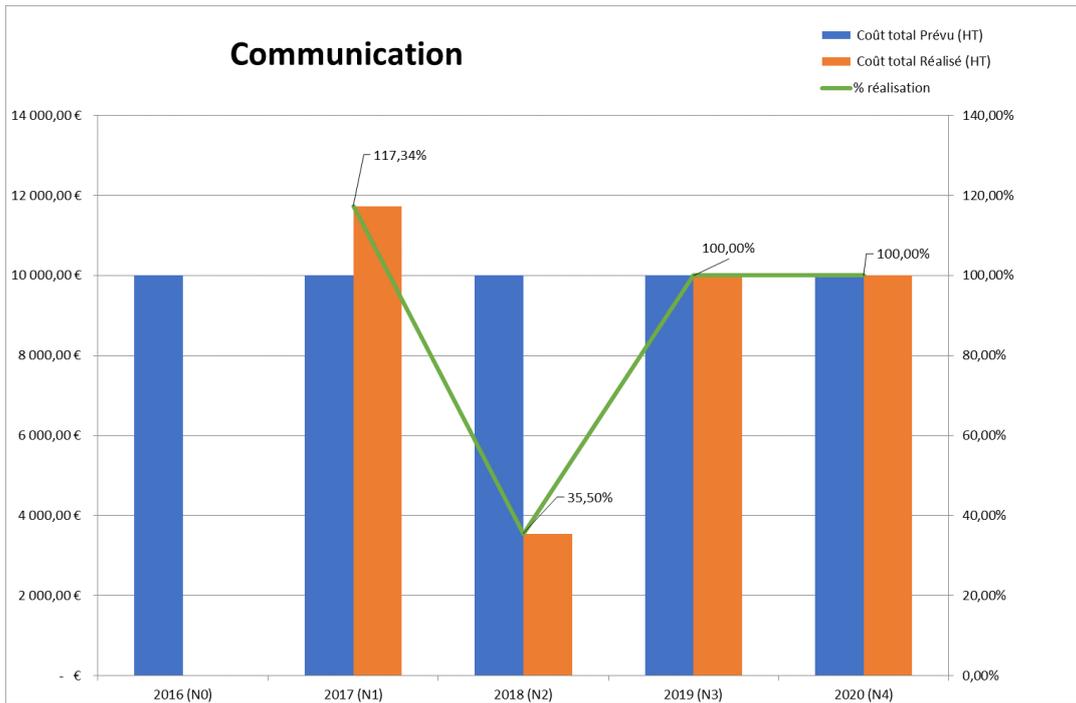
Il a été produit des notices de gestion, présentées et concertées avec les propriétaires, mais aussi en lien avec les partenaires du territoire : Fédération départementale pour la pêche, Conservatoire d'espaces naturels ...

Une convention de gestion a ainsi pu être produite (frayère de l'Epron), la valorisation des données pour le projet de cheminement à St Maixent l'Ecole et 2 sites conservatoires ont été proposés. Une commune non rencontrée en phases 1 et 2 a pu bénéficier d'un rendez-vous de présentation du projet sur son site.

- Etude préalable sur les 5 communes du territoire du SIC : étude diagnostic/Programmation de la Sèvre Médiane.

Au cours du CTMA, lors du transfert de la compétence GEMAPI, cette étude a été transférée à la CAN (Communauté d'Agglomération de Niort) puis au SMBVSN.

3.2.3.12 Communication



Graphique 14 : Réalisation de l'action « Communication » dans le CTMA Sèvre-Niortaise 2016 – 2020



Photo 15 : Echo de la Sèvre Niortaise 2019



Photo 16 : Journée de la Sèvre en 2018

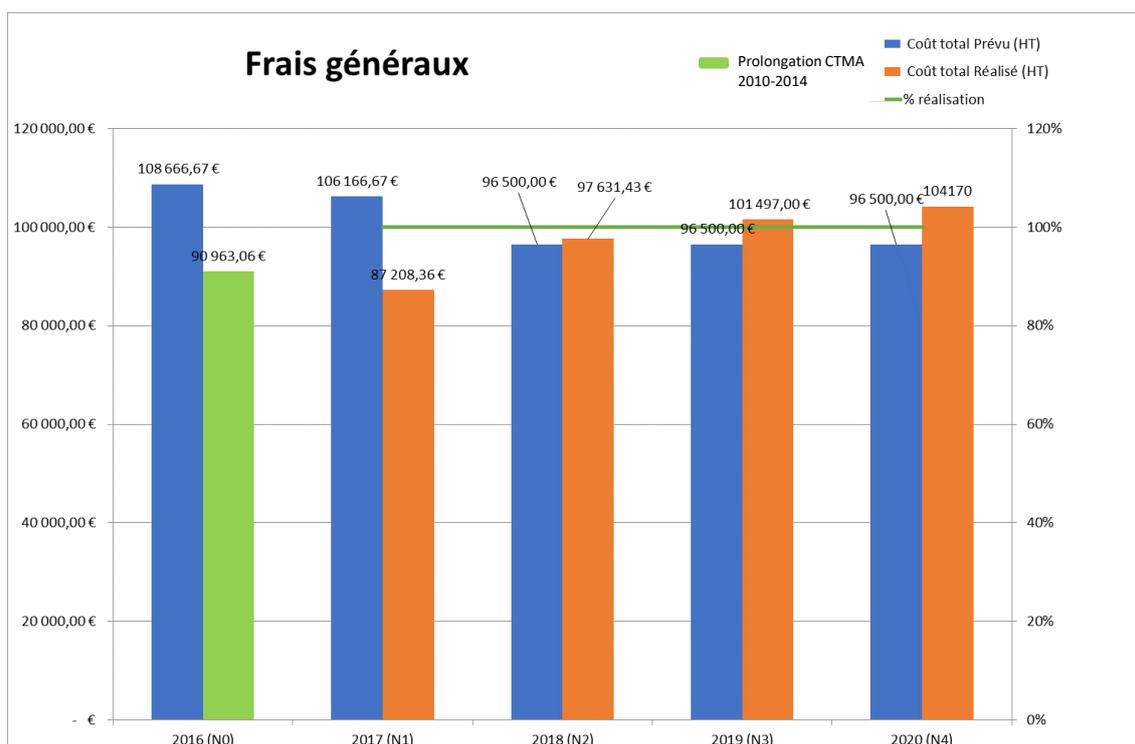
Cette action a été réalisée à plus de 100 % en 2017 compensée en 2018 par une baisse des activités et à 100% les années suivantes.

- 2016 : 1 sortie nature canoë a été réalisée le 18/06/2016.
- 2017 : 216 élèves sur 9 classes sur 5 écoles ont assisté aux animations du SMC. Le coût de la prestation annuelle d'animation est de 8 000 € HT.
- 2018 : le 24/06/2018 fête de la Sèvre. Prairie mothaise le 13/04/2018. Le 19/11/2018 journée plan d'eau CPIE. Le coût de la prestation annuelle d'animation est de 3 750 € HT. 3 demi-journées. 10 actions d'animation durant l'année scolaire 2018/2019.
- 2019 : 80 élèves sur 4 classes sur 2 écoles ont assisté aux animations du SMC. Le coût de la prestation annuelle d'animation est de 3 750 € HT. 2000 €HT alloués à la lettre de communication « ECHO DE LA SEVRE ».
- 2020 : 9 animations sur 5 écoles.

Les animations ont été réalisées dans le cadre d'une prestation de service par le CPIE Gâtine poitevine. Ce dernier a joué le rôle de structure référente/coordinatrice et a sous-traité une partie des animations aux 2 autres grandes structures environnementales du territoire, soit GODS (Groupe Ornithologique) et DSNE (Nature Environnement).

Une réunion annuelle a lieu tous les ans pour faire le point sur les animations ayant eu lieu et définir le programme pédagogique de l'année suivante. Le CPIE demande conseil au SMC sur les lieux à privilégier avec les écoles. L'objectif est de les emmener sur des lieux ayant eu des travaux (ex : avant/après travaux de recharges granulométriques avec IBGN simplifiés réalisés sur place, notamment sur le ruisseau du stade Groussard à LA CRECHE.

3.2.3.13 Frais généraux



Graphique 15 : « Frais généraux » dans le CTMA Sèvre-Niortaise 2016 – 2020

Les frais généraux (salaires, charges et fonctionnement) ont été réalisés à 95 %.

Le demi-poste administratif n'a pas été effectué il est resté un ¼ temps.

Le demi-poste de technicien est devenu un temps plein en 2018.

Le changement d'équipe en régie à l'été 2018 a eu un impact sur le taux de réalisation des travaux (ou N2 du CTMA) car nécessité de former l'agent arrivant.

Le changement d'équipe en régie et le départ d'un TMR à l'été 2019 a également eu un impact sur le taux de réalisation des travaux (ou N3 CTMA) car nécessité de former l'agent arrivant et TMR présent seul pour assumer la charge de travail.

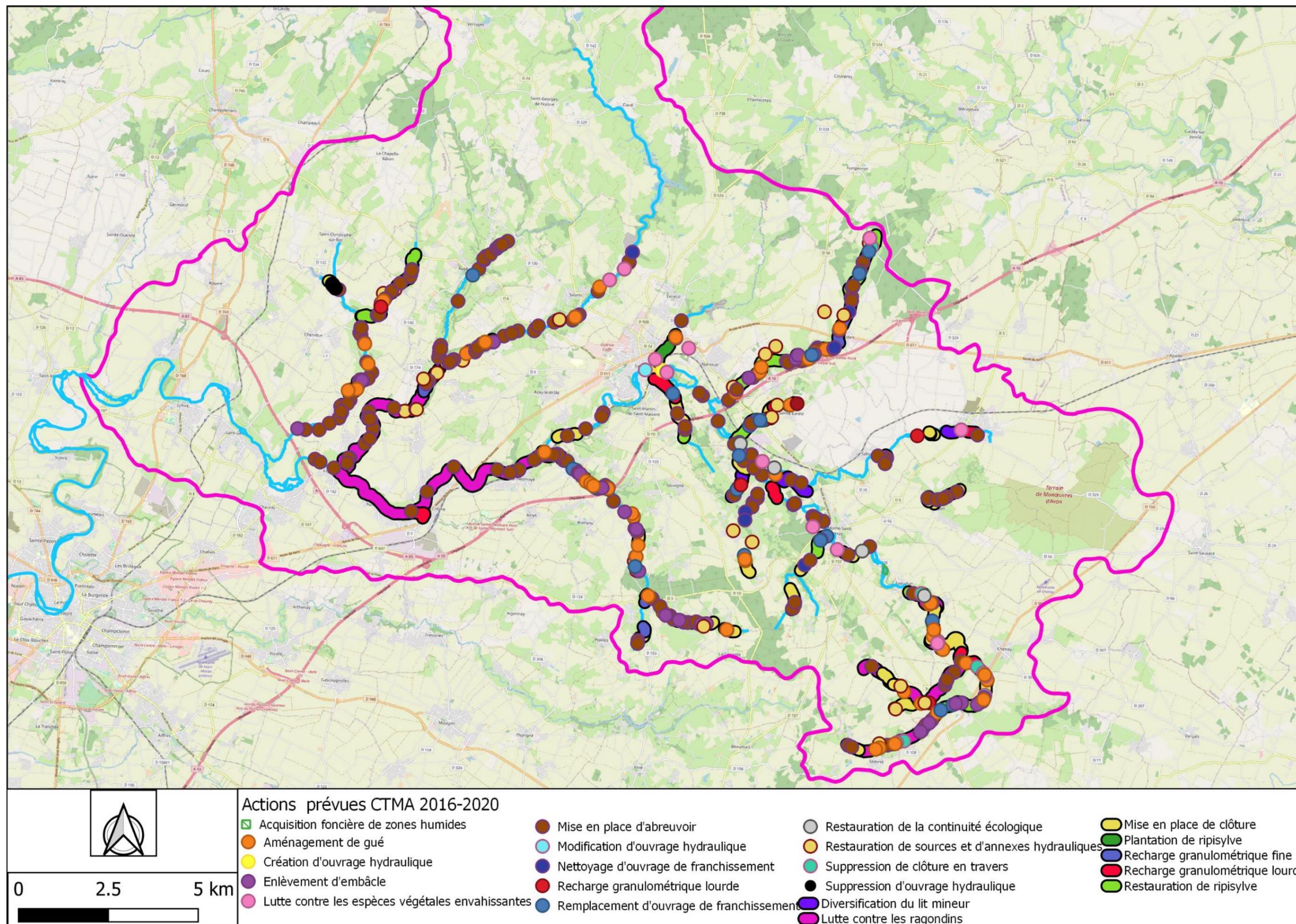
3.2.3.14 Synthèse des % de réalisation des actions du CTMA 2016-2020

Type action	Action	Unité	Quantité			Coût (HT)		
			Prévu	Réalisé	% de réalisation	Prévu	Réalisé	% de réalisation
Aménagement de gué	Aménagement de gué	unité	55	7,0	13%	50 600 €	18 000 €	36%
	Aménagement de gué (CREN)	unité	1	0,0	0%	600 €	0 €	0%
Berge et ripisylve	Mise en place d'abreuvoir	unité	241	18,0	7%	149 000 €	11 611 €	8%
	Mise en place d'abreuvoir (CREN)	unité	1	0,0	0%	1 000 €	0 €	0%
	Mise en place de clôture	ml	28466	8643,0	30%	225 639 €	50 979 €	23%
	Mise en place de clôture (CREN)	ml	270	0,0	0%	2 160 €	0 €	0%
	Plantation de ripisylve	ml	1633,7	0,0	0%	31 336 €	0 €	0%
	Restauration de ripisylve	ml	9018,3	10917,0	121%	61 669 €	58 069 €	94%
Communication	Communication	unité	5	4,0	80%	50 000 €	51 734 €	103%
Etude	Etude bilan	unité	1	2,0	200%	50 000 €	30 000 €	60%
	Etude de continuité écologique	unité	2	1,0	50%	120 000 €	25 000 €	21%
	Etude hydraulique et dossier Loi sur l'eau	unité	9	2,0	22%	140 000 €	40 000 €	29%
	Etude hydraulique, dossier Loi sur l'eau, Maîtrise d'œuvre (DPT 79)	unité	5	3,0	60%	115 000 €	44 780 €	39%
	Etude préalable sur 5 communes (SIC)	unité	1	0,0	0%	30 000 €	0 €	0%
Frais fonctionnement	Demi-poste administratif	unité	5	5,0	100%	92 500 €	50 615 €	55%
	Demi-poste de technicien	unité	5	5,0	100%	93 333 €	116 442 €	125%
	Fonctionnement demi-poste administratif	unité	5	5,0	100%	25 000 €	17 512 €	70%
	Fonctionnement demi-poste de technicien	unité	5	5,0	100%	25 000 €	37 257 €	149%
	Fonctionnement poste de technicien	unité	5	5,0	100%	60 000 €	58 527 €	98%
	Frais d'enquête publique DIG	unité	1	0,0	0%	2 500 €	0 €	0%
	Poste de technicien	unité	5	5,0	100%	206 000 €	201 117 €	98%
Hydraulique	Création d'ouvrage hydraulique	unité	1	0,0	0%	5 000 €	0 €	0%
	Dégagement d'embâcles pour la pratique du canoë	ml	8000	0,0	0%	40 000 €	0 €	0%
	Enlèvement d'embâcle	unité	31	133,0	429%	19 400 €	57 039 €	294%
	Modification d'ouvrage hydraulique	unité	1	0,0	0%	5 000 €	0 €	0%
	Nettoyage d'ouvrage de franchissement	unité	6	8,0	133%	1 200 €	2 280 €	190%
	Suppression de clôture en travers	unité	10	4,0	40%	1 500 €	600 €	40%
	Suppression d'ouvrage hydraulique	unité	3	0,0	0%	9 000 €	0 €	0%
Indicateur de suivi	IBGN	unité	16	8,0	50%	12 800 €	6 400 €	50%
	Pêche électrique (FDAAPPMA79)	unité	8	6,0	75%	16 000 €	12 000 €	75%
Lutte contre les EEE	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	unité	60	48,0	80%	30 000 €	31 200 €	104%
	Lutte contre les ragondins	ml	39887	0,0	0%	119 667 €	0 €	0%
Remplacement d'ouvrage	Remplacement d'ouvrage de franchissement	unité	20	3,0	15%	164 150 €	92 000 €	56%
	Remplacement d'ouvrage de franchissement (DPT 79)	unité	4	1,0	25%	310 000 €	48 450 €	16%
Restauration de la continuité écologique	Restauration de la continuité écologique	unité	4	0,0	0%	102 500 €	0 €	0%

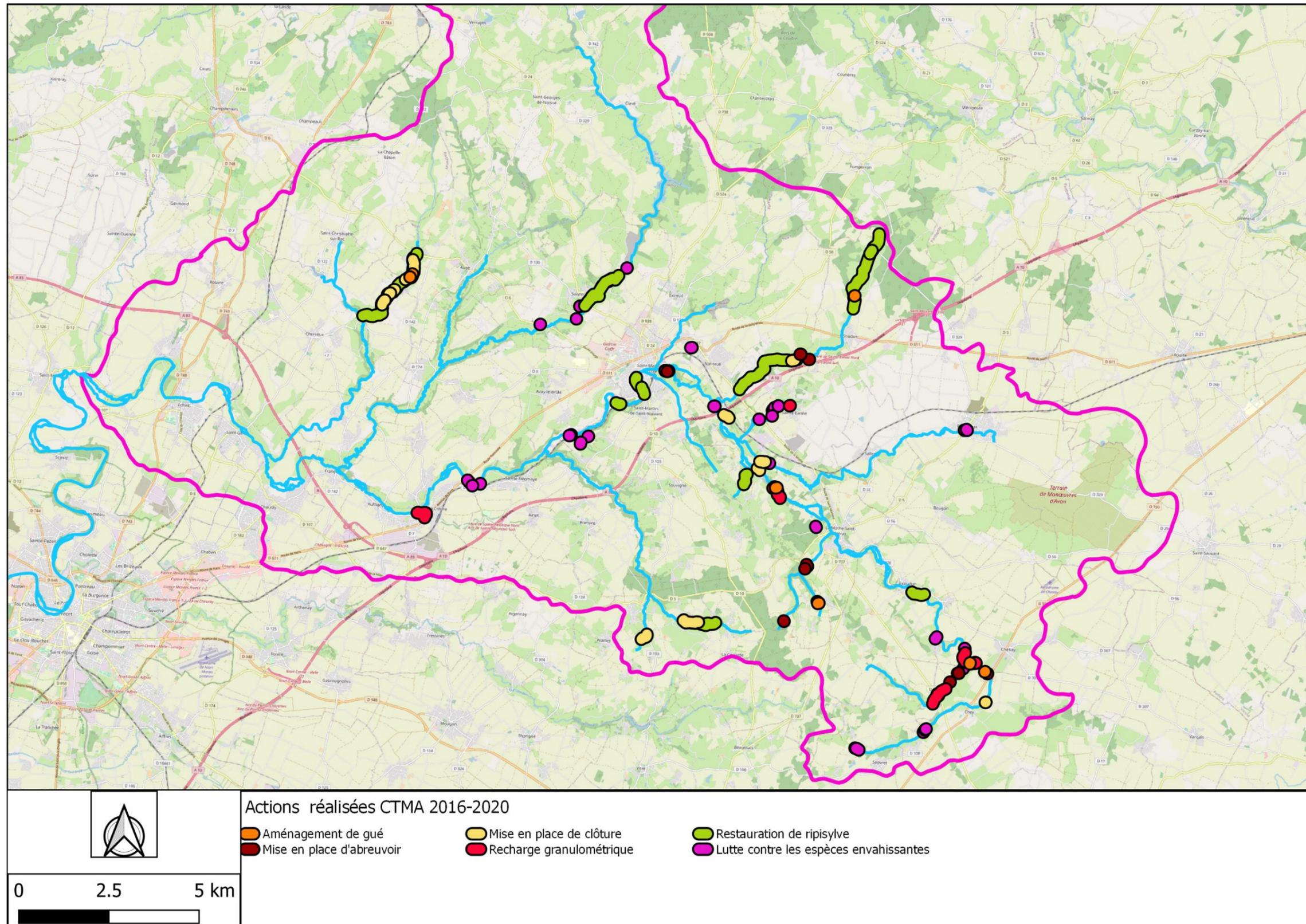
Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020

Type action	Action	Unité	Quantité			Coût (HT)		
			Prévu	Réalisé	% de réalisation	Prévu	Réalisé	% de réalisation
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Acquisition foncière de zones humides	unité	1	0,0	0%	50 000 €	0 €	0%
	Gestion des zones humides	ha	65	2,0	3%	62 360 €	66 411 €	106%
	Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	unité	29	2,0	7%	101 500 €	48 965 €	48%
Restauration du lit mineur	Diversification du lit mineur	unité	4581	0,0	0%	46 097 €	0 €	0%
	Recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement	unité	0	0,0	0%	2 400 €	0 €	0%
	Recharge granulométrique fine	unité	2713	796,5	29%	28 833 €	17 167 €	60%
	Recharge granulométrique lourde	unité	3465	2130,0	61%	57 195 €	51 565 €	90%
	Recharge granulométrique lourde (CREN)	unité	310	75,0	24%	6 200 €	480 €	8%
	Recharge granulométrique lourde (FDAAPPMA 79)	unité	170	0,0	0%	6 900 €	0 €	0%
Total						2 729 040 €	1 246 200 €	46%

3.2.3.15 Synthèse cartographique des actions du SMC



Carte 22 : Localisation des actions prévues lors du CTMA 2016-2020



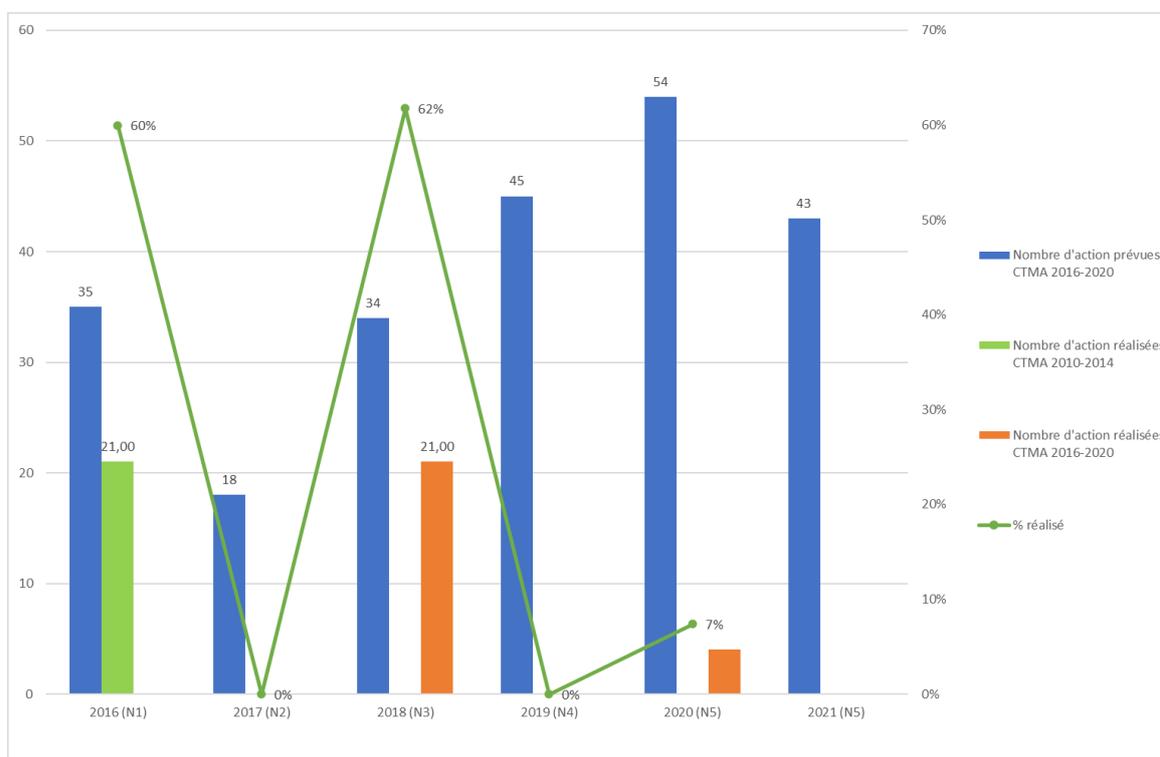
Carte 23 : Localisation des actions réalisées dans le cadre du contrat 2016-2020

3.2.4 Bilan technique – Partie Lambon

Le CTMA a été prévu sur la période 2016 – 2020 seulement l’arrêté de DIG n’a été fourni qu’en 2017 ne permettant pas la réalisation des premiers travaux dès 2016.

Sur l’année 2016 (N1) : il y a eu une prolongation pour terminer les actions du précédent CTMA 2010-2014.

Ainsi la période de travaux réelle s’étend de 2017 à 2020 de N2 à N5. Des travaux demandes de travaux ont été faites en 2020 mais n’ont pas pu être réalisées sur cette même année. Ces actions seront réalisées en 2021.

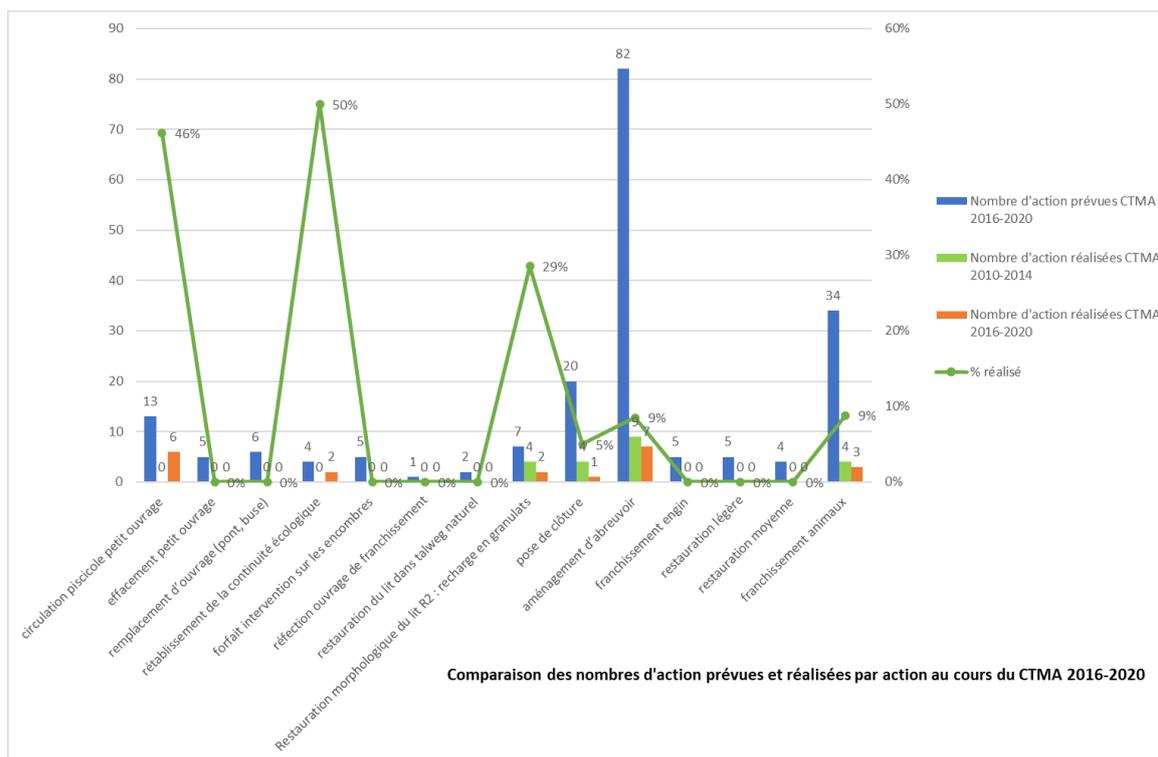


Graphique 4 : Nombre d'actions prévues et réalisées pendant le CTMA 2016-2020

C’est en 2018 qu’il y a eu le plus de travaux avec 62% des actions réalisées. Pour les autres années, le pourcentage est inférieur à 10%.

Début 2016, un remplacement de technicien a été fait, ce qui peut expliquer qu’en 2017 il n’y ait pas eu de travaux.

En 2018, le technicien est présent (mi-temps) jusqu’en juillet 2019. Il n’y a pas eu de réel remplacement avant 2020, ce qui peut également expliquer l’absence de travaux en 2019.



Graphique 5 : Nombre d'actions prévues et réalisées par type d'action pendant le CTMA 2016-2020

Les travaux principalement réalisés sont : recharge en aval d'ouvrage (46%), restauration de la continuité écologique (50%), restauration morphologique (29%), mise en place d'abreuvoir (18%) et franchissement d'animaux (15%).

En 2016, les travaux effectués sont 4 sites de franchissement d'animaux et 4 sites de restauration morphologique.

En 2018, il y a eu 6 ouvrages rechargés en aval, 2 sites de continuité écologique, 2 secteurs de restauration morphologique, 7 abreuvoirs et 3 franchissements d'animaux.

3.2.4.1 Actions sur les berges et de la ripisylve

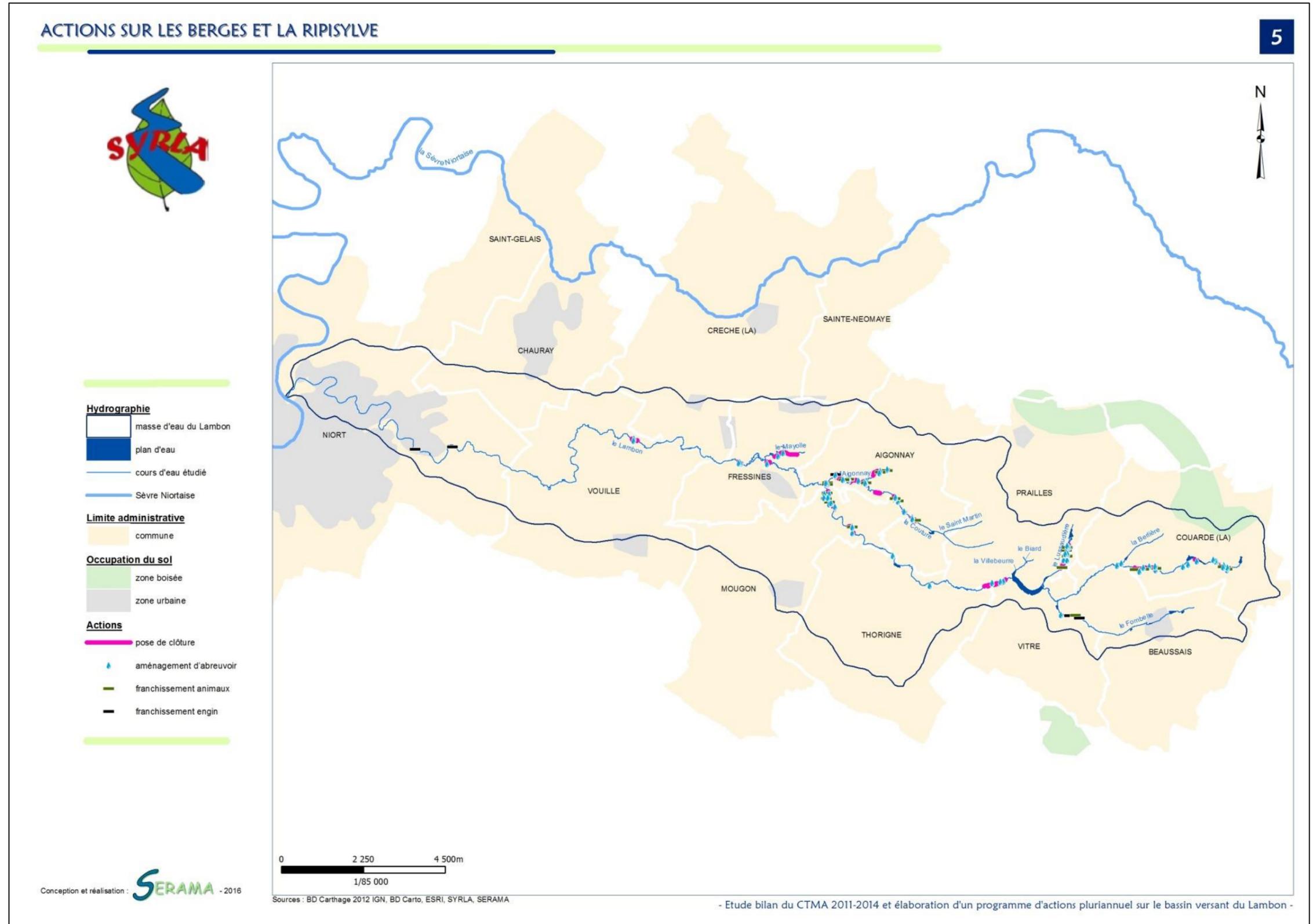
3.2.4.1.1 Travaux sur la ripisylve : restauration légère et moyenne

La restauration et l'entretien de la végétation des berges constituent des actions préventives qui visent à anticiper la chute d'un arbre dans le cours d'eau, susceptible de créer de nombreux désordres (déstabilisation de la berge, perturbation des écoulements en période de crue...), mais également à favoriser un développement harmonieux du peuplement végétal.

A terme, il s'agit d'assurer la régénération progressive de la ripisylve.

Les travaux concernent les actions suivantes :

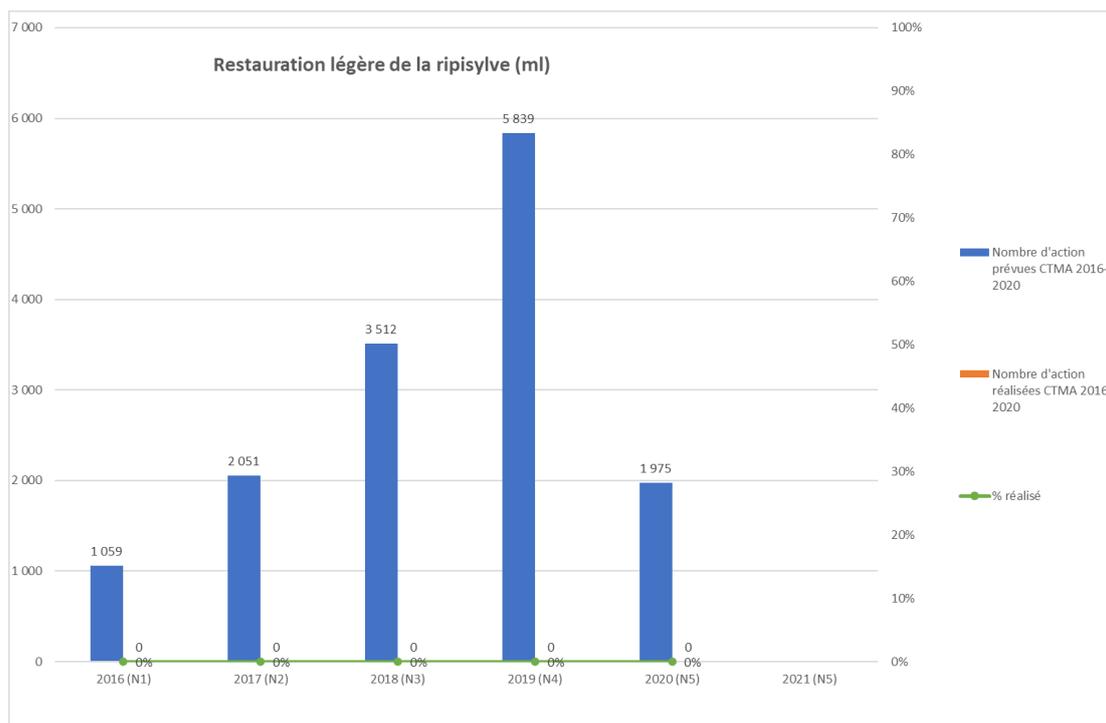
- Gestion différenciée des arbres morts,
- Réalisation d'éclaircies dans la végétation,
- Gestion différenciée des arbres penchés,
- Prévention de la chute des arbres,
- Abattage sélectif des peupliers d'alignement.



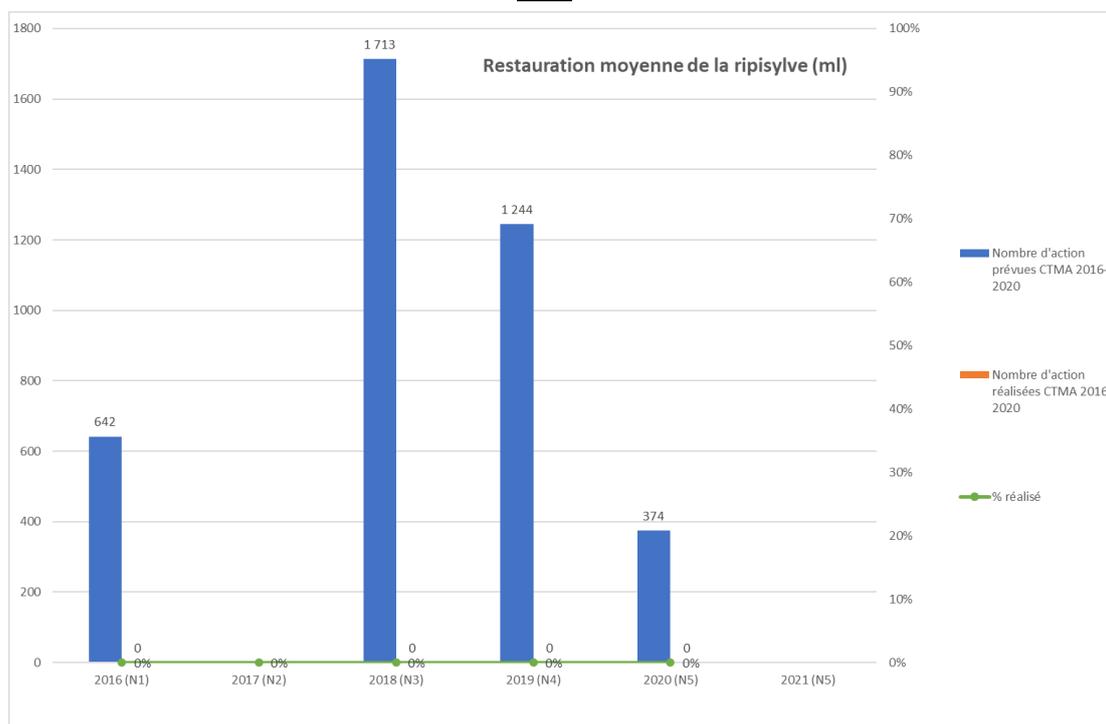
4.

Carte 24 : Localisation des actions prévues « Lutte contre le piétinement des animaux »

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020



Graphique 3 : Réalisation de l'action « Restauration légère de la ripisylve » dans le CTMA Lambon 2016 – 2020



Graphique 4 : Réalisation de l'action « Restauration moyenne de la ripisylve » dans le CTMA Lambon 2016 – 2020

Les actions de restauration de ripisylve n'ont pas été réalisées au cours du CTMA 2016-2020.

Il était prévu 14,4 kms de restauration légère et 3,9 kms de restauration moyenne.

Le changement permanent de technicien n'a pas permis un suivi régulier d'année en année notamment pour l'entretien courant et la réalisation de cette action.

Cependant, lors de l'arpentage réalisé le 18 novembre 2020 il a été observé des secteurs entretenus par les riverains.



Photo 17 : Entretien de la ripisylve par un riverain (recépage sur souche) sur le Fombelle au lieu-dit « Moynard »

Il n'y a pas d'action de restauration de ripisylve prévue en 2021.

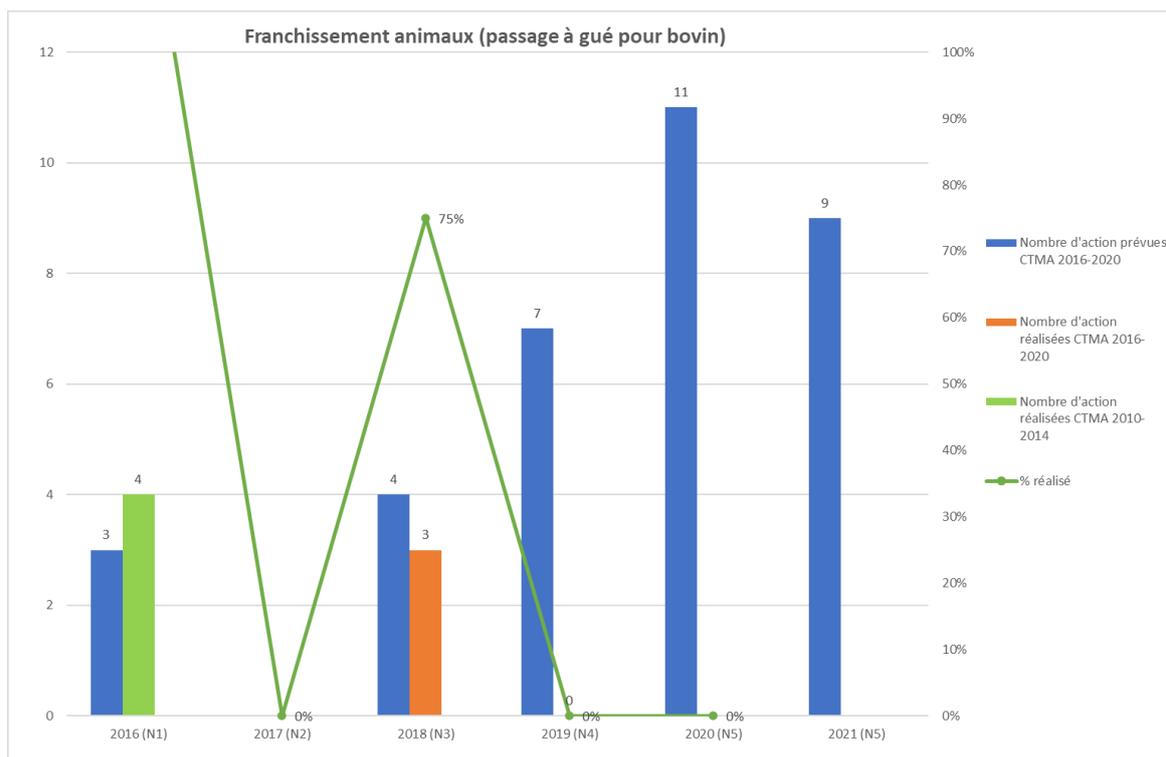
3.2.4.1.2 Lutte contre le piétinement des animaux

Face aux problèmes de piétinement et d'érosion de berges par l'abreuvement direct du bétail à la rivière, des actions de lutttes contre le piétinement du bétail étaient programmées.

Le piétinement du bétail est une altération du milieu qui accentue de manière importante le colmatage du substrat.

Les actions programmées étaient :

- l'aménagement de points de passage pour les animaux,
- l'aménagement de points de passage pour les engins.
- l'aménagement de points d'abreuvement pour le bétail,
- la mise en place de clôtures le long des cours d'eau.



Graphique 5 : Réalisation de l'action « Franchissement animaux »



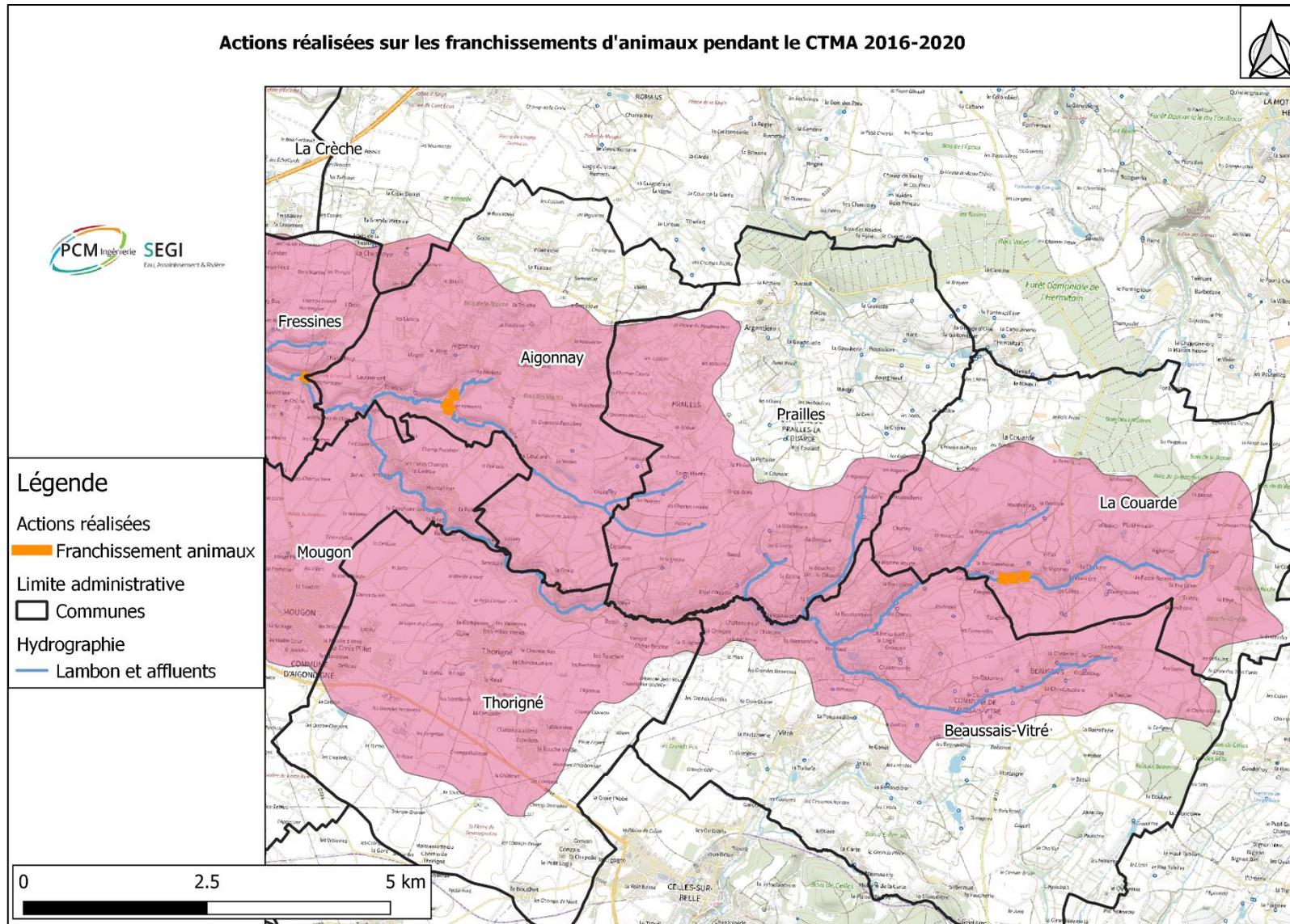
Photo 18 : Mise en place d'un passage pour les bovins sur le Lambon réalisé en 2016 au lieu-dit « Les Varennes »

L'action de « franchissement animaux » (passage à gué pour animaux) a été réalisée à hauteur de 15 % sur 2016 et 2018.

7 sites ont été aménagés sur le Lambon sur 25 prévus, dont 4 ont été réalisés en 2016 et 3 en 2018.

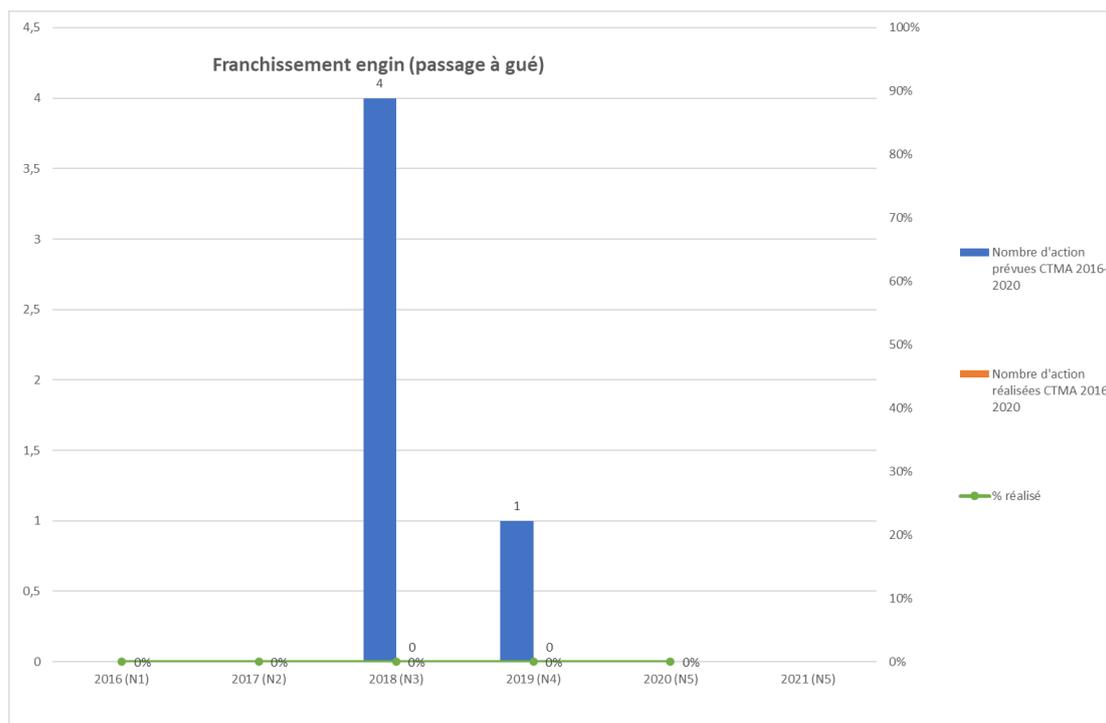
Cette action correspond à une recharge en granulats du lit 20/150 mm et du bas de berges au niveau des passages pour empêcher une accentuation de la dégradation du fond du lit par piétinement.

Certains ont été munis de barrières galvanisées permettant un double usage, l'aménagement d'un passage à gué et un point d'abreuvement pour les bovins.



Carte 25 : Localisation des actions de « franchissement d'animaux »

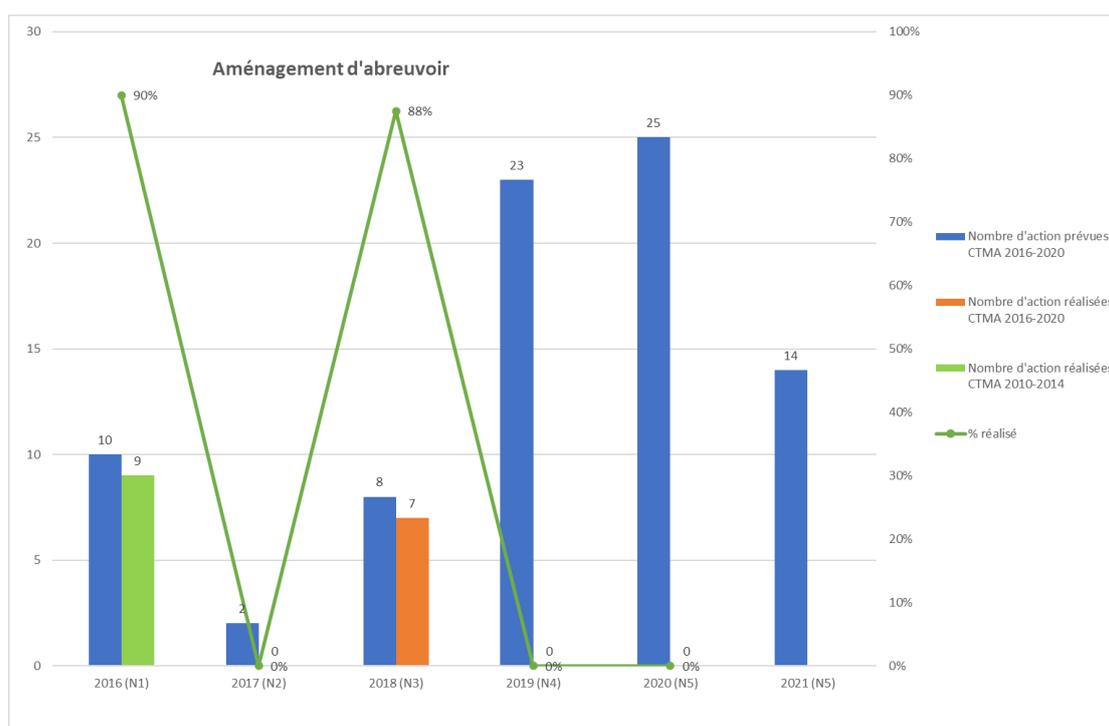
Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020



Graphique 6 : Réalisation de l'action "Franchissement d'engin" (passage à gué)

L'action de « franchissement d'engin » (passage à gué pour engin) était prévue sur 5 secteurs mais n'a pas été réalisée pendant le CTMA 2016-2020.

Cette action devait nécessiter l'accord des propriétaires riverains et/ou exploitants agricoles. Cette démarche n'a probablement pas eu être initiée par les différents techniciens qui se sont succédés.



Graphique 7 : Réalisation de l'action "Aménagement d'abreuvoir"

L'action de « mise en place d'abreuvoir » a été réalisée à hauteur de 18 %, 16 sites ont été aménagés sur le Lambon sur les 82 sites prévus initialement.



Photo 19 : Piétinement de berge, abreuvoir non aménagé sur la Lussaudière au niveau du lieu-dit « La Cibaudière »



Photo 20 : Mise en place d'un abreuvoir en pente douce sur le Lambon en 2018 au lieu-dit « La Chaume »



Photo 21 : Pompe à museau sur le Lambon au lieu-dit « La Chaume »

Les abreuvoirs ont été aménagés par une mise en place de granulats en pente douce au niveau de la berge ou par une mise en place de pompe à museau.

Cette action était couplée avec l'action de pose de clôtures.

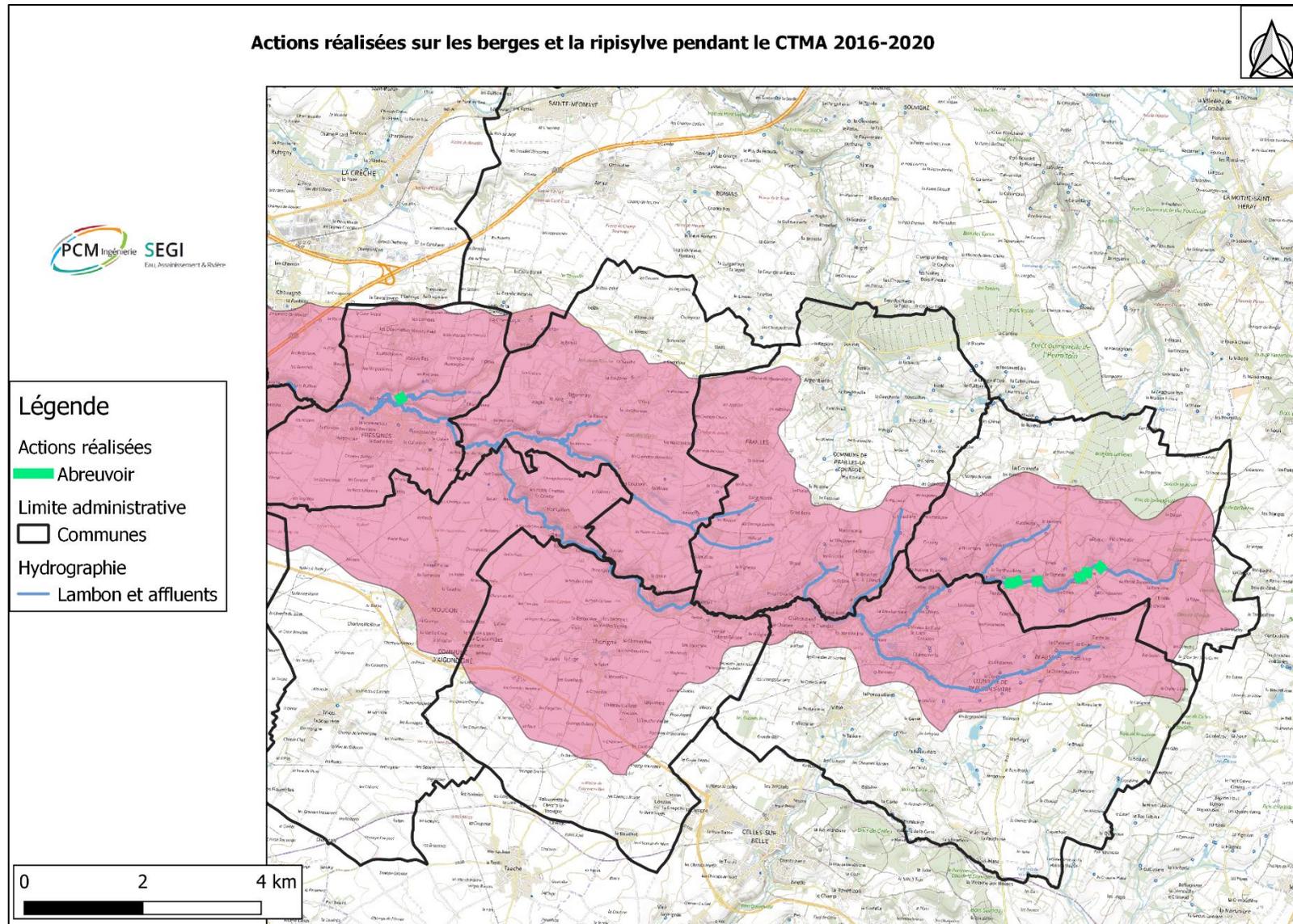
Également en 2016, un passage à gué pour animaux muni de 2 barrières galvanisées a été créé en amont du « pont Bertrand » sur la commune de Fressines.

Les barrières permettaient de l'utiliser comme un abreuvoir en rive gauche ou en rive droite en fonction de l'ouverture.

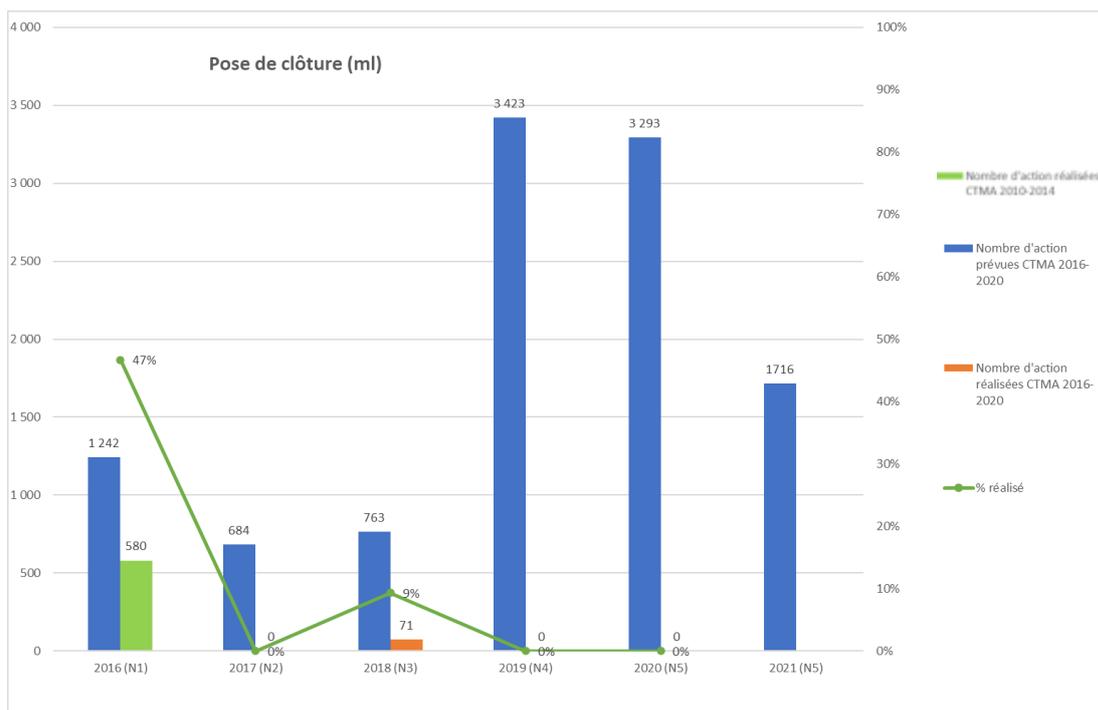
Ces 2 barrières ne sont plus présentes actuellement (information obtenue par Mr THEBAULT).

Sur les 16, 9 ont été aménagés en 2016 et 7 en 2018.

La carte ci-dessous ne localise que les abreuvoirs réalisés en 2018.



Carte 26 : Localisation des actions d'« abreuvoirs »



Graphique 6 : Réalisation de l'action "Pose de clôture"



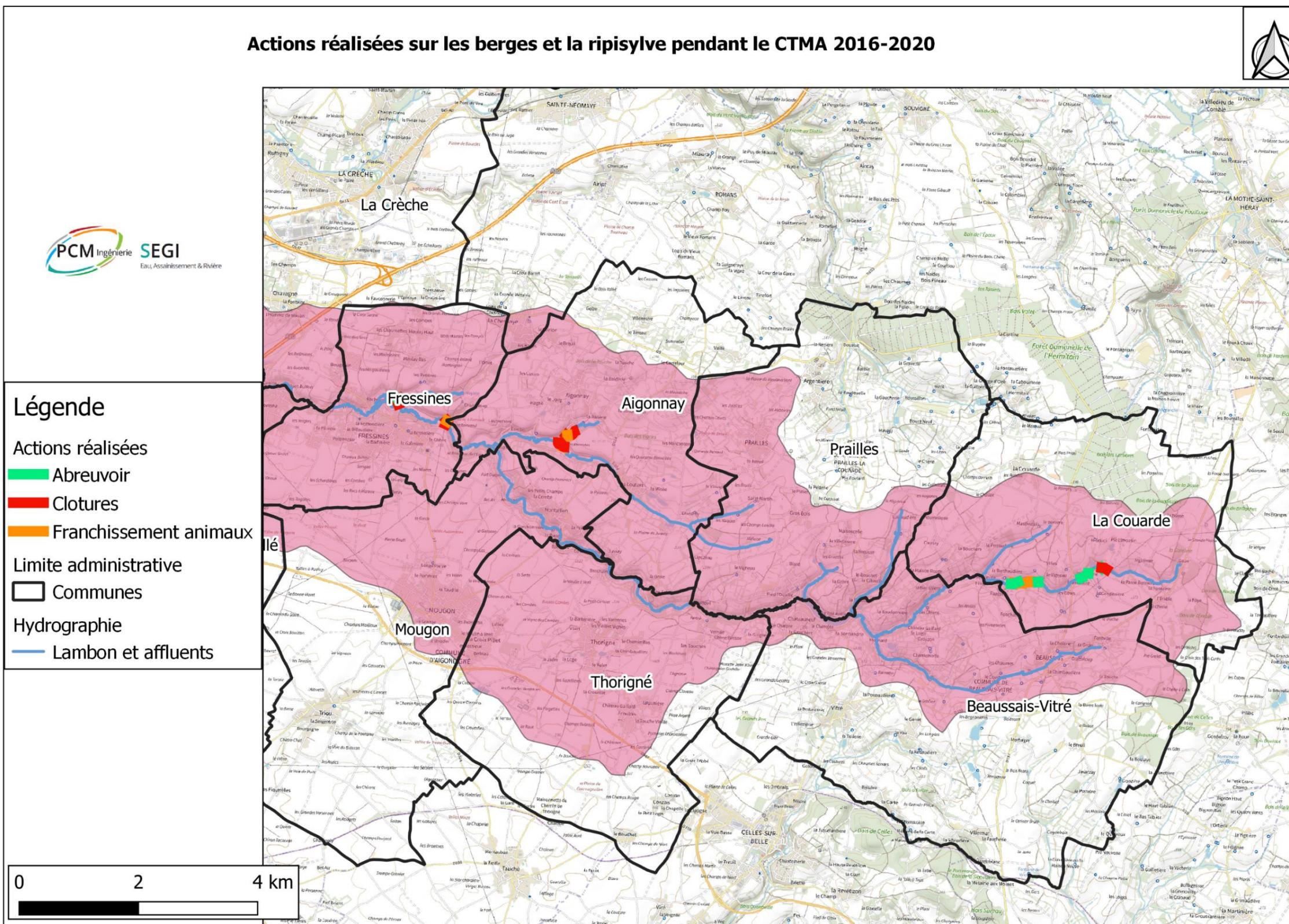
Photo 22 : Exemple de pose de clôture, protection de source et berge sur le Lambon au lieu-dit « La Chaume »

L'action « pose de clôture » a été réalisée à hauteur de 5 %.

180 ml de clôtures barbelés sur 3 rangées ont été aménagés sur le Lambon en rive gauche en aval du 1^{er} plan d'eau du lieu-dit « La Chaume » et en 2016 : 100 ml en amont du « pont Bertrand » sur le Lambon, 120 ml sur le Mayolle en aval de « Pied Pouzin », 180 ml sur l'Aigonay et sur 180 ml sur le Couture ; sur 11 121 ml prévus sur le territoire.

Également 890 ml de clôture ont été mis à disposition d'un exploitant au lieu-dit « Faugeré ».

Actions réalisées sur les berges et la ripisylve pendant le CTMA 2016-2020



Carte 27 : Localisations des actions réalisées « Lutte contre le piétinement des animaux »

3.2.4.2 Actions sur le lit mineur

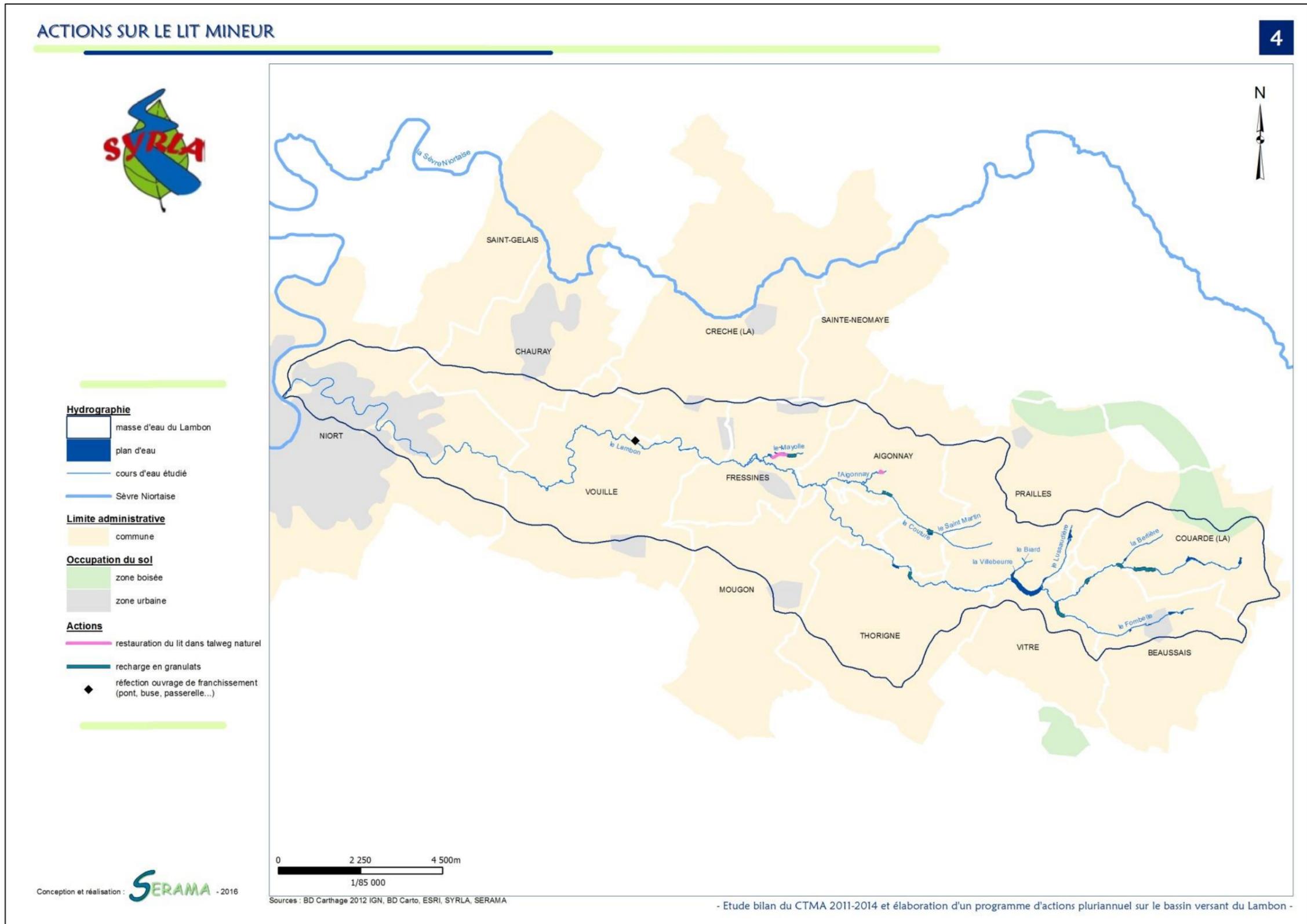
Des actions sont proposées sur les linéaires de cours d'eau dont l'état physique du lit mineur a été dégradé par des travaux hydrauliques (recalibrage, rectification, curage) ou sur des secteurs où le transport solide des cours d'eau est dégradé (piégeage des éléments grossiers en amont par un ouvrage, surélargissement du lit ne permettant pas le départ des substrats fins type limons et sables induisant le colmatage des substrats plus grossiers).

Ces aménagements réalisés dans le lit permettent la diversification des écoulements et l'augmentation de sa teneur en oxygène dissous. Ils permettent de reconstituer un profil en long plus intéressant pour la faune piscicole et un profil en travers moins large favorisant :

- l'accélération ponctuelle des écoulements et donc leur diversification, notamment lors des faibles débits d'étiage,
- le décolmatage des substrats plus grossiers sous-jacents,
- la création de caches permettant le maintien de la faune aquatique, l'augmentation de la biomasse et de la diversité des espèces présentes.

L'augmentation du gabarit des cours d'eau ne permet plus de chasser les sédiments fins qui se déposent sur les substrats plus biogènes (cailloux et graviers).

Pour restaurer la qualité du lit mineur, il faut donc diminuer la section d'écoulement pour augmenter les vitesses et donc décolmater les substrats intéressants.



Carte 28 : Localisations des actions prévues « Actions sur le lit mineur »

3.2.4.2.1 Réfection d'ouvrage de franchissement

Les cours d'eau sont souvent équipés de dispositifs de franchissement à destination des usagers, comme les promeneurs (pêcheurs, randonneurs...), les exploitants agricoles ou encore le bétail.

Parfois, ces ouvrages sont anciens et plus ou moins abandonnés. Ils présentent alors des obstacles réels ou potentiels aux écoulements des cours d'eau et à l'accumulation des flottants.

Parfois, l'usage de franchissement semble encore avéré et l'ouvrage doit faire l'objet d'un remplacement en raison de son état de dégradation.

Un ouvrage était ciblé dans le cadre du programme sur la commune de Vouillé au niveau du lieu-dit la Rivière. Il s'agit d'un passage sur le Lambon réalisé en pierre partiellement écroulé dans le cours d'eau.



Photo 23 : Ouvrage de franchissement sur le Lambon à refaire

L'action « réfection d'ouvrage de franchissement » n'a pas été réalisée pendant le CTMA 2016-2020.

3.2.4.2.2 Restauration morphologique du lit mineur

Les aménagements réalisés dans le lit permettent l'accélération de la vitesse de l'eau et l'augmentation de sa teneur en oxygène dissous. Ils permettent de reconstituer un profil en long plus intéressant pour la faune piscicole et un profil en travers moins large favorisant :

- l'accélération ponctuelle des écoulements et donc leur diversification,
- le décolmatage des substrats plus grossiers sous-jacents,
- la création de caches permettant le maintien de la faune aquatique, l'augmentation de la biomasse et de la diversité des espèces présentes.

Ces travaux dépendent du niveau d'ambition projeté :

- 1er niveau : diversification minimale des écoulements par implantation de déflecteurs, création d'atterrissements, amas de blocs, dans l'emprise actuelle du lit mineur...
- 2ème niveau : travaux plus aboutis de restauration avec plantations de végétaux aquatiques, reprofilage des berges et reméandrage partiel,
- 3ème niveau : restauration complète des conditions géomorphologiques (tracé d'équilibre, géométrie du lit et des berges, substrat).

3.2.4.2.1 Mise en place de granulats

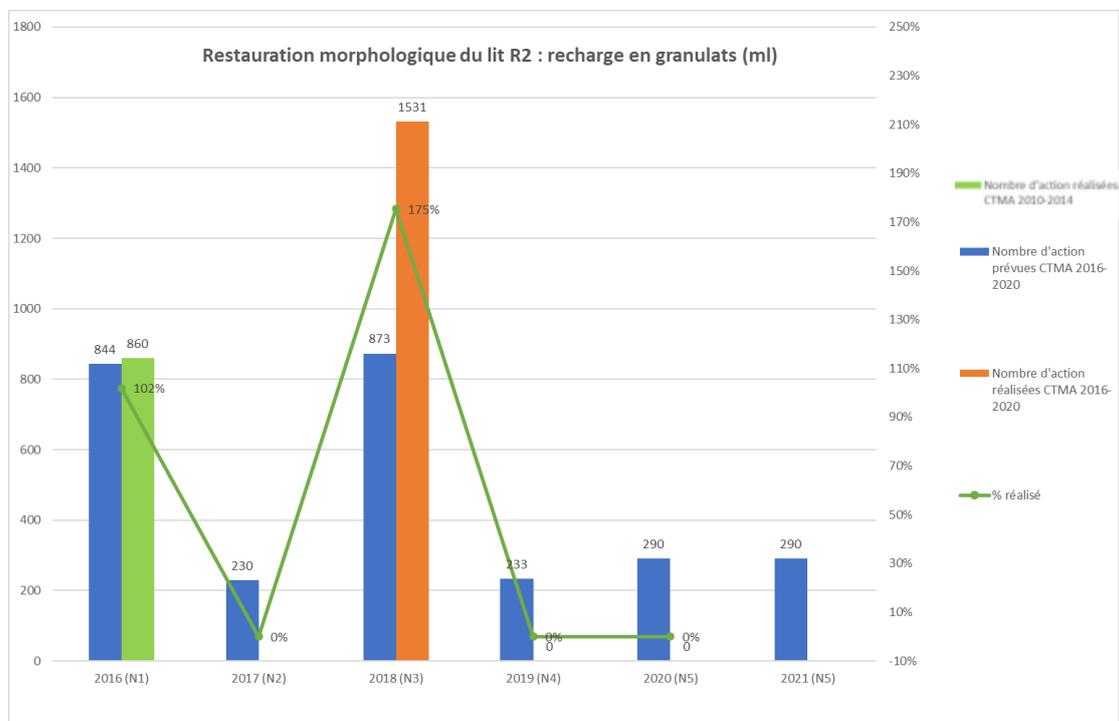
Le niveau d'ambition choisi correspondait au premier : la mise en place de banquettes de granulats remobilisables par le cours d'eau. Le but recherché est de donner au cours d'eau la dynamique suffisante pour pouvoir se rééquilibrer avec les granulats apportés.

Les banquettes de granulats permettent de diversifier les habitats du lit mineur mais également de créer un nouveau profil de lit.

4 cours d'eau étaient concernés par la proposition des travaux de recharge dans le programme d'action du CTMA 2016-2020, soit 2470 mètres linéaires (ml) :

- Le Lambon : 1 261 ml sur 8 secteurs (1 secteur réalisé sur 1234 ml en 2018)
- Le Fombelle : 521 ml (action non réalisée)
- La Couture : 458 ml (action réalisée sur 1 secteur sur 297 ml en 2018)
- Le Mayolle : 230 ml (action non réalisée)

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIVE avec une sous-traitance de MLTP.



Graphique 7 : Réalisation de l'action « Restauration morphologique du lit mineur » dans le CTMA Lambon 2016 – 2020



Photo 24 : Mise en place de recharge granulométrique fine sur le Lambon amont au lieu-dit « La Bertaudière »



Photo 25 : Mise en place de recharge granulométrique lourde sur le Lambon amont au lieu-dit « La Bertaudière »

L'action de « restauration morphologique du lit par recharge en granulats » a été réalisée à 55 % du linéaire prévu initialement.

Cette action était couplée à la mise en place de clôtures le long des berges (cependant la mise en place de clôture n'a pas été réalisée au lieu-dit « Faugéré » où 890 ml de clôture ont été mis à disposition de l'exploitant).

En 2016, 100 ml de recharge granulométrique lourde ont été mis en place sur le Lambon sur la commune de Fressines en amont du « Pont Bertrand ». 120 ml ont été mis en place sur le Mayolle en aval de « Pied Pouzin » jusqu'à la confluence avec le Lambon. De plus, en 2016, 180 ml de recharge lourde ont été mis sur l'Aigonny. Il a été mis en place une recharge granulométrique lourde ponctuelle sur environ 460 ml sur le Couture au lieu-dit « les Varennes ».

1531 ml de recharge granulométrique lourde et fine ont été mises en place en 2018 sur le Couture et sur le Lambon amont pour 2760 ml prévu initialement.

Cette recharge en granulats et pose de blocs épars est toujours en place mais son efficacité n'est pas optimale puisque la pose de clôtures n'a pas été faite et que le piétinement des bovins a perduré.

Dans le cahier des charges des travaux, il était préconisé des granulats ou pierres de champs de diamètre 20 à 150 mm et des blocs de 300/500 mm :

- Les granulats calcaires de type gravier de 15 à 30 mm utilisés pour les frayères à truite seront des matériaux alluvionnaires issus de carrières (carrières de la Vienne...).
- Les granulats calcaires de type cailloux de 20 à 150 mm utilisés pour la création des banquettes seront de provenance locale et notamment issus des criblages de champs ou de carrières locales.
- Les blocs (300-500 mm) pourront être prélevés localement auprès d'exploitants agricoles. Ces matériaux peuvent être issus de démolitions de bâtiments (moellons de pierre exempts de bétons et de matériaux de construction autre que de la pierre), de criblage de champs ou de carrières locales.

3.2.4.2.2 Restauration du lit dans le talweg naturel

Cette action devait permettre une restauration complète des conditions géomorphologiques (tracé d'équilibre, géométrie du lit et des berges, substrat) par la remise des cours d'eau dans le talweg naturel.

2 sites retenus :

- Etang de la Rivière
- Le Mayolle en amont de Pied Pouzin.

L'action de restauration du lit dans le talweg naturel n'a pas fait l'objet de travaux pendant le CTMA 2016-2020 mais une étude est lancée depuis fin 2020.

L'étude sur ces sites se déroulera en 2021.

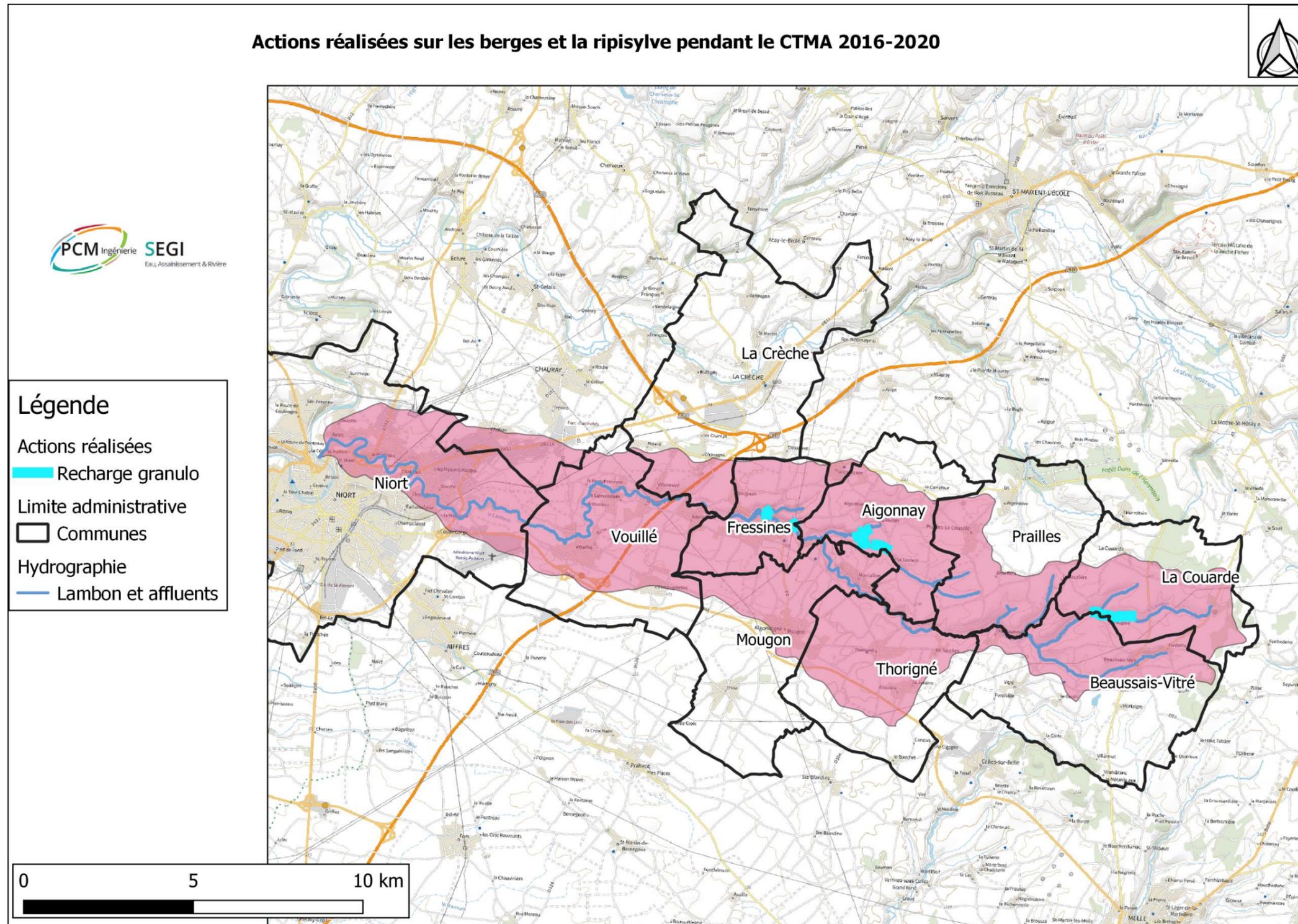
3.2.4.2.3 Gestion des encombres

Les encombres présentant un impact important sur les écoulements ont fait l'objet d'une intervention dans le cadre du programme.

L'objectif principal était de restaurer la continuité hydraulique des cours d'eau afin de prévenir tout dommage causé par leur présence dans le lit mineur, au niveau des ouvrages d'art notamment. En effet, les encombres sont susceptibles de provoquer des turbulences et des déviations de courant à l'origine de déstabilisations d'ouvrages. Ils peuvent également constituer de véritables barrages faisant obstacle à la continuité écologique et entraînant l'exhaussement de la ligne d'eau, accentuant ainsi les risques de débordement en zones urbanisées.

Cette action n'était pas localisée spécifiquement. Les interventions sur les encombres et les arbres en travers étaient prévus lors des travaux sur la ripisylve et les clôtures en travers des cours d'eau.

Cette action n'a pas été réalisée pendant le CTMA 2016-2020, mais un budget est prévu pour 2021.



Carte 29 : Localisations des actions réalisées « Actions sur le lit mineur »

3.2.4.3 Actions pour rétablir la continuité écologique

144 ouvrages ont été recensés sur le réseau hydrographique étudié lors de l'étude précédente. Sont considérés comme prioritaires :

Les cours d'eau constituant les axes de migration principaux sur le bassin versant :

- Le Lambon,
- L'Aigonnay,
- Le Fombelle.

Les cours d'eau dont le potentiel et l'état fonctionnel des habitats de l'espèce repère (Truite fario) est important et/ou constituent des axes de migrations à restaurer prioritairement : les zones favorables à la reproduction de la truite fario doivent être accessibles pour les géniteurs depuis l'aval. Les cours d'eau suivants sont donc rajoutés au réseau prioritaire :

- Le Lussaudière,
- La Couture,
- Le Mayolle.

Les actions préconisées visent principalement l'aménagement des petits ouvrages de type franchissements routiers (buse, pont) ou de petits ouvrages d'origines diverses réalisés avec des pierres, des blocs ou d'autres matériaux. Dans un premier temps, la vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage doit être réalisée.

Plusieurs possibilités d'actions ont été envisagées :

- La suppression de l'ouvrage (effacement petit ouvrage) peut être réalisée si l'ouvrage ne présente plus d'intérêt particulier ou si l'ouvrage n'a pas d'existence légale, cette typologie d'intervention vise à supprimer complètement des ouvrages structurants. Elle présente l'avantage d'améliorer la continuité écologique mais également les autres compartiments morphodynamiques,
- L'ouvrage peut être remplacé par un ouvrage plus adapté à la circulation des espèces. Ces interventions sont intitulées dans le programme : remplacement de l'ouvrage par une passerelle, un pont cadre ou un autre passage busé mieux dimensionné et calé (la conservation d'un passage adapté aux usages de la parcelle est bien sûr intégrée à l'action).
- Un aménagement de type rustique de l'ouvrage peut être réalisé à l'aide d'une recharge granulométrique aval pour compenser le dénivelé de l'ouvrage (les seuils successifs devront être évités pour le manque d'efficacité sur le bassin versant du Lambon). Cette typologie d'intervention correspond à l'action « circulation piscicole petit ouvrage ».

ACTIONS SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

3



Hydrographie

- masse d'eau du Lambon
- plan d'eau
- cours d'eau étudié
- Sèvre Niortaise

Limite administrative

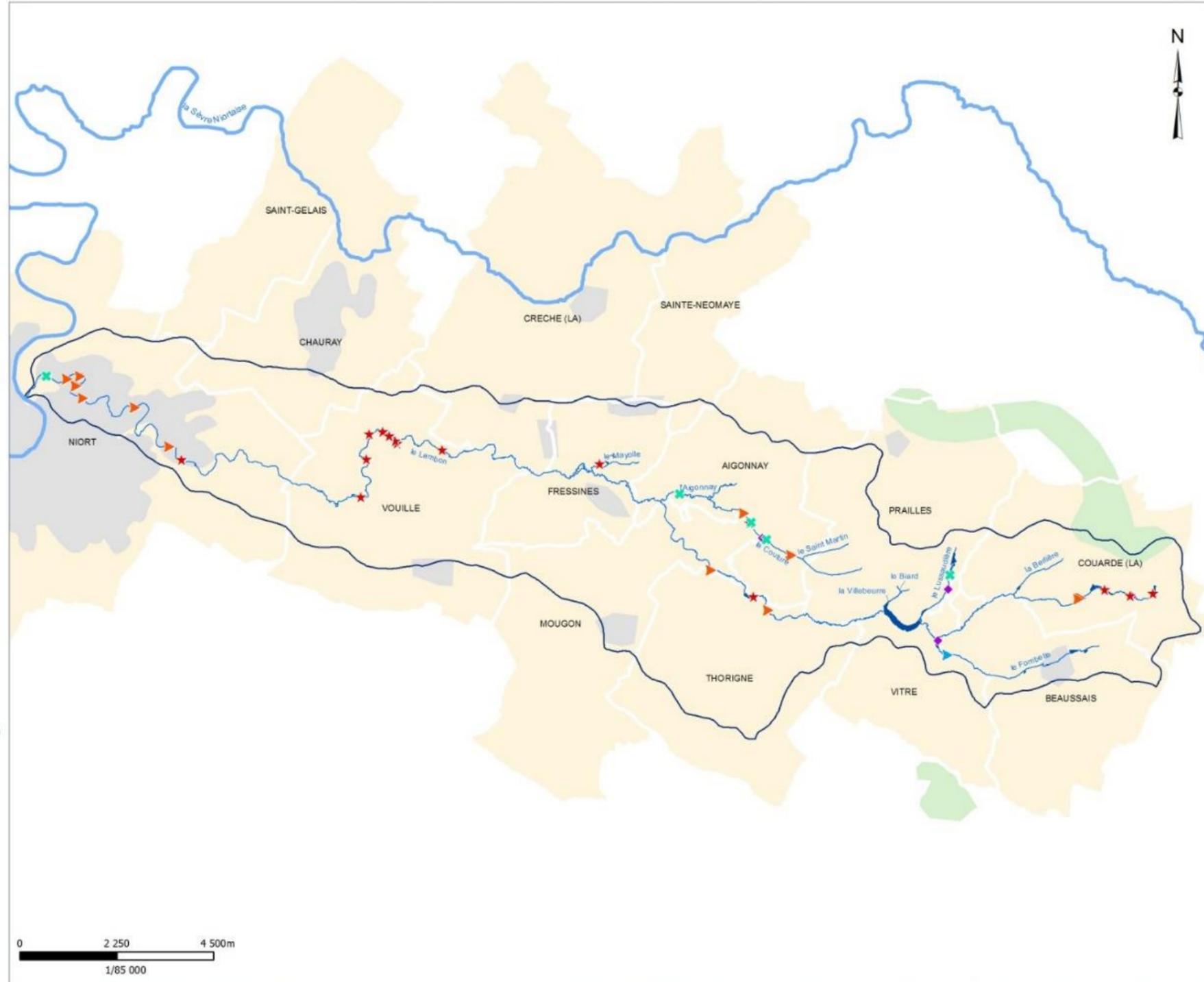
- commune

Occupation du sol

- zone boisée
- zone urbaine

Actions

- circulation piscicole petit ouvrage
- effacement petit ouvrage
- remplacement d'ouvrage (pont, buse)
- rétablissement de la continuité écologique
- vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage



Conception et réalisation : **SERAMA** - 2016

0 2 250 4 500m
1/65 000

Sources : BD Carthage 2012 IGN, BD Cartho, ESRI, SYRLA, SERAMA

- Etude bilan du CTMA 2011-2014 et élaboration d'un programme d'actions pluriannuel sur le bassin versant du Lambon -

Carte 30 : Localisations des actions prévues de l'action « Action sur la continuité écologique »

3.2.4.3.1 Rétablissement de la continuité écologique

Cette action concernait un seul site : Gué aval de Moynard.

Ce gué est localisé dans une propriété grillagée. Ces points de passage ont fait l'objet d'une surélévation engendrant des écoulements lenticques en amont préjudiciables sur un cours d'eau présentant des potentialités de reproduction pour la truite fario (population observée lors de la prospection de terrain).

Outre le passage en lui-même, la mise en place de pieux en aval favorise le blocage des flottants. L'accumulation peut provoquer des retards voir des blocages de migration pour les espèces voulant remonter le ruisseau.

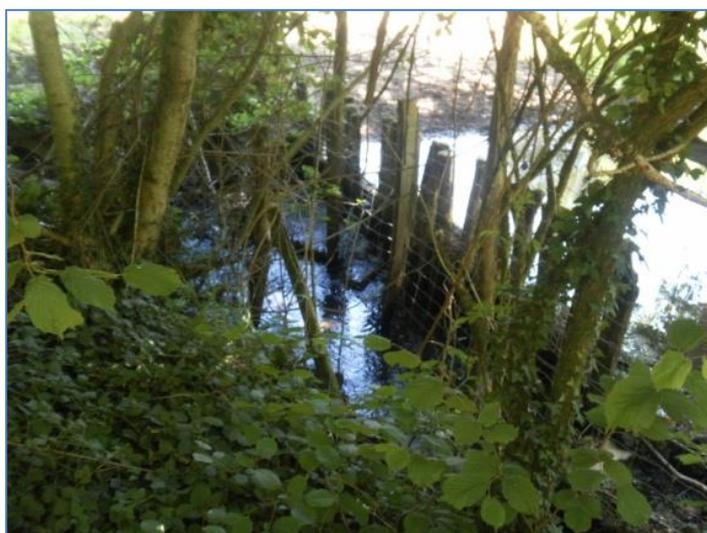


Photo 26 : Gué de Moynard en 2015



Photo 27 : Gué de Moynard en 2020

Le passage à gué de Moynard est toujours en place en 2020 mais le rétablissement de la continuité écologique n'a pas été réalisé ; le seuil aval en piquets de bois et clôture est toujours en place.

3.2.4.3.2 Effacement petits ouvrages et remplacement d'ouvrages

L'action d'effacement de petits ouvrages était prévue sur 4 sites entre 2018 et 2020 :

- Batardeau aval de la Lussaudière (2020)
- Déversoir du Moulin d'Ecrebis sur l'Aigonnay (2019)
- Seuil de la Couture 1 et 2 (2018 et 2019).

Cette typologie d'intervention vise à supprimer complètement des ouvrages structurants. Elle présente l'avantage d'améliorer la continuité écologique mais également les autres compartiments morphodynamiques.

L'action de remplacement d'ouvrages était prévue sur 4 sites :

- Passage busé de la Passe Bernière sur le Lambon (2020)
- Passage busé de Moynard sur le Fombelle (2018)
- Passage busé agricole de la Cibaudière sur le Lussaudière (2020)
- Buse de la Couture (2018)

Plusieurs possibilités d'intervention existent pour le remplacement d'un passage busé :

- Remplacement par un gué,
- Remplacement par des ponceaux, des dalots ou des passerelles,
- Remplacement par des demi-buses béton,
- Remplacement par un passage busé en béton mieux dimensionné et mieux calé,
- Remplacement par un passage busé PEHD (entier ou coupé par la moitié),
- Remplacement par un pont cadre.

Ces actions n'ont pas été réalisées dans le cadre du contrat. Comme pour les actions de franchissements d'engins, des démarches auprès des propriétaires étaient indispensables.

3.2.4.3.3 Circulation piscicole petit ouvrage

Cette action consistait à la mise en place de recharge granulométrique en aval de petits ouvrages de franchissement routier ou de canalisation en travers. Cette action permet d'étaler la chute en aval de l'ouvrage pour rétablir la continuité piscicole.

Cette action était prévue sur 13 sites.

Dans le programme des travaux de 2018, il était prévu de réaliser des prébarrages successifs en enrochements liaisonnés ou non en aval de l'ouvrage de manière à diviser la chute infranchissable en plusieurs chutes franchissables. Suivant les cas, des barrettes offset pouvaient être implantées sur les radiers de pont par pour rehausser la lame d'eau.

Finalement, il a été déposé des granulats calcaires 20/150 mm en aval des ouvrages.

- Pont de la Girouette (recharge granulométrique aval réalisée en 2018)



Photo 28 : Vue de l'aval vers l'amont du pont de la Girouette sur le Lambon



Photo 29 : Vue vers l'aval du pont de la Girouette

La recharge granulométrique en aval du pont de la Girouette réalisée en 2018 ne semble pas avoir tenu. Il a été constaté un étalement des granulats sur le tronçon aval. Il est probable que la taille granulométrique trop faible des matériaux avec l'absence de blocs de 300-500 mm explique cette dispersion aval.

- Pont de la Gainerie (recharge granulométrique aval réalisée en 2018)



Photo 30 : Vue du pont de la Gainerie de l'aval vers l'amont sur le Lambon



Photo 31 : Vue vers l'aval du pont de la Gainerie

La recharge granulométrique réalisée en 2018 en aval du pont de la Gainerie ne semble pas avoir tenu. Il a été constaté un étalement des granulats sur le tronçon aval, comme pour l'ouvrage précédent.

- Passage de canalisation aval de la Gainerie (action non réalisée)
5.
- Passage de canalisation amont de la Gainerie (recharge granulométrique aval réalisé en 2018)



Photo 32 : Vue du passage de la canalisation amont de la Gainerie sur le Lambon

Malgré la présence de blocs en aval de la conduite, les éléments semblent s'être étalés sur l'aval du tronçon malgré toute la chute résiduelle n'est pas impactante pour les espèces piscicoles.

- Pont du Pontreau (action non réalisée)
6.
- Passage busé des Fontenelles (action non réalisée)
- Déversoir de la passerelle de Souché (action non réalisée)
7.
8.

- Pont de la D124 (recharge granulométrique aval réalisée en 2018)



Photo 33 : Vue aval du pont de la D124 sur le Couture

Présence de quelques blocs en aval du pont de la D124. La recharge granulométrique n'a pas tenu et s'est étalée en aval.

- Pont de la D304 (action non réalisée)
9.
- Pont de la D10 (recharge granulométrique aval réalisée en 2018)



Photo 34 : Vue aval du pont de la D10 sur le Lambon



Photo 35 : Vue vers l'aval de la recharge en granulats du pont de la D10

La recharge granulométrique en aval du pont de la D10 n'a pas tenu, elle s'est étalée sur le tronçon aval.

- Pont de la Chaume (recharge granulométrique aval réalisée en 2018)



Photo 36 : Vue aval du pont de la Chaume sur le Lambon amont

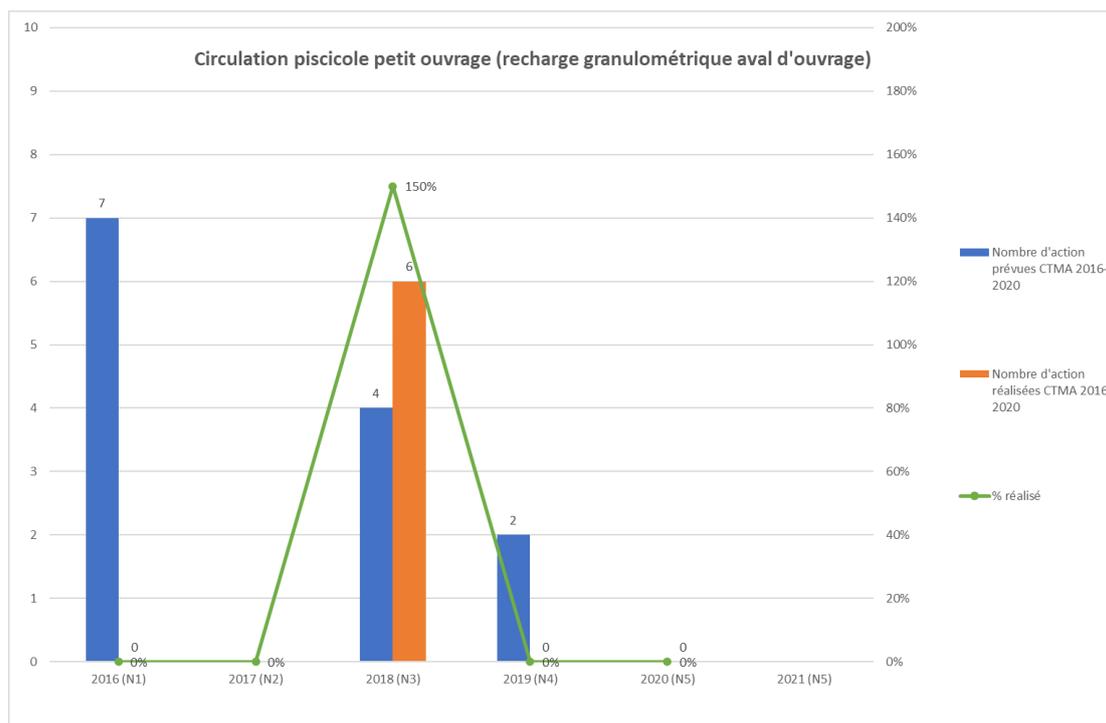


Photo 37 : Vue vers l'aval de la recharge granulométrique du pont de la Chaume

La recharge granulométrique en aval du pont de la Chaume semble avoir tenu malgré un léger étalement sur le tronçon aval. On peut supposer que sa localisation très en amont du bassin versant lui a permis de rester en place car les débits et vitesses en présence sont certainement plus faibles que sur les autres sites de travaux.

La fosse d'appel est toujours présente ainsi qu'une petite chute au niveau du radier du pont.

- Pont de la D124 (action non réalisée)
- Buse de la route communale de Grand Ry (action non réalisée)



Graphique 8 : Réalisation de l'action « Circulation piscicole petit ouvrage » dans le CTMA Lambon 2016 – 2020

Globalement, sur les 6 secteurs de travaux, aucune recharge n'a tenue.

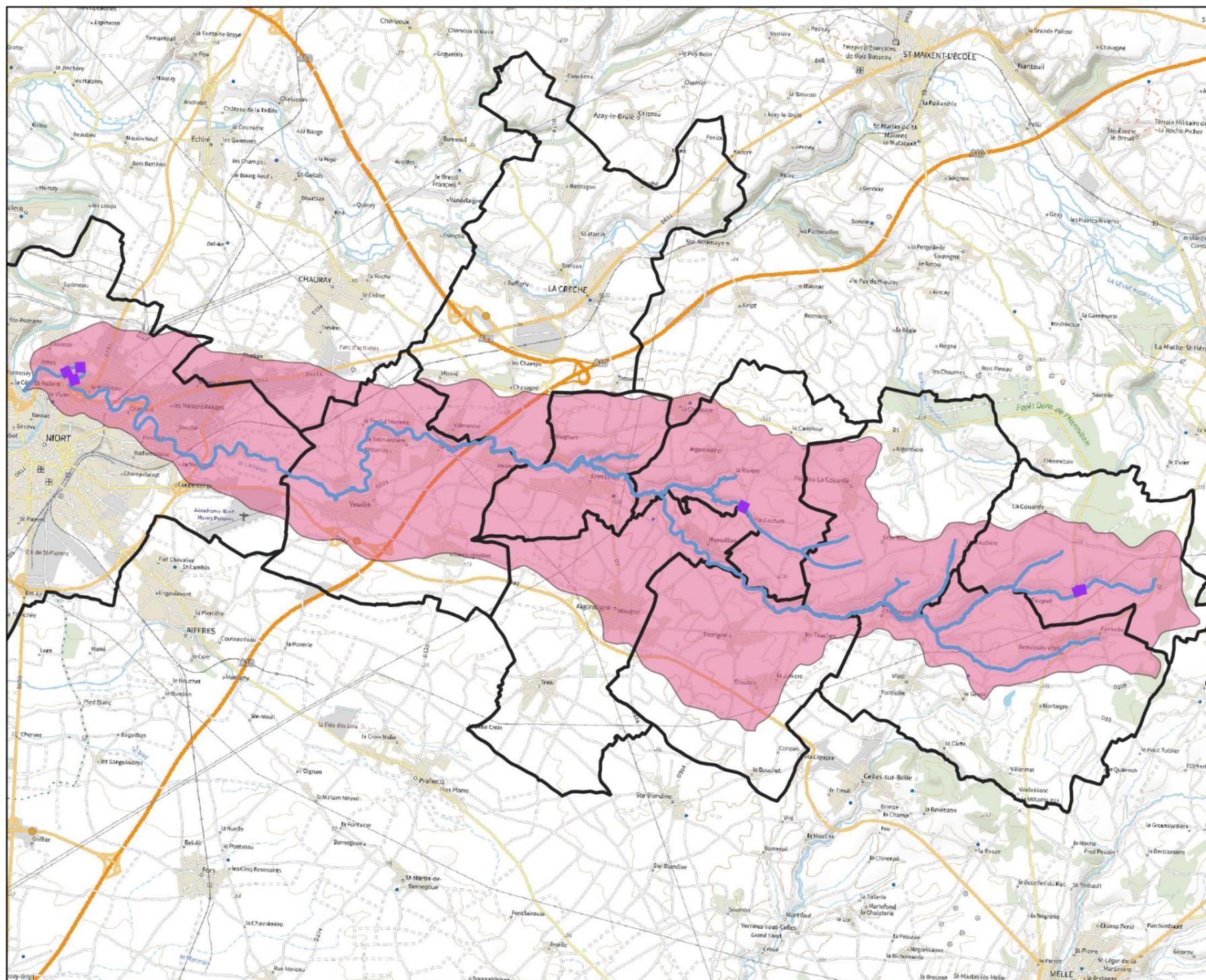
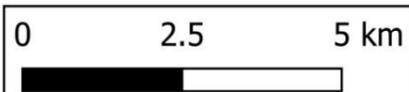
Les travaux ne sont pas conformes aux prescriptions du marché. Le diamètre des granulats utilisés (20/150 mm) couplée à l'absence de gros blocs (300-500 mm) permettant la tenue des plus fins semble avoir la cause de ces étalements.

Actions sur la continuité écologique pendant le CTMA 2016-2020



Légende

- Actions réalisées
- Recharge aval OF
- Limite administrative
- Communes
- Hydrographie
- Lambon et affluents



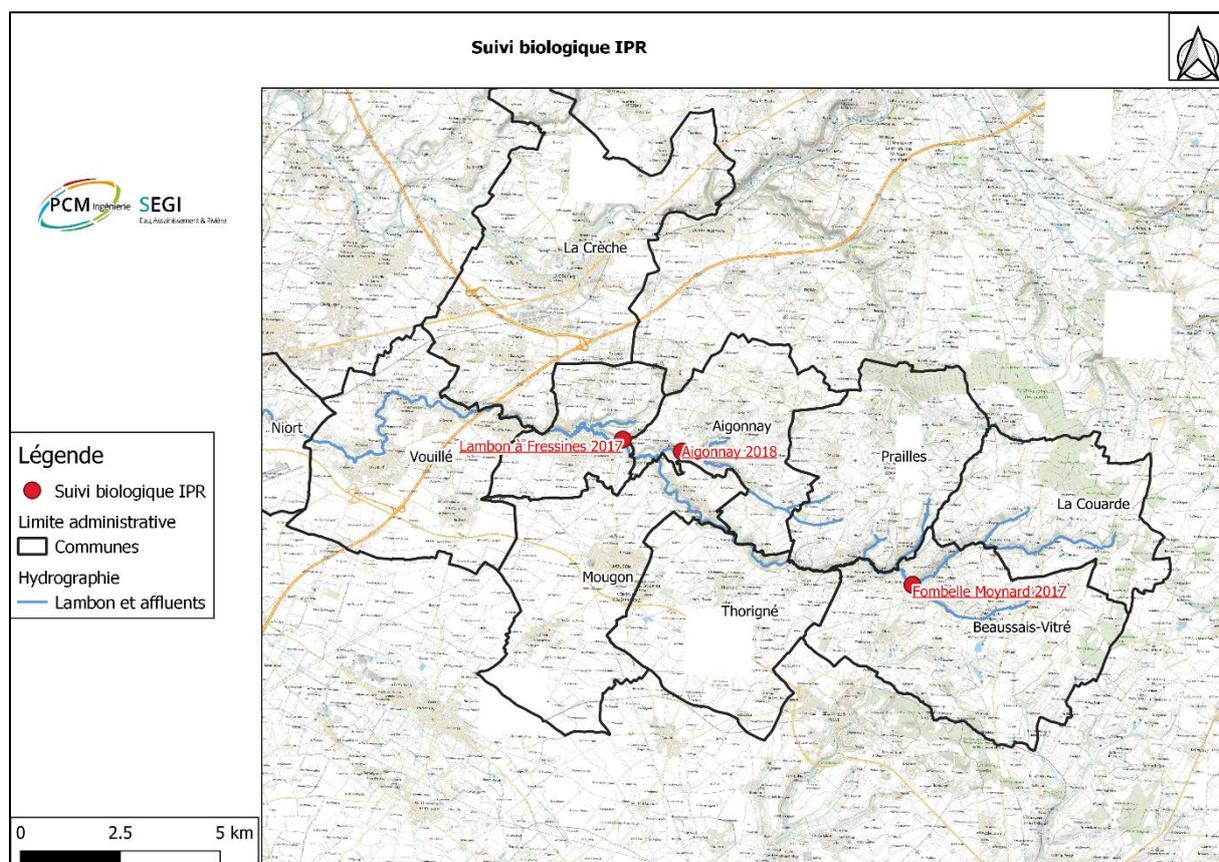
Carte 31 : Localisations des actions réalisées de l'action « Action sur la continuité écologique »

3.2.4.4 Indicateur de suivi

Les indicateurs de suivi correspondent aux pêches électriques réalisées par la FDAAPPMA faisant état des lieux des populations en place avant ou après travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique.

3 pêches électriques ont été réalisées :

- 2 en 2017 :
 - Le Lambon à Fressines, pêche réalisée le 13/06/2017
 - Le Moynard à Vitré, pêche réalisée le 21/06/2017
- 1 en 2018 : L'Aigonnay commune d'Aigonnay, pêche réalisée le 07/06/2018.



Carte 32 : Localisation des stations de pêche

Seule la station du Lambon sur Fressines fait un état **après travaux**.

Le Lambon à Fressines :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	7	7.3476	0.8794	0.2571
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	0	1.7192	0.0372	6.5814
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	0	2.8427	0.0053	10.4966
Densité d'individus tolérants	DIT	0.1619	0.0353	0.1762	3.4720
Densité d'individus invertivores	DII	0.1394	0.0887	0.6740	0.7891
Densité d'individus omnivores	DIO	0.1484	0.0072	0.0224	7.5995
Densité totales d'individus	DTI	0.3732	0.2503	0.6772	0.7796
Valeur totale de l'IPR				29.975	
Classe de qualité				4	Mauvais

Une densité d'anguilles remarquable à toutes les classes de tailles. Un IPR sévère du fait de la présence d'épinochettes et l'absence d'espèce rhéophile. Des habitats diversifiés pas encore colonisés.

Des travaux qui apportent une vraie diversité à la station qui est en cours de colonisation par les espèces piscicoles. Les anguilles ont très vite trouvé des habitats diversifiés. Reste aux espèces rhéophiles de se réapproprier ces habitats afin de retrouver une classe de qualité plus conforme pour le Lambon.

Le Moynard à Vitré :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	2	5.3178	0.0873	4.8773
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	0	1.3707	0.0173	8.1195
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	0	2.5771	0.0040	11.0208
Densité d'individus tolérants	DIT	0.0000	0.0238	0.7287	0.6330
Densité d'individus invertivores	DII	0.0000	0.1281	0.0060	10.2316
Densité d'individus omnivores	DIO	0.2073	0.0059	0.0088	9.4578
Densité totales d'individus	DTI	0.2763	0.2836	0.9960	0.0080
Valeur totale de l'IPR				44.348	
Classe de qualité				5	Très Mauvais

Des espèces présentes non adaptées à ce type de cours d'eau. Un IPR très sévère mais représentatif. Un vrai travail sur les habitats reste nécessaire.

Un cours d'eau clairement impacté par des étiages sévères et la présence de plans d'eau. Un travail sur les habitats est nécessaire pour permettre la présence de fosses plus importantes pour maintenir des espèces lors des étiages sévères notamment

L'Aigonnay commune d'Aigonnay :

Synthèse des résultats					
Métrique	Abréviation	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	NTE	4	4.1720	0.9230	0.1602
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	0	1.3458	0.0124	8.7784
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	0	2.2707	0.0091	9.3943
Densité d'individus tolérants	DIT	0.2055	0.0095	0.0321	6.8780
Densité d'individus invertivores	DII	0.1151	0.1297	0.4643	1.5346
Densité d'individus omnivores	DIO	0.1534	0.0039	0.0078	9.7121
Densité totales d'individus	DTI	0.4630	0.2572	0.5480	1.2029
Valeur totale de l'IPR				37.660	
Classe de qualité				5	Très Mauvais

La présence d'espèces de petites tailles, l'absence de vairon. Un IPR très sévère mais caractérisant des répartitions des populations piscicoles non adaptées.

La station ne présente pas des résultats satisfaisants. La présence d'espèces de très petites tailles et l'absence d'espèce rhéophile et lithophile mettent en avant un étiage sévère ou un impact extérieur. Il sera intéressant de suivre l'évolution de cette station dans le temps afin de voir si ces résultats ciblent un mauvais état global ou l'impact d'un évènement extérieur.

3.2.4.5 Communication

Plusieurs journées d'animation ont été faites :

En 2017 :

- 22 mars 2017 : animation pour la Journée Mondiale de l'Eau à La Couarde. Diverses associations ont participé à cette journée pilotée par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV). Temps en salle, puis une animation sur la rivière d'Aigonnay.



- journée mondiale de la biodiversité 2018 : animation pilotée par le SEV. Le SYRLA a été invité à organiser une balade découverte « au fil de l'eau » dans un fond de vallée. Le TMR SYRLA a choisi la carrière de cinq Coux à Thorigné.
- 27 mai 2017 : visite sur un site de recharge granulométrique, 1 an après les travaux.

En 2018 :

- 21 et 22 mars 2018 : animations pour la Journée Mondiale de l'Eau à Niort. Le SYRLA a participé à ces journées pilotées par le SEV. Des animations étaient organisées par le TMR sur le terrain en bordure du Lambon.



- animations à destination des écoles : Beaussais/Vitré (1 classe), Aigonnay (2 classes), Prailles (1 classe), Vouillé (2 classes. Soit 180 scolaires sensibilisés.
- 25 septembre 2018 : journée de formation de travaux en rivière pour 37 élèves du LEGTA de Montargis en stage au CPIE de Coutières.

En 2019 :

- Préparation et animation de la Fête de l'Eau à Thorigné avec le SEV, 30 mars 2019.
- Animation du suivi de présence du sonneur à ventre jaune en relation avec le SMC sur le site de Ste Néomaye.
- Préparation et Animation du projet pédagogique "eau dessus, eaux dessous" avec le SEV sur le Lambon et sa nappe avec des écoles du bassin versant du Lambon sur 4 dates (12/03, 02/04, 09/04, 27/05).

Aucune demande de subvention n'a été demandée pour cette thématique.

3.2.4.6 Synthèse des pourcentages de réalisation des actions du CTMA 2016-2020

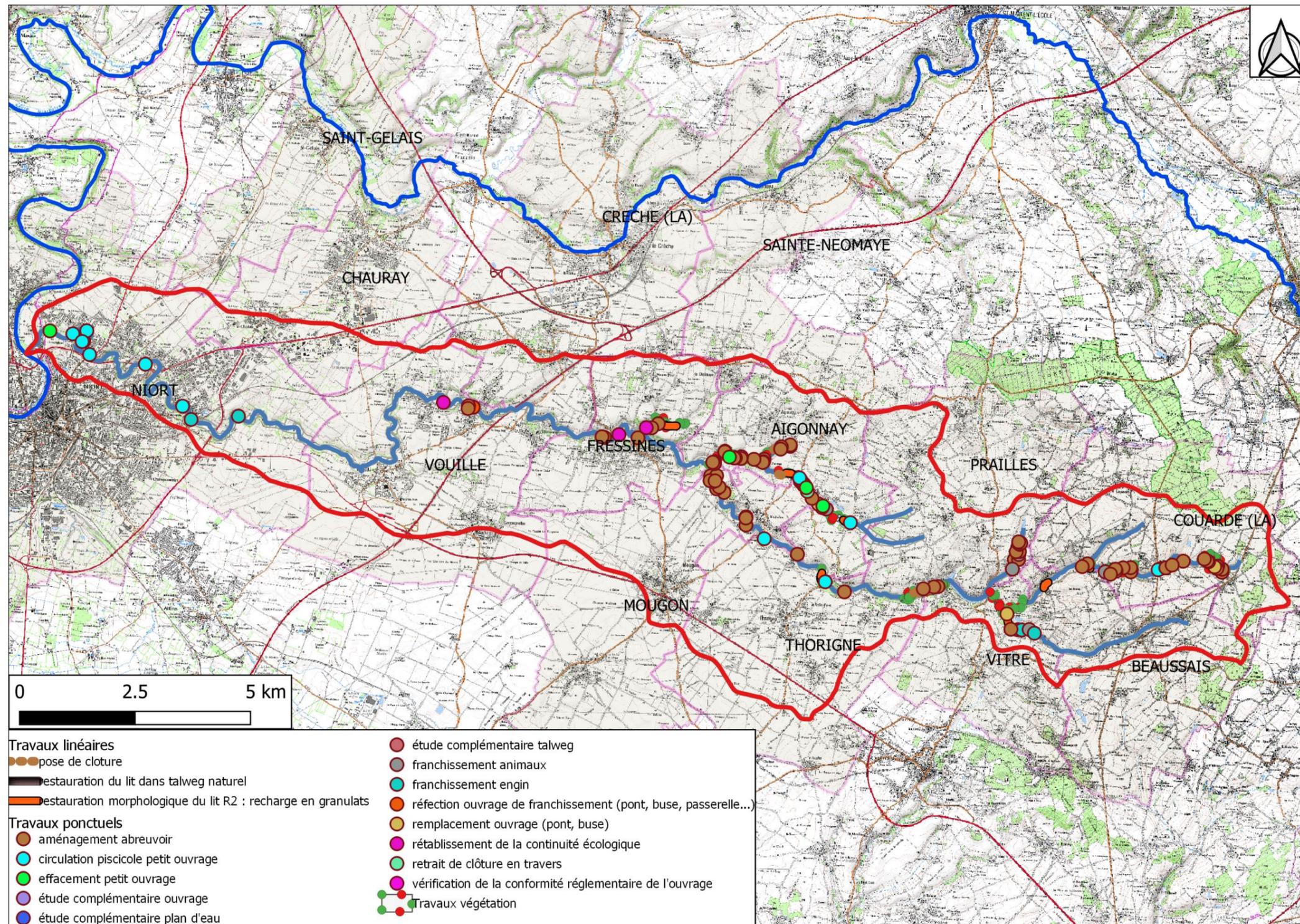
Action	Type d'action	Nombre d'actions prévues CTMA 2016-2020	Linéaire (ml) prévu CTMA 2016-2020	Nombre d'actions réalisées CTMA 2016-2020	Linéaire (ml) réalisé CTMA 2016-2020	% réalisé CTMA 2016-2020 (nb)	% réalisé CTMA 2016-2020 (ml)
actions sur les berges et la ripisylve							
pose de clôture	Travaux	20	11 121	1	71	5%	1%
aménagement d'abreuvoir	Travaux	82		15		18%	
franchissement engin	Travaux	5		0		0%	
restauration légère	Travaux	5	14 436	0	0	0%	0%
restauration moyenne	Travaux	4	3 973	0	0	0%	0%
franchissement animaux	Travaux	34		5		15%	
actions sur le lit mineur							
forfait intervention sur les encombres	Travaux	5		0		0%	
réfection ouvrage de franchissement	Travaux	1		0		0%	
restauration du lit dans talweg naturel	Travaux	2	667	0	0	0%	0%
Restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	Travaux	7	2760	2	1531	29%	55%
actions sur la continuité et la ligne d'eau							
circulation piscicole petit ouvrage	Travaux	13		6		46%	
effacement petit ouvrage	Travaux	5		0		0%	
remplacement d'ouvrage (pont, buse)	Travaux	6		0		0%	
rétablissement de la continuité écologique	Travaux	4		2		50%	
vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage	Etude	1		0		0%	
actions de communication							
communication	Communication	5		0		0%	
études complémentaires							
étude bilan	Etude	1		0		0%	
étude complémentaire ouvrage OH	Etude	3		2		67%	
étude complémentaire plan d'eau	Etude	6		0		0%	
étude complémentaire talweg	Etude	2		2		100%	
étude complémentaire zone humide Mayolle	Etude	1		0		0%	
frais de procédure DIG							
frais de procédure DIG	Etude	2		0		0%	
réalisation d'indicateurs de suivi							
indicateurs de suivi : IBGN	Indicateur de suivi	3		0		0%	
indicateurs de suivi : IPR	Indicateur de suivi	2		0		0%	
technicien de rivière							
technicien de rivière : poste et fonctionnement	Frais fonctionnement	5		5		100%	
frais de secrétariat	Frais fonctionnement	5		5		100%	
TOTAL		229	32 957	45	1 602	20%	5%

20 % des actions ont été réalisés sur l'ensemble des thématiques du contrat : continuité/ lit mineur / berges et ripisylve.

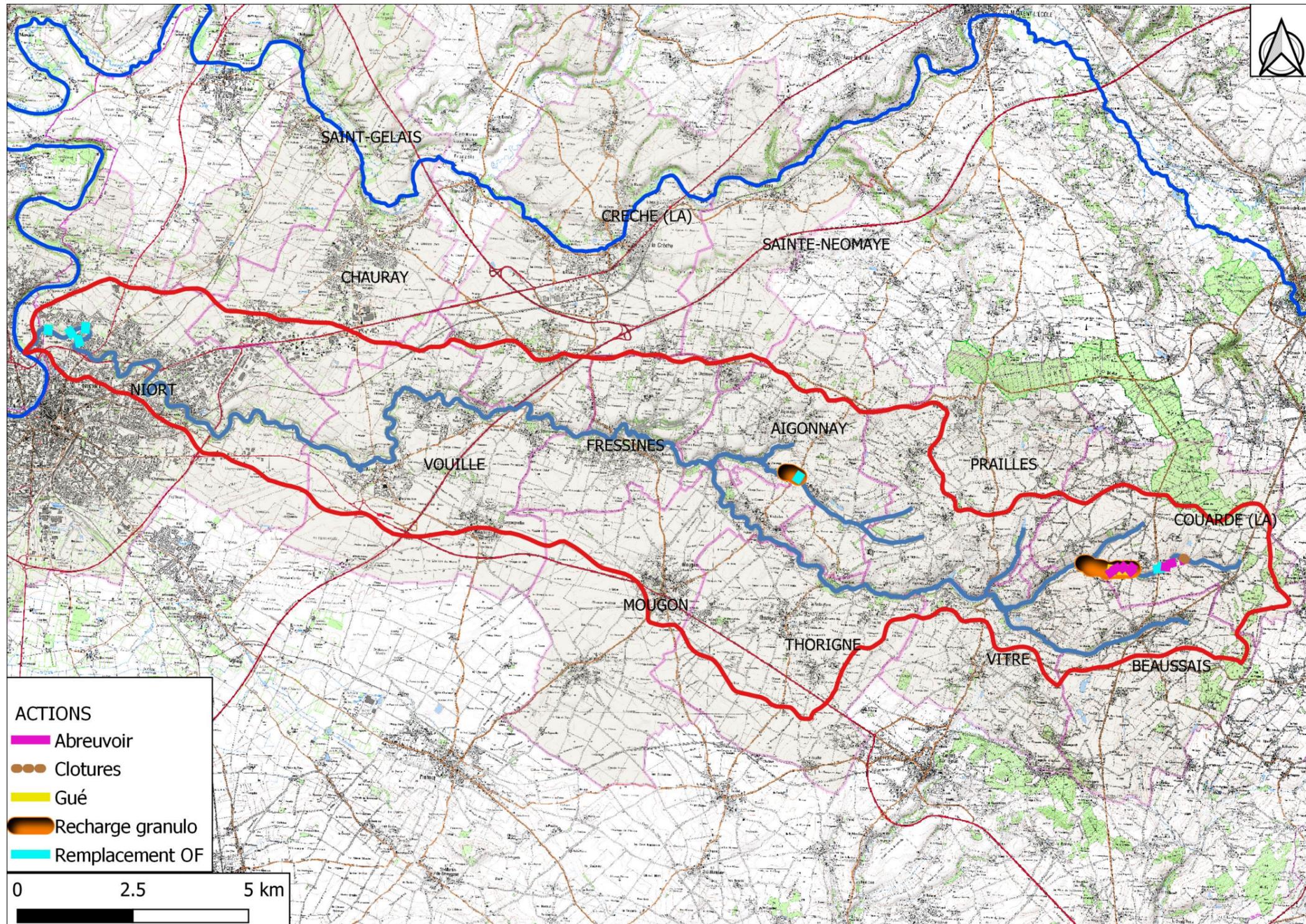
En termes d'études, deux études ont été lancées en 2020 : une étude plan d'eau et une étude pour l'amélioration de l'écologie du Lambon et de ses affluents et comporte 2 missions :

- Aménagement d'obstacles à la continuité (moulin de Pied Pouzin, étang du Château de la Salmandière)
- Remise du lit mineur dans son talweg d'origine (amont d'Aigonnay, vallée du Mayolle)

3.2.4.7 Synthèse cartographique des actions du SMBVSN



Carte 33 : Localisation des actions prévues lors du CTMA 2016-2020



Carte 34 : Localisation des actions réalisées lors du CTMA 2016-2020

Les travaux ont été réalisés sur le Lambon amont, le Lambon aval et un secteur du Couture.

3.2.5 Prolongement au contrat pour l'année 2021

3.2.5.1 Partie Sèvre Niortaise

Un prolongement du CTMA 2016-2020 a été autorisé jusqu'en 2021 du fait du démarrage du CTMA en 2017 (arrêté de DIG en juillet 2017 et signature en septembre 2017).

Les actions 2021 intègrent les actions 2020 (N4 prévisionnel) ; l'année 2021 étant l'année N5.

Bien que la demande de subvention des travaux en 2020 porte sur les années N4 et N5 l'année 2021 ne comprend pas un « étalement » des actions N4.

La synthèse des actions de l'année de prolongation est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Synthèse des actions prévues pour 2021

Action	Nombre prévu	Linéaire prévu (ml)	Coût (HT)
Aménagement de gué	9	0	14 200 €
Communication	1	0	10 000 €
Enlèvement d'embâcle	4	0	17 133 €
Gestion des zones humides	1	0	16 780 €
IBGN	8	0	6 400 €
Lutte contre les espèces végétales envahissantes	12	0	6 000 €
Mise en place d'abreuvoir	30	0	30 000 €
Mise en place de clôture	5	3278	26 227 €
Nettoyage d'ouvrage de franchissement	1	0	200 €
Recharge granulométrique fine	1	1091	5 500 €
Recharge granulométrique lourde	1	1055	2 918 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	4	0	62 000 €
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	12	0	42 000 €
	89	5424	239 358 €

3.2.5.2 Partie Lambon

Une année de transition du CTMA 2016-2020 a été autorisée jusqu'en 2021 du fait du démarrage du CTMA en 2017 et non en 2016.

Sur 2019, l'absence de technicien n'a pas permis une prévision budgétaire pour l'année 2020.

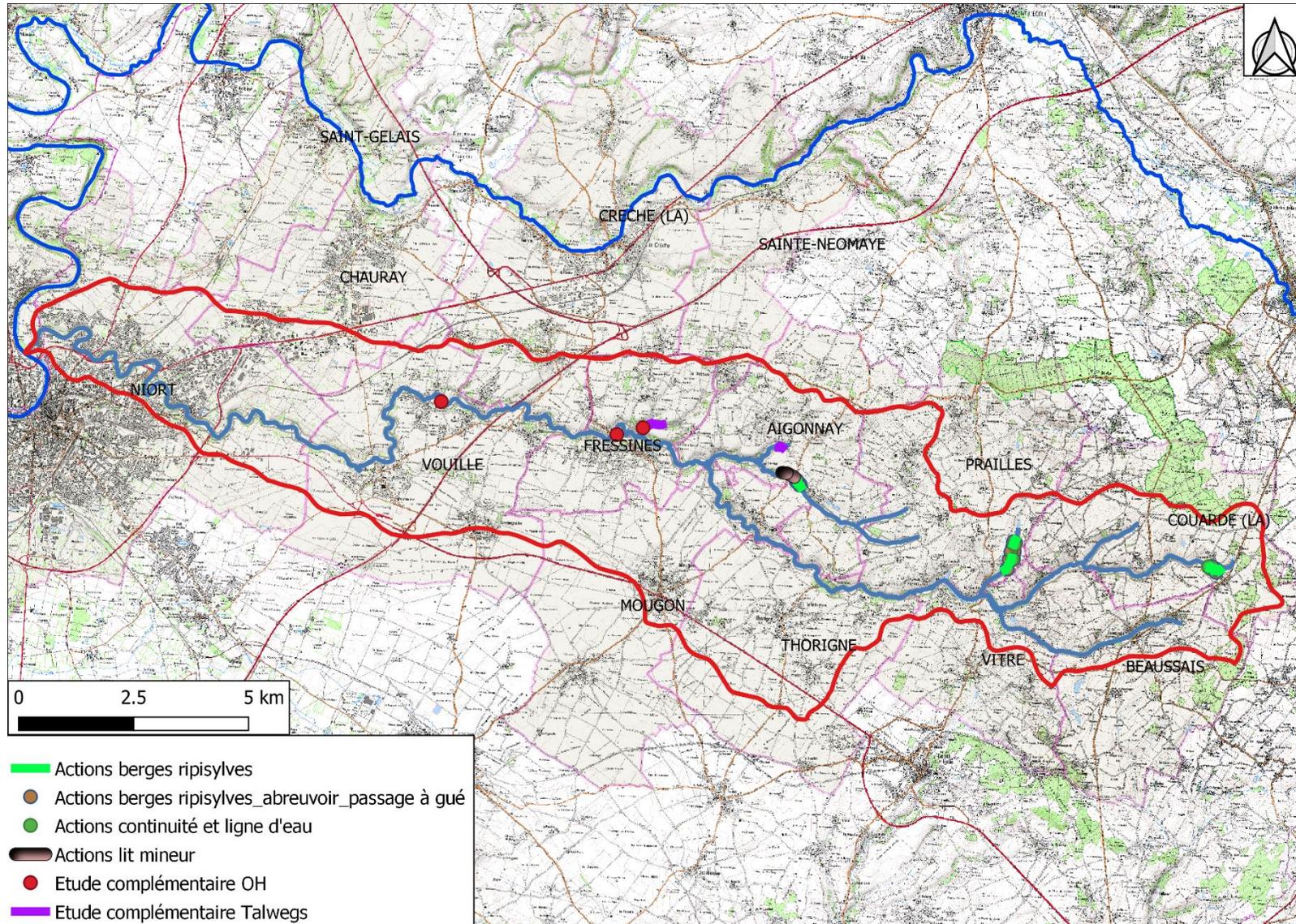
Sur 2020, grâce à la mise en place du SMBVSN et le renouvellement des élus, et malgré le COVID19, un budget a été alloué pour la réalisation des études prévues au contrat. La priorité a été accordée au lancement des deux études (OH/Talweg et Plan d'eau).

Des demandes de subventions ont été faites en 2020 pour réaliser des travaux. Le syndicat a deux ans pour les effectuer, soit jusqu'en 2022.

La synthèse des actions de l'année de prolongation est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Action	Type d'action	2021 (N5) prévu	
		Nombre	Linéaire (ml)
actions sur les berges et la ripisylve			
pose de clôture	Travaux	15	1 716
aménagement d'abreuvoir	Travaux	14	
franchissement engin	Travaux		
restauration légère	Travaux		
restauration moyenne	Travaux		
franchissement animaux	Travaux	9	
actions sur le lit mineur			
forfait intervention sur les encombres	Travaux		
réfection ouvrage de franchissement	Travaux		
restauration du lit dans talweg naturel	Travaux		
Restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	Travaux	2	290
actions sur la continuité et la ligne d'eau			
circulation piscicole petit ouvrage	Travaux		
effacement petit ouvrage	Travaux	1	
remplacement d'ouvrage (pont, buse)	Travaux	2	
rétablissement de la continuité écologique	Travaux		
vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage	Etude		
actions de communication			
communication	Communication		
études complémentaires			
étude bilan	Etude		

Action	Type d'action	2021 (N5) prévu	
		Nombre	Linéaire (ml)
étude complémentaire ouvrage OH	Etude		
étude complémentaire plan d'eau	Etude		
étude complémentaire talweg	Etude		
étude complémentaire zone humide Mayolle	Etude		
frais de procédure DIG			
frais de procédure DIG	Etude		
réalisation d'indicateurs de suivi			
indicateurs de suivi : IBGN	Indicateur de suivi		
indicateurs de suivi : IPR	Indicateur de suivi		
technicien de rivière			
technicien de rivière : poste et fonctionnement	Frais fonctionnement		
frais de secrétariat	Frais fonctionnement		
TOTAL		43	2006



Carte 35 : Localisation des actions prévues en 2021

3.3 BILAN SOCIAL DU CONTRAT

Il a pour but d'évaluer la satisfaction et la perception des usagers et acteurs du territoire vis-à-vis des travaux et actions mis en œuvre.

En ce qui concerne les acteurs, seront interrogés :

- Les partenaires techniques : AELB, CD79, Région, Europe, CREN, FD79 et associations de pêches locales ;
- Les élus locaux des 24 communes : Augé, La Crèche, François, Saint-Maixent-l'École, Saivres, Exireuil, Nanteuil, Romans, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, La Couarde, Exoudun, Cherveux, Sainte-Néomaye, Souvigné, Pamproux, Salles, Azay-le-Brûlé, Soudan, Bougon, Sainte-Eanne, Sepvret, Chey, Chenay,
- La Communauté de commune de du Haut Val de Sèvre et la Communauté de commune Mellois en Poitou ;
- Les riverains ou propriétaires des secteurs où des travaux ont eu lieu.

En complément un questionnaire a été élaboré, il figure en annexe. Il a été envoyé par courriel aux personnes listées ci-dessous en novembre 2020. Des appels téléphoniques viennent compléter cet envoi en janvier 2021.

La liste des personnes contactées est la suivante :

Partenaires techniques :	Prénom Nom	Mail	Type de contact	Réponse
Agence Eau Loire Bretagne	Samuel André	Samuel.ANDRE@eau-loire-bretagne.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
Département 79	Soizic Pautret	Soizic.PAUTRET@deux-sevres.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
Région Nouvelle Aquitaine	Isabelle Laroche	isabelle.laroche@nouvelle-aquitaine.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
Conservatoire des Espaces Naturels	Justine Vidal	vidal@cren-poitou-charentes.org	envoi mail novembre 2020	
FDAAPPMA	Christophe Bordes	technique@peche79.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
OFB	Benoit Caraty	benoit.caraty@ofb.gouv.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
DDT79	Celine Belly	celine.belly@deux-sevres.gouv.fr	envoi mail novembre 2020	
DDT79	Florence Deville	florence.deville@deux-sevres.gouv.fr	envoi mail novembre 2020	
SERTAD	Adrienne Camarero	bassinversant@sertad.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
Deux Sèvres Nature Environnement	Nicolas Cotrel	nicolas.cotrel@dsne.org	envoi mail novembre 2020	OUI
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	François Josse	francois.josse@sevre-niortaise.fr	envoi mail novembre 2020	

Partenaires techniques :	Prénom Nom	Mail	Type de contact	Réponse
<u>Association Libre syndicale des moulins</u>				
Président ASL / gestionnaire Grand moulin	JEAN-YVES POUGNARD	j.y.pougnard@wanadoo.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
<u>Agriculteurs</u>				
Parcelles en amont du moulin des Aubiers / Eleveur	FREDERIC LABASSE			
Parcelles riveraines à la Sèvres sur Saint Maixent et saint martin de saint Maixent / céréalier et producteur de pâtisseries locales (Miche aux moines)	SEBASTIEN BARATON	gourmetsmoines@gmail.com	envoi mail novembre 2020	OUI
EXPLOITANT AGRICOLE / PROPRIETAIRE MOULIN DES CHATELIERS / SENSIBILITE RIVIERE	HILAIRE CLERET DE LANGAVANT		Appel téléphonique janvier 2021	OUI
<u>Intérêts eau et milieux aquatiques</u>				
ANCIEN vice-président rivière SMC	CHRISTIAN RIDOUARD	christ.mich@orange.fr	envoi mail novembre 2020	
Président AAPPMA Gaule Saint Maixentaise	JEAN MILLET			
Président AAPPMA Pêches sportives de st Maixent	PHILIPPE GAUTHIER	ph.gautier@outlook.fr	envoi mail novembre 2020	Rendez-vs janvier 2020
<u>Autres intérêts</u>				
Responsable du service Culture - Patrimoine-Tourisme CC Haut Val de Sèvre	CLARA MENARD	c.menard@cc-hvs.fr	envoi mail novembre 2020	
Président du club de Saint Maixent Canoë Kayak	MICHEL DAUPEUX	daupeuxmichel@gmail.com	envoi mail novembre 2020	
Ancien délégué à l'environnement commune de la crèche	BRUNO LEPOIVRE	lepoivre.bruno@gmail.com	envoi mail novembre 2020	

Partenaires techniques :	Prénom Nom	Mail	Type de contact	Réponse
DELEGUE à l'environnement commune de la crèche	SERGE GIRAUD	giraudserge@yahoo.fr	envoi mail novembre 2020	
Responsable du Service Aménagement – CDC HVS	MARC BOURGEOIS	m.bourgeois@cc-hvs.fr	envoi mail novembre 2020	
Chargé d'opération Espaces Publics	REMI VANKEERBERGHEN	r.vankeerberghen@cc-hvs.fr	envoi mail novembre 2020	
Chargé de mission Gemapi – CDC mellois en Poitou	NOEMIE BOIVINEAU	noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr	envoi mail novembre 2020	OUI
CPIE de Gâtine poitevine	ANTHONY BENAY	-	envoi mail novembre 2020	OUI
Elu environnement à la commune de Pamproux	REGIS MARCUSSEAU	regis.marcusseau@wanadoo.fr	envoi mail novembre 2020	
Riverain : réalisation du seul abreuvoir pompe à museau	ALAIN BORDAGE	-	Appel téléphonique janvier 2021	OUI
Riverain : réalisation d'un abreuvoir-clôture sur le ruisseau de Chambrille et clôture-gué sur un de ces affluents dit des « Grenats	GILLES BERLAND	-	Appel téléphonique janvier 2021	OUI
Riverain : réalisation de 3 abreuvoirs sur la Sèvre Niortaise	Mrs FRECHET	-	Appel téléphonique janvier 2021	OUI
Riverain et Adjoint sur la commune d'EXOUDUN et éleveur ; recharge granulométrique	ERIC BRUNET	cynead@sfr.fr	envoi mail novembre 2020	OUI

Une étude d'accompagnement à la mise en place d'un dispositif de dialogue territorial sur le thème de la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques pour le SMC et sur leur perception/ressentis vis à vis du syndicat a été réalisée par l'IFREE en 2019. L'objectif est de considérer la diversité d'acteurs et d'intérêts présents sur le territoire et d'engager un dialogue avec eux.

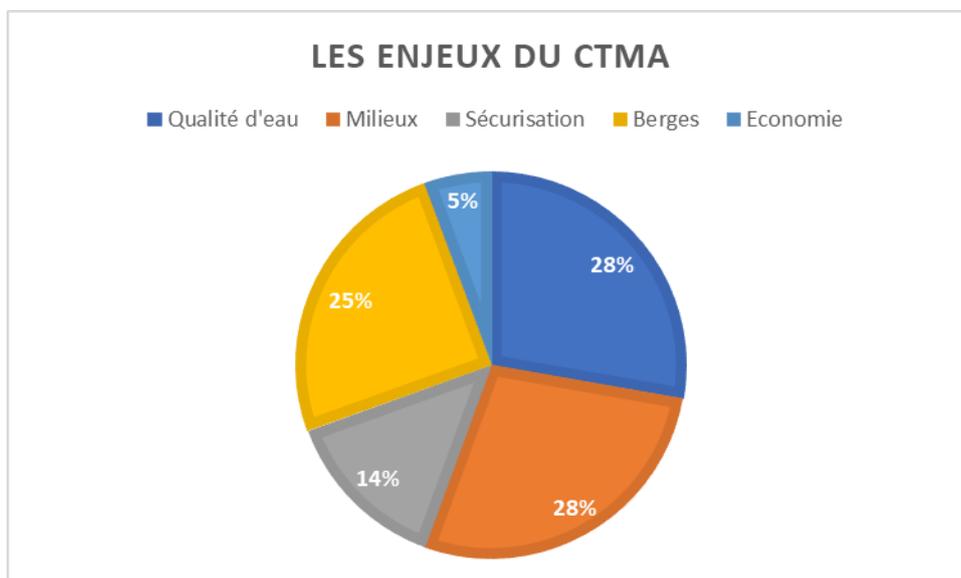
Une soixantaine de contact ont été pris sur le territoire dont plus d'une vingtaine d'entretiens individuels :

- 7 propriétaires de moulins adhérents à l'ASL
- 3 propriétaires de moulins non adhérents à l'ASL
- 2 agriculteurs, propriétaires riverains
- 6 acteurs des structures en charge des programmes territoriaux
- 4 acteurs associatifs.

Ces entretiens sont réalisés entre le 5 juillet 2019 et le 10 septembre 2019.

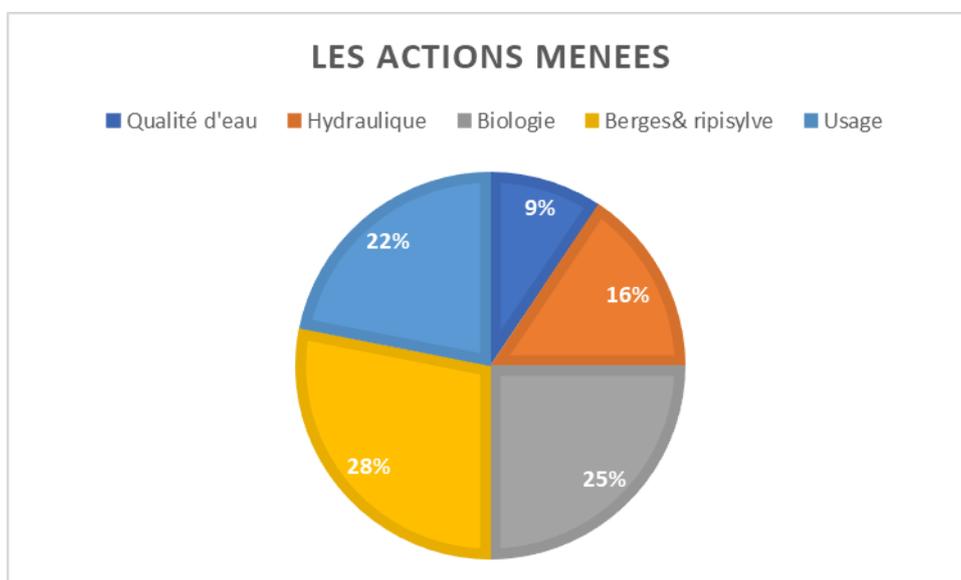
3.3.1 Pertinence du CTMA

67% des acteurs interrogés sont satisfaits du CTMA.



Globalement, le CTMA est un programme qui permet de :

- participer à la préservation de la qualité de l'eau et
- préserver les milieux et habitat
- limiter la dégradation des berges et activités riveraines.



Les actions mises en œuvre sont adaptées aux enjeux suivants :

- améliorer le fonctionnement biologique des cours d'eau
- favoriser la diversité biologique des milieux
- améliorer la stabilité des berges
- l'entretien de la végétation de bordure
- améliorer les usages en place (abreuvement, irrigation, loisirs...)

Les travaux particulièrement appréciés sont :

- Restauration morphologique et de diversification des habitats aquatiques
- Aménagements liés à l'élevage.

Malgré cela, les problèmes persistants sur le territoire sont :

- restauration de la continuité écologique (ouvrages hydrauliques et plans d'eau),
- optimisation des débits d'étiage avec travail sur la restauration de sources et le partage de la ressource en eau
- préservation des zones humides et alluviales,
- actions à plus large échelle (plantation de haies, ...) en lien avec actions autres acteurs,
- Risque inondation et champ d'expansion des crues
- Présence d'embâcles
- Présence de ragondins.

3.3.2 Cohérence du CTMA

Il est fait état de :

- Manque de moyens humains compte-tenu de la surface du bassin d'action,
- Moyens financiers alloués par la collectivité n'étaient pas forcément à la hauteur des objectifs fixés,
- Manque lien avec les syndicats d'eau potable,
- Manque de cohérence sur le bassin de la Sèvre niortaise : 2 syndicats.

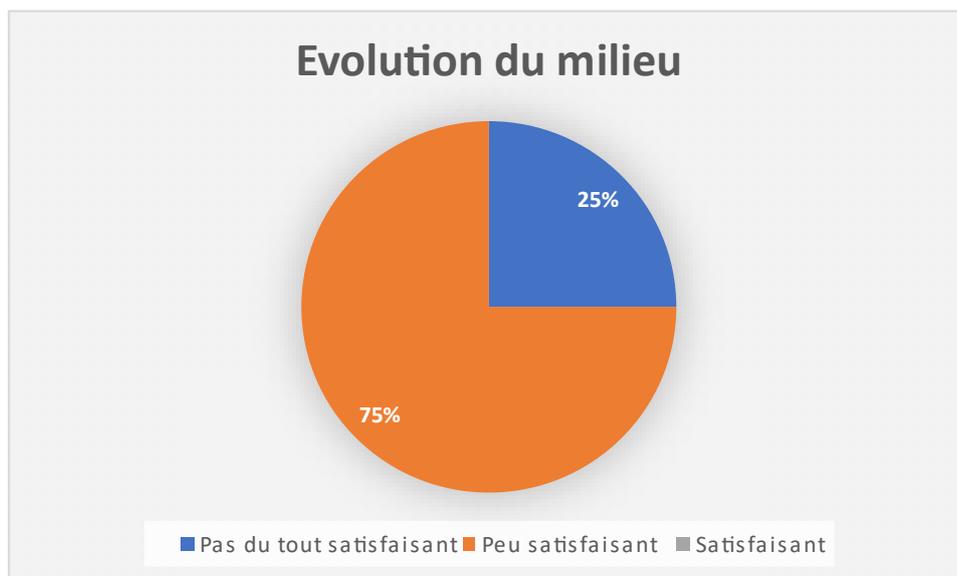
Cependant, la dernière programmation a vu émerger une ouverture aux partenariats notamment, ce qui est positif. Le CTMA permet de regrouper un grand nombre d'acteurs de l'eau et de structurer les actions vis-à-vis des enjeux "biodiversité", qualité des habitats.

La réglementation constitue autant un frein qu'une aide dans ces programmes.

- Manque de positionnement clair sur les étangs,
- Lourdeur administrative pour obtenir des autorisations de travaux,
- Une réglementation sur les ouvrages hydrauliques qui ne favorise pas la mise en place d'actions sur la continuité écologique.

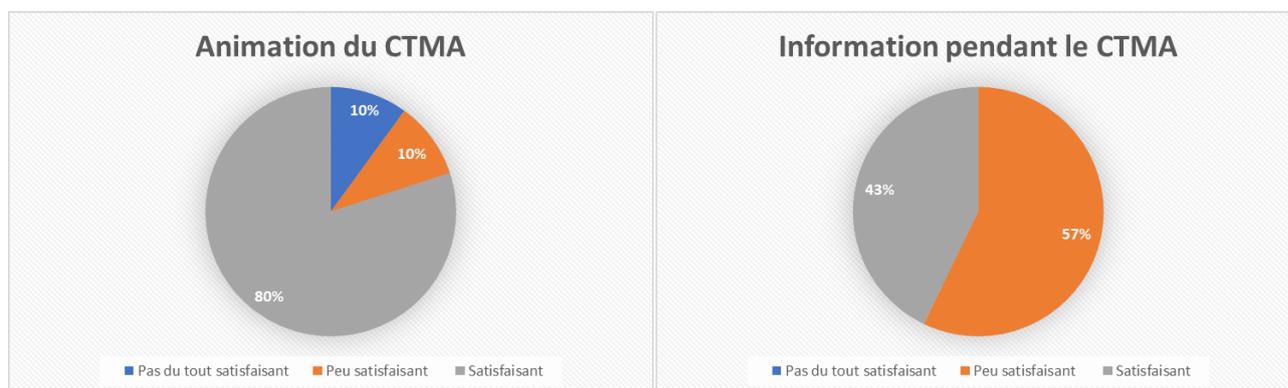
3.3.3 Efficacité du CTMA

Globalement l'efficacité sur le milieu est jugée « peu satisfaisante » à 75%.



Concernant les travaux, sur le ruisseau de la Roche Pichet, pour le remplacement des 3 buses, "l'entreprise des marais" n'a pas bien fait son travail, l'agriculteur et le SMC ont dû finir la mise en place des matériaux.

3.3.4 Accompagnement du CTMA



L'animation du contrat est jugée satisfaisante à 80%, l'information qui en a été faite à 43%.

Il est précisé que :

- le volet Grand Public / élus mériterait d'être développé en matière de sensibilisation/accompagnement/formation.
- certains documents n'ont pas été transmis : compte-rendu de COPIL, CR de commissions rivières, bilans....

Les Comités de pilotage annuels ont été appréciés pour faire un point sur les avancements, les blocages et réorientations

Le lien avec le SERTAD est également apprécié par le biais de l'Echo de la Sèvre Niortaise.

3.3.5 Bilan par acteurs

Les personnes questionnées s'accordent à dire que des améliorations sont apportées à la qualité du cours d'eau mais elles constatent, également, les mêmes difficultés.

- Une baisse du débit des masses d'eau, expliquée par : le réchauffement climatique et un phénomène d'évaporation plus important ; les pressions exercées sur la quantité des prélèvements liés aux divers usages existants ; une urbanisation importante.
- Des inondations récurrentes de champs en bord de rives, liées à un manque d'entretien des fossés et/ou à une absence de fossés, de haies, d'arbres pouvant retenir l'eau.
- Des pollutions liées aux pratiques agricoles et à l'usage des intrants, même si des évolutions sont réalisées en ces domaines.
- Des pollutions liées à l'assainissement non collectif.

Certaines des personnes interviewées parlent d'eutrophisation du cours d'eau (déséquilibres écologiques tels que la prolifération de plantes invasives ; appauvrissement du milieu en oxygène).

En revanche, leurs perceptions divergent quant à l'influence des ouvrages sur la qualité de l'eau.

- Pour les propriétaires d'ouvrages, les dégradations constatées sont liées aux pollutions citées précédemment. Les ouvrages contribuent, au contraire, à la qualité de l'eau.
- Pour les autres parties prenantes rencontrées, la présence des ouvrages impacte la qualité de l'eau et contribue à l'accentuation des dégradations observées.

3.3.5.1 Propriétaires d'ouvrages

L'ensemble des propriétaires rencontrés ne comprennent pas les critiques qui leur sont faites à ce sujet. Tous estiment, par leur respect de leur droit d'eau et leur gestion de leurs vannes, contribuer à la continuité écologique et répondre aux objectifs de la DCE. Pour eux, leur gestion permet une bonne gestion du milieu et contribue à sa qualité.

La grande majorité des propriétaires d'ouvrages identifient un changement depuis le départ du précédent technicien rivière. Ce dernier bénéficiait de leur confiance, par son expérience professionnelle, sa connaissance du milieu, des propriétaires, des ouvrages et sa disponibilité et réactivité.

Aujourd'hui, les propriétaires disent ne pas connaître la nouvelle équipe, ne plus bénéficier d'une écoute privilégiée. Certains d'entre eux sont en désaccord avec la façon dont le SMC gère les ouvrages dont il a la charge, notamment la gestion des pelles de St Maixent. Pour eux, une gestion à distance est un problème majeur.

Cependant, l'ensemble des propriétaires d'ouvrages rencontrés partagent deux craintes, qui se trouvent renforcées par la mise en place de la démarche de concertation sur ce sujet.

- Une crainte d'ingérence dans la gestion de leurs ouvrages par le SMC.

- Une crainte d'une gestion uniformisée, imposée par le SMC tout au long du linéaire. Ils mettent en avant la spécificité de chacun de leurs ouvrages, selon sa situation sur le cours d'eau et la morphologie de ce dernier.

L'ensemble des propriétaires rencontrés partagent le ressenti de ne pas être écoutés, pris en considération alors qu'ils œuvrent bénévolement et au quotidien pour le bien du cours d'eau. **Un dialogue reste possible mais sous conditions.**

3.3.5.2 Les professionnels en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Le premier enjeu est d'augmenter le pourcentage de parties libres sur le linéaire en agissant à la fois sur :

- Le volet chimique du cours d'eau
- Le volet morphologique du cours d'eau.

Un second enjeu est celui de préserver une qualité écologique du cours d'eau afin d'assurer l'alimentation en eau potable.

Pour les professionnels, les ouvrages sont une contrainte à la continuité écologique. Ils ont une lecture différente de celle des propriétaires d'ouvrages concernant l'enjeu que peut constituer le maintien ou pas d'une hauteur d'eau. Pour eux, l'important est de reconquérir du débit en aménageant des zones d'eaux libres.

Néanmoins, les professionnels rencontrés comprennent :

- L'attachement affectif des propriétaires à leurs moulins et ouvrages qui, pour certains appartiennent à la même famille depuis plusieurs générations ; ou qui sont, pour d'autres, leur ressource économique principale.
- L'importance de la valeur patrimoniale et du capital touristique que ces ouvrages représentent à l'échelle d'un territoire.
- L'attachement à toujours bénéficier d'un même niveau d'eau.

3.3.5.3 Les autres usagers

L'usage agricole

La préoccupation majeure des agriculteurs riverains rencontrés est de bénéficier d'une prévention des inondations pour éviter que leurs champs soient inondés.

Une mauvaise gestion de l'ouverture des vannes a une répercussion immédiate sur leur activité économique.

L'usage au titre d'une pratique sportive : le canoë-kayak

Leur difficulté réside dans le passage des ouvrages : ils sont confrontés à un manque d'aménagement de passes à canoë et au refus des propriétaires.

Ces acteurs soulèvent également le problème de la baisse du débit et de leur incompréhension quant à la gestion des pelles automatiques.

Leur préoccupation majeure est de pouvoir sécuriser les parcours. Aussi, l'entretien des berges, du cours d'eau constitue un enjeu essentiel pour ces acteurs. Or, ils constatent sur

certaines tronçons de linéaire un abandon de cet entretien. Ils regrettent l'intervention du SMC avec qui ils avaient établi une relation de travail étroite.

Enfin, ils regrettent que leur usage ne soit pas suffisamment pris en considération dans la GEMA alors qu'ils sont une partie prenante concernée.

L'usage au titre d'une pratique de pêche de loisir

Leur besoin est de pouvoir maintenir un niveau d'eau pour une qualité de pêche.

Pour eux, l'effacement des ouvrages représenterait :

- une perte du niveau l'eau qui engendrerait un assèchement une érosion des berges ;
- une perte de la qualité faune et flore ;
- une mise en danger du patrimoine engendrant une perte de la valeur patrimoniale mais aussi une perte d'intérêt de la pêche.

Ils ne comprennent pas non pourquoi les vannes doivent rester fermées en période estivale et la volonté de répondre à une continuité écologique.

Les riverains

Les propriétaires sont conscients de leur devoir d'entretien et estiment l'effectuer. Pour eux, il est essentiel de mener à bien l'entretien des berges et des zones d'expansion des crues afin d'éviter tout risque d'inondation lié aux embâcles. C'est pourquoi, la sensibilisation des propriétaires à ce sujet est importante.

Ils avaient pour habitude de solliciter le SMC pour des interventions d'enlèvement d'embâcles, de bûcheronnage. De même, une fois par an, ils avaient pour habitude de bénéficier d'une intervention du SMC. Or, depuis la mise en place de la nouvelle équipe, ils déplorent l'absence de ce type d'intervention qui suscite chez eux une incompréhension, un regret voire un mécontentement.

Cette absence d'intervention du SMC est ressentie comme un abandon de missions, ce qui les amènent à s'interroger sur les compétences du SMC, notamment dans le cadre de la GEMAPI.

3.4 POINTS POSITIFS ET NEGATIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DU CTMA

3.4.1 Points négatifs

- **Calendrier.** Démarrage en 2017 lié à l'instruction du dossier et à l'arrêté de DIG. L'année 2016 a eu pour travaux les actions prévues dans la prolongation du précédent contrat 2010 – 2014. Les travaux du contrat actuel 2016-2020 ont démarrés en 2017.
- **Maîtrise d'ouvrage.** Il y a eu changement de syndicats et de techniciens (cf. tableaux pages suivantes) pour les 2 structures.
La multiplicité des techniciens sur le SYRLA (4 entre 2016 et 2020) n'a pas permis un suivi régulier et continu des actions entamées et à prévoir. La présence non-continue du technicien n'a pas permis de finaliser les prévisions budgétaires pour des travaux en 2019 et 2020. Le maintien d'un mi-temps sur ce territoire muni d'un contrat de gestion a également été un frein de la bonne avancée des travaux, ce qui explique une amplitude faible sur le territoire des actions entreprises.
A noter que le SMC a fait le choix de réaliser une partie des travaux en régie avec un volume de travaux moindre. La régie a également été sollicité de la part de riverains pour des missions hors CTMA.
- **Faible volonté politique.** Plusieurs réunions syndicales n'ont pas eu le quorum ainsi les votes et choix ont été retardés. Cela traduit un manque d'implication politique de la part de certains élus
- **Volontariat.** De nombreuses actions programmées sont soumises à l'approbation des riverains. Ainsi, de nombreux propriétaires n'ont pas accepté que des actions (gués, abreuvoirs, clôtures...) se fassent sur leurs terrains. La phase de concertation à réaliser par les techniciens est très importante et n'avait pas été forcément menée lors de la définition du programme de travaux.
- **Chiffrage.** Le chiffrage du coût pour la réalisation des différentes études nécessaires à la réalisation du CTMA a été sous-estimé si bien que le budget a été très largement dépassé pour l'action « Etudes ».
- **Reste à charge :** La part restante aux riverains et même au syndicat était trop élevée.
- **Niveau d'ambition :** Le CTMA avait un niveau d'ambition optimal, au-delà des capacités financières du syndicat.
- **Aspect technique des recharges aval.** Sur la recharge en aval d'ouvrage, les matériaux sous-dimensionnés, non pas tenus.

3.4.2 Points positifs

- **Réalisation.** Le CTMA a été réalisé à hauteur de 48 % et 20% au regard des montants prévus et réalisés SMC et SYRLA. Les actions ont été correctement mises en œuvre et les résultats sont visibles (diversification des écoulements, restauration de la ripisylve, restauration de sources et d'annexes hydrauliques, mise en place de clôtures et d'abreuvoirs ...).
- **Financements.** Globalement, les actions ont été subventionnées à hauteur de 75 %.

- **Adaptabilité.** Des actions non prévues au programme ont été financées.
- **Appropriation.** Les acteurs locaux ont bien saisi l'intérêt du CTMA et se sont approprié l'outil, dans le sens où ils ont d'ores-et déjà proposés des actions pour le futur contrat.
- **Type de travaux réalisés.** Malgré un faible pourcentage de réalisation, en termes de travaux hydromorphologiques le bilan est positif : 55% du linéaire prévu en recharge morphologique a été repris, 46% des sites concernés ont été rechargés par l'aval et 50% du rétablissement de la continuité écologique a été fait.
- **Maîtrise d'ouvrage.** Aujourd'hui la gestion du territoire du Lambon est renforcée par la création du SMBVSN qui est une structure disposant d'une plus grande capacité d'intervention que le syndicat précédent. Le territoire est aujourd'hui doté d'un technicien à mi-temps mais à 100% au SMBVSN, ce qui permet d'être présent sur le territoire qu'importe la période.
- **Travaux et études 2020/2021.** Une dynamique est enclenchée depuis un an, la reprogrammation de certains travaux et études du contrat non réalisés est d'ores et déjà prévue

Bilan du CTMA Sèvre Niortaise amont & Lambon 2016-2020

Tableau 9 : Evolution du personnel au sein du service rivière du SMC (TMR et équipe en régie)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	commentaires
TMR							
FRANCIS BLAIS							Départ en retraite
DAVID THEBAULT							Mise en disponibilité pour convenance personnelle (3 ans) et recrutement en CDD 3 ans au SMBVSN
SOPHIE MICHON							Choix de mettre fin à son contrat au SMC. Opportunité d'emploi dans son département d'origine en Isère
CLEMENT LEBRETON							Absence du 2nd poste TMR au SMC pendant la période des travaux du CTMA été 2019 (juin à octobre). Impact sur le taux de réalisation des travaux 2019 (N3 du CTMA).
AGENTS RIVIERES / EQUIPE REGIE							
FELIX GIRARD							Départ en retraite. De mai à juillet 2018, le TMR présent était principalement "agent" durant cette période de transition pour réaliser les actions du CTMA.
DOMINIQUE BOUILLE							Difficultés relationnelles avec son coéquipier et choix de mutation interne sur un autre service du SMC. Le changement d'équipe en régie (départ et arrivée) a eu un impact sur le taux de réalisation des travaux 2019 (N3 du CTMA). De juin à aout 2019, le TMR présent était principalement "agent" durant cette période de transition pour réaliser les actions du CTMA.
FRANTZ GOY							Le changement d'équipe en régie (départ et arrivée) a eu un impact sur le taux de réalisation des travaux 2019 (N3 du CTMA). De juin à aout 2019, le TMR présent était principalement "agent" durant cette période de transition pour réaliser les actions du CTMA.
FRANCK VAUGELADE							Le changement d'équipe (départ et arrivée) a eu un impact sur le taux de réalisation des travaux 2019 (N3 du CTMA). De juin à aout 2019, le TMR présent était principalement "agent" durant cette période de transition pour réaliser les actions du CTMA.

NB : ligne rouge = arrêté de DIG

Tableau 10 : Calendrier de techniciens sur le bassin du Lambon de 2016 à 2020

NOM	2016	2017	2018	2019	2020
Mr THEBAULT	[Green shaded area]				
Mr NAU			[Green shaded area]	[Green shaded area]	
Mr BAUCHET				[Green shaded area]	
Mr CHARPENTEAU					[Green shaded area]

NB : ligne rouge = arrêté de DIG

Il est important de noter que Mr NAU faisait l'objet d'un mi-temps annualisé. Il n'était pas forcément présent dans les moments importants du contrat :

- Lancement des marchés de travaux : printemps,
- Suivi des travaux : été,
- Réunion de comité de pilotage.

Du fait des lourdeurs administratives de démarrage d'un nouveau CTMA (changement de réglementation : autorisation environnementale) et la date tardive de l'arrêté de DIG fin juillet 2017 a retardé le lancement de ces actions. En effet, la période pour pouvoir démarrer la campagne de travaux des syndicats de rivière est entre début juillet et fin septembre. Cela implique de lancer le marché et retenir l'entreprise bien en amont sur la période de janvier à mars.

4 ETAT DES LIEUX ET COMPARATIF AVEC 2016

Lors de l'étude préalable à la réalisation du CTMA 2016-2020, l'évaluation de la qualité du milieu a été faite par la méthode REH (Réseau d'Evaluation des Habitats).

Le principe de cette méthode est d'évaluer la qualité des cours d'eau français par rapport aux exigences globales des poissons.

L'expertise porte sur :

- 3 compartiments physiques : lit majeur, berges-ripisylve et lit mineur
- 3 compartiments dynamiques : débit, ligne d'eau, continuité

Cette méthode permet de quantifier l'écart à l'objectif de la DCE qui prévoit que tous éléments des compartiments doivent avoir 75 % de bon état (au minimum).

La mise en place du programme d'actions pour la période 2016-2020 avait pour objectif d'améliorer la qualité des milieux aquatiques du territoire afin de se rapprocher du seuil de 25% d'altération maximum pour chaque compartiment.

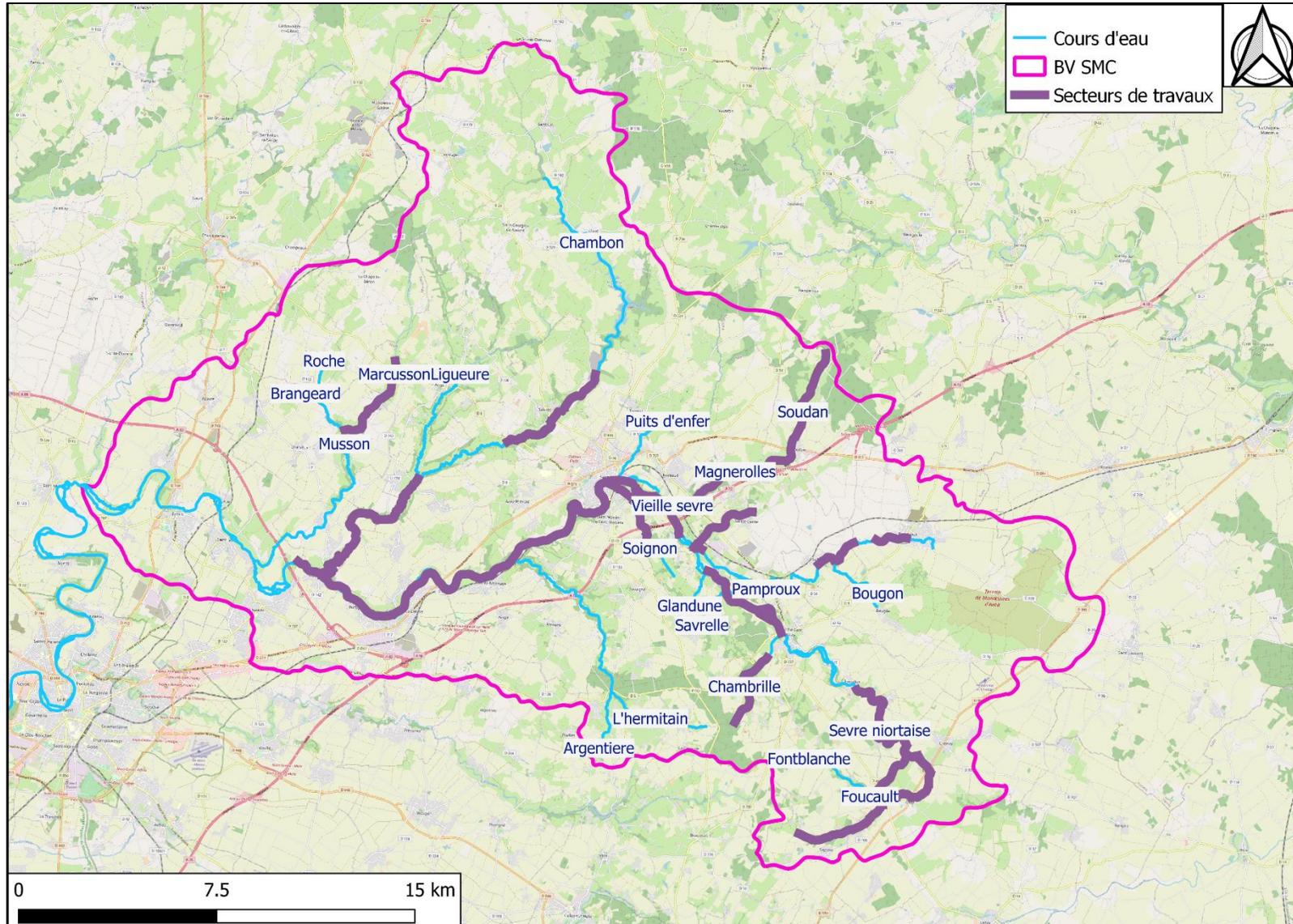
Le bilan qualitatif des actions réalisées s'appuie sur le diagnostic REH initial, ainsi que sur des visites de terrain ciblées sur les sites ayant fait l'objet de travaux (restauration de la continuité écologique, travaux d'hydromorphologie).

Sur le bassin de la Sèvre Niortaise Amont, il s'agit de 89 km répartis sur 10 cours d'eau :

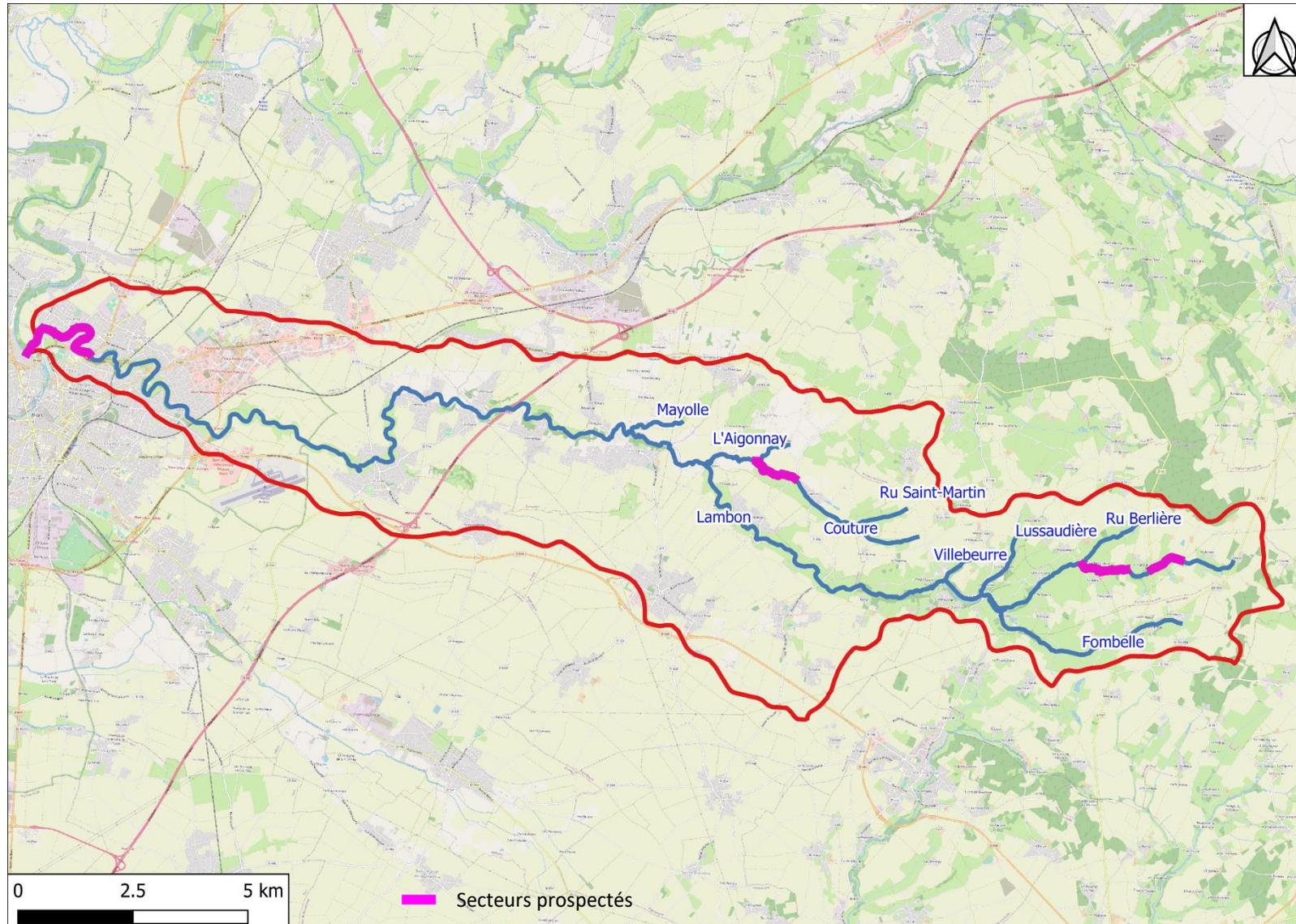
- Sèvre Niortaise amont : 41 065 m
- Magnerolles : 10 594 m
- Hermitain : 2 405 m
- Foucault : 2 615 m
- Marcusson : 3 624 m
- Chambon : 13 093 m
- Chambrille : 2785 m
- Pamproux : 7 157 m
- Soignon : 3 491 m
- Roche Picher : 2 222 m

Sur le bassin du Lambon, il s'agit de 5,8 km répartis sur 2 cours d'eau, les segments prospectés sont les suivants :

- Tronçon LAMBTRO001 → Segments LAMBSEG002 (0,754 km)
- Tronçon LAMBTRO001 → Segments LAMBSEG004 (1,139 km)
- Tronçon LAMBTRO008 → Segments LAMBSEG027 (2,735 km)
- Tronçon COUTTRO002 → Segments COUTSEG005 (1,232 km)

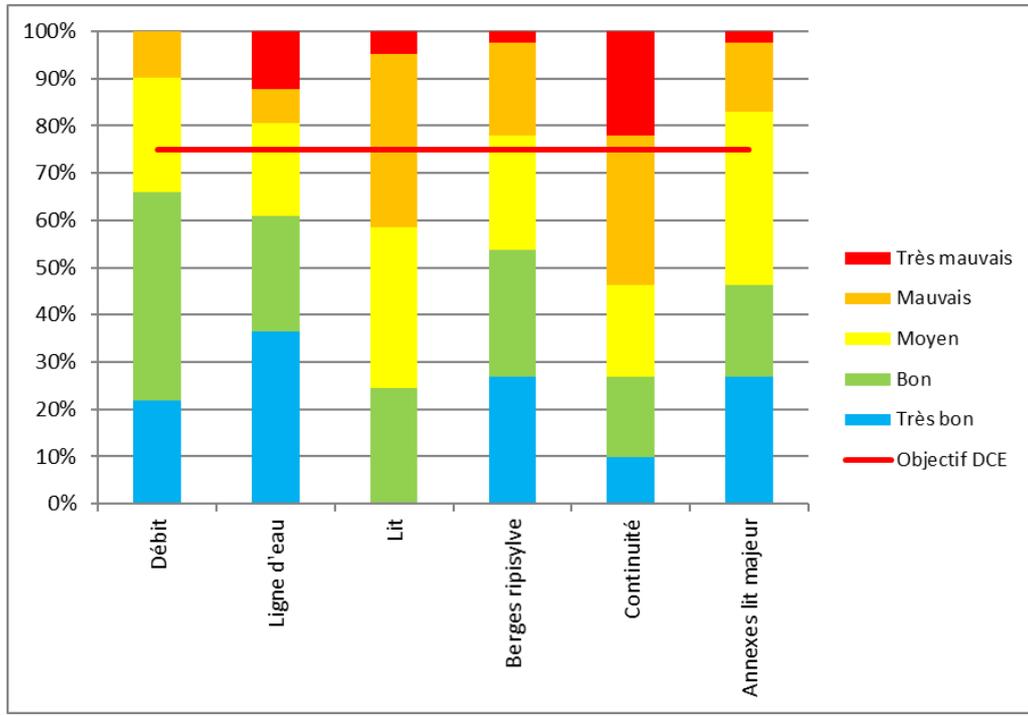


Carte 36 : Localisation des secteurs prospectés sur le bassin de la Sèvre Niortaise



Carte 37 : Localisation des secteurs prospectés sur le bassin du Lambon

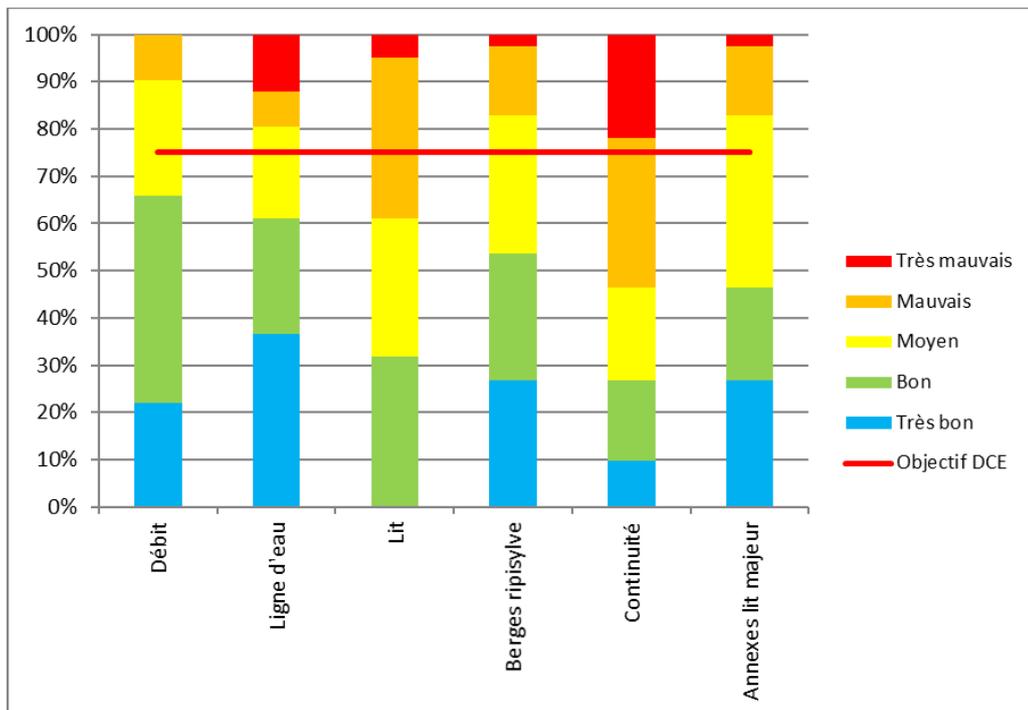
4.1 MASSE D'EAU « SEVRE NIORTAISE ET SES AFFLUENTS DE LA SOURCE JUSQU'A NANTEUIL »



Graphique 9 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis la source à jusqu'à Nanteuil » en 2015

Aucun compartiment de cette masse d'eau n'atteint l'objectif fixé par la DCE, à savoir 75% en « Bon » ou « Très bon état ».

Certains compartiments n'en sont pas loin : « Débit » et « Ligne d'eau ».



Graphique 10 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis la source jusqu'à Nanteuil » en 2020

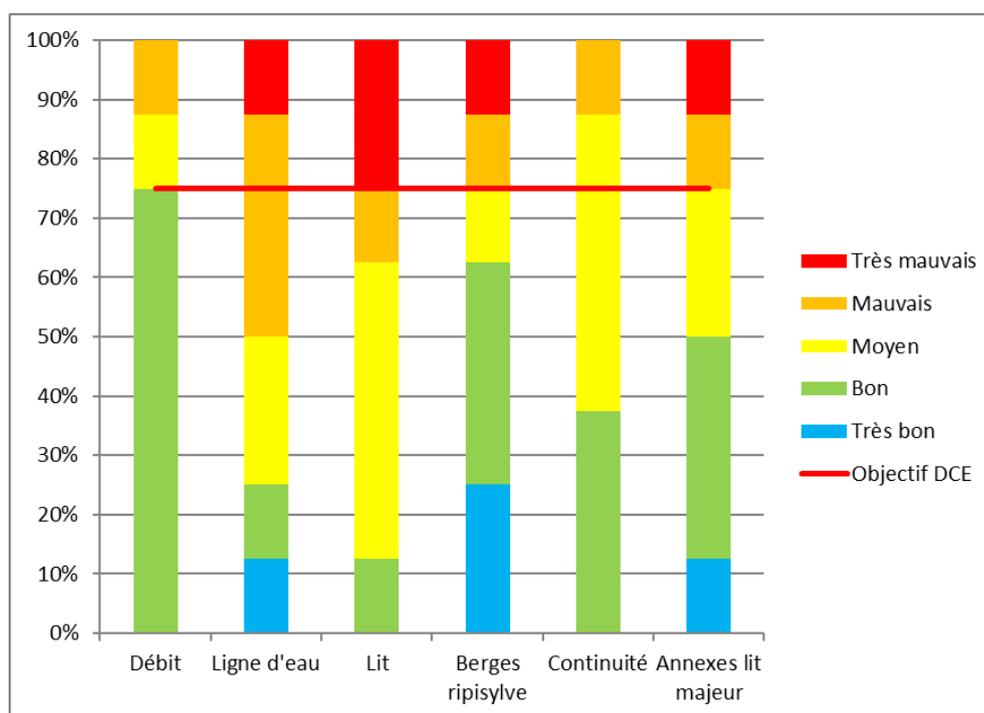
Le niveau d'altération de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis la source jusqu'à Nanteuil » a été amélioré entre 2016 et 2020, mais aucun compartiment n'atteint encore l'objectif de 75%.

- Le compartiment « Lit » est passé :
 - de « moyen » à « bon » sur le ruisseau du Foucault grâce à la recharge granulométrique et à l'aménagement de trois abreuvoirs,
 - de « moyen » à « bon » sur le ruisseau de Chambrille grâce à un abreuvoir aménagé avec apport de granulats.
- Il n'y a pas eu d'amélioration de la qualité du milieu sur le Pamproux du fait d'aucun travaux réalisés sur ces segments. Idem pour le ruisseau de la Roche Pichet.
- Les compartiments « Lit » et « Berges et Ripisylve » ont été améliorés de « moyen » à « bon » sur la Sèvre Niortaise grâce à cinq abreuvoirs aménagés, trois passages à gué et environ 1400 ml de recharge en ; ainsi que 400 ml de restauration de ripisylve.

Tableau 11 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil »

Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)		Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
	2015	2020	
Débit	9 %	9 %	Imperméabilisation des sols Prélèvements
Continuité	48 %	48 %	Ouvrages hydrauliques
Ligne d'eau	14 %	14 %	Mise en bief
Lit majeur	29 %	29 %	Mise en culture Imperméabilisation
Berges ripisylve	21 %	21 %	Piétinement des berges Artificialisation des berges
Lit	51 %	43 %	Colmatage Artificialisation du lit

4.2 MASSE D'EAU « SEVRE NIORTAISE DEPUIS NANTEUIL JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CHAMBON »



Graphique 11 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon » en 2016

Globalement, seul le compartiment « Débit » atteint juste l'objectif DCE de 75% de classes d'état « Bon » et/ou « Très bon ».

Le compartiment « Berges et ripisylve » n'en est pas très loin ».

En 2020, le niveau d'altération de la masse « Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon » n'a pas été amélioré entre 2016 et 2020.

Le compartiment « Berges et Ripisylve » n'a pas évolué malgré 200 ml de restauration de ripisylve au niveau de « La Place » sur le segment « SNIOSEG010 ».

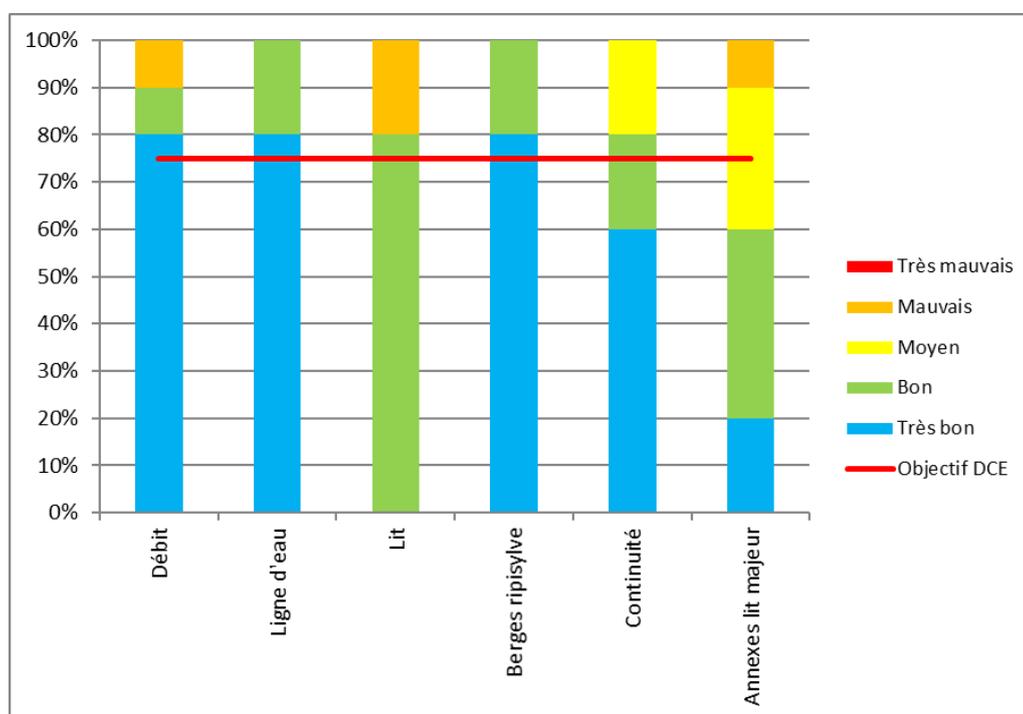
Il n'y a eu de travaux sur les autres segments que comprend cette masse d'eau.

Tableau 12 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon »

Compartiments	Ecart aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
Débit	0 %	-
Continuité	38 %	Ouvrages hydrauliques
Ligne d'eau	50 %	Mise en bief

Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
Lit majeur	25 %	Imperméabilisation Mise en culture
Berges ripisylve	13 %	Dés herbants Artificialisation des berges
Lit	63 %	Mise en bief, colmatage

4.3 MASSE D'EAU « CHAMBON ET SES AFFLUENTS DE LA RETENUE TOUCHE POUPARD JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE »



Graphique 12 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Chambon et ses affluents de la retenue Touche Poupard jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016

Tous les compartiments de cette masse d'eau atteignent l'objectif fixé par la DCE, à savoir 75% en « Bon » ou « Très bon état » hormis le compartiment « Annexes et lit majeur ».

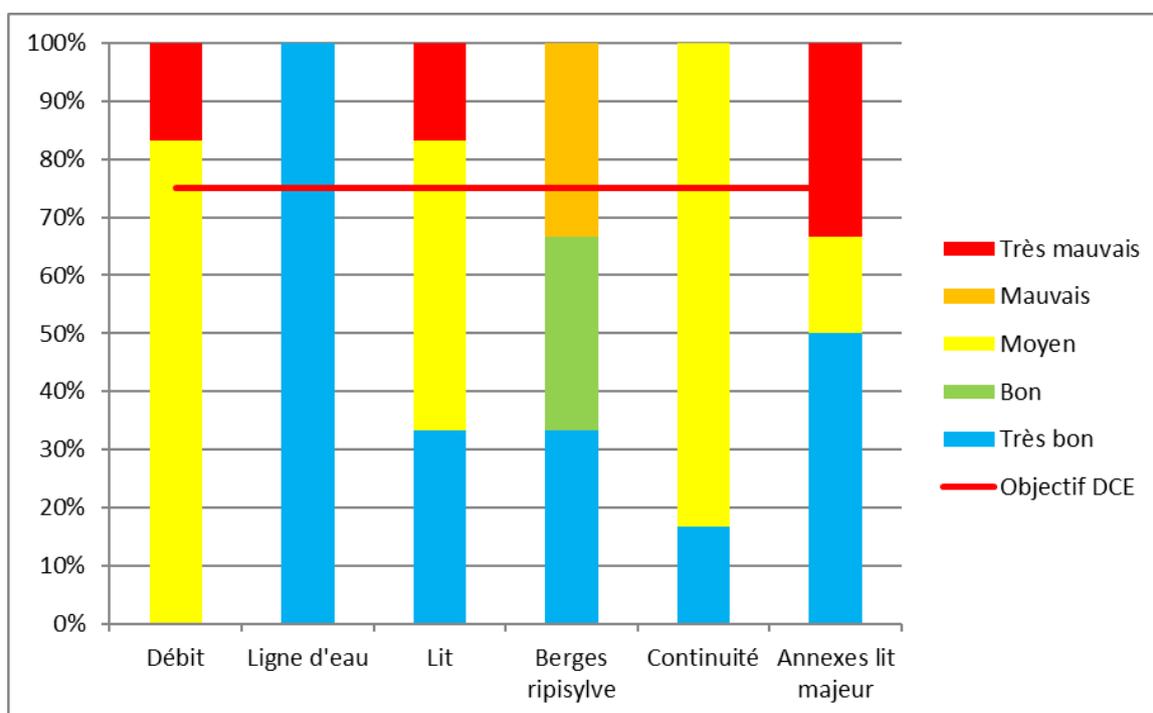
En 2020, le niveau d'altération de la masse d'eau « Chambon et ses affluents de la retenue Touche Poupard jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise » n'a pas été amélioré entre 2016 et 2020 malgré les 2055 ml de restauration de ripisylve.

Le segment analysé « CHAMSEG002 » possédait déjà un compartiment « Berges et Ripisylve est déjà en « très bon ».

Tableau 13 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau Chambon et ses affluents de la retenue de la Touche Poupard jusqu'à la Sèvre Niortaise »

Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
Débit	0 %	-
Continuité	0 %	-
Ligne d'eau	0 %	-
Lit majeur	15 %	Mise en culture
Berges ripisylve	0 %	-
Lit	0 %	-

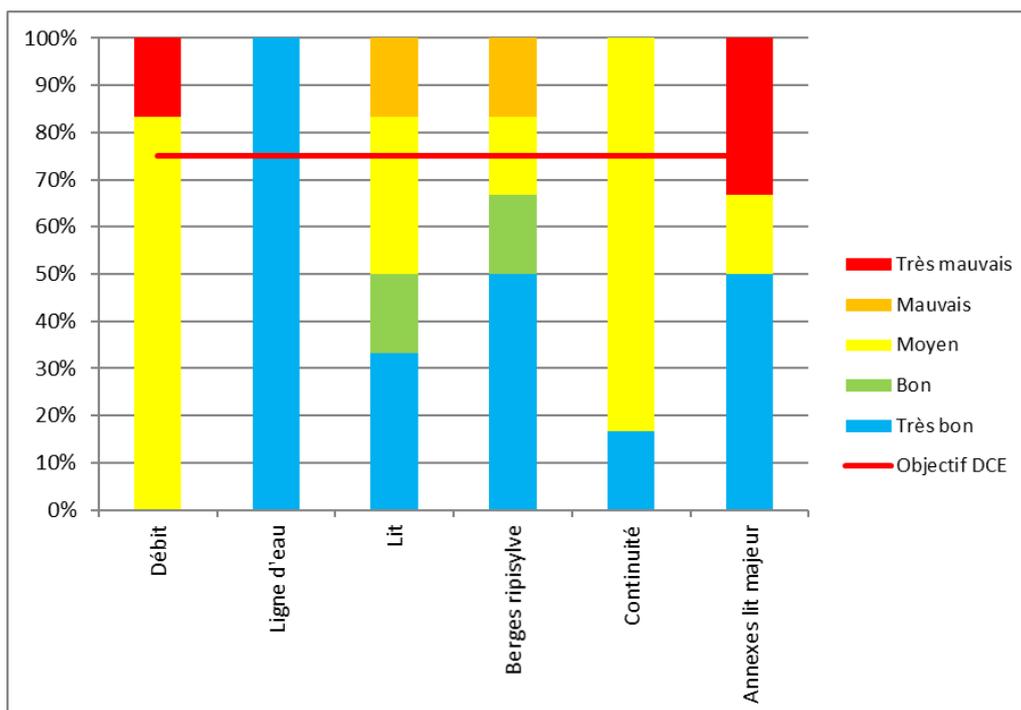
4.4 MASSE D'EAU « MAGNEROLLES ET SES AFFLUENTS »



Graphique 13 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016

Globalement, seul le compartiment « Ligne d'eau » atteint juste l'objectif DCE de 75% de classes d'état « Bon » et/ou « Très bon ».

Le compartiment « Berges et ripisylve » n'en est pas très loin ».



Graphique 14 : Niveau visé d'altération de la masse d'eau « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2020

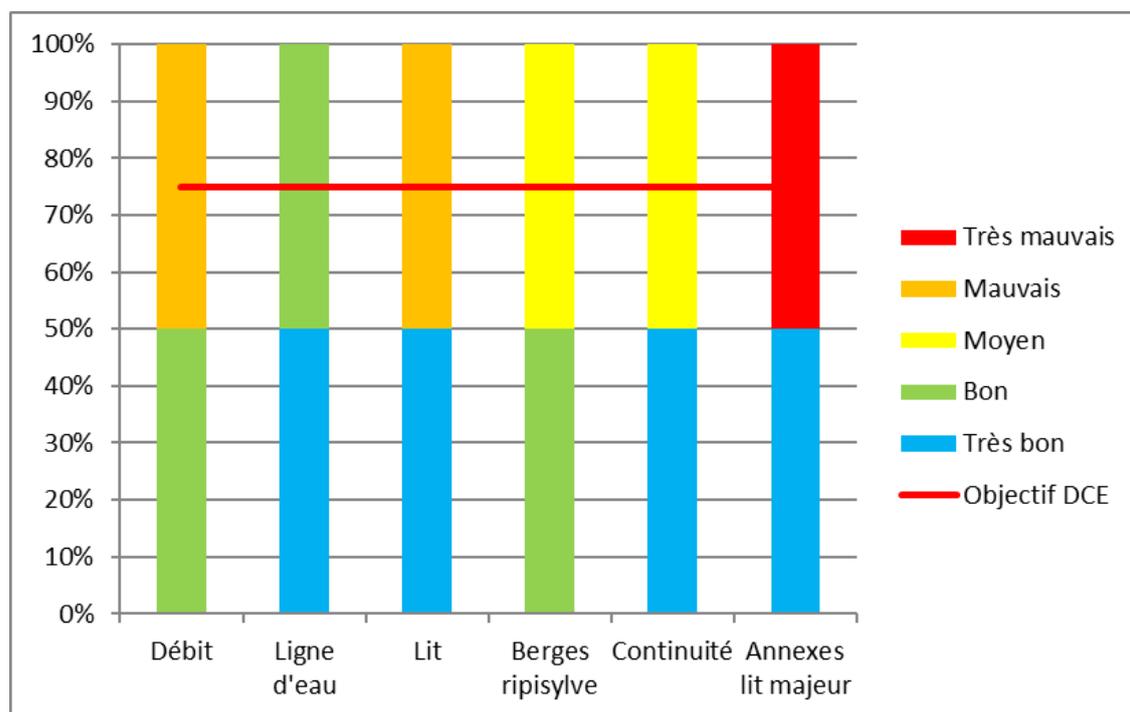
Le niveau d'altération de la masse « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » a été amélioré entre 2016 et 2020.

Les compartiments « Lit » et « Berges et Ripisylve » ont été améliorés de « très mauvais » à « mauvais » et de « mauvais » à « bon » pour le segment MAGNSEG002 ; et les compartiments « Lit » et « Berges et Ripisylve » ont été améliorés de « moyen » à « bon » et de « bon » à « très bon » pour le segment MAGNSEG004. Grâce à la création d'un passage à gué, à 1088 ml de recharge granulométrique, à deux abreuvoirs aménagés et à environ 110 ml d'installation de clôture.

Tableau 14 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »

Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)		Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
	2015	2020	
Débit	75 %	75 %	Prélèvement Recalibrage
Continuité	58 %	58 %	Prélèvements d'eau à l'étiage
Ligne d'eau	0 %	0 %	-
Lit majeur	25 %	25 %	Mise en culture Artificialisation des berges
Berges ripisylve	8 %	8 %	Défaut d'entretien
Lit	42 %	25 %	Recalibrage

4.5 MASSE D'EAU « PUIITS D'ENFER ET SES AFFLUENTS »



Graphique 15 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Puits d'enfer et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016

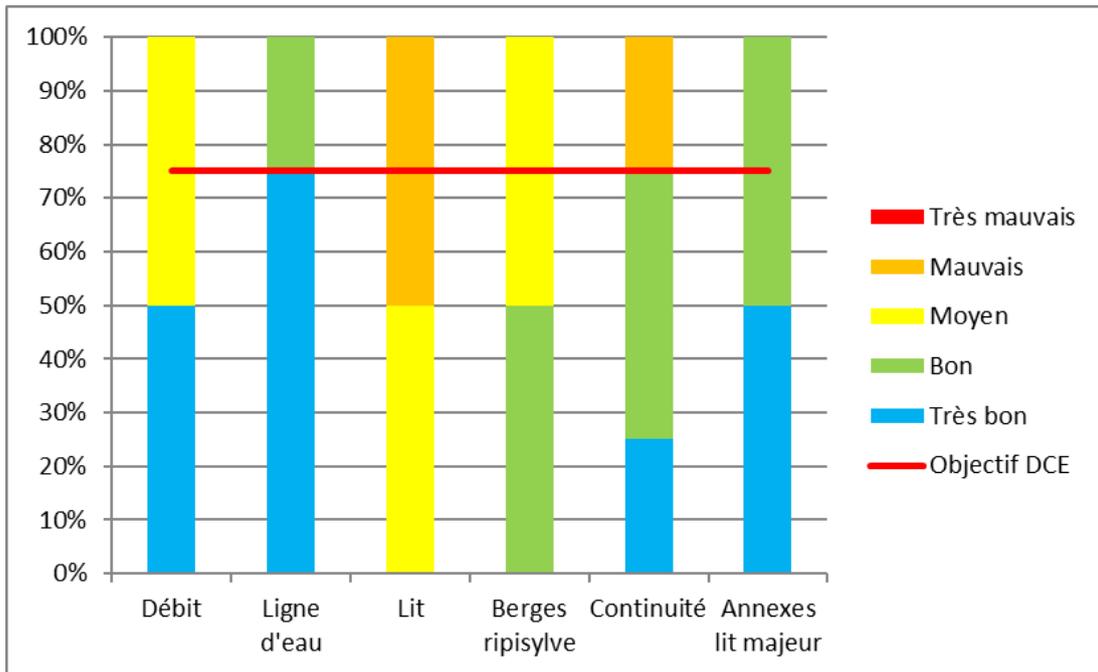
Globalement, seul le compartiment « Ligne d'eau » atteint juste l'objectif DCE de 75% de classes d'état « Bon » et/ou « Très bon ».

En 2020, le ruisseau du Puits d'Enfer n'a pas été arpenté durant l'étude bilan du CTMA 2016-2020, aucune analyse sur cette masse d'eau n'a été réalisée.

Tableau 15 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Puits d'Enfer et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »

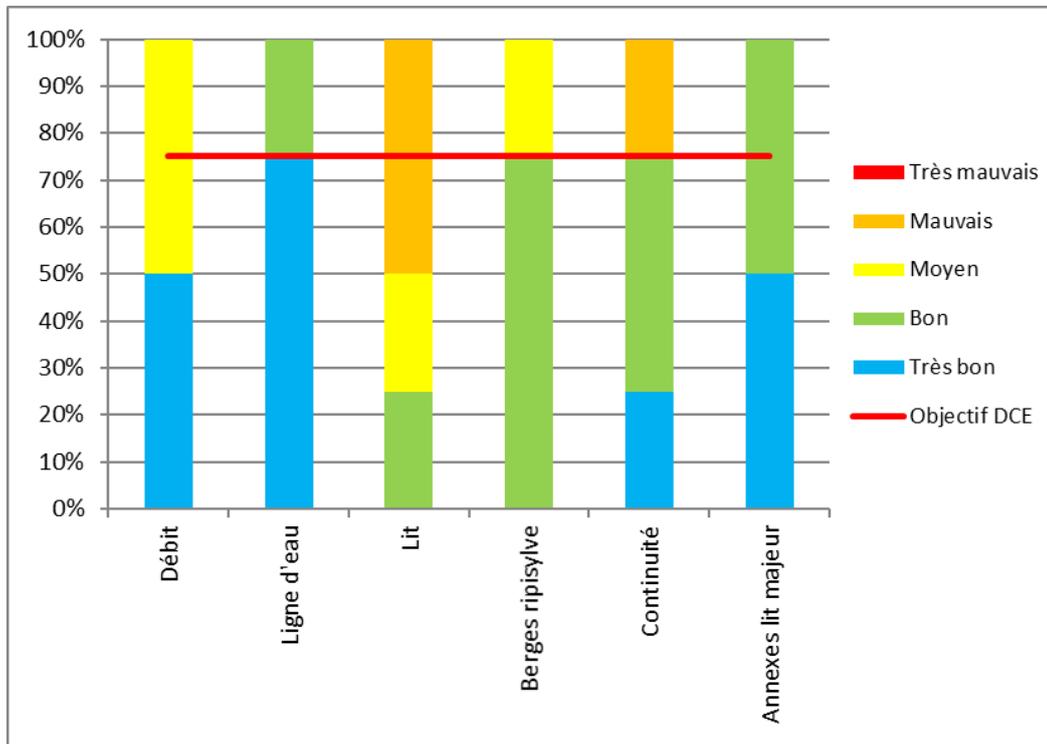
Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
Débit	25 %	Artificialisation du lit
Continuité	25 %	Ouvrage hydraulique
Ligne d'eau	0 %	-
Lit majeur	25 %	Imperméabilisation Artificialisation des berges
Berges ripisylve	25 %	Artificialisation des berges
Lit	25 %	Artificialisation du lit

4.6 MASSE D'EAU « MARCUSSON ET SES AFFLUENTS »



Graphique 16 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016

Globalement, la moitié des compartiments atteint juste l'objectif DCE de 75% de classes d'état « Bon » et/ou « Très bon », il s'agit de « Ligne d'eau », « Continuité » et « Annexes et lit majeur ».



Graphique 17 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2020

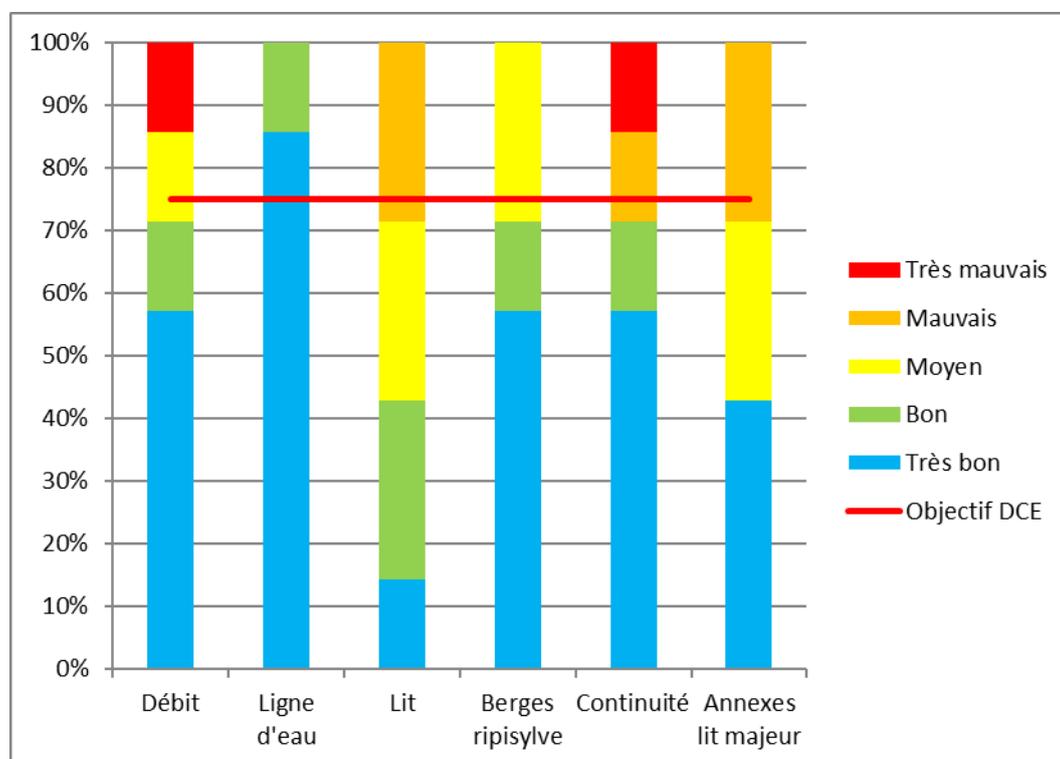
Le niveau d'altération de la masse « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » a été amélioré entre 2016 et 2020.

Le compartiment « Lit » a été amélioré de « moyen » à « bon » grâce à la restauration de la ripisylve sur 3577 ml et à l'aménagement de deux passages à gués, d'un abreuvoir et de 1220 ml de mise en place de clôture.

Tableau 16 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Marcusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »

Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)		Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
	2015	2020	
Débit	25 %	25 %	Prélèvements d'eau
Continuité	0 %	0 %	-
Ligne d'eau	0 %	0 %	-
Lit majeur	0 %	0 %	-
Berges ripisylve	25 %	0 %	-
Lit	75 %	75 %	Colmatage Abreuvoirs non aménagés

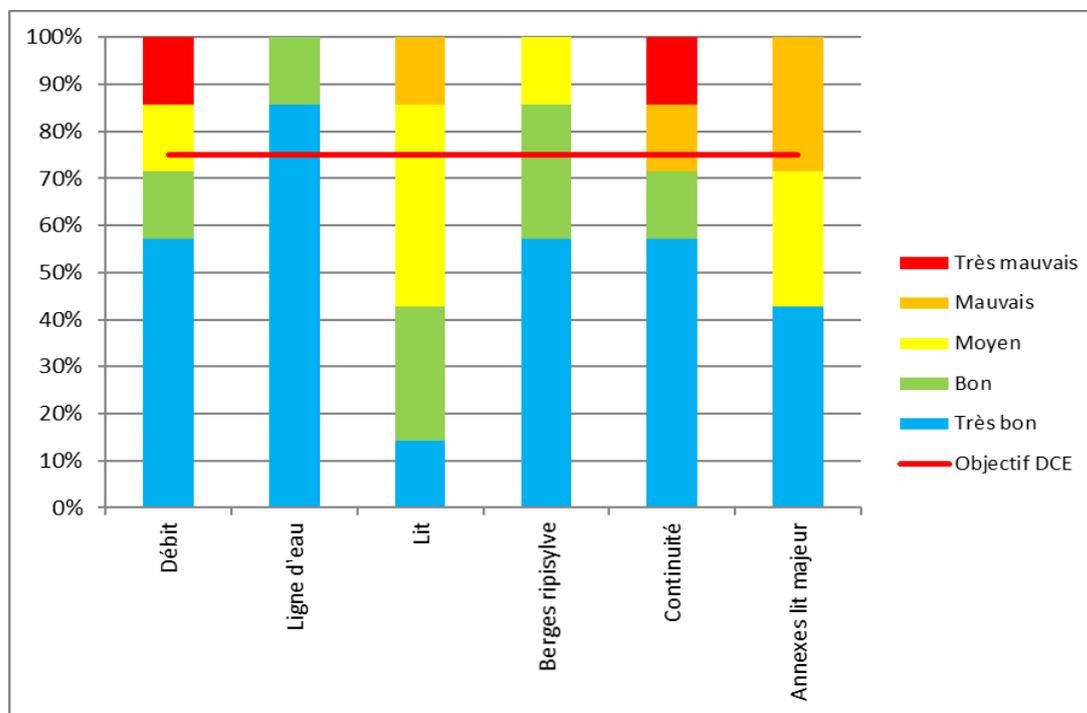
4.7 MASSE D'EAU « L'HERMITAIN ET SES AFFLUENTS »



Graphique 18 : Niveau d'altération de la masse d'eau « l'Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2016

Globalement, seul le compartiment « Ligne d'eau » atteint juste l'objectif DCE de 75% de classes d'état « Bon » et/ou « Très bon ».

Néanmoins, les compartiments « Continuité », « Débit » et « berges et ripisylve » en sont très proches.



Graphique 19 : Niveau d'altération de la masse d'eau « l'Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » en 2020

Le niveau d'altération de la masse « l'Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise » a été amélioré entre 2016 et 2020.

Les compartiments « Lit » et « Berges et Ripisylve » ont été améliorés de « mauvais » à « moyen » et de « moyen » à « bon » grâce à la restauration de la ripisylve sur 900 ml et la mise en place de clôture sur 600 ml.

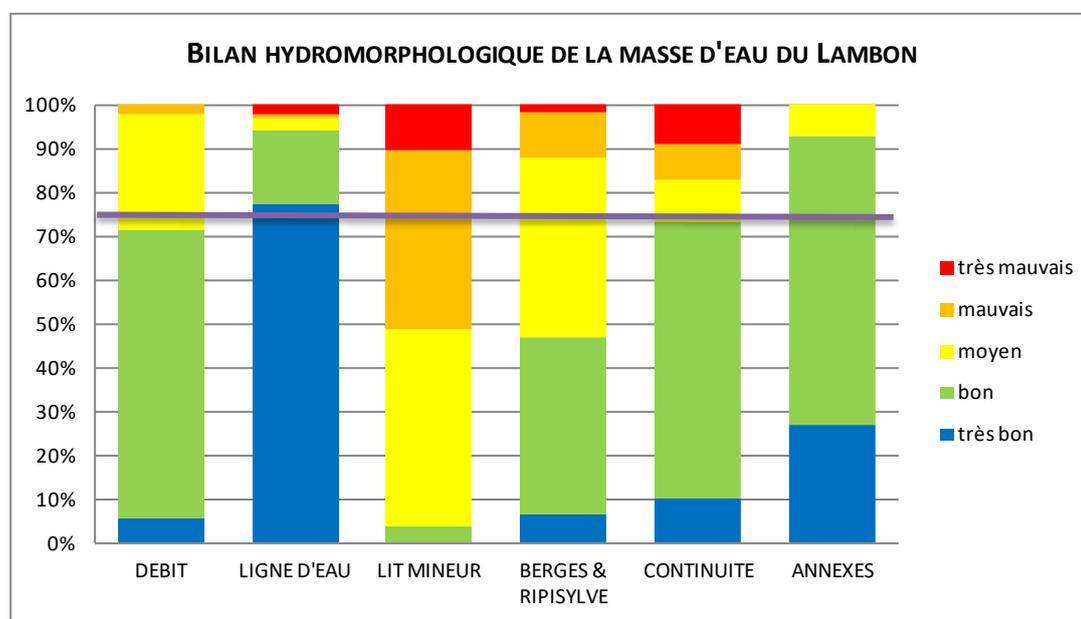
Tableau 17 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Hermitain et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »

Compartiments	Ecart aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)		Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
	2015	2020	
Débit	4 %	4 %	Etangs, déficit de débit à l'étiage
Continuité	4 %	4 %	Ouvrages hydrauliques, étang
Ligne d'eau	0 %	0 %	-

Compartiments	Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)		Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
	2015	2020	
Lit majeur	32 %	32 %	Sources non protégées Etangs
Berges ripisylve	4 %	0 %	-
Lit	32 %	32 %	Colmatage, abreuvoirs non aménagés

4.8 MASSE D'EAU « LAMBON ET SES AFFLUENTS »

4.8.1 Etat des lieux 2015



Graphique 20 : Niveau d'altération de la masse d'eau « Lambon et affluents » en 2015

L'impact du colmatage (en partie lié au piétinement des animaux) et des travaux hydrauliques se fait sentir au niveau des compartiments morphologiques lit mineur et berge/ripisylve. Ces deux compartiments sont en effet les plus dégradés à l'échelle de la masse d'eau.

Pour la ligne d'eau et les annexes / lit majeur, l'objectif correspondant à 75 % du linéaire en bon état est atteint. Le compartiment débit est très proche de l'objectif matérialisé sur l'histogramme.

Pour satisfaire aux exigences du bon état, 75 % du linéaire au moins classé en bon ou très bon état est ciblé. A cet effet, le tableau ci-après matérialise l'évolution du taux d'effort par compartiment et du linéaire de cours d'eau correspondant :

Tableau 18 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau Lambon et ses affluents »

Compartiment		% en bon état	% à restaurer	Linéaire à restaurer (m)
Physique	Lit mineur	4	71	46 566
	Berge/ripisylve	47	28	18 456
	Annexes/lit majeur	93	-	-
Dynamique	Continuité	73	2	1 001
	Ligne d'eau	94	-	-
	Débit	72	3	2 242

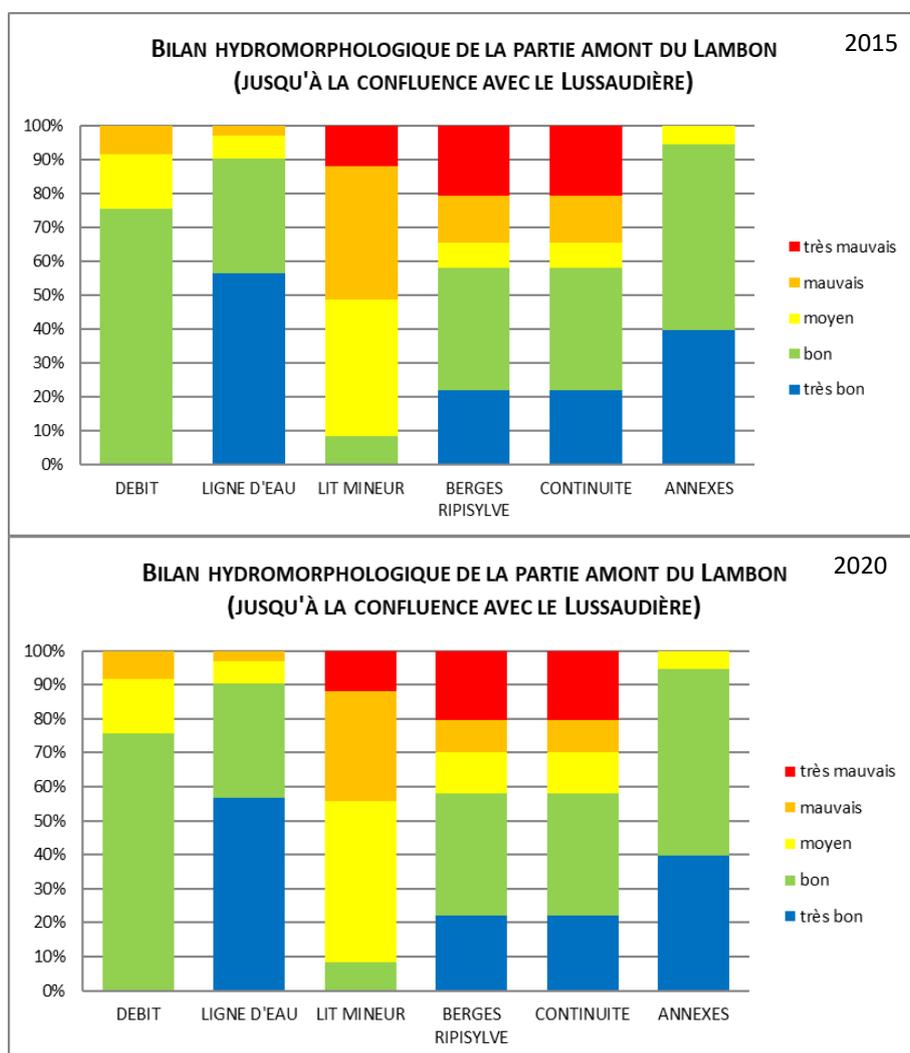
Ainsi, on observe que le taux d'effort à mettre en œuvre pour satisfaire au bon état est variable suivant chaque compartiment. Le compartiment continuité reste une particularité puisque l'intégrité de l'habitat est appliquée à l'échelle du segment alors que certains ouvrages occasionnent des blocages particulièrement importants. Le plan d'eau du Lambon en est le parfait exemple avec un bassin versant du Lambon coupé en deux.

Le choix des typologies d'actions à mettre en œuvre devra être de nature à améliorer la qualité des compartiments.

L'effort le plus important devra être porté pour l'amélioration du lit mineur, compartiment le plus dégradé en termes de proportion.

4.8.2 Bilan 2020

4.8.2.1 Lambon amont



Graphique 21 : Niveau d'altération du Lambon amont en 2015 et 2020

Sur Le Lambon amont entre 2015 et 2020, le niveau d'altération de deux compartiments a légèrement été amélioré : **continuité** et **lit mineur**. Ce constat a été fait après arpentage de deux segments :

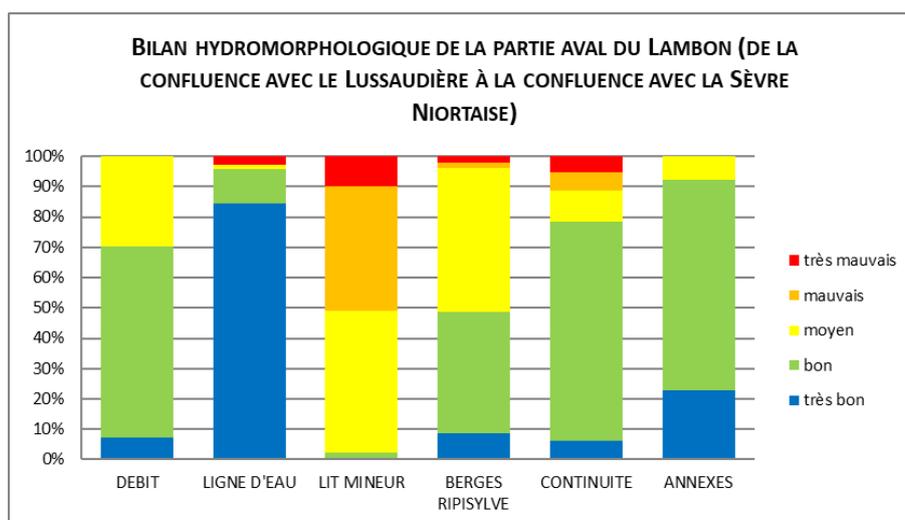
- LAMBSEG002 (lieu-dit : « La Chaume »). Le compartiment **continuité** a évolué de mauvais à moyen grâce aux travaux réalisés en 2018 : deux recharges granulométriques en aval d'ouvrage de franchissement. Cela a permis d'atténuer la hauteur de chute ; permettant une meilleure circulation des espèces piscicoles. Ensuite, le niveau d'altération du compartiment **lit mineur** reste inchangé, malgré l'aménagement de trois abreuvoirs (en pente douce et pompe à museau) et l'installation de clôture. Ces travaux ont permis aux animaux de moins piétiner le lit, mais le colmatage reste important dû à un faciès majoritairement lentique du tronçon.

- LAMBSEG004 (entre le lieu-dit : « Le Vigneau » et le moulin de Faugère). Le compartiment **lit mineur** a évolué de mauvais à moyen du fait de plusieurs travaux : une recharge granulométrique importante (linéaire de 1140 m) créant quelques frayères à truites ; trois abreuvoirs en pente douce ; et trois franchissements d'animaux. Ces différents travaux ont apporté une meilleure stabilité du fond du lit et une amélioration d'habitat. Le compartiment **berges et ripisylves** aurai également dû être amélioré mais il reste en mauvais état car aucune clôture n'a été installée sur l'ensemble du linéaire bien que 890 ml de clôture aient été fournis à l'exploitant. On observe un piétinement de berge conséquent et également un développement important de jussie (espèce exotique envahissante) sur la partie amont de ce segment.



Photo 38 : Vue du segment LAMBSEG004 - Jussie au niveau du lit mineur

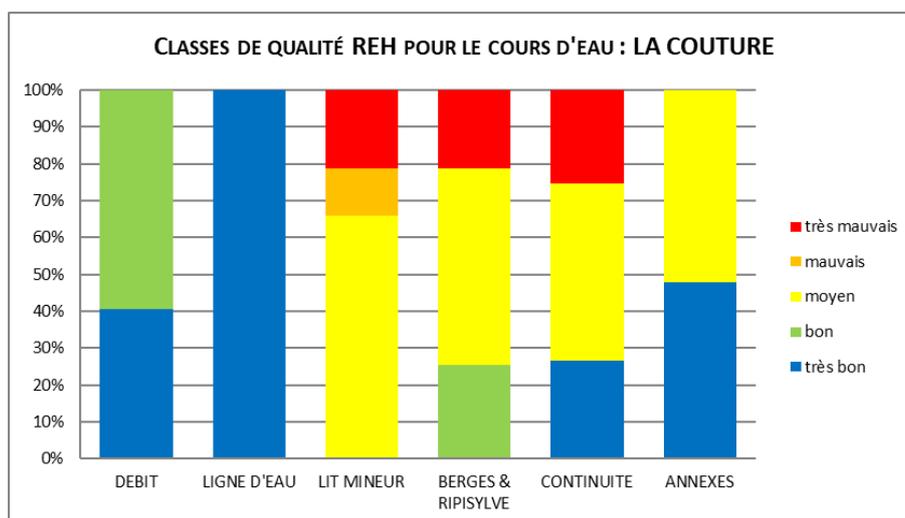
4.8.2.2 Lambon aval



Graphique 22 : Niveau d'altération du Lambon aval en 2015 et 2020

Le niveau d'altération du Lambon aval entre 2015 et 2020 reste le même d'après l'analyse REH du segment LAMBSEG027. Le compartiment **continuité** aurait dû s'améliorer grâce aux recharges granulométriques réalisées en 2018 en aval du pont de la Girouette, du pont de la Gainerie et en aval du passage de la canalisation en amont de la Gainerie. Mais ces recharges n'ont pas tenu lors des crues 2019 ; les granulats se sont dispersés en aval de la recharge. Lors de l'arpentage de ce segment, le 19/11/2020, le Lambon était à sec du pont de la D743 (Pont du Marechal Leclerc) au seuil d'Antes (LAMBOUV003).

4.8.2.3 Couture



Graphique 23 : Niveau d'altération du Couture en 2015 et 2020

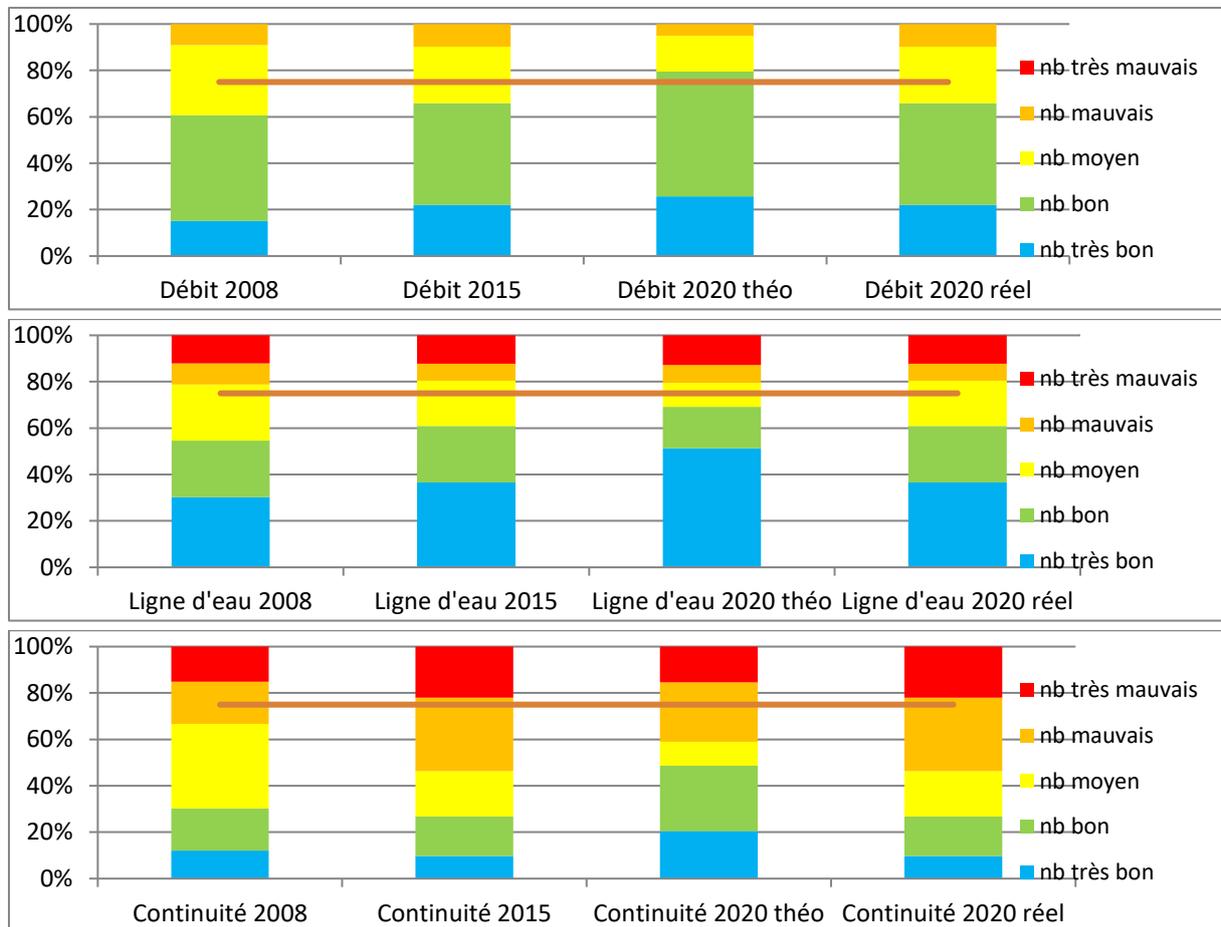
Le niveau d'altération du Couture entre 2015 et 2020 reste le même d'après l'analyse REH du segment COUTSEG005. Les travaux de recharge granulométrique en aval du pont de la D124 (COUTOUV002) n'ont pas tenu ; les granulats se sont étalés sur le tronçon aval. Le compartiment **continuité** reste inchangé. Les compartiments **berges et ripisylve** et **lit mineur**

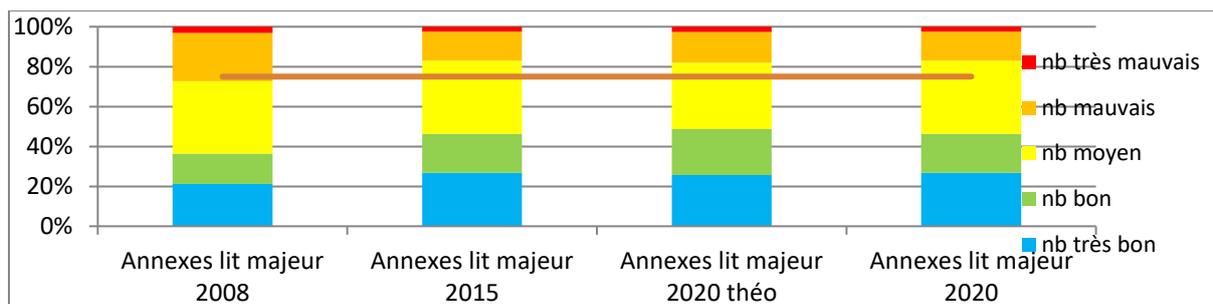
ne se sont pas améliorés car les travaux sur 145 ml d'installation de clôture n'ont pas été réalisés. Il a été observé un piétinement de berges important au niveau de prairies pâturées malgré la mise en place de deux franchissements pour animaux.

4.9 EVOLUTION DEPUIS 2008

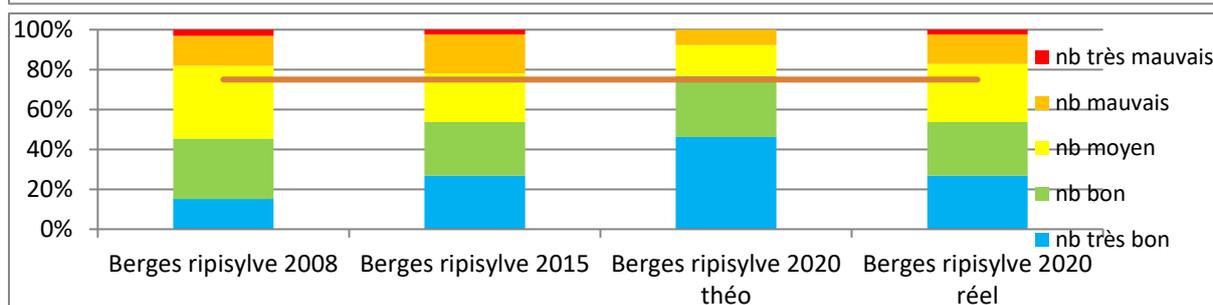
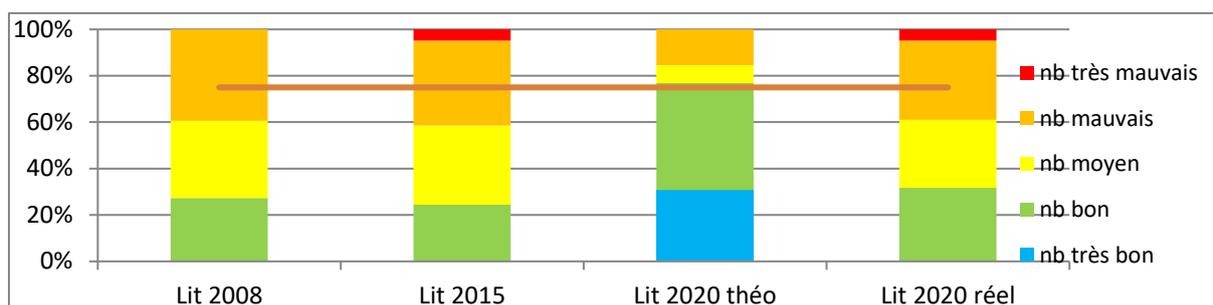
D'après l'évaluation de la qualité du milieu par la méthode REH, les compartiments dynamiques : « Débit », « Ligne d'eau » et « continuité » n'ont pas été améliorés sur le territoire du CTMA car il n'y a pas eu de travaux de modification ou de suppression d'ouvrage hydraulique, ni de recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement, ni de restauration de la continuité écologique (trois chaussées de moulins annulé après arrêté de DIG).

4.9.1 Masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil »





Graphique 24 : Evolution du niveau d'altération de compartiment « Débit », « Ligne d'eau », « Continuité » et « Annexes lit majeur » de la masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » entre 2008 et 2020 (pas de changement entre 2015 et 2020)



Graphique 25 : Evolution du niveau d'altération du compartiment « Lit » et « Berges et ripisylve » de la masse d'eau « Sèvre Niortaise et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » entre 2008 et 2020 (amélioration entre 2015 et 2020)

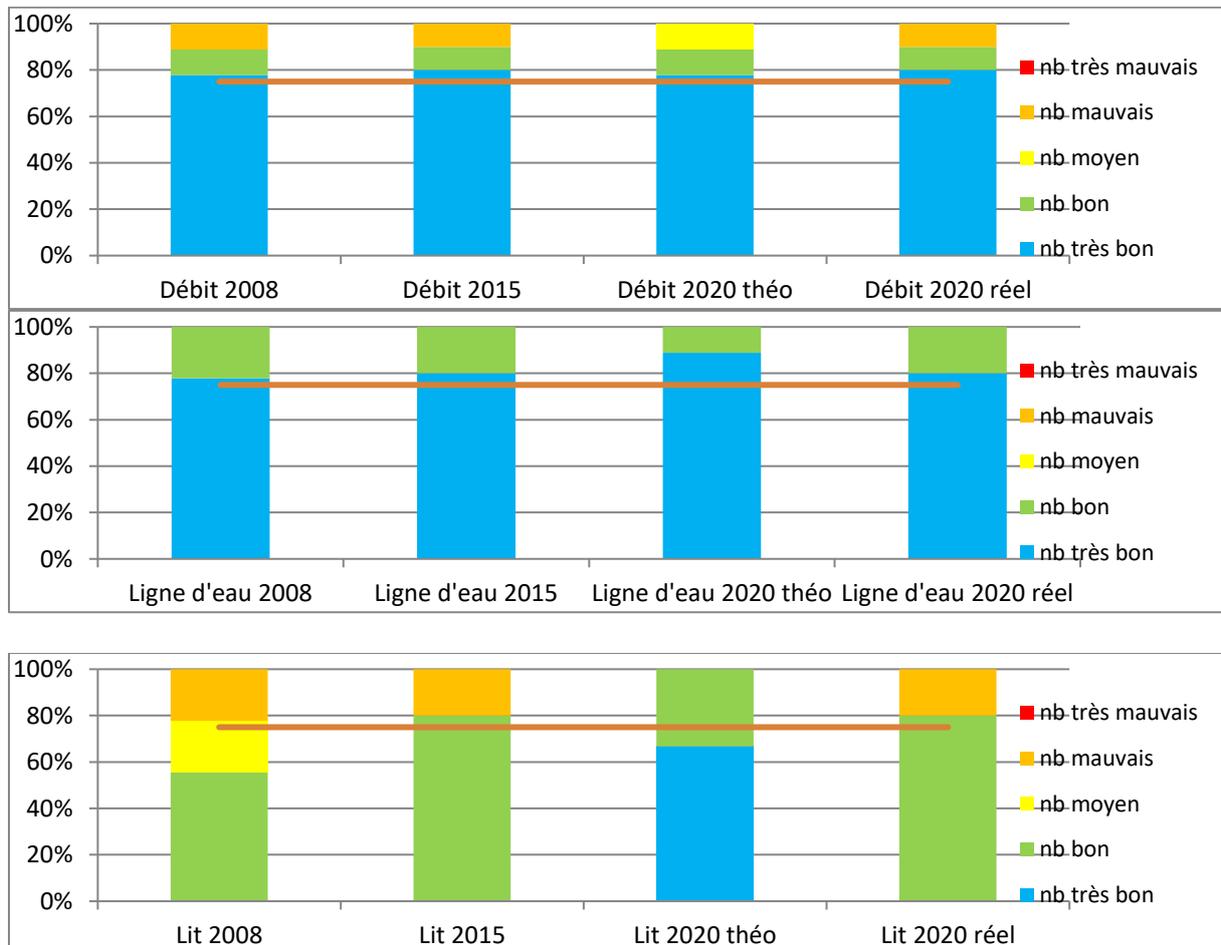
Le rapprochement des graphiques de 2008, 2015 et 2020 permet de noter l'évolution des altérations des différents compartiments pour cette masse d'eau.

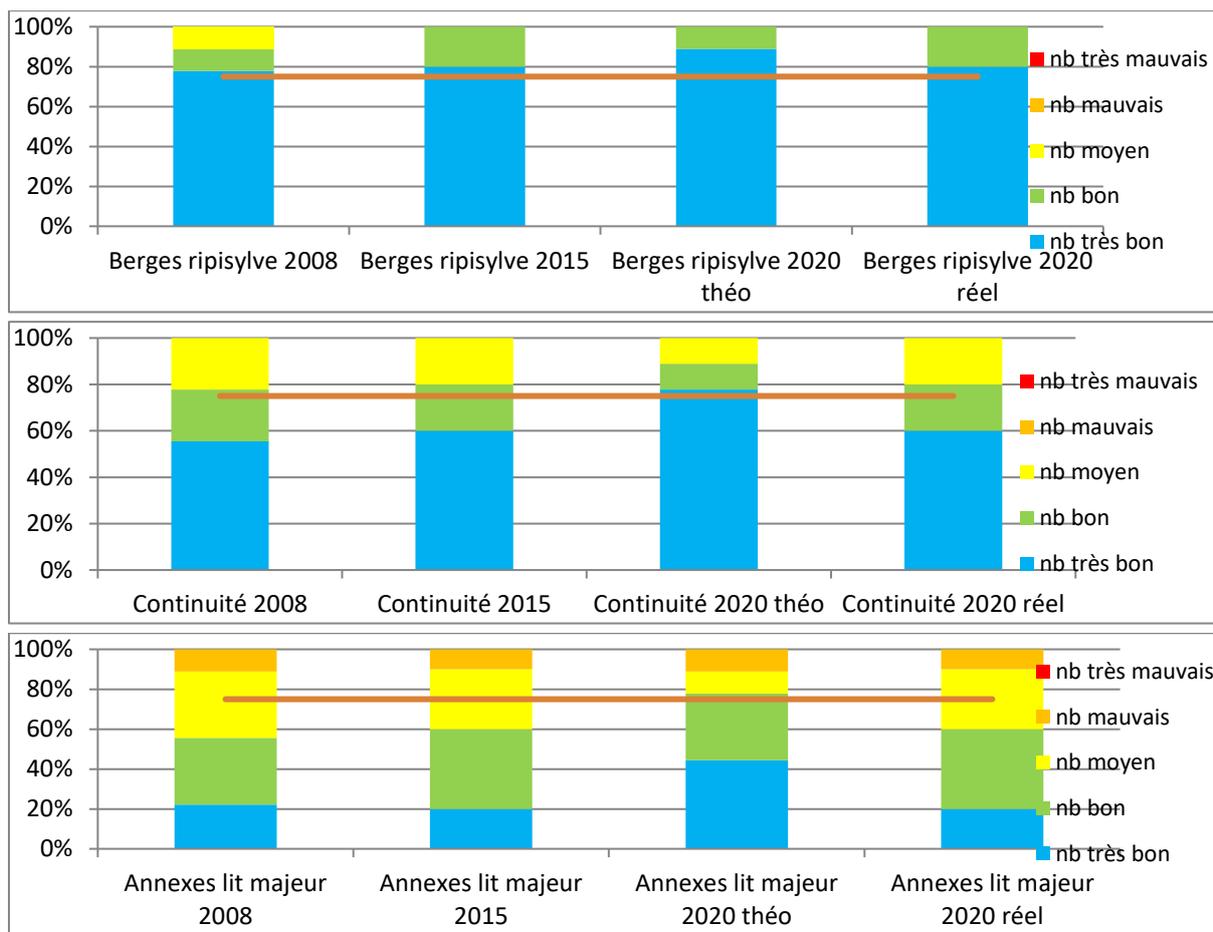
- **Lit :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 5% pour la classe d'état « Bon » et de 5% pour la classe d'état « Très mauvais » ; qui correspondent à la diminution de la classe d'état « moyen » -4% et « Mauvais » -5%. La classe d'état « Très bon » reste inchangée.
- **Ligne d'eau :** Entre 2018 et 2020, on note une augmentation de 7% pour la classe d'état « Très bon » ; ce qui correspond à la somme des diminutions des classes « Moyen » -4% et « Mauvais » -2%. La classe d'état « Bon » et « Très mauvais » restent inchangées.
- **Berges et ripisylve :** Entre 2008 et 2020, on note un gain de 12% pour la classe d'état « Très bon » ; ce qui correspond à la baisse des classes d'états « Bon » -3%, « Moyen » -7% et « Très mauvais » -1%. En revanche, la classe d'état « Mauvais » reste inchangée.

- **Continuité :** Entre 2008 et 2020, on note une diminution pour les classes d'état « Moyen » -16%, « Bon » -1% et « Très bon » -2% ; ce qui correspond à une augmentation des classes d'état « Mauvais » 14% et « Très mauvais » 7%.
- **Annexes et lit majeur :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation pour les classes d'état « Moyen » 1%, « Bon » 5% et « Très bon » 6% ; correspondant à une baisse des classes d'état « Mauvais » -9% et « Très mauvais » -1%.
- **Débit :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation pour les classes d'état « Mauvais » et « Très bon » de 1% et de 7%. Les classes d'état « Bon » et « Moyen » ont diminuées respectivement de 1% et 6%.

Globalement les compartiments ayant subi une amélioration entre 2008 et 2020 sont « Lit » et « Berges et ripisylve », qui ont fait l'objet d'actions sur les 2 contrats territoriaux (CTMA 2010-2014 et CTMA 2016-2020).

4.9.2 Masse d'eau « Chambon et ses affluents de la retenue Touche Poupard jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise »





Graphique 26 : Evolution du niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil » entre 2008 et 2020

Le rapprochement des graphiques de 2008, 2015 et 2020 permet de noter l'évolution des altérations des différents compartiments pour cette masse d'eau.

- **Lit :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 24% pour la classe d'état « Bon » qui correspond à la somme des diminutions des classes d'état « moyen » -22% et « Mauvais » -2%. Les classes d'état « Très bon » et « Très mauvais » restent inchangées.
- **Ligne d'eau :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 2% pour la classe d'état « Très bon » qui correspond à la diminution de la classe d'état « bon ». Les classes d'état « Moyen », « Mauvais » et « Très mauvais » restent inchangées.
- **Berges et ripisylve :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 2% pour la classe d'état « Très bon » et de 9% pour la classe d'état « Bon » qui correspondent à la diminution de la classe d'état « moyen » -11%. Les classes d'état « Mauvais » et « Très mauvais » restent inchangées.
- **Continuité :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 4% pour la classe d'état « Très bon » qui correspond à la somme des diminutions des classes d'état « bon » -2% et « Moyen » -2%. Les classes d'état « Mauvais » et « Très mauvais » restent inchangées.
- **Annexes et lit majeur :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 7% pour la classe d'état « Bon » qui correspond à la somme des diminutions des classes d'état « Très bon » -2%, « Moyen » -3% et « Mauvais » -1%. La classe d'état « Très mauvais » reste inchangée.

- **Débit :** Entre 2008 et 2020, on note une augmentation de 7% pour la classe d'état « Très bon » et de 1% pour la classe d'état « Mauvais » qui correspondent à la diminution de la somme des classes d'état « Bon » -1% et « moyen » -6%. La classe d'état « Très mauvais » reste inchangée.

Aucun compartiment n'a subi une amélioration entre 2015 et 2020.

5 PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU PROJET D' ACTIONS

L'analyse approfondie issue du bilan et de l'évaluation a permis de tirer des enseignements sur les forces et faiblesses du contrat, dans le but de faire toutes propositions utiles qui seraient à intégrer dans la prochaine programmation, afin d'améliorer la pertinence et la mise en œuvre opérationnelle des actions.

La finalité de l'évaluation étant de contribuer à améliorer le dispositif d'intervention du porteur de projet, la présentation des préconisations est un enjeu essentiel qui fera donc l'objet d'un débat en comité de pilotage de l'étude.

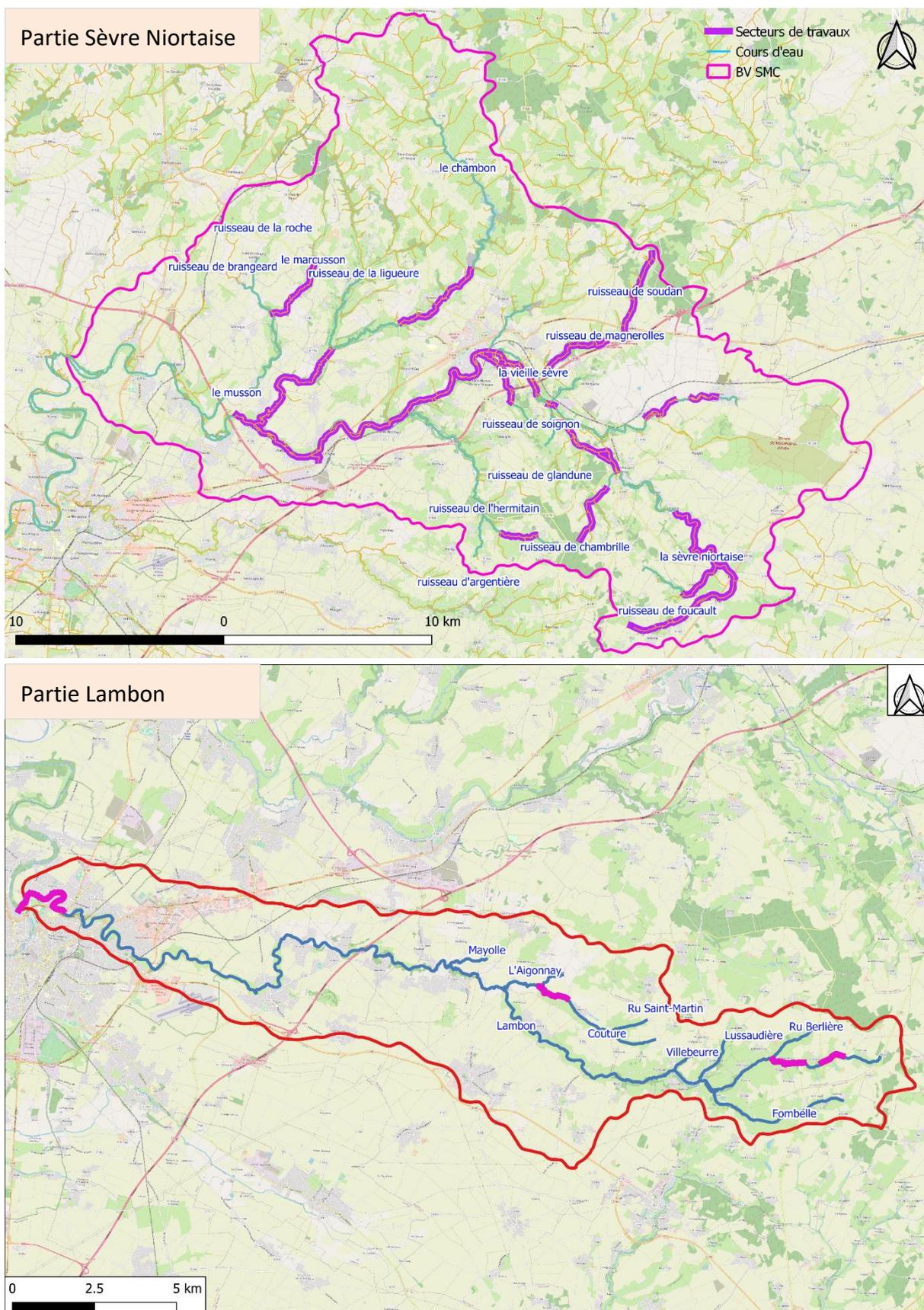
Ces propositions d'améliorations font l'objet d'une base de travail pour l'établissement des objectifs du prochain programme d'actions.

Lors de l'arpentage des cours d'eau sur les secteurs de travaux, les éléments d'altérations observés ont été :

- Piétinement du lit (absence de clôtures),
- Colmatage important,
- Présence de jussie et Renouée du japon,
- Rejet polluant (aval du Lambon),
- Absence de ripisylve.

Pour rappel, le linéaire de prospection est de :

- Partie Sèvre Niortaise : 89 km (sur 172 km au total) répartis sur 10 cours d'eau :
 - o Sèvre Niortaise amont : 41 065 m
 - o Magnerolles : 10 594 m
 - o Hermitain : 2 405 m
 - o Foucault : 2 615 m
 - o Marcusson : 3 624 m
 - o Chambon : 13 093 m
 - o Chambrille : 2785 m
 - o Pamproux : 7 157 m
 - o Soignon : 3 491 m
 - o Roche Picher : 2 222 m.
- Partie Sèvre Niortaise : 5,8 km (sur 59,5 km au total) répartis sur 2 cours d'eau :
 - o Lambon : 4632
 - o Couture : 1233.



Carte 38 : Localisation des secteurs de prospections

Le tableau ci-dessous reprend toutes les actions prévues et réalisées sur les 2 programmations SMC et SYRLA.

Type action	Action	Action proposée en 2016 sur le territoire		Action réalisée sur le territoire entre 2016 et 2021		
		SMC	SMBVSN - Lambon	SMC	SMBVSN - Lambon	
Berge et ripisylve	Aménagement de gué (engin et animaux)	Oui	Oui	Oui	<i>action réduite en COFIL</i>	Oui
	Mise en place d'abreuvoir	Oui	Oui	Oui	<i>action réduite en COFIL</i>	Oui
	Mise en place de clôture	Oui	Oui	Oui	<i>action réduite en COFIL</i>	Oui
	Plantation de ripisylve	Oui		Non		
	Restauration de ripisylve	Oui	Oui	Oui		Non
Restauration du lit mineur	Diversification du lit mineur	Oui	Oui	Non		Non
	Recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement	Oui	Oui	Non		Oui
	Recharge granulométrique fine	Oui	Oui	Oui		Oui
	Recharge granulométrique lourde	Oui	Oui	Oui		Non
Restauration de la continuité écologique	Restauration de la continuité écologique (ouvrages et plans d'eau)	Oui	Oui	Non	<i>action annulée en COFIL</i>	Oui
Hydraulique	Dégagement d'embâcles pour la pratique du canoë	Oui		Non		
	Enlèvement d'embâcle	Oui	Oui	Oui		Oui
	Nettoyage d'ouvrage de franchissement	Oui		Oui		
	Modification d'ouvrage hydraulique (busage EP)	Oui		Non		
	Création d'ouvrage hydraulique	Oui		Non		
	Remplacement d'ouvrage de franchissement	Oui	Oui	Non		Non
	Suppression de clôture en travers	Oui		Oui		
	Suppression d'ouvrage hydraulique	Oui		Non		
Lutte contre les EEE	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Oui		Oui		
	Lutte contre les ragondins	Oui		Non	<i>action réalisée par le FDGDON79</i>	
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Acquisition foncière de zones humides	Oui		Non	<i>action annulée en COFIL</i>	
	Gestion des zones humides	Oui		Oui		
	Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Oui		Oui		
Etude	Etude bilan	Oui	Oui	Oui		Oui
	Etude de continuité écologique (ouvrage et plan d'eau)	Oui	Oui	Oui		Oui
	Vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage		Oui			Non
	Etude hydraulique et dossier Loi sur l'eau	Oui		Oui		
	Etude préalable sur 5 communes (SIC)	Oui		Oui		
	Etude complémentaire zone humide et talweg	Oui	Oui	Non		Oui
Indicateur de suivi	IBGN	Oui	Oui	Oui		Non
	Pêche électrique	Oui	Oui	Oui		Oui
Communication	Communication	Oui	Oui	Oui		Oui
Frais fonctionnement	Demi-poste administratif	Oui	Oui	Oui		Oui
	Fonctionnement demi-poste administratif	Oui	Oui	Oui		Oui
	Poste de technicien	Oui		Oui		
	Fonctionnement poste de technicien	Oui		Oui		
	Demi-poste de technicien	Oui	Oui	Oui		Oui
	Fonctionnement demi-poste de technicien	Oui	Oui	Oui		Oui
	Frais d'enquête publique DIG	Oui	Oui	Oui		Oui

Le tableau ci-dessous présente sur la base des actions proposées en 2016, les actions à conserver, à supprimer ou modifier et les nouvelles actions à prévoir.

Type action	Action (ancienne en bleue / nouvelle en verte)	A conserver / A modifier	
Berge et ripisylve	Aménagement de gué (engin et animaux)	Oui	Restant à charge à modifier (part riverain ou syndicat)
	Mise en place d'abreuvoir	Oui	
	Mise en place de clôture	Oui	
	Plantation de ripisylve	Oui	
	Restauration de ripisylve	Oui	
	Aménagement de berge par technique mixte		
Restauration du lit mineur	Diversification du lit mineur	Oui	A intégrer dans "recharge granulométrique en lit mineur"
	Recharge granulométrique en aval d'ouvrage de franchissement		
	Recharge granulométrique fine		
	Recharge granulométrique lourde	Oui	Parler de "reméandrage en lit majeur"
	Restauration des habitats aquatiques de la Truite fario par apport de matériaux fins		
Restauration de la continuité écologique	Restauration de la continuité écologique (ouvrages et plans d'eau)	Oui	
Hydraulique	Dégagement d'embâcles pour la pratique du canoë	Non	A fusionner
	Enlèvement d'embâcle	Oui	
	Nettoyage d'ouvrage de franchissement	Non	
	Modification d'ouvrage hydraulique (busage EP)	Non Pas compétence pluviale	
	Création d'ouvrage hydraulique	Non, Autre solution à étudier	
	Remplacement d'ouvrage de franchissement	Oui	
	Suppression de clôture en travers	Oui	
	Suppression d'ouvrage hydraulique	Oui	
Lutte contre les EEE	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Oui	
	Lutte contre les ragondins	Non, FDGDON79	

Type action	Action (ancienne en bleue / nouvelle en verte)	A conserver / A modifier	
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Acquisition foncière de zones humides	Oui	
	Gestion des zones humides	Oui	
	Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	Oui	
	Restauration des zones humides		
	Plantation de haie sur les versants		
Etude	Etude bilan + étude de reprogrammation	Oui	
	Etude de continuité écologique (ouvrage et plan d'eau)	Oui	
	Vérification de la conformité réglementaire de l'ouvrage	Non, à intégrer dans les études	
	Etude hydraulique et dossier Loi sur l'eau	Non, déjà faite	
	Etude préalable sur 5 communes (SIC)	Non, déjà faite	
	Etude complémentaire zone humide et talweg	Oui	
Indicateur de suivi	IBGN	Oui	
	Pêche électrique	Oui	
	IBD		
	I2M2		
	Inventaire Ecrevisses à pattes blanches		
	ADN Prélèvement		
	CarHyCE		
Communication	Communication	Oui	
Frais fonctionnement	Demi-poste administratif	Oui	
	Fonctionnement demi-poste administratif	Oui	
	Poste de technicien	Oui	2 TMR pour le SMC
	Fonctionnement poste de technicien	Oui	
	Demi-poste de technicien	Oui	1,5 TMR pour le SMBVSN (Partie Lambon, Egray et Sèvre Médiane)
	Fonctionnement demi-poste de technicien	Oui	
	Frais d'enquête publique DIG	Oui	

Certaines problématiques font déjà l'objet de programmes d'actions et d'outils opérationnels portés par différentes structures ou services de l'état :

Tableau 19 : Structures en lien avec des actions à porter

Structures	Outil / Moyens opérationnels	Problématique(s) concernée(s)
Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine	Acquisition, baux emphytéotiques, conventions de gestion	Milieux, Bassin versant Inondation
Chambre d'Agriculture 79	CTGQ Sèvre Niortaise et Mignon Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Quantité d'eau Milieux, Bassin versant
Département 79	Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles	Qualité d'eau Milieux, Bassin versant
	DOCOB	Milieux, Usages, Bassin versant
Deux Sèvres Nature Environnement	Inventaires	Milieux, Qualité d'eau
EPCI, Communes	PLUi, PLU...	Qualité d'eau Quantité d'eau Milieux, Bassin versant Gouvernance
Fédération de pêche 79 AAPPMA	PDPG	Milieux, Bassin versant
	Suivis piscicoles	Milieux, Bassin versant Continuité écologique
	Suivi des assecs	Quantité d'eau
Institution Interdépartementale du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Inondation Qualité d'eau Quantité d'eau Milieux, Bassin versant Gouvernance
Office Français pour la Biodiversité	ONDE (Suivi des étiages)	Quantité d'eau
Syndicats d'Eaux potables	Suivis qualité	Qualité d'eau
	Programme Re-Sources	

Les syndicats doivent donc posséder un programme d'actions composant avec les différents programmes et les différentes actions menées sur leur territoire par les autres acteurs. Cela permettra une meilleure cohérence et évitera les actions redondantes, donc le gaspillage de fonds publics.

Finalement le listing des différentes pistes d'actions est proposé dans le tableau ci-dessous.

Type action	Code	Action du CTMA 2022/2027
Berge et ripisylve	BR1	Aménagement de gué (engin et animaux)
	BR2	Mise en place d'abreuvoir
	BR3	Mise en place de clôture
	BR4	Plantation de ripisylve
	BR5	Restauration de ripisylve
	BR6	Aménagement de berge par technique mixte
Restauration du lit mineur	LM1	Recharge granulométrique en lit mineur
	LM2	Reméandrage en lit majeur
	LM3	Restauration des habitats aquatiques de la Truite fario par apport de matériaux fins
Restauration de la continuité écologique	RCE	Travaux de restauration de la petite continuité écologique
Hydraulique	HY1	Remplacement d'ouvrage de franchissement
	HY2	Enlèvement ou repositionnement d'embâcle
	HY3	Suppression de clôture en travers
	HY4	Suppression d'ouvrages
Lutte contre les EEE	EEE	Lutte contre les espèces végétales aquatiques envahissantes
Restauration de sources et d'annexes hydrauliques	AH1	Acquisition foncière de zones humides
	AH2	Elaboration d'un plan de gestion des zones humides
	AH3	Restauration de sources et d'annexes hydrauliques
	AH4	Plantation de haies sur les versants
	AH5	Restauration des zones d'expansion des crues en amont de secteurs à enjeux
	AH6	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
	AH7	Gestion des eaux pluviales
Qualité d'eau	QUAL	Suppression de rejets polluants
Etude	E1	Etude bilan + reprogrammation
	E2	Etude de continuité écologique (ouvrage et plan d'eau)
	E3	Etude d'inventaire spécifique "zone humide"
	E4	Etude complémentaire zone humide et talweg
	E5	Inventaire Faunistique (Ecrevisse à pattes blanches, Castor, Loutre...)
	E6	Inventaire Faunistique par ADNe Prélèvement
	E7	Inventaire Floristique
Indicateur de suivi	IN1	Indicateur de suivi : IBGN
	IN2	Indicateur de suivi : I2M2
	IN3	Indicateur de suivi : IBD
	IN4	Indicateur de suivi : Suivi physico-chimique
	IN5	Indicateur de suivi : IBMR
	IN6	Indicateur de suivi : Pêche électrique
	IN7	Indicateur de suivi : CarHyCE
Communication	COM	Communication
Gouvernance	GOUV	Gouvernance

Un répertoire technique est réalisé ci-après. Il est constitué des fiches synthétiques par type d'action, avec :

- le type d'action (restauration, entretien, ouvrage...),
- une carte de localisation des zones ou linéaire concerné,
- le lieu d'intervention,
- la priorité de l'action,
- la période d'intervention,
- les effets attendus (court, moyen et long terme),
- les contraintes,
- les études complémentaires à prévoir (géotechnique, topographique, réglementaire...)
- les outils et indicateurs de suivi,
- le chiffrage (travaux et entretien),
- les financements possibles,
- le Maître d'ouvrage envisagé,
- les actions de communication...

Des variations sur la forme et le contenu des fiches synthétiques apparaîtront en fonction du type d'action concernée :

- restauration,
- entretien,
- aménagement d'ouvrage,
- bassin versant.

6 ANNEXE – FICHES ACTIONS
